

*Cousser le Cousser*

ANNALES 368

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1900



CHATEAU-THIERRY  
IMPRIMERIE MODERNE

Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

MDCCCCI

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CHATEAU-THIERRY

---

Année 1900

~~Ausne. I.~~ 8° L<sup>21</sup> C 16 (5)

---

*La Société laisse aux auteurs des travaux  
insérés dans ses Annales  
la responsabilité de leurs opinions*

---

ANNALES

DE LA

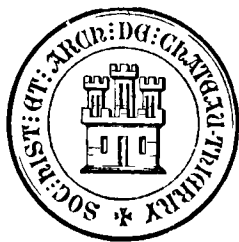
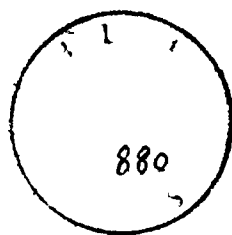
# SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1900

BIBLIOTHÈQUE JALE  
CENTRE DE PRÊT  
Béf. Postale 1101  
78011 VERSAILLES CEDEX



*Ré 80  
10009*

CHATEAU-THIERRY  
IMPRIMERIE MODERNE

Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

MDCOCXI

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1900

## BUREAU

*Date d'admission*

MM.

- 1872 Octobre... J. HENRIET (\*), Conseiller général, Maire de Chierry, *Président*.  
1875 Avril..... Fr. HENRIET, *Vice-Président*.  
1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'Arrondissement, faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry, *Secrétaire*.  
1900 Mars..... LEGRAND-VATERNELLE, *Vice-Secrétaire*.  
1898 Octobre... G. HENRIET, *Trésorier*.  
1898 Décembre. MAILLARD, *Bibliothécaire*.

## MEMBRES HONORAIRES

MM.

LE PRÉFET DE L'AISE.

LE SOUS-PRÉFET de Château-Thierry.

Mgr DERAMECOURT, Evêque de Soissons.

- 1869 Janvier... DE BARTHÉLEMY, Anatole (\*), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.  
1894 Avril..... BONNO (l'abbé), Curé de Chenoise (Seine-et-Oise)  
1872 Octobre... DE LAUBRIÈRE, 6, rue St-Clément, à Nantes (L.-Inf.).  
1894 Mai..... MARS AUX (l'abbé), Chanoine, 38, rue des Jacobins, à Beauvais.  
1889 Avril..... SÉBLINE (O. \*), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.  
1881 Février... VARIN, Artiste graveur, à Crouettes.

## MEMBRES TITULAIRES

<i>Date d'admission</i>	MM.
1881 Janvier...	BAHIN (l'abbé (A)), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1873 Février...	BIDAUT, ancien Capitaine, 229, Faubourg Saint-Honoré, à Paris.
1897 Septembre	BRIET, à Charly-sur-Marne.
1884 Février...	CARRÉ (*), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1872 Mars.....	CORLIEU (* I. P.), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1895 Juillet...	CORNILLE, Licencié ès Sciences, Principal du Collège de Château-Thierry.
1877 Octobre...	COUTURE, Avocat, 3, Square des Batignolles, à Paris.
1897 Juin.....	DELORME, Georges, Notaire, à Fère-Champenoise (Marne).
1897 Novembre.	DUBOURG, Commissaire-priseur, à Château-Thierry.
1898 Décembre.	FIAUX, Docteur-Médecin, 3, boulevard Belleville, Paris.
1893 Octobre...	GRIOLET DE GEER, Numismate, 36, rue Washington, à Paris.
1898 Mai.....	GUÉRIN, Juge de Paix à Château-Thierry.
1887 Février..	HACHETTE, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, à Paris.
1875 Avril.....	HENRIET, Frédéric, à Château-Thierry.
1872 Octobre...	HENRIET (*), Conseiller général, à Chierry.
1898 Octobre...	HENRIET, Gustave, Propriétaire, rue du Château, à Château-Thierry.
1876 Mai.....	JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
1894 Avril....	DE LARIVIÈRE (I. P.), Receveur des Finances, à Sedan.
1896 Juillet....	LEBOIME, Pharmacien, à Château-Thierry.
1900 Mars.....	LEGRAND-VATERNELLE, Propriétaire, rue du Collège, à Château-Thierry.
1872 Octobre...	LÉGUILLETTE, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1876 Août.....	MACIET, Jules, à Château-Thierry.
1899 Mars.....	MARLIER, Docteur en Médecine, à Château-Thierry.
1896 Décembre.	DE MONTESQUIOU (Comte), à Longpont (Aisne).
1875 Mars....	MOREAU, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889 Novembre.	MOREAU-NÉLTON, Etienne, à Fère-en-Tardenois.

*Date d'admission*

MM.

- 1877 Novembre. PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.  
 1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Belleau, par Chât.-Thierry.  
 1872 Mars..... PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.  
 1864 Septembre PIGNON (l'abbé), Curé-Archiprêtre à St-Quentin.  
 1874 Décembre. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.  
 1898 Avril..... RAISON, Avoué à Château-Thierry.  
 1879 Octobre .. REMIOT, Directeur d'Assurances, à Chât.-Thierry.  
 1873 Août..... ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.  
 1898 Mars..... VILCOQ (A.), Docteur-Médecin à Chât.-Thierry.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- 1898 Octobre... Frère AUXENCE, Directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers, à Reims.  
 1900 Septembre BAILLY (\*), Avoué honoraire, n° 27, rue du Mont-Thabard, à Paris.  
 1900 Novembre. BATAILLE, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry.  
 1900 Février. . Mme veuve BÉNARD, rue de Soissons, à Château-Thierry.  
 1889 Février... BERCET, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).  
 1898 Décembre. BOUCHARDEAU, Gérant du Journal « l'Echo républicain de l'Aisne », à Château-Thierry.  
 1886 Avril..... BOUDIN, Emile, Commissaire-Priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.  
 1898 Novembre. Mme BOURGEOIS, Directrice de l'Ecole de la rue de la Jussienne, à Paris.  
 1883 Juin..... BOVE, Léon, Avoué à Château-Thierry.  
 1895 Mai. .... BRAYER, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.  
 1896 Janvier.. BRIANT (A.), ancien Professeur de Viticulture, à Romeny, par Charly-sur-Marne.  
 1893 Avril..... BRUNEL, Directeur de la Ferme-Ecole, à Crézancy.  
 1886 Novembre. BULAND, Eugène (\*), Artiste Peintre, à Charly.  
 1890 Mars..... CARLIER, à Château-Thierry.  
 1893 Octobre... CARRÉ, ancien Notaire, à Chéragos (Algérie).  
 1872 Novembre. CHALOIX, Avoué, à Château-Thierry.

*Date d'admission*

## MM.

- 1891 Avril..... CHARBONNIEZ, Ingénieur Manufacturier à Fère-en-Tardenois.
- 1900 Juin..... Docteur COLLARD, à La Ferté-Milon.
- 1880 Juillet.... COMBIER, à Pierre-Bénite (Rhône).
- 1884 Septembre DELETTRE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
- 1893 Novembre. DÉPOST, à Château-Thierry.
- 1900 Septembre DEQUIN, Conseiller général de l'Aisne, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens.
- 1877 Août..... DEVAULX, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, à Paris.
- 1892 Août..... DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
- 1900 Septembre. Mme veuve DUCROCQ, Propriétaire, place du Champ de Mars, à Château-Thierry.
- 1894 Octobre... DUDRUMET, Charles, Négociant à Chât.-Thierry.
- 1896 Février... DUMOULIN, Notaire à La Ferté-Milon.
- 1898 Novembre. DUMONT-NITOT, Négociant, 118, rue de Rivoli, à Paris.
- 1899 Mars..... Mlle DUNAC, à Chierry.
- 1878 Février... DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
- 1887 Décembre. DUPRAT, Elie, ancien Avoué, à Paris.
- 1895 Mai..... DUPUIS, Négociant à Villers-Cotterêts.
- 1893 Octobre.. DUTERNE, Antiquaire, à Viels-Maisons.
- 1887 Septembre FAQUIS (l'abbé), Curé de Torcy.
- 1889 Février... FERTON, Charles, Capitaine d'artillerie à Bonifacio.
- 1883 Juin..... FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
- 1889 Août..... DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.
- 1897 Janvier... FRÉMONT, Médéric, Notaire, à Montreuil-aux-Lions.
- 1874 Octobre... FONTE, à Fère-en-Tardenois.
- 1896 Mars..... GAILDRY, ancien Ingénieur, à Château-Thierry.
- 1900 Novembre. GALINIER († A.), Sous-Directeur des Beaux-Arts à Toulouse.
- 1899 Mars..... Mlle GARDON, à Château-Thierry.
- 1878 Novembre GAULET, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.
- 1894 Février... GOBERT, Notaire à Charly.
- 1885 Septembre GRISON, Attaché au Service des Finances, en Indo-Chine.
- 1892 Novembre. GROSJEAN, ancien Receveur des Finances, à Gland.
- 1895 Juillet.... GUIART, Préparateur à la Sorbonne, 6, rue Berthollet, à Paris.
- 1374 Décembre. GUILLAUME, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Vervins.








*Date d'admission*

## MM.

- 1898 Novembre. GUYOT (l'abbé), docteur en théologie, Curé d'Esômes.
- 1898 Novembre. Mme HACHETTE, à Gland.
- 1891 Juillet... HANUS († A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
- 1887 Juillet... HENRIET, Maurice, Président du Tribunal de Montdidier (Somme).
- 1899 Mars..... Mme J. HENRIET, à Chierry.
- 1899 Décembre. JACQUOT, Ancien Chef de Section à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est, à Lagny (S.-et-M.).
- 1882 Novembre. JEAN, Conducteur des Ponts et Chaussées, Château-Thierry.
- 1887 Septembre JOUSSAUME-LATOUR, Henri, Ancien Économiste des Hospices, à Château-Thierry.
- 1881 Janvier .. JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
- 1889 Mars..... JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.
- 1896 Février... KINTZEL, ancien Ingénieur à Château-Thierry.
- 1885 Août..... DE LADOUCETTE (Baron Etienne) (†), à Viels-Maisons.
- 1995 Juillet... LAFERRIÈRE, ancien Professeur, à Château-Thierry.
- 1887 Juin..... LARANGOT, Propriétaire à Coupigny-Montlevon, par Condé.
- 1870 Août .... LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
- 1890 Juillet... LEGRAND, Auguste, Grande-Rue, à Château-Thierry.
- 1894 Juin..... LEMAIRE (l'abbé) Curé-Doyen de La Fère.
- 1891 Février... LENOIR, Henri, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
- 1900 Août.... LEROUX-VIGNON, Propriétaire, rue de la Madeleine, à Château-Thierry.
- 1897 Janvier... LESAGE, Notaire à Fère-en-Tardenois.
- 1898 Octobre .. LHOMME, Professeur de rhétorique, 13, rue Cortambert, à Paris.
- 1875 Octobre . LINET-DROUET, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
- 1898 Décembre. MAILLARD, Propriétaire à Château-Thierry.
- 1898 Septembre MARCHAND, libraire, à Château-Thierry.
- 1889 Février... MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry.
- 1893 Octobre... MARSAUX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
- 1893 Octobre... MARSAUX, Albert, Propriétaire à Nesles.
- 1898 Novembre. MARTIN, Inspecteur des Finances à Paris, Propriétaire à Charly.

*Date d'admission*

## MM.

1891	Avril . . . .	MAUCHAMP, Alphonse, Commissaire-Preneur, à Reims.
1876	Juillet . . . .	MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Merfy (Marne).
1886	Avril . . . .	MENNESSON, ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896	Février . . .	MERCIER, Docteur-Médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, à Paris.
1882	Mai . . . . .	MILON, Directeur de l'Ecole communale, 10, rue Rollin, à Paris.
1889	Août . . . . .	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
1880	Septembre	MORLOT, Député, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre	MOULIN (O.  ) , Juge, à Sainte-Menehould (Marne).
1890	Mai . . . . .	MOULIN, Juge de Paix, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
1899	Mars . . . . .	Mme MOULIN, à Château-Thierry.
1899	Juillet . . . .	NANTEUIL, Anatole, Propriétaire à Château-Thierry
1882	Décembre.	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1893	Mars . . . . .	PASQUIER, Négociant, à Soissons.
1898	Février . . . .	PIGALLE (  ) , 6, rue Greffulhe, à Paris.
1891	Octobre . . .	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1894	Décembre.	PILLOY (  ) I. P.), Agent-Voyer d'arrondissement en retraite, à Saint-Quentin.
1891	Août . . . . .	POMMIER, Georges, Propriétaire, à Chât-Thierry.
1896	Mars . . . . .	RIBOULOT, Léon, Ingénieur civil, à Bressuire (Deux-Sèvres).
1891	Octobre . . .	DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1895	Mai . . . . .	SALÉ (  ) I. P.), Inspecteur primaire, à Château-Thierry.
1891	Juin . . . . .	SALESSE (  ) A.), Principal du Collège de Béziers (Hérault).
1886	Juillet . . . .	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 17, rue de Tourmon, Paris.
1900	Septembre	Mme Veuve de TILLANCOURT, au château de la Doultre (Montfaucon) par Viels-Maisons).
1895	Septembre	VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1893	Juin . . . . .	VIGNON, Aristide, Maire de Bonnes.
1900	Mai . . . . .	VOIRIN, Juge de Paix, Chevalier du Mérite Agricole, à Sougeons (Oise).

*Date d'admission*

## ASSOCIÉS LIBRES

MM.

1879	Novembre	BERTHELÉ (I. P.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1891	Octobre . .	CARTON, ancien Commissaire-priseur, à Meaux.
1892	Janvier ..	DROUIN, ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1872	Novembre	GUÉRIN, Secrétaire général aux Archives Nationales, à Paris.
1886	Janvier...	MINOUFLET, Instituteur à Romeny, par Charly.
1900	Août. ...	PRÉEL, Instituteur, à Venderesse.
1898	Mai.....	RIOMET, Instituteur à Villeneuve-sur-Fère.

## LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1900

M. GUÉRIN, Membre titulaire.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société Académique de Laon (Aisne).
2. Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société Archéologique *La Thirache*, à Vervins (Aisne).
5. Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, à Moulins (Allier).
6. Société d'Études ardennaises, à Sedan (Ardennes).
7. Société Académique de Troyes (Aube).
8. Société Belfortaine d'Émulation, à Belfort.
9. Société de Statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
10. Société Française d'Archéologie à Caen (Calvados).
11. Société Historique et Archéologique, à Angoulême (Charente).
12. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
13. Commission Archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
14. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
15. La Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
16. Comité du Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
17. Société Dunoise d'Archéologie et d'histoire, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
18. Société Académique de Brest (Finistère).
19. Société Archéologique du Finistère, à Quimper (Finistère).
20. Académie du Département, à Nîmes (Gard).
21. Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
22. Société Archéologique de Bordeaux (Gironde).

23. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).
24. Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
25. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
26. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
27. Société d'Archéologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
28. Académie nationale, à Reims (Marne).
29. Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François (Marne).
30. Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
31. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
32. Société Polymathique, à Vannes (Morbihan).
33. Société d'Archéologie d'Avesnes (Nord).
34. Société d'Émulation de Cambrai (Nord).
35. Commission Historique, à Lille (Nord).
36. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
37. Société Archéologique de l'Oise, à Beauvais (Oise).
38. Comité Archéologique de Compiègne (Oise).
39. Comité Archéologique de Noyon (Oise).
40. Comité Archéologique de Senlis (Oise).
41. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
42. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
43. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
44. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
45. Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
46. Correspondance Historique et Archéologique, à Paris.
47. Société du Musée Guimet, à Paris.
48. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
49. Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
50. Société Havraise d'Études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
51. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
52. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
53. Société d'Archéologie et d'Histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
54. Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
55. Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
56. Société de Statistique, Sciences et Lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
57. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
58. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
59. Académie des Lettres, Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

60. Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
  61. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
  62. Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
  63. Société d'Émulation à Épinal (Vosges).
  64. Société des Sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
  65. Société d'Études d'Avallon (Yonne).
  66. Société Archéologique de Sens (Yonne).
  67. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
  68. Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockholm (Suède).
  69. Smithsonian Institution, à Washington (Amérique).
-

# PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1900

## SÉANCE DU 11 JANVIER 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — Circulaire du Ministère de l'Instruction publique sur l'envoi, pour l'Exposition de 1900, des publications faites depuis 1889 par les Sociétés savantes. Notre Société n'a publié que ses *Annales*; les dix volumes parus depuis l'époque indiquée jusqu'à ce jour seront adressés s'ils sont admis.

*La Smithsonian Institution de Washington* réclame l'envoi des volumes de 1897 et 1898. Satisfaction lui a été donnée.

*La Revue de Champagne et de Brie* désirerait recevoir le compte rendu sommaire de chacune de nos séances; un procès-verbal de séance étant seul rédigé, il n'est point possible de satisfaire à cette demande.

M. Bercet, membre correspondant, adresse le prospectus de notices qu'il publie sur deux communes du département du Nord en demandant la souscription de notre Société à ces ouvrages. Ces communes sont trop éloignées pour nous offrir un intérêt quelconque; nous regrettons de ne pouvoir répondre favorablement à l'offre de M. Bercet.

### **Ouvrages reçus :**

- 1° *Revue de Champagne et de Brie*, avril et mai 1899; juin et juillet 1899;
- 2° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, année 1898, 52° volume;



- 3° *Revue des Etudes russes*, n° 3, novembre 1899;
- 4° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 10° et 11° livraisons de 1899;
- 5° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, n° 2, décembre 1899;
- 6° *Société Archéologique de Bordeaux*, 1<sup>er</sup> fascicule 1899; 2<sup>e</sup> fascicule 1899;
- 7° *Bulletin Archéologique du Ministère de l'Instruction publique*, 1<sup>re</sup> livraison de 1899;
- 8° *La Correspondance Historique et Archéologique*, n° 71, novembre 1899; n° 72, décembre 1899;
- 9° *Les Petits Edifices historiques*, n° 11 de 1898-1899;
- 10° *La Correspondance du Collectionneur*, n° 10 de 1899;
- 11° *Bulletin d'histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap et Verviers*, de janvier à septembre 1899;
- 12° *La Renaissance Liturgique*, ouvrage de la même Société.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — *La Tombe de La Fontaine au Cimetière du Père-Lachaise.* — La Fontaine est décédé le mercredi 13 avril 1695; il habitait alors chez M. Dervaert, Maître des Requêtes au Conseil du Roy et Conseiller au Parlement de Paris, rue Plâtrière, aujourd'hui rue Jean-Jacques-Rousseau.

Il fut inhumé le lendemain au cimetière des Saints-Innocents, où son corps resta jusqu'en 1786, époque à laquelle ce cimetière fut fermé. Il fut retrouvé, croit-on, au pied du crucifix en 1792, et c'est en 1799 qu'Alexandre Lenoir, grand-père de notre collègue, demanda et obtint l'autorisation de faire déposer les restes de La Fontaine dans le Jardin Elysée des monuments français. Ces restes, fort problématiques, furent exhumés et placés le 2 mai 1817, dans la tombe où ils sont aujourd'hui, à côté de ceux de Molière et dans le même entourage.

M. le docteur Corlieu ajoute qu'il ne va jamais au Père-Lachaise sans faire une visite à la tombe de notre grand Fabuliste, qui se trouve dans la 27<sup>e</sup> division; elle est parfaitement entretenue, ainsi que celle de Molière.

M. LENOIR fait connaître à la Société qu'il a remis, il y a quelques années, à l'Hôtel-de-Ville de Château-Tierry, le procès-

verbal d'exhumation du corps de La Fontaine dressé par son grand-père, Alexandre Lenoir. Si la Société ne peut obtenir ce document, elle fera en sorte d'en avoir une copie.

M. le Président annonce le décès de M. le docteur Petit, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, et exprime le regret que cause la perte de cet habile chirurgien. Il était membre titulaire de notre Société depuis 1864; elle rend le plus grand hommage à sa mémoire.

Sur la présentation de MM. Gustave Henriot et Josse, M. LEGRAND-VATERNELLE, propriétaire, rue du Collège, à Château-Thierry, est nommé membre correspondant. Avis lui en sera donné par le Secrétaire.

---

## SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — M. le docteur Fiaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Pilliard, n° 233, boulevard Pereire, à Paris, donne sa démission de membre correspondant.

M. le vicomte de Pompey, membre du Conseil héraldique de France, n° 52, rue de Chabrol, à Paris, demande si la Société peut lui fournir des renseignements sur divers membres de sa famille; réponse lui est faite qu'elle ne possède point de renseignements relatifs aux Pompey.

La Bibliothèque de l'Université de Paris réclame les *Annales* parus depuis 1892; les volumes seront adressés.

Lecture est faite d'une circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts demandant, avant le 1<sup>er</sup> mai, la liste des délégués qui désireraient profiter de la réduction ordinaire du transport en chemin de fer pour assister, les 5, 6, 7 et 8 juin prochains, au 38<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

### **Ouvrages reçus depuis la dernière séance :**

- 1<sup>o</sup> *Bulletin de l'Alliance française*, n° 78, janvier 1900;
- 2<sup>o</sup> *Annales de l'Académie de Mâcon*;
- 3<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> volume de 1898;

- 4° *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 3<sup>e</sup> série, tome III;
- 5° *Annales du Musée Gainot, Histoire des religions*, tome 39, n° 3; tome 40, n° 1 et 2;
- 6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 12<sup>e</sup> livraison de 1899;
- 7° *Les Petits Édifices historiques*, 12<sup>e</sup> volume, 1899;
- 8° *Observations sur l'instinct des bombiæ* (hyménoptères), par le capitaine FERTON;
- 9° *Procès-Verbaux des séances de la Société française de Numismatique*, 1899.

M. MAURICE HENRIET. — *La Fortune immobilière de Racine.* — Dans la séance d'octobre 1896, M. Henriet nous a déjà entretenu de la fortune immobilière de Racine; il vient aujourd'hui compléter son premier travail et modifier quelques erreurs que divers documents lui ont fait reconnaître.

Saint-Leu, où notre poète possédait des biens, est un hameau de Cesson, arrondissement de Melun.

La ferme de Grivillers, voisine de Montdidier, n'a pas appartenu à Racine fils, sa mère, Catherine de Romanet, l'ayant vendue de son vivant à Pierre Aubert de Rozainville.

Cette propriété, qui comprenait une maison, une ferme et 200 journaux de terres labourables, était en propre à Madame Racine, comme héritage de ses père et mère. La vente fut faite moyennant la somme de 27,000 livres francs deniers.

Pourquoi Catherine de Romanet a-t-elle vendu sa propriété? Est-ce parce que ses fermiers payaient difficilement? Toujours est-il que cette opération ne lui fut pas favorable, car elle englutit à peu près la somme liquide qu'elle en recueillit dans les opérations du système de Law.

M. MAURICE HENRIET. — *Appréciation du discours de réception à l'Académie française de Valincour, successeur de Racine. Eloge du poète.* — Le fauteuil laissé vide par la mort de Racine, échut à Henri de Tousset-Valincour, qui fut fait secrétaire général de la Marine par Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, grand-amiral de France, grâce à la protec-

tion de Bossuet, puis associé à Racine et à Boileau pour leurs travaux d'historiographes de Louis XIV. Outre cette collaboration, son bagage littéraire se compose d'une critique sur un ouvrage intitulé : *la Princesse de Clèves*; d'une vie de *François de Lorraine, duc de Guise*; d'observations critiques sur *l'Œdipe de Sophocle*; de traductions de quelques odes d'Horace; de stances et de contes.

C'est en 1699 que Valincourt prit à l'Académie française la place de Racine. Son discours de réception, que M. Maurice Henriet a bien voulu copier en entier pour nos *Annales*, se divise en deux parties bien distinctes : l'éloge de Racine et celui du Roi. M. Henriet ne dit rien du premier, mais il qualifie le second « *d'apologie montée au ton de l'adulation la moins mesurée* ». Il ajoute de plus que, dans son ensemble, le discours de Valincour est un morceau médiocre, plat, emphatique, qui sent l'effet et l'apparat, aussi pauvre de pensée que de style.

Les sociétaires présents à la séance, qui ont écouté la lecture de ce discours, ont trouvé que la critique de M. Henriet n'était nullement exagérée.

Sur la présentation de M<sup>me</sup> veuve Moulin et de M. Gustave Henriet, M<sup>me</sup> veuve BÉNARD est élue membre correspondante. Avis lui en sera donné par le Secrétaire.

---

SEANCE DU 8 MARS 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

L'honneur de la séance est fait à M. Griolet de Geer, membre titulaire présent, qui offre à la Société deux magnifiques volumes reliure d'amateur, et qui ont pour titre : 1° *Du Caire à Philaé*; 2° *D'Alexandrie au Caire*.

**Correspondance.** — Excuse de M. le docteur Fiaux de ne pouvoir assister à la séance.

Demande d'échange contre les *Annales de la Société du Bulletin Historique du diocèse de Lyon*.

Envoi par M. Bercet de sa brochure ayant pour titre : *Les Sorciers du pays d'Avesnes*. — Remerciements.

M. Legrand-Vaternelle est promu membre titulaire.

**Ouvrages reçus :**

- 1° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1<sup>re</sup> livraison de 1900;
- 2° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, février 1900, n° 4;
- 3° *La Correspondance Historique et Archeologique*, n° 73, janvier 1900;
- 4° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, n° 2, janvier 1900;
- 5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 121, janvier 1900;
- 6° *Les Petits Édifices historiques*, n° 85;

- 7° *Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Oise*;
- 8° *Mémoires de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de la Manche*, 17° volume;
- 9° *Bulletin de la Société Historique des Antiquaires de la Morinie*, 4° fascicule, 1899;
- 10° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, 3° et 4° trimestres de 1899;
- 11° *Conseil général de l'Aisne*, Rapports et délibérations de la session d'août 1899;
- 12° *Bulletin de la Société d'Agriculture du Midi de la France*, n° 24, série 8.

**M. JADART.** — *Seconde Note sur un Tableau épitaphe concernant une Famille Baalan ou Balhan.* — M. Jadart est secrétaire de l'Académie de Reims; il signale à M. Frédéric Henriet, notre Vice-Président, un tableau épigraphe appartenant à M. Roch, négociant à Urcel (Aisne). Ce tableau, peint sur bois représente le Christ en croix, avec la Madeleine couchée à ses pieds. La peinture est expressive, mais sans finesse.

C'était une épitaphe marquant, dans une église, la sépulture de la personne désignée par l'inscription suivante, placée sur les moulures du cadre :

« Ci-devant gist Jacquette Dargent, en son vivant vefve de  
« feu Nicolas Baalon, qui décédat le dernier jour de novembre  
« 1584. Priez Dieu pour son âme. »

**M. F. HENRIET.** — *Le Musée de Reims.* — Notre Vice-Président communique un article qu'il a rédigé sur le Musée de Reims pour le *Journal des Arts*. Ce Musée est considérablement augmenté depuis une trentaine d'années. On remarque des tableaux des écoles allemande, italienne et française des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles; l'école de 1830 s'y trouve brillamment représentée.

C'est surtout aux libéralités testamentaires de plusieurs amateurs de goût que la Ville de Reims doit ses richesses artistiques. L'un d'eux, M. Wuarnier David, décédé dans le courant de l'année dernière, a laissé au Musée : dix Corot, deux Daubigny,

un Lépine, un Millet, un Bonvin, deux Diaz, deux Chintreuil, un Daumier, deux Jongkind, une aquarelle de Guardi et huit bronzes de Barye.

M. Henriot dépeint ces tableaux avec la compétence qui le distingue et remercie le généreux donateur d'avoir laissé à une collection publique des œuvres si appréciées et qui contribuent à former le goût et à répandre la connaissance de l'art.

*Communications diverses.* — Un membre demande si, à l'exemple de plusieurs Sociétés, il ne serait pas possible d'insérer, dans les lettres de convocation aux séances, le procès-verbal de l'avant-dernière séance, adopté dans la suivante.

L'Assemblée, trouvant que cette mesure aurait pour effet d'augmenter les dépenses de la Société, ne jugea pas à propos de la mettre à exécution.

---



## SÉANCE DU 5 AVRIL 1900

---

PRÉSIDENT DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — MM. le docteur Fiaux et M. F. Henriet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de M. Maurice Henriet au sujet des notes et pièces diverses possédées par feu M. l'abbé Huyard, ancien curé de La Ferté-Milon, sur cette ville et sur Racine. Des démarches seront faites auprès des sœurs de M. l'abbé Huyard pour que la Société puisse prendre connaissance de ces notes et pièces.

### Ouvrages reçus :

- 1° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mars 1900;
- 2° *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Rochecouart*, tome IX, n° 5;
- 3° *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins*, tome IV, n° 2;
- 4° *Société Historique et Archéologique de l'Orléanais*, tome XII, n° 166 ;
- 5° *Bureau de la Société des Sciences Historiques et Archéologiques de Semur*, 2<sup>e</sup> série, n° 1, 1898;
- 6° *Bulletin de la Société Académique de Brest*, 2<sup>e</sup> série, tome XXIV ;
- 7° *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, tome XXI ;
- 8° *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, 103<sup>e</sup> volume, années 1897-1898 ;
- 9° *Société des Arts et Sciences de Vitry-le-François*, tome XX, 1900;
- 10° *Annual Report of the Smithsonian Institution*, de Washington (1897).

M. JULES HENRIET. — *Examen critique de plusieurs de ces ouvrages.* — Notre honorable Président s'est imposé la tâche ardue d'examiner et de parcourir tous les ouvrages reçus, afin de faire connaître à notre Société tout ce qui peut l'intéresser.

Il cite notamment :

Un travail qui a pour titre : *L'Auxois dans les époques préhistoriques*, que contient le *Bulletin* désigné au n° 5.

Une Conférence insérée au *Bulletin de la Société Académique d. Brest* (n° 6), sur « *les Populations et les Monuments préhistoriques de l'Armorique* », où il est dit que la Bretagne ne paraît pas avoir été habitée par l'homme de l'époque du renne; que toutes les îles avoisinant les côtes armoricaines étaient autrefois réunies au continent, qu'elles en sont séparées et s'en séparent de plus en plus par le mouvement lent, mais continu, de l'Océan.

Une étude dans le volume de l'*Académie de Reims* (n° 8) sur les musées d'antiquités et d'ethnographie scandinaves où sont réunies d'innombrables richesses relatives à l'époque préhistorique. Ce volume renferme aussi le récit d'une excursion archéologique faite à l'emplacement de l'ancienne Troie.

Un travail donné par la *Société de Vitry-le-François* (n° 9) sur la découverte aux Marves d'un cimetière gallo-romain. M. le Président estime qu'il y aurait grand intérêt à comparer les planches annexées à ce travail avec l'*Album de Caranda*. Espérons qu'un membre de notre Société se dévouera pour faire un rapport sur cette comparaison.

Une étude fort originale trouvée dans l'*Annaal Report de Washington* (n° 10); c'est l'histoire de la pipe, où tous les genres sont représentés et décrits, y compris le calumet indien, cela va sans dire.

Enfin, une notice sur les haches en bronze fournie par le *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochecouart*.

---

## SÉANCE DU 3 MAI 1900

---

PRÉSIDENTICE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — M. le docteur Fiaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

### Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de l'Alliance Française*, n° 79, avril 1900;
- 2° *La Correspondance Historique et Archéologique*, n° 75, mars 1900;
- 3° *Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube*, 3<sup>e</sup> série, 1899;
- 4° *Introduction à la philosophie Vidanta*;
- 5° *Revue de l'Histoire des Religions*, tome XL, n° 30, novembre et décembre 1900;
- 6° *Annales du Musée Guimet*, tome 8 (SI-DO-IN-DZOU);
- 7° *Comptes Rendus des réunions de l'Académie d'Hippone*, 1899;
- 8° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres*, tome IV;
- 9° *Société Historique et Archeologique de l'Orléanais*, bulletin n° 17;
- 10° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 22, avril 1900;
- 11° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> volumes années 1896-1897;
- 12° *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, tome XLIX, 3<sup>e</sup> série;
- 13° *Mémoires des Antiquaires de la Côte-d'Or*, années de 1895 à 1899;
- 14° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, n° 6, avril 1900;

- 15° *Revue Historique et Archéologique du Maine*, tome 46, année 1899, second trimestre;  
16° *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Beaux-Arts de Tarn-et-Garonne*, 2° série, tome XV, année 1899;  
17° *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 1896-1898, bulletin n° 29.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — *Les Ambassadeurs de La Haye à Charly*. — Dans son travail, M. le docteur Corlieu critique tout d'abord les noms, sans aucune signification, conservés à certaines rues de Charly, son pays natal, et dont il a écrit l'histoire. Il ajoute qu'il serait bien aise de donner à l'une de ces rues la désignation de « De La Haye », nom d'une famille sur laquelle M. le docteur Corlieu nous a déjà fourni des détails intéressants consignés dans nos *Annales* de 1895 (page 263).

Il vient nous entretenir aujourd'hui de Jean de La Haye, seigneur de Ventelet et de la Bousselle, Conseiller au Parlement de Paris, et de son fils aîné, Denis de La Haye.

Jean de La Haye fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1639; il s'embarqua à Marseille le 10 juillet de la même année et ne fut à son poste qu'à la fin de novembre.

M. Corlieu donne des détails sur le voyage de cet ambassadeur, sur les instructions qui lui furent remises par Richelieu, sur sa correspondance avec le marquis de Cœuvres au sujet des résultats de son ambassade. Il cite une lettre très élogieuse de Louis XIV qui démontre le grand cas que le monarque faisait de Jean de La Haye. Cet ambassadeur conserva son poste pendant vingt-six ans, c'est-à-dire jusqu'en 1665.

Son fils, Denis de La Haye, né en 1625, lui succéda; son voyage à Constantinople eut plusieurs incidents; il éprouva de graves ennuis, pour sa réception, de la part du Grand-Vizir. Il fut rappelé en 1669, pour être envoyé en Bavière, où il séjourna douze ans; puis c'est l'ambassade de Venise qu'il obtint et qu'il conserva pendant dix-huit ans. Denis de La Haye mourut à Charly en 1722.

A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette famille a complètement disparu de Charly.

M. F. HENRIET. — *Un Plan en Tapisserie du Vieux Paris.*

— En 1540, des particuliers firent cadeau au cardinal Louis de Bourbon d'une tapisserie représentant le plan de Paris à cette époque. On en suit les traces jusqu'à la Révolution; mais à partir de là, elles se perdent. Un dessin en existe à la Bibliothèque Nationale, et une copie à la gouache au Musée Carnavalet.

Sur ces éléments et sur les indications puisées dans les auteurs qui ont écrit sur le Paris d'autrefois, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Lépine ont reconstitué, en tapisserie, le plan de Paris en 1540. Cette œuvre remarquable mesure 5 mètres 35 de largeur sur 4 mètres 70 de hauteur; la Commission du Vieux-Paris l'a jugée digne de figurer à l'Exposition de 1900.

« Puissions-nous, dit à ce propos notre Vice-Président, posséder quelque chose d'analogue de notre humble et chère cité. « Des artistes tapissières sont prêtes à se mettre à l'œuvre, « reste à rencontrer le sujet. Espérons que nous le trouverons « sous peu. »

Sur la présentation de MM. Henriet et Josse, M. VOIRIN, Juge de paix à Songeons (Oise), est élu membre correspondant.

---

SÉANCE DU 7 JUIN 1900

---

PRÉSIDENTE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — *The Smithsonian Institution de Washington* donne avis qu'elle a reçu les *Annales* de 1898 de notre Société.

M. Malvézin, Directeur de la *Société philologique Française*, demande à notre Société un abonnement à son *Bulletin* et à son *Dictionnaire des Racines Gauloises*. L'Assemblée déclare ne pas avoir à s'occuper des publications de M. Malvézin.

**Ouvrages reçus :**

- 1° *La Correspondance Historique et Archéologique*, n° 76, avril 1900;
- 2° *Les Petits Édifices Historiques*, 2° numéro de 1900;
- 3° *Société d'émulation des Beaux-Arts du Bourbonnais (Bulletin Revue de 1899)*;
- 4° *Mémoires de la Société Eduenne*, tome 27 ;
- 5° *Bulletin Archéologique du Comité de Travaux Historiques et Scientifiques*, année 1899, 2° livraison ;
- 6° *Revue de Champagne et de Brie*, 9° et 10° livraisons, août et septembre 1899;
- 7° *Bulletin Historique de la Société des Antiquaires de la Morinie* ;
- 8° *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, 104° volume, années 1897-1898 ;
- 9° *Mémoires des Antiquaires de Picardie*; 4° série, tome III.

M. MAURICE HENRIET. — *La première Représentation d'Iphigénie en Aulide*. — C'est le 31 octobre 1874 que cette

tragédie fut pour la première fois représentée en présence de tout ce que la Cour et la Ville renfermaient de beaux esprits. Aussi remarquait-on ce jour-là, dans la même loge, à l'Hôtel de Bourgogne, origine de notre Théâtre-Français : les deux Corneille, La Rochefoucauld et M<sup>me</sup> de Sévigné. Ces personnages étaient loin d'être très sympathiques à Racine et ne partageaient en aucune façon la manière de voir de Boileau qui applaudissait à tout rompre.

Quoi qu'il en soit, la représentation fut un succès pour notre compatriote. A l'égard de cette œuvre, comme de toutes ses autres, la postérité est loin d'avoir ratifié l'opinion de M<sup>me</sup> de Sévigné, qui prétendait que « Racine fait des comédies pour la « Champmeslé; ce n'est pas pour les siècles à venir. »

M. JULES HENRIET. — *Le Cardinal de Bouillon.* — M. le Président donne lecture de la première partie de son travail sur Emmanuel-Théodore de Bouillon, membre de cette famille qui régna sur notre ville de 1652 jusqu'à la Révolution. L'analyse de cet intéressant travail sera faite dans le compte rendu de la prochaine séance.

Sur la présentation de MM. Henriet Frédéric et Maurice, M. le docteur COLLARD, médecin à La Ferté-Milon, est élu membre correspondant.

---

## SÉANCE DU 12 JUILLET 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — M. le docteur Collard, de La Ferté-Milon, remercie de son admission dans la Société.

M. le docteur Fiaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

### **Ouvrages reçus :**

- 1° *La Correspondance Historique et Archéologique*, n° 77, mai 1900;
- 2° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*; 2 vol., n° 7, mai 1900, n° 8, juin 1900;
- 3° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, premier et deuxième trimestres de 1900;
- 4° *Petits Edifices historiques*, n° 3 de 1900;
- 5° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochecouart*, (2 volumes), tome IX, n° VI; tome X, n° 1;
- 6° *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, année 1899, tome 9, 6° livre;
- 7° *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome XVIII, 1<sup>re</sup> livraison;
- 8° *Bulletin Historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 194<sup>e</sup> livraison, année 1900, 2<sup>e</sup> fascicule;
- 9° *Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et scientifiques*, année 1899, n° 1 et 2;
- 10° *Bulletin du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse en 1899*, section des sciences économiques et sociales;



- 11° *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome XVII;
- 12° *Congrès Archéologique de France*, 2 volumes, tomes XIII et XIV, session de 1896 et 1897;
- 13° *Revue de l'Histoire des religions*, 2 volumes, n° 1, janvier-février; n° 2, mars-avril;
- 14° *Annales du Musée Guimet*, tome XXVI.

M. F. HENRIET. — *Notice sur Louis Pille, Architecte, Pensionnaire de l'École de France à Rome.* — M. Louis Pille, neveu du grand peintre Henri Pille, naquit à Paris en 1868; il fit ses études universitaires au Collège Rollin. Ses goûts artistiques le poussaient vers la peinture, mais l'autorité paternelle ayant décidé qu'il serait architecte, il entra comme élève dans l'atelier de M. Pascal, membre de l'Institut.

En 1888, il fut admis à suivre les cours de l'École des Beaux-Arts section d'Architecture, et remporta une médaille d'émulation en 1893. Cette distinction n'astreignait plus, comme précédemment, le titulaire à produire un travail spécial; néanmoins Louis Pille releva la galerie dorée de la Banque de France (ancien hôtel de la Vrillière). C'est en lavis qu'il exposa son œuvre au Salon de 1894; elle fut admirée, non pas comme travail d'architecte, mais à l'égal de celui d'un peintre remarquable et lui valut une médaille de troisième classe.

Notre artiste présenta au Salon suivant un projet pour l'Exposition de 1900; il ne fut point compris au nombre des dix-huit primés.

En 1896, il obtint le premier prix de Rome et partit pour la Villa Médicis.

Louis Pille accomplit, en 1898, le voyage réglementaire en Grèce, et, l'automne dernier, un autre en Sicile. C'est là qu'il contracta le germe de cette terrible maladie, la fièvre typhoïde; elle avait déjà un caractère très grave lors de son retour à Rome. Il y mourut dans les bras de sa mère, le 24 décembre 1899, vivement regretté de ses camarades et du Directeur de l'École de France.

Ses obsèques furent célébrées à l'Église Saint-Louis-des-Fran-

çais, en présence de nos deux ambassadeurs à Rome, du Directeur de l'Académie de France, des élèves et des principaux membres de la colonie française.

Le corps de Louis Pille repose au cimetière de Nogent-l'Artaud, dans une chapelle que lui même fit édifier pour recevoir la dépouille de son père, décédé un an avant. A ce titre, nous devons le considérer comme notre compatriote et remercier bien vivement M. F. Henriet de nous avoir fait connaître ce jeune artiste, enlevé trop tôt à l'affection de sa famille et à la gloire nationale.

M. J. HENRIET. — *Le Cardinal de Bouillon*. — M. le Président continue la lecture de son travail, si intéressant pour nous, sur le Cardinal de Bouillon.

*Don de M. Corlieu*. — M. le docteur Corlieu fait don d'une pièce de procédure imprimée, antérieure à 1789 et qui a pour titre : « *Mémoire pour le sieur Lange, ci-devant fondé de la procuration générale de M<sup>me</sup> la marquise de la Faye, ap- pelant contre Dufour, adjudicataire de la Recette de Condé, et le sieur Bertault, sa caution, et encore contre la veuve Jacob, fermière de la ferme de Fourches, dépendante de la terre de Condé.* »

Ce document nous apprend qu'à cette époque le domaine de Condé appartenait à la famille de la Faye ; qu'au moment où Dufour s'est rendu acquéreur de la Recette de Condé, la ferme de Fourches, territoire de Baulne, était louée à un certain prix ; qu'après et sans l'en prévenir, Lange avait consenti une diminution de 100 livres à la veuve Jacob ; de là, perte pour Dufour, qui intente un procès et le gagne en première instance. Lange en appelle de cette décision en produisant le mémoire dont nous fait cadeau M. le docteur Corlieu. L'Assemblée lui vote des remerciements.

M. PRÉEL, instituteur à Barzy-sur-Marne, est agréé comme associé libre, sur la proposition de M. le Président.

## SÉANCE DU 9 AOUT 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le Préfet le mandat de 200 francs, montant de la subvention que le Conseil général a bien voulu accorder à notre Société pour l'année 1901. — Remerciements.

M. le docteur Fiaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

L'Assemblée vote des remerciements bien sincères à deux de ses membres : MM. Maillard et Legrand-Vaternelle, pour les soins intelligents qu'ils ont apportés au classement et au rangement des livres et documents composant notre bibliothèque. C'est un véritable service que nos dévoués collègues ont rendu à la Société.

### **Ouvrages reçus :**

- 1° *Bulletin de l'Alliance Française*, juillet 1900, n° 80;
- 2° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, juin 1900, n° 8; juillet 1900, n° 9;
- 3° *La Correspondance Historique et Archéologique*, mai 1900, n° 77; juillet 1900, n° 78;
- 4° *Bulletin de la Société Dunoise*, juillet 1900, n° 23;
- 5° *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, année 1899, 3<sup>e</sup> livraison;
- 6° *Revue de l'Histoire des Religions*, n° 3, mai-juin 1900;
- 7° *Enquête sur les Conditions de l'Habitation en France*;
- 8° *Seconde Note sur l'Histoire de Bonifacio à l'époque néolithique*, par M. FERTON;
- 9° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome XXII, année 1899.

M. J. HENRIET. — *Le Cardinal de Bouillon*. — C'est un travail de longue haleine, très documenté, qui tiendra une belle place dans les *Annales* de notre Société. Notre honorable Président en continue la lecture.

M. JOSSE présente à l'Assemblée un plan imprimé et colorié qui a pour titre : *Tableau figuratif de la Chambre des Députés pour la Session de 1821-1822*.

L'hémicycle occupé par les honorables de l'époque, au nombre de 416, est divisé en quatre parties : côté gauche, 96 députés; centre gauche, 80; centre droit, 108; côté droit, 140.

En partant de la gauche, il y a, en premier lieu, une tribune réservée, puis celle du Prince de Condé, celle du Conseiller d'Etat, celle du corps diplomatique, celle des pairs, celle des journalistes, la tribune publique, c'est la plus étendue, et enfin une seconde tribune réservée. En face, se trouve la tribune des orateurs, le bureau du Président, M. Ravez, et, de chaque côté, ceux des six secrétaires.

La place occupée par chaque député est indiquée par son nom et par un numéro correspondant à la liste alphabétique de tous les députés figurant à gauche, à droite et au bas du plan.

Les députés de l'Aisne étaient à cette époque : MM. Lecarlier, baron Méchin, comte Foi, Labbey de Pompières, comte Nicolaï et comte Esterno aîné. Tous étaient de la gauche, sauf le comte Nicolaï.

Ce plan porte au dos, écrit à la main :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE 1820 A 1821 A 1822  
1829

BENJAMIN CONSTANT

Inscription et signature sont de la même écriture.

Ce plan lui a été communiqué par M. Voirin, Juge de Paix à Songeons (Oise), l'un de nos membres.

M. LEROUX-VIGNON, propriétaire, rue de la Madeleine, à Château-Thierry, est élu membre correspondant.

## SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1900.

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — MM. le docteur Fiaux et Legrand-Vaternel s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lecture est faite d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que le 39<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements se tiendra, en 1901, à Nancy, et qu'il s'ouvrira le 9 avril. Un programme de ce Congrès est annexé à la lettre.

### **Ouvrages recus depuis la dernière séance :**

- 1<sup>o</sup> *La Correspondance Historique et Archéologique*, n<sup>o</sup> 79, juillet 1900;
- 2<sup>o</sup> *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, n<sup>o</sup> 10, août 1900;
- 3<sup>o</sup> *Petits Edifices Historiques*, 8<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> numéro, 1900;
- 4<sup>o</sup> *Bulletin de l'Alliance Française*, n<sup>o</sup> 15, juillet 1900;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome XI, 3<sup>e</sup> livraison;
- 6<sup>o</sup> *Annuaire des Musées Scientifiques et Archéologiques des départements*;
- 7<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons*, 3 volumes, 1895, 1896, 1897.

M. HENRIET, *Président*. — **Compte-rendu de la Conférence de M. Brunetière à Soissons sur l'Oeuvre de Bossuet.**  
— C'est le 11 juillet 1900, en présence d'un auditoire d'élite,

qu'eut lieu cette conférence, dans le préau couvert du Séminaire de Saint-Léger, à Soissons.

M. Brunetière dit tout d'abord que l'œuvre de Bossuet, formant quarante-trois volumes, est toute d'action, exempte de vanité, littéraire et de divertissement personnel, ce que l'on ne rencontre ni chez Pascal, ni chez Fénelon.

L'orateur parle du caractère modéré et conciliant de Bossuet, affirmé dans trois questions délicates : le Jansénisme, le Gallicisme et le Protestantisme. Il s'efforce de faire partager cette opinion à son auditoire, en développant ces questions, aiusi que la querelle mémorable entre Bossuet et Fénelon. M. Henriet trouve que s'il a réussi, ce n'est qu'à l'égard d'un nombre bien restreint de personnes.

Mais une partie de la belle conférence de M. Brunetière peut être applaudie sans réserve; c'est celle où, dans un langage magnifique, il présente Bossuet comme un maître en littérature.

Sur la présentation de MM. le Président et le Vice-Président, sont admis comme membres correspondants :

1° M. DEQUIN, Conseiller général de l'Aisne, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens;

2° Madame Veuve DE TILLANCOURT, propriétaire, au château de la Doultre (Montfaucon);

3° Madame Veuve DUCROCC, propriétaire, Place du Champ-de-Mars, à Château-Thierry;

4° M. BAILLY, Ancien Président de la Chambre des Avoués de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur, Avoué honoraire, rue du Mont-Thabor, n° 27, Paris.

---

## SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — Don de M. Legrand-Vaternel : un volume ayant pour titre : *Nouveau stile du Châtelet de Paris et de toutes les Juridictions ordinaires du Royaume, année 1739.*

### Ouvrages reçus :

- 1° *La Correspondance Historique et Archéologique*, n° 80, août 1900;
- 2° *Bulletin de la Société Académique de Laon*, tome 30, de 1895 à 1899;
- 3° *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, 76<sup>e</sup> année, 1900;
- 4° *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 7<sup>e</sup> série, 4<sup>e</sup> volume, 1899;
- 5° *Bulletin du Comité Archéologique des Travaux Historiques et Scientifiques*, année 1900, 1<sup>re</sup> livraison;
- 6° *Revue de l'Histoire des Religions*, 21<sup>e</sup> année, tome 42, n° 1, juillet et août 1900;
- 7° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 123, juillet 1900;
- 8° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 7<sup>e</sup> année, nos 9 et 10, juillet et août 1900;
- 9° *Discours de M. Aulard, prononcé à la séance du Congrès des Sociétés Savantes, le samedi 9 juin 1900*;
- 10° *Annales de la Société Académique de Dijon*, année 1898;
- 11° *Guide (Petit) du Musée Guimet.*

M. J. HENRIET. — **Le Cardinal de Bouillon.** — Notre honorable Président termine aujourd'hui la lecture du travail qui

nous a si fortement intéressés pendant plusieurs séances. Il s'agit, en effet, du Cardinal de Bouillon et de sa famille, dont il donne la généalogie depuis 1516, avec le détail des alliances des divers membres de cette famille et des charges qu'ils ont occupées.

Emmanuel-Théodore de La Tour, Cardinal de Bouillon, est né en 1643, au château de Turenne, en Aquitaine. Il était le troisième fils de Frédéric Maurice, duc de Bouillon, à qui Louis XIV céda le Duché-Pairie de Château-Thierry, en 1651, et de Fébronie De Bergh; le cinquième des fils était Henry-Maurice, duc de Château-Thierry.

Le futur cardinal fit ses études au Collège de Navarre, où il obtint de brillants et précoces succès; ses goûts pour l'état ecclésiastique se révélèrent à l'âge de 14 ans; il prit alors le nom de Chevalier de Bouillon, et, l'année suivante, fut nommé chanoine de Liège. Il continua ses études, reçut le titre de Docteur en théologie à l'âge de 24 ans et modifia son nom en celui de duc d'Albret.

La famille fit des démarches pour lui obtenir les fonctions de coadjuteur d'abord auprès de l'Archevêque de Reims, puis auprès de celui de Paris, mais sans succès. Il obtint bientôt une compensation, car, grâce à une lettre pressante et des plus élogieuses pour le jeune théologien, écrite par Louis XIV au Pape, le chapeau de cardinal lui fut conféré le 5 août 1669; il n'avait pas 26 ans.

Les charges et dignités se firent peu attendre : deux ans après, notre jeune cardinal était nommé Grand-Aumônier de France, puis il fut pourvu de plusieurs abbayes, et, entre autres, d'une des plus importantes, celle de Cluny.

Sans abandonner son héros, M. Henriet nous parle ensuite de son frère aîné, le duc de Bouillon, qui guerroya contre les Turcs; de sa jeune femme, la toute gracieuse Marie-Anne de Mancini, troisième des nièces de Mazarin. Elle avait, au départ de son mari pour la guerre, quitté la Cour et s'était retirée en son château de Château-Thierry; là, elle tenait une sorte de cour ou plutôt de cercle littéraire.

Notre Cardinal, alors Chevalier de Bouillon, étudiait en théo-



logie et venait passer ses moments de loisir auprès de sa belle-sœur, pour laquelle il éprouvait beaucoup de sympathie. C'est à Château-Thierry que la duchesse de Bouillon découvrit notre La Fontaine, qu'elle lui apprit qu'il était poète, conteur et fabuliste, fut sa première protectrice et l'engagea à la suivre lorsqu'elle retourna en son hôtel à Paris.

Pour des raisons de famille et pour une question d'étiquette, lors du mariage du duc de Bourbon avec Mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de Madame de Montespan, le Cardinal fut disgracié et envoyé en exil dans son Abbaye de Cluny, puis dans celle de Tournus. Cependant ce fut lui que le Roy désigna comme représentant la faction de France pour assister au Conclave, lorsqu'il s'agit de nommer un successeur à Innocent XI, puis un peu après, pour un autre Conclave tenu à la mort d'Alexandre XVIII.

A la mort du cardinal de Janson, survenue en 1697, il le remplaça comme chargé d'affaires auprès de la Cour pontificale, et ce, au moment où la lutte religieuse entre Bossuet et Fénelon fut portée devant cette Cour. Louis XIV protégeait le premier, le cardinal de Bouillon inclinait pour le second, et, pour éviter une lutte, il demanda à être relevé de ses fonctions, ce qui fut accepté, son remplacement étant décidé d'avance. Fénelon fut condamné le 3 mars 1699.

Un bien grand honneur était réservé au cardinal de Bouillon avant son départ de Rome; ce fut lui qui, sur l'invitation d'Innocent XII mourant, ouvrit la porte dorée aux Vêpres de Noël 1699, cérémonie qui ne s'accomplit que tous les cent ans.

L'attitude prise par le Cardinal lors des Conclaves et du procès de Fénelon avait vivement mécontenté Louis XIV. Son irritation s'accrut encore par suite des intrigues pour l'Évêché de Strasbourg, que Madame de Soubise réservait à son fils. Le cardinal de Bouillon reçut l'ordre de quitter Rome immédiatement et de se retirer dans l'une de ses Abbayes, ce qu'il fit en 1701. Dans la suite, il fut abreuvé de douleurs par les injustices du Roi envers lui et sa famille, obligé de se démettre de sa charge de Grand-Aumônier de France et de s'expatrier en Hol-

lande, où il séjourna jusqu'en 1713. A cette époque, il retourna à Rome, où il mourut le 2 mars 1715.

L'Assemblée félicite très vivement son Président de son travail, si complet et si intéressant.

*Communications diverses.* — M. Debergue, géomètre, à Château-Thierry, offre à la Société diverses empreintes d'un sceau, dont il sera rendu compte ultérieurement; des remerciements lui sont votés.

---

## SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

**Correspondance.** — M. Minouflet, Instituteur à Romeny, annonce, pour la séance de décembre prochain, la lecture d'un travail ayant pour titre : *Une Excursion au Mont-Beuvray*.

M. Riomet, instituteur, à Villeneuve-sur-Fère, promet l'envoi, pour la même séance, d'une « Notice sur les Cloches du canton de Fère-en-Tardenois » et de divers documents sur des communes voisines de sa résidence.

M. le Docteur Fiaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

### Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, année 1899, 53° volume;
- 2° *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins*, tome IV, n° 3, octobre 1900;
- 3° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 24, octobre 1900;
- 4° *Bulletin de l'Alliance Française*, octobre 1900, n° 81;
- 5° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, n° 12, octobre 1900;
- 6° *La Correspondance Historique et Archéologique*, n° 81, septembre 1900;
- 7° *Petits Edifices Historiques*, n° 5 de 1900, n° 29;
- 8° *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, n° 168, 1<sup>er</sup> trimestre de 1900;

- 9° *Revue Historique et Archéologique du Maine*, tome 47, 1<sup>er</sup> trimestre de 1900;
- 10° *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Beaune*, année 1898;
- 11° Même Société, *Mémoires* de 1899;
- 12° *Bibliographie des Travaux Historiques et Archéologiques des Sociétés Savantes*, tome III, 2<sup>e</sup> livraison;
- 13° Même volume, 3<sup>e</sup> livraison.

M. MAURICE HENRIET. — *Racine à Beauvais*. — En 1888, M. Maurice Henriet nous a présenté sous le titre de *Racine Ecolier*, un travail indiquant que le poète Milonais avait passé plusieurs années au collège établi dans la ville Beauvais. Notre regretté et savant collègue, feu M. l'abbé Pécheux, a dit qu'il s'agissait du collège fondé à Paris par Jean de Dormans, Evêque de Beauvais, et connu sous le nom de « Collège de Beauvais ».

Le but que poursuit aujourd'hui M. Henriet consiste à démontrer que son assertion première est vraie que feu M. l'abbé Pécheux s'est basé sur des documents dont les auteurs ont été trompés par une similitude de noms, que Louis Racine ayant fait ses études au collège parisien de Beauvais, on en a conclu à tort que son père avait suivi les cours du même établissement.

M. Maurice Henriet cite, à l'appui de sa thèse, la tradition locale, un grand nombre d'auteurs et n'en trouve qu'un seul qui soit en faveur de M. l'abbé Pécheux. Il demande à la Société de conclure; les renseignements qu'il donne sont tellement précis qu'il est impossible de ne point partager sa manière de voir, en admettant que c'est au collège de la ville de Beauvais que le grand Racine fit ses premières études.

Sur la présentation de MM. le Président, Poincier et Josse sont admis membres correspondants :

1° M. GALINIER, Sous-Directeur des Beaux-Arts, à Toulouse, Officier d'Académie, et 2° M. BATAILLE, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry.

---

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. PETIT LÉON

---

M. le Président, retenu à la Commission départementale dont il est membre, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Dans une des précédentes séances, M. le Vice-Président a informé la Société qu'il devait s'absenter de Château-Thierry pendant quelque temps. En conséquence, les membres présents ont désigné M. Petit Léon pour présider la séance de ce jour.

**Correspondance.** — Lettre de M. le Président excusant son absence pour le motif indiqué plus haut.

Lettre de M. Bataille remerciant de son admission dans la Société.

Lettre de M. Bercet, bibliophile, à Sobre-le-Château (Nord), demandant qu'un travail de son frère, sur Landouzy-la-Ville, soit inséré dans nos *Annales*. L'Assemblée décide d'ajourner sa réponse à une prochaine séance, afin d'avoir l'avis de M. le Président.

### **Ouvrages reçus :**

- 1<sup>o</sup> *La Correspondance Historique et Archéologique*, n<sup>o</sup> 82, 8<sup>e</sup>, 1900;
- 2<sup>o</sup> *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, novembre 1900;
- 3<sup>o</sup> *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gatinais*, 4<sup>e</sup> trimestre de 1897;

- 4° *An old Judion Village (Smithsonian Institution de Washington)*;
- 5° *Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord*, tome XV, 1899;
- 6° *Bulletin de la même Commission*, tomes XXII, XXIII et XXIX, 1900;
- 7° *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, 1869 à 1899.

Don M. Legrand-Vaternelle :

*Procès de Louis-Napoléon Bonaparte jugé par la Chambre des Pairs, sur l'Attentat de Boulogne, du 6 août 1840; Méthode pour étudier la Géographie*, par l'Abbé Lenglet-Dubresnoy, tome IX, MDCCXLI.

**M. MINOUFLET.** — *Une excursion au Mont-Beuvray.* — Ce travail est à la fois historique, archéologique, on peut ajouter pittoresque et humoristique. Ce sont des faits, des détails concis qui doivent être rapportés en entier, mais que l'on ne peut analyser. Bornons-nous à dire que, d'après les renseignements recueillis sur les lieux par M. Minouflet, le Mont-Beuvray serait l'emplacement de l'ancienne « Bibrax », que l'on y trouve une superstruction de temples ayant trait au culte des anciens habitants du pays, les Gaulois, puis à celui de leurs conquérants, les Romains, puis à celui qui a succédé au paganisme, c'est-à-dire le christianisme.

C'est une question bien délicate que celle de l'ancienne « Bibrax » ! Aussi l'Assemblée croit devoir se borner à remercier bien vivement M. Minouflet de son intéressante communication.

**M. RIOMET.** — *Notice sur les Cloches du canton de Fère-en-Tardenois.* — Le travail de M. Riomet n'est pas, comme on pourrait le croire au premier abord, une doublure de celui de M. Berthelé, inséré dans nos *Annales* de 1899. M. Berthelé s'occupe surtout de quelques fondeurs soit ambulants, soit établis d'une manière plus ou moins fixe dans notre pays, qui ont fourni leurs œuvres à diverses communes de l'arrondissement de Château-Thierry et des environs.

M. Riomet décrit les cloches de toutes les communes du canton

de Fère-en-Tardenois et en fait l'historique. Il commence en 1538 par celle de Villers-Agron et termine en 1895 par celles de Goussancourt. Il mentionne aussi celles des cloches disparues pour lesquelles il a pu recueillir des traces dans les archives communales.

La lecture de M. Riomet est écoutée avec beaucoup d'intérêt, et des félicitations lui sont adressées.

---

# TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1900





# LA TOMBE DE LA FONTAINE

AU CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE

---

Rien de ce qui touche à La Fontaine ne nous laisse indifférents : il a eu des biographes qui n'ont rien laissé à glaner après eux : Sainte-Beuve, Walkenaer et plus récemment encore Paul Mesnard, ont minutieusement raconté sa vie. J'ai cru pouvoir cependant faire quelques additions, en ayant recours à des sources authentiques.

On sait que La Fontaine habitait chez M<sup>me</sup> de La Sablière, de 1672 à 1693, rue Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch, quand vers le milieu du mois de décembre 1692 il tomba gravement malade.

Le 6 janvier 1693 mourut M<sup>me</sup> de La Sablière : c'est alors que La Fontaine alla chez M. D'Hervaert, rue Plâtrière, aujourd'hui rue Jean-Jacques-Rousseau. D'Hervaert était maître des Requêtes au Conseil du Roi et Conseiller au Parlement de Paris.

Il y avait deux ans que la santé de La Fontaine était chancelante, quand le 10 février 1695 il écrivait à Maucroix : « Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller « un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse. »

Le 16 février il lui écrivait qu'il n'avait plus que quinze jours à vivre, car la veille il avait été pris d'une grande faiblesse. Il se remit un peu, put aller faire ses Pâques le 10 avril à l'église Saint-Eustache, sa paroisse.

Voici ce qu'on lit dans le tome XII, page 183, au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale :

« Du 13 avril. — M. DE LA FONTAINE. — Il avoit été receu  
« à l'Académie françoise le 2 may 1684, à la place de Jean-  
« Baptiste Colbert, ministre d'Etat.

« Il étoit de Château-Thierry.

« Il fit ses Pasques dimanche de la Quasimodo, 10 avril,  
« tomba malade le lendemain lundy et mourut le mercredi  
« 13 entre une heure et deux heures après dîner. Il a été  
« maistre des Eaux et Forests, charge qu'il a exercé (sic)  
« durant vingt ans. Son père étoit aussi maistre des Eaux et  
« Forests. L'hôtel d'Hervaert, rue Platrière, où il est mort, est  
« actuellement l'hôtel des Postes. Il étoit né en 1621. Il a  
« un fils que M. De Lagny (qui est au commerce du Levant  
« comme étoit M. De Bellisani) a employé. »

La Fontaine a très probablement succombé à la maladie  
qu'on appelle la pneumonie des vieillards.

On lit dans le registre des sépultures de la paroisse Saint-  
Eustache :

« Le jeudy quatorzième (avril 1695) deffunct Jean De La  
« Fontaine, un des quarante de l'Acad. françoise, âgé de  
« soixante-seize ans, demeurant rue Platrière, à l'Hostel  
« Derval (sic) décédé le treizième du présent mois, a esté  
« inhumé au cimetièrre des Saints Innocents.

« Signé : CHANDELET,

« R. 64<sup>1</sup>. 10<sup>2</sup>. »

Le cimetièrre des Saints-Innocents étoit à l'endroit occupé  
aujourd'hui par le square des Innocents.

Dans le *Mercure galant* du mois d'avril 1695, page 267, on  
lit :

« L'Académie françoise vient de faire une perte consi-  
« dérable en la personne de M. De La Fontaine. Il estoit  
« original dans son genre et ses Fables et ses Contes sont  
« des pièces achevées. Il a fait un livre en prose intitulé  
« *la Psyché* et rien ne parloit de luy qui n'eut un caractère

« singulier qui le distinguoit des autres ouvrages de même  
« nature. Il s'appeloit Jean et vous serez bien aise de voir  
« son épitaphe faite par luy-mesme quelques mois avant  
« qu'il mourust.

« Jean s'en alla comme il estoit venu

. . . . .

« Il estoit de Chasteau-Thierry et est mort âgé de soixante  
« et seize ans. C'est une vraye perte. Ces sortes d'heureux  
« génies ne se trouvent pas dans chaque siècle. »

*La Gazette* (de France) n'a pas dit un seul mot de La Fontaine.

D'après Jal (1), le corps de La Fontaine resta dans le cimetière des Saints-Innocents jusqu'en 1786, époque où le cimetière fut fermé pour la construction du quartier des halles ; mais sa tombe fut perdue au dire de Jal. En 1792, le 21 novembre, on trouva dans le cimetière, au pied du Crucifix un corps qui a paru être celui de La Fontaine, d'après de vagues indications. Mais ce ne sont là que des apparences.

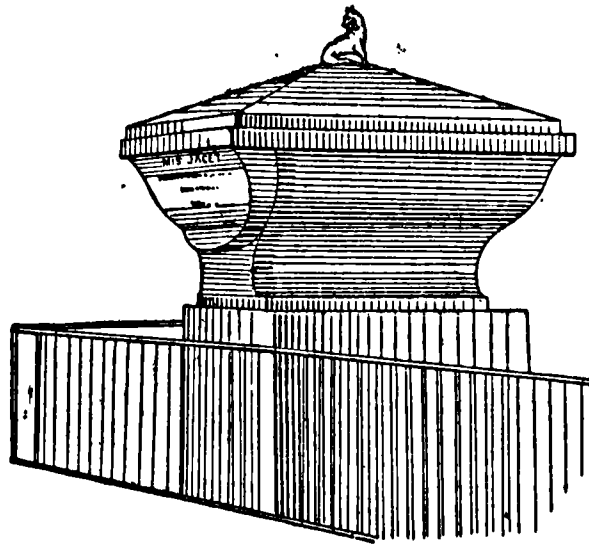
Le 22 mars 1799, Alexandre Lençir, dont le fils habita longtemps Chézy et Essômes, demanda l'autorisation de déposer les restes(?) de La Fontaine dans le Jardin Elysée des monuments français. L'autorisation fut accordée. Le 6 mars 1817 eut lieu l'exhumation et c'est le 2 mai de la même année que les restes problématiques de La Fontaine ont été mis dans la tombe où ils sont aujourd'hui, à côté de ceux de Molière, dans le même entourage.

Je ne vais jamais au cimetière du Père-Lachaise sans faire une visite au monument consacré à La Fontaine, qui est dans la 27<sup>e</sup> division. Je dois dire que les deux tombes de La Fontaine et de Molière sont parfaitement entretenues.

(1) Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.

Voici l'épitaque que je transcris ici :

HIE JACET  
JOH. LA FONTAINE CASTROTHEODORICUS  
IN AESOPIÏS FABELLIS CONDENDIS  
RECENTIORUM UNICUS  
BARRICE ET PHÆDRI  
VICTOR POTIUSQUAM GEMULUS  
VIXIT AN. LXXIV. OBIIT A. S. MDCLXXXV  
GUILL. CHABROL DE VOLVIC  
COMES PRÆFECTUS URBIS  
POETÆ CORPUS TRANSLATUM  
MONUMENTO INFERRI CURAVIT  
A. S. MDCCXVII



Quand on passe rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 63, devant l'hôtel des Postes, on lit sur l'une des façades l'inscription commémorative suivante :

JEAN DE LA FONTAINE  
NÉ LE 8 JUILLET  
1621  
EST MORT LE 13 AVRIL  
1695  
A L'HOTEL D'HERVAERT  
QUI S'ÉLEVAIT  
A CETTE PLACE.

L'apposition de cette plaque a eu lieu le 16 juillet 1887, en exécution d'une délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 1886 et d'un arrêté du Préfet de la Seine en date du 17 juillet 1886.

J'ai adressé le 10 novembre 1898 à la Commission du vieux Paris une réclamation en faveur de notre compatriote. De toutes les inscriptions commémoratives, *une seule*, celle de La Fontaine, ne porte pas le nom de sa ville natale.

Ce ne peut être qu'un oubli.

Le 14 mai 1899, j'ai adressé une nouvelle lettre. Il a été répondu par M. Ed. Mareuse que si le nom du lieu de naissance n'est pas indiqué, c'est que la plaque commémorative de la maison où est mort La Fontaine est une des premières rédigées. Ma lettre a été renvoyée au Comité des inscriptions parisiennes (Séance du 1<sup>er</sup> Juin 1899). Il me semble que notre Société pourrait adresser une nouvelle demande pour la réfection de cette plaque.

D<sup>r</sup> A. CORLIEU.

# LA FAMILLE BALHAN

---

Dans la séance d'août 1899, M. F. Henriët a donné communication d'une lettre qu'il avait reçue de M. Jadart, bibliothécaire et conservateur du Musée de Reims, à propos d'un tableau-épitaphe concernant une famille Baalan qui peut-être se rattacherait à nos Balhan.

Nous donnons ci-dessous la lettre de M. Jadart :

## ACADÉMIE DE REIMS

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Reims, le 16 juillet 1899.

*Monsieur Frédéric Henriët*  
*Château-Thierry.*

Cher Monsieur,

Outre le plaisir de correspondre avec vous, je tiens aujourd'hui à adresser, par votre entremise, une communication à la Société historique et archéologique de Château-Thierry, dont je lis chaque année les *Annales* avec intérêt et profit véritables.

Dans le volume de 1896, j'ai trouvé une notice de M. Delorme sur *La Famille Balhan* (1), et je suis à même d'apporter

(1) Ce nom de *Balhan* ne me paraît avoir aucune relation de seigneurie avec les localités de *Balham*, canton d'Asfeld (Ardennes), et de *Balan*, près Sedan. Il indiquerait plutôt peut-être la provenance de la famille, qui serait originaire d'une localité du même nom.

un contingent, peut-être utile, à la généalogie de cette famille.

Je recevais, le 10 juillet courant, une lettre de M. A. Rock, négociant à Urcel, près Laon, m'annonçant l'apport d'un tableau présentant deux monogrammes et une légende. Je reçus, en effet, le 13 juillet, la visite du propriétaire de cette œuvre d'art, dont je vous transmets la description après un examen minutieux et complet.

Le tableau sur bois, dans un encadrement également en bois (H<sup>r</sup> 0<sup>m</sup>69 — L<sup>r</sup> 0<sup>m</sup>59), offre la scène du Christ en Croix avec la Madeleine couchée à ses pieds, son vase de parfum près d'elle, et un paysage formant le lointain, avec un petit ermitage sur la gauche. Le nimbe du Christ est doré, ainsi que celui de la Sainte (1). La peinture est expressive, mais sans finesse, ni grâce; elle a dû subir des retouches, surtout dans le bas du côté de l'ermitage. C'est dans le coin gauche que l'on distingue, malgré des repeints, deux monogrammes ainsi disposés l'un près de l'autre :



Je ne suis pas sûr des lettres données ici dans le milieu des figures: il faudrait un nettoyage pour en bien juger (2).

(1) Le nimbe du Christ est rayonnant ou crucifère, celui de la Madeleine est un simple cercle.

(2) Inutile de dire que je n'ai pas trouvé les monogrammes dans le *Dictionn. des Monogrammes* de Bruillot, ni dans l'*Histoire des Peintres* de Charles Blanc. Ils peuvent concerner la famille, aussi bien qu'un artiste.



D'ailleurs, vu l'état et la valeur médiocre actuelle de la peinture, mon examen a plutôt porté sur la légende peinte autour du cadre en lettres majuscules dorées; la dorure est ternie et le cadre disjoint, mais l'intérêt historique de l'inscription est encore grand, avec sa date de 1584 qui est certaine.

Il s'agit d'une épitaphe décorative, qui marquait dans une église la sépulture de Jacquette Dargent, veuve de Nicolas Baalan.

On lit, en effet, au milieu des moulures du cadre, en commençant au bas sur la gauche :

CI DEVANTGIST IACQVET DARGENT EN SON VIVANT  
VEFVE DE FEV NICOLAS BAALAN QVY  
DECEDAT LE DERNIER IOVR DE NOVENBRE  
1584 PRIEZ DIEV POVR SON AME

Ce texte redeviendrait facilement lisible, et le cadre (largeur des montants 0<sup>m</sup>08), serait aussi facilement réparé. Le tableau, remis lui-même en bon état, formerait un spécimen historique de tableau-épitaphe au Musée de Château Thierry, sans parler de sa valeur locale pour la famille Baalan. J'en ignore malheureusement la provenance ancienne, la pièce ayant été acquise, m'a dit le possesseur, de simples particuliers. Il est bon, en tout cas, de conserver la trace de ce mémorial dans les *Annales* de la Société historique.

Votre dévoué serviteur et confrère,

H. JADART.

M. F. Henriet a remercié M. Jadart, au nom de notre Société, de son intéressante communication.

## LE MUSÉE DE REIMS

---

Grâce aux libéralités testamentaires qui l'ont successivement enrichi, grâce aux sacrifices intelligents de la ville, le musée de Reims a pris, depuis une trentaine d'années, un développement notable. Composé à l'origine d'œuvres des écoles allemande, italienne et française des *xvi<sup>e</sup>*, *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles, parmi lesquelles on peut nommer des morceaux de qualité supérieure et des dessins de tout premier ordre, — à ne citer que le prodigieux dessin d'Holbein et les études de têtes des Cranach, — il a vu bientôt ses cadres s'élargir de façon à présenter aujourd'hui un aperçu à peu près complet de l'histoire de l'art. A côté de l'ancien fonds classique dont nous venons de parler, la peinture moderne a pris triomphalement sa place, et la seconde génération de l'école dite de 1830, le groupe naturaliste qui atteint son apogée de 1850 à 1870, s'y trouve brillamment représenté. Le musée doit cet avantage aux legs de plusieurs amateurs rémois non moins éclairés que généreux : MM. Lundy, Kasperek, Irroy, etc. M. Wuarnier-David, décédé il y a quelques mois, a suivi leur exemple et laissé au Musée de Reims les toiles les plus précieuses de sa collection. L'érudit conservateur, M. H. Jadart, a mis, depuis quelques semaines, ces nouvelles richesses sous les yeux du public, à la suite de la série provenant du legs Lundy. J'ai eu grand plaisir à les voir et je demande à nos collègues la permission de leur faire part des notes que j'ai prises au cours de cette visite.

Un mot d'abord sur le regretté donateur M. Wuarnier. Né

à Reims, il fit brillamment son chemin dans l'industrie. Ses concitoyens lui témoignèrent leur estime en le nommant, en février 1871, député à l'Assemblée nationale. Il y siégea au centre gauche jusqu'en février 1876. La politique lui faisant des loisirs, il en profita pour se livrer à ses goûts pour les beaux arts. Il noua avec les artistes les plus réputés de l'époque, des relations qui lui permirent d'acheter de première main et de décrocher des morceaux savoureux dans les bons coins des ateliers. Il connut Daubigny, Chintreuil, Lépine et bien d'autres. Il se lia surtout avec Corot qui reçut plusieurs fois, chez son ami rémois, une cordiale hospitalité. On ne s'étonnera pas dès lors que Corot tienne la première place dans la collection de M. Wuarnier, collection peu importante numériquement, mais condensant, sous un petit volume, une somme d'art considérable. On en jugera par l'état récapitulatif ci-après : dix Corot, deux Daubigny, un Millet, un Bonvin, deux Diaz, deux Chintreuil, un Daumier, un Lépine, deux Jongkind, une aquarelle de Granet, une de Guardi et huit bronzes de Barye, exemplaires de choix, exposés provisoirement, faute d'une meilleure place, dans la salle des faïences léguées par M<sup>me</sup> Veuve Pommery.

Au centre des tableaux que nous devons à la libéralité de M. Wuarnier, M. Jadart a placé le portrait du donateur, qui semble vivre encore au milieu des toiles qu'il a aimées. Ce portrait est habilement gravé par M. Raoul Varin, d'après une photographie de date déjà ancienne. La physionomie est ouverte, aimable et sympathique.

Chacune des dix toiles de Corot mériterait qu'on se complût à la decrire et qu'on s'oubliât à l'admirer. Nous devons nous borner à en donner une désignation sommaire :

1. *Le Lac*. — A perte de vue s'étend la nappe apaisée aux douces clartés lunaires. Sur la droite, un bouquet d'arbres projette sa masse d'ombre sur les eaux endormies; barque amarrée à la rive; paysage de rêve où voyage la pensée.

2. *Les laveuses*. — Au bord d'un ruisseau, à proximité d'un village dont les toits apparaissent au-dessus de la ligne d'ho-

rizon, à travers des peupliers grêles, des femmes savonnent, battent et rincent les nippes du ménage. Ciel fin, clair et moucheté de nuages argentins. Site très localisé, peint certainement d'après nature.

3. *Bord de rivière.* — Bois à gauche; une femme lit, appuyée au tronc d'un arbre. A droite, chemin de ha'age passant sur un petit pont et dominé par un coteau. Même observation que pour le précédent.

4. *Vue d'Italie.* — Ville et collines à gauche; arbres massés à droite en une silhouette de belle allure. Lac au fond et paysans italiens auprès d'une fontaine au premier plan. Un ciel limpide baigne tout le paysage d'une lumière ambrée. Fin d'une belle journée d'été.

5. *Vue de Mantes,* prise de la rive droite de la Seine. En hauteur.

6. *Le ruisseau.* — En hauteur; saulée à gauche et peupliers à droite.

7. *Le printemps.* — En hauteur; inférieur au précédent, dont il n'a pas la légèreté frémissante. Je lui reprocherai même un peu de mollesse et de lourdeur. « Il faut qu'on entende chanter les oiseaux sous la feuillée », aimait à répéter Corot. Ici, ils auraient de la peine à vivre.

8. *Le pêcheur.* — Arbres à gauche; barque à droite attachée à une toque de saule; ciel matinal; grande limpidité d'atmosphère.

9. *La charrette.* — Une voiture chargée de fagots, attelée d'un cheval blanc et suivie du charretier, gagne péniblement l'orée du bois. Toile d'une belle harmonie, où l'air circule, où l'on respire les bonnes senteurs forestières.

10. *Le coup de vent.* — Sur un terrain aride, morne, où végètent de maigres plantes et quelques bouleaux chétifs, un voyageur se hâte, car le ciel menace, le vent souffle en tempête, tordant furieusement les arbrisseaux échevelés; page magistrale par son unité symphonique, sa richesse de tons dans une gamme sobre, fouettée à propos d'accents vigoureux. Le doux poète des lacs paisibles, des sérénités crépus-

culaires, est sorti cette fois de son thème habituel dans un jour d'allégre inspiration ; cela lui a porté bonheur. Des dix toiles que nous venons d'énumérer, ce n'est peut être pas celle-ci qui atteindrait le plus gros chiffre en vente publique, parce que l'amateur préfère généralement les productions qui caractérisent le maître sous ses aspects les plus connus ; mais ce n'en est pas moins un pur chef-d'œuvre qui fera toujours l'admiration des connaisseurs.

Passons à Daubigny. Voici deux panneaux où l'on reconnaît tout de suite sa sûreté de vision et la prestesse de son pinceau. *Le bac*, petite grisaille, nacrée, datée de 1868, et une vue de la plage et du hameau breton de Kerity, datée de 1871. Cette dernière appartient déjà à la seconde manière de l'artiste, celle où le peintre aimable des verdure printanières commence à viser à la puissance. Le port de Kerity est un peu poussé au noir, mais il a de la maîtrise et se distingue par une fermeté que Daubigny devait en partie à l'emploi des panneaux qui, mieux que la toile, se prêtent à une exécution sommaire et rapide par larges indications et points de repères vigoureux. Aussi, usait-il de panneaux pour toutes ses études d'après nature. Il aimait à sentir la résistance du bois sous son pinceau, s'attachant à affirmer les valeurs essentielles qu'il reliait ensuite dans le travail de l'atelier. Ainsi, du moins, procédait-il dans la seconde phase de sa carrière, quand la maîtrise et la hâte fiévreuse de produire remplacèrent chez lui l'étude, non pas plus attentive, mais plus naïve, plus ingénue des premières années.

Chintreuil est représenté par deux toiles qui répondent également aux deux manières du peintre : *La Chasse au bois*, ciel d'un gris tendre coupé à l'horizon d'une étroite bande d'or ; feuillages roussis d'automne ; faire délicat et velouté des œuvres de jeunesse de l'artiste. *Chemin sous les pommiers*, tout pétillant de lumière et de chaleur au clair soleil de juin ; gamin assis dans l'herbe et fillette s'avancant le fauchet sur l'épaule.

Cette seconde toile moins amoureusement carressée que la

première, est d'une facture plus libre. L'artiste a progressé tout au moins comme praticien.

De Diaz, deux intérieurs de forêt où scintillent, comme diamants et rubis, le soleil et la rosée; de Lépine, une *Vue des bords de la Seine*, prise en amont du pont d'Austerlitz dans la direction d'Ivry et de Charenton, exécutée avec la sagesse un peu timide des jours où l'on s'applique. Je sais sans aller bien loin, des Lépine supérieurs à celui-là, ne fût-ce que le vibrant effet de lune provenant je crois du legs Kasperek que l'on peut voir tout à côté.

Les deux Jongkind ne sont pas non plus de la plus fine qualité ni de la meilleure époque de cet artiste inégal. Ils représentent des canaux en Hollande et sont datés l'un 1869, l'autre 1875. Tous deux sont d'un faire moucheté, pointillé, et semblent échantillonnés comme une tapisserie dont le canevas n'est pas encore rempli.

La collection Wuarnier compte un Millet important : une jeune paysanne dormant sous la feuillée, à la lisière d'un bois. C'est une étude au pastel, grande comme nature, plus grande que nature, allais-je dire, tant les contours paraissent outrés, ronds et ballonnés. Cette figure eût gagné à nous être présentée dans des proportions plus restreintes; mais ne discutons pas ces questions, surtout avec un homme de la trempe de Millet qui obéissait à sa fantaisie d'artiste, à sa préoccupation du moment sans s'inquiéter autrement du qu'en diront MM. les amateurs et les critiques.

Le legs Wuarnier fait entrer encore, au musée de Reims, une scène d'intérieur peinte par François Bonvin, le peintre volontaire, ennemi de tous les mensonges, de tous les escamotages, qui s'était fait le doctrinaire de « l'honnêteté dans l'art. » Il voyait juste, mais ne sacrifiait rien de ce qu'il voyait, affirmant toutes choses d'un pinceau dur et appuyé. Il n'en est pas moins un des artistes intéressants du siècle, car il est de la lignée des Chardin et des Peter de Hooghe.

Citons encore, pour ne rien omettre, deux aquarelles dont l'une, de Guardi, nous montre un quai de Venise, et l'autre,

de Granet, traitée à la manière romantique, nous fait assister, avec une mise en scène un peu théâtrale aux derniers moments du Poussin mort, comme l'on sait, à Rome en 1665.

Et maintenant, pour finir sur un sujet moins sévère, arrêtons-nous devant le Daumier qui donne la note comique de la série. L'inexorable observateur nous introduit dans l'atelier d'un peintre. Ce n'est qu'une simple caricature à l'huile, mais combien juste de mouvement et d'impression ! Le peintre, palette et pinceaux en mains, se recule pour mieux juger de l'effet de son tableau posé sur le chevalet. Il se complait dans cette contemplation, et l'on sent que la vanité de l'auteur l'emporte déjà sur la clairvoyance du critique. Que d'artistes pourraient se reconnaître dans le type que Daumier met sous leurs yeux !

On voit, par les lignes qui précèdent, quel précieux appoint le legs Wuarnier apporte à la partie contemporaine du musée de Reims. Le généreux donateur s'est acquis des droits à la reconnaissance, non seulement de ses concitoyens, mais de tous les amateurs, heureux de voir entrer, dans les collections publiques, pour le profit de tous, des œuvres qui contribuent à former le goût et à répandre la connaissance de l'art.

FRÉDÉRIC HENRIET.

LES  
AMBASSADEURS « DE LA HAYE »  
A CHARLY

---

L'étranger qui parcourt l'élégante et proprette petite ville de Charly est agréablement surpris de lire au coin des rues l'indication nominative de ces rues, à l'instar de nos grandes villes. Parmi le vocable de ces rues, il est des noms qui rappellent quelques souvenirs ; il en est d'autres qui n'ont aucune signification, tels que ceux de *Rue Neuve*, *Rue d'Enbas*, *rue Chamoux*. J'ai feuilleté jadis, lorsque j'habitais Charly, les archives de la localité, les registres de l'état-civil qui remontent à 1538, et je n'ai jamais pu trouver le nom de *Chamoux* parmi les autochtones ou parmi ceux des habitants qui ont pu y laisser quelque souvenir. Enfant du pays dont j'ai écrit l'histoire, je serais bien aise d'être renseigné sur l'éminent personnage qui a laissé son nom (*Chamoux*) à une des rues de la localité. Il est d'autres personnalités dont le souvenir méritait d'être conservé, et j'aurais été bien aise de pouvoir lire sur une de ces plaques indicatrices un nom qui a quelques droits d'être gardé dans la mémoire de mes concitoyens, celui de DE LA HAYE (1).

Hilaire de La Haye, dont j'ai déjà entretenu la Société (2),

(1) Le mot *la* est tantôt écrit avec un *l* simple, tantôt avec un *L* majuscule.

(2) *Ann. Soc. hist.*, 1895, p. 263.



avait eu quatre enfants de son mariage avec Marie Gilles. L'aîné Jean de La Haye, seigneur de Ventelet et de la Bous-selle, conseiller au Parlement de Paris, fut nommé ambas-sadeur à Constantinople en 1639, où il avait succédé à de Harlay. Le 14 avril 1639, en l'envoyant à Constantinople, Richelieu lui avait fait les recommandations suivantes :

« Led. s<sup>r</sup> ambassadeur doit savoir que le principal sujet  
« de la bonne intelligence que les rois ont établie avec les  
« empereurs ottomans a esté la piété et le zèle qu'ils ont eus  
« pour la conservation du nom chrétien et notre sainte et  
« seule religion, de laquelle plusieurs font profession dans  
« l'estendue de l'empire des Turcs, comme aussy pour  
« conserver aux chrestiens le libre accès en la Terre Sainte,  
« où tous les mystères de nostre salut ont esté opérés et où il  
« reste diverses marques, dignes d'une perpétuelle véné-  
« ration.

« L'autre sujet a esté pour donner moyen à leurs peuples  
« de se prévaloir de l'utilité du commerce des marchandises  
« du Levant qu'ils ont eu longtemps seuls la faculté de trans-  
« port en la chrestienté ou bien ceux qui trafiquaient sous la  
« bannière de France..... » (1).

Les voyages, à cette époque, étaient longs et difficiles. Jean de La Haye s'embarqua à Marseille le 10 juillet 1639 sur le *Lion d'Or* ou sur un vaisseau qui accompagnait ce der-nier (2). Onze jours après, il était à Malte où il resta au port jusqu'au 26. Il reprit la mer et passa à Cérigo (Cythère), traversa les Cyclades avec un vent contraire, fit voile vers Smyrne, où il débarqua au mois d'août et arriva à Constan-tinople à la fin de novembre.

Le 31 décembre 1639, de La Haye écrivait au M<sup>l</sup> de

(1) Richelieu, *Lettres*, t. VI, p. 320.

(2) Du Loir, *Voyages...* 1654, in-4°.

Cœuvres qu'il n'avait pu encore voir le grand vizir, ayant été malade à la suite de ce long voyage. (1)

« Je n'ay pu encore aller à l'audience à cause de ma maladie ; elle est sur son retour et espère qu'à l'arrivée du grand vizir, je seray en estat de luy pouvoir rendre mes devoirs et commencer à bon escient les fonctions de mon ambassade. »

Les visites eurent lieu et le 31 janvier 1640, de La Haye était installé à Péra, d'où il écrivait au M<sup>re</sup> de Cœuvres :

« Monseigneur, Voicy le quatrième ordinaire par lequel je vous écris depuis mon arrivée à Constantinople ; vous aurez appris par mes précédentes, comme j'attendois le retour du grand vizir pour prendre mon audience sans luy, maintenant je vous diray qu'il est arrivé le six du mois courant et l'ay esté saluer l'onzième. Il m'a sceu si bon gré de l'avoir attendu, et d'avoir voulu commencer mes visites par la sienne, que pour récompenser mon attente il m'a mené cinq jours après au baise-mains, où je vous puis assurer que les choses se sont passées avec tout l'avantage que l'on pouvoit désirer pour l'honneur et réputation et pour la qualité des présents que sa Hautesse a fort agréés, soit pour le nombre des vestes (2) jusques à dix-huit qui ont esté données à la noblesse qui m'accompagnoit, soit pour le jour de cette cérémonie... »

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'ambassade de notre compatriote dont la correspondance officielle existe en grande partie à la Bibliothèque nationale (F. franç., t. 4070 et fonds Clairambault), dans les lettres de Richelieu (t. VI) et dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Pendant son ambassade, Jean de La Haye eut à traiter une

(1) Bibl. nat., Mss f. franç., 4070, f<sup>o</sup> 394, v<sup>o</sup>.

(2) Il était d'usage d'offrir des vêtements en brocart aux personnages admis à la réception du Grand Vizir.

question importante au point de vue littéraire. Un prêtre grec, Athanase Rhétor, venu en France en 1642 avait promis à Séguier d'acheter des manuscrits grecs à Constantinople(1). Notre ambassadeur devait surveiller les acquisitions et fournir l'argent, comme nous l'apprenons par la lettre qu'il écrivit à Séguier le 8 août 1643. Il paraît que de La Haye avait déboursé 4500 livres pour l'acquisition de ces livres et manuscrits grecs. Les manuscrits sont à la Bibliothèque nationale et les livres sont à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Louis XIV faisait grand cas de son ambassadeur, si nous en jugeons par cette lettre qu'il lui écrivit en 1650.

« Je me suis résolu de vous ordonner de continuer un  
« employ dont vous ne serez pas de sitost relevé, parce qu'il  
« seroit difficile qu'un autre pust si bien mesnager ces deux  
« importantes affaires que vous qui avez acquis envers moy  
« et mes alliez beaucoup d'estime. Je vous donne un moyen  
« d'accroistre de mérite, estant bien asseuré que vous en  
« profiterez. Aussy devez vous croire que les récompenses  
« vous seront distribuées selon vos services et que c'est du  
« meilleur de mon cœur que je prie Dieu qu'il vous ait, Mon-  
« sieur de La Haye Ventelay, en sa sainte garde. Escrit  
« à Paris le 11<sup>e</sup> jour de janvier 1650.

« Signé : Louis. »

De La Haye quitta son poste en 1665 après vingt-six ans de services. Nous n'avons pu savoir quelles récompenses Louis XVI accorda à son fidèle ambassadeur. Aujourd'hui nous n'avons pas d'exemples de semblables stabilités politiques, qui permettraient aux représentants de la France de mieux connaître les pays auprès desquels ils étaient accrédités. Maintenant on prend un homme au Parlement, sans beaucoup s'inquiéter de ses aptitudes ; on en fait un ministre de n'importe quoi, un ambassadeur et... vogue la galère !...

(1) Bibl. nat., F. fr., coll. Duchesne, 8. 57, f<sup>o</sup> 527 à 530.

Avant et après son ambassade, Jean de La Haye habitait quelquefois Charly, dans son château de la Bousselle, aujourd'hui maison bourgeoise reconstruite et appartenant à M. Dalibon, ancien Maire de Charly.

Denis de La Haye, fils aîné de Jean de La Haye, né en novembre 1625, succéda à son père à l'ambassade de Constantinople en 1665. Il avait épousé en premières noces Louise de Montholon, sa parente, et en secondes noces Denise-Catherine Groppo, veuve de Jean-Jules-César de Béatien. Denis de La Haye s'embarqua à Marseille le 29 octobre 1665. Le récit de son voyage a été écrit par le R. P. Robert de Dreux, capucin qui l'accompagnait (1). Huit jours après, il était à Malte, où il séjourna dix jours et il n'arriva à Constantinople que le 28 décembre, par suite de vents contraires.

De La Haye a publié une partie de l'histoire de son ambassade sous ce titre : *Lettre d'un ambassadeur de la France à Constantinople au Roi Louis XIV, contenant une relation de son ambassade* (2). Quoique cette question tienne plutôt à l'histoire générale qu'à l'histoire locale, je crois cependant pouvoir y insister pour montrer ce qu'il a fallu d'énergie à notre compatriote pour se tenir à la hauteur de cette mission difficile et périlleuse. Nous lui laissons la parole. « Peu de jours après mon arrivée à Constantinople, je fis demander audience au grand vizir ; car c'est toujours par où commencent tous les ambassadeurs : me l'ayant accordée, il me reçut avec beaucoup d'indifférence et de fierté, sans se lever de sa place, selon les anciennes coutumes... Après les premiers compliments, il usa de plaintes et de reproches... (3)

(1) *Voyage de Paris à Constantinople*, par le P. Robert de Dreux, capucin, 1665.—(Bibl. nationale, Manusc. Nouv. acquis. franç., n° 4962).

(2) Lettre reproduite dans *Des Molets*, continuation des Mém. de littérature et d'histoire, t. IV, p. 240 et suiv.

(3) Les causes de ce mauvais accueil reposent sur ce fait que Louis XIV avait envoyé des secours aux Vénitiens dans leur guerre contre

A la deuxième audience, Denis de La Haye ajoute : « Le trouvant comme la première fois assis, sans qu'il se levât, je m'assis avec indignation sur un tabouret qui étoit préparé pour moy, sans lui faire aucune salutation et je commençay par lui dire que l'Empereur de France m'ayant envoyé pour confirmer l'amitié entre les deux Empires, je n'avois pas voulu compter pour audience celle que j'avois eue auparavant, parce que je n'y avois pas reçu les honneurs dus à l'ambassadeur du plus grand et du plus puissant monarque de la chrétienté... Le grand vizir s'étant mis en colère et à lâcher quelques paroles peu honnêtes, je pris des mains de mon drogman les capitulations, et les ayant jetées aux pieds du grand vizir, je me levai en même temps et sans le saluer je me retirai dans l'antichambre d'où voulant passer outre, je fus arrêté... Le jour ayant été fixé comme pour une nouvelle audience avec le vizir au dix-septième janvier 1666, j'y allai accompagné de cent personnes à cheval. Le grand seigneur ayant voulu me voir passer du haut d'une muraille de son sérail, le vizir qui étoit avec lui le quitta pour se rendre dans le sien, où étant dans une chambre il me vint joindre avec un visage riant, me saluant et me tendant sa main. Je répondis à ses civilités et je le complimentay comme si je ne l'eusse pas encore vu ; l'audience se passa bien, m'ayant fait beaucoup d'honnêtetés, ainsi qu'à la noblesse qui m'accompagnait, et m'ayant régala, outre le cavé (café), cherbet (sorbet) et parfums, de vingt-quatre vestes que je lui fis départir.

« Tous les amis de la chrétienté, autant que la voix publique m'ayant appris les victoires et les conquêtes de Votre Majesté en Flandre durant toute la campagne de 1667, j'en fis faire pendant trois jours des réjouissances publiques ;

les Turcs qui voulaient s'emparer de l'île de Crète. Les bruits qu'on avait fait courir sur les mauvais traitements et les voies de fait contre De La Haye sont démentis par l'ambassadeur lui-même. — Venise abandonna Candie aux Turcs en 1669.

et de la manière dont la chose fut exécutée, elle ne surprit pas moins tout le monde par son éclat que pour sa nouveauté. Je tins table ouverte pour tous les Francs (sous ce nom sont compris les François, Anglois, Italiens et Hollandois que j'avois invitez) et aussi pour les Grecs; mais d'avoir fait tirer en un jour 2000 coups de canon au milieu du port de Constantinople, c'est ce qu'aucun ambassadeur avant moi n'avoit jamais encore entrepris. . . »

Denis de La Haye fut rappelé par Lettres royales en date du 15 avril 1669 et il fut envoyé en Bavière, où il négocia le mariage de la princesse de Bavière, fille du Grand Electeur avec le Dauphin, aïeul de Louis XV(1), et il y séjourna douze ans, puis fut envoyé à Venise en 1685, où il resta dix-huit ans. Après trente-cinq ans de services, il demanda à être rappelé en France et fut nommé conseiller d'Etat. Il avait soixante-quatorze ans. Il revint à Charly en 1703, où il vécut jusqu'en 1722, ainsi que le constate son acte de décès que j'ai copié dans les archives de la commune.

« Messire Denis de La Haye-Ventelet, chevalier, seigneur de Saint-Brisson et autres lieux, conseiller d'Etat et ci-devant ambassadeur pour le Roy dans plusieurs cours étrangères, mort et décédé en son chasteau de Charly-sur-Marne, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans environ, fut inhumé dans sa chapelle audit lieu, dans l'église paroissiale de la paroisse le vingt-deux mars 1722.

Signé: MERCIÉ, DE LA HAYE, DE COULON, F...,  
BAUDIN, prieur, F..., CHANEAU, conducteur. »

Le *Journal historique sur les Matières du Temps* ou *Journal de Verdun* (juin 1722, p. 450), s'exprime ainsi sur notre compatriote :

« Le 22 mars dernier, Messire Denis de La Haye Vantelay, chevalier, seigneur de Saint-Brisson, etc., mourut en son

(1) *Journal historique sur les Matières du Temps* ou *Journal de Verdun*, juin 1722, p. 450.

château de Charly-sur-Marne, âgé de quatre-vingt-seize ans et cinq mois. Il était fils de M. Jean de La Haye, qui a été ambassadeur de France à la Porte Ottomane l'espace de vingt-deux ans. Son fils, dont nous annonçons la mort, lui succéda à cette ambassade, qu'il remplit dignement pendant dix (1) autres années. Le feu Roy le rappela de Constantinople et le nomma pour son Envoyé extraordinaire à la Cour de M. l'Electeur de Bavière, où il releva le duc de Vitry. Pendant les douze ans qu'il résida à Mupich, il négocia le mariage de Madame la Princesse de Bavière avec Monseigneur le Dauphin, ayeul du Roy Louis XV, dont feu M. le Marquis de Colbert Croissy, Ministre et Secrétaire d'Etat, alla en Bavière pour en faire la demande, et signer au nom du feu Roy les conditions et articles de ce mariage. M. Denis de La Haye, dont il est ici question, fut quelques années après rappelé de Bavière pour aller remplir l'ambassade de France à Venise et y resta en cette qualité pendant 18 ans. Son âge déjà avancé et les infirmités qui en sont presque toujours les trop fidèles compagnes, surtout à ceux qui dès leur jeunesse se sont fait une application continuelle du travail et des devoirs de leur état, obligèrent M. de La Haye à supplier le Roy de le rappeler en France pour y finir ses jours dans la seule occupation des affaires de son salut, qui doit être la principale fin de l'homme vertueux et raisonnable. Sa Majesté lui ayant accordé sa demande, contente et satisfaite de ses services et de son zèle, les récompensa en lui donnant une place de Conseiller d'Etat avec une pension qu'Elle y attacha, dont il a joui jusqu'à sa mort. »

Dans la chapelle de La Haye, occupée aujourd'hui par les Religieuses de Charly, ont été inhumés :

Madeleine de Polluau, mère de Denis de La Haye, décédée le 19 août 1683 (veuve de Jean de La Haye) ;

Denis de Béatien, le 19 janvier 1713 ;

(1) Il y a quelques erreurs de date dans le *Journal de Verdun*.

Denis de La Haye, 1722 ;

Catherine Groppo, veuve de Denis de La Haye, décédée le 17 février 1747 ;

Denis-René-Marc de La Haye, né en 1732, mort le 23 mai 1752.

Marc, marquis de La Haye, né à Venise en 1693, décédé le 24 juin 1758. Il avait épousé Elisabeth-Françoise de Lescolle (1).

Lorsqu'on a fait le dallage de l'église de Charly, on a retrouvé les ossements des membres de la famille de La Haye, inhumés dans cette chapelle.

Quand une famille a joué un rôle aussi important que la famille de La Haye, et qui a eu des attaches si profondes avec la localité, où elle possédait des propriétés, nous sommes surpris que la municipalité n'ait pas donné le nom de *de La Haye*, soit à une rue, soit à un carrefour, quand des noms insignifiants figurent sur les plaques indicatrices des rues : c'est un regret que j'éprouve, et c'est un vœu que j'exprime — vœu très probablement stérile — pour que cet oubli soit réparé, et je termine cette lecture un peu longue en désirant que ma voix ne soit pas *vox clamantis in deserto*, « la voix de celui qui crie dans le désert ».

(1) *Acte de décès de Marc de La Haye* (Reg. de l'Etat-civil de Charly) Messire Marc Marquis de La Haye, âgé de soixante-cinq ans environ, chevalier, seigneur de la Bouselle, Saint-Brisson, Drachy, Pisseloup et autres lieux, veuf de feu dame Françoise-Elisabeth de L'Escolle, est mort le 24 de ce mois (juin) à 3 heures du matin, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise et a été enterré en sa chapelle size en l'église de ce lieu le 25 juin 1758, en présence de Messire Etienne Robert de Leschassier, chevalier, seigneur de Méry, conseiller du Roy en sa cour des aides et de maître Claude-Antoine Fayot, notaire royal et procureur fiscal audit Charly et autres témoins soussignés :

*Signé* : REGNARD, curé de Méry ; PRÉVOST, curé de Pavant ;  
LESCHASSIER, de Méry ; THIERRION, curé de Bonnell ;  
HOGEDZ, prieur de Villiers ; GARVAULT, DE GIVRY,  
le chevalier de RERGUESCE-MONBRUN, CHIVOT, FAYET,  
HOCQUET, prieur.



Depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, la famille de La Haye a complètement disparu de Charly (1) ; les propriétés ont été vendues.

D<sup>r</sup> A. CORLIEU.

(1) Corlieu, *Histoire de Charly*, p. 266.

# LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION D'IPHIGÉNIE

---

J'ai pris l'habitude de lire les catalogues de librairie qui me sont adressés, et je suis souvent payé de ma peine par les trouvailles que j'y rencontre. Dernièrement encore, en parcourant le *Bulletin* de Damascène Morgand (1), mes yeux s'arrêtèrent sur le titre d'un ouvrage qui n'eût pas frappé mon attention, si le volume n'avait porté, disait le catalogue, une note manuscrite qui en faisait, à mes yeux, tout l'intérêt. C'était le livre, nouvellement paru et très apprécié alors, de l'abbé de Saint-Réal : *La Conjuración des Espagnols contre la République de Venise en l'année 1618* (2). La note écrite sur la garde était relative à Jean Racine et précisait certains détails de la première représentation d'*Iphigénie*.

Je courus chez Morgand, sinon pour acheter le livre — on en demandait 200 francs, ce qui dépasse le taux habituel de mes folies bibliographiques, — du moins pour l'examiner et pour lire *in-extenso* la note autographe dont le catalogue ne donnait qu'un extrait. Hélas ! un amateur plus diligent m'avait devancé ! Le volume n'était plus là. Quel en était l'heureux possesseur ? Le vendeur invoque le secret

(1) Paris, passage des Panoramas, 55.

(2) Paris, Barbin, 1674, in-12, mar. rouge jans., tr. dor., édition originale.

professionnel et garde le silence. Nous sommes donc réduits aux quelques lignes insérées au catalogue à titre d'amorce ; mais que de choses en ces lignes et surtout dans l'*et cœtera* qui les termine et qui, en nous coupant brusquement la communication, ouvre du moins un vaste champ aux hypothèses de l'imagination !

Voici la copie textuelle de l'extrait publié par Morgand : « Ce livre m'a été donné par Jacques Calais, mon mari, le 26 décembre 1674. Il m'a conduit (sic) à Paris passer les fêtes de Noël. J'ai assisté à la première représentation d'*Iphigénie en Aulide*, de M. Racine, le 31 décembre... M. Despréaux applaudissait à tout rompre. MM. de Corneille étaient dans une loge avec M. de La Rochefoucauld et M<sup>me</sup> de Sévigné, etc. »

Cette note, écrite par un témoin oculaire, nous donne d'abord, ou plus exactement nous rappelle la date exacte, qu'on avait oubliée, de la première représentation d'*Iphigénie* sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, dont la troupe tragique défilait alors toute concurrence : c'est le lundi 31 décembre 1674, ainsi d'ailleurs que l'indique le *Dictionnaire des Théâtres de Paris* (1), un ouvrage qui a échappé aux recherches si consciencieuses de M. Paul Mesnard, l'érudite éditeur des œuvres de Jean Racine (2).

La *Gazette de France*, dans une chronique datée de Versailles, 24 août 1674, et Félibien dans un petit livre intitulé : *Les divertissements de Versailles* (3), nous apprennent bien qu'*Iphigénie* fut représentée à Versailles, le samedi 18 août 1674, en présence de Leurs Majestés, de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, et d'un grand nombre de seigneurs et de dames. Cette tragédie, ajoute la relation,

(1) T. III, p. 201. Paris, Rozet, 1767.

(2) *Les Grands écrivains de la France : Racine*. Seconde édition. Paris, Hachette, 1885 et années suivantes, t. III, p. 106.

(3) *Les divertissements de Versailles donnés par le Roy à toute sa cour, au retour de la conquête de la Franche-Comté en 1674*. p. 61 à 64.

« reçut de toute la cour l'estime qu'on a toujours eue les pièces de son auteur ». Mais la date de la première représentation devant le public, à Paris, était ignorée de Louis Racine (1) et de l'abbé d'Olivet (2); les indications approximatives des frères Parfait (3) sont complètement erronées, et le registre de Lagrange est muet sur ce point. On ne savait donc qu'une chose, c'est que, le privilège ayant été donné par le Roi le 28 janvier 1675, la pièce avait dû être créée peu de temps auparavant.

Les registres de l'Hôtel de Bourgogne n'ont pas été conservés, et, sauf la Champmeslé, les comédiens qui ont incarné les personnages d'*Iphigénie* ne nous sont pas connus (4). Il ne faut pas, en effet, se fier à la distribution indiquée par Aimé Martin (5) et adoptée sans contrôle dans beaucoup de commentaires; car elle a été imaginée après coup d'après le tableau de la troupe et les probabilités de l'interprétation. Certes, nous aurions été heureux de donner ici cette liste; mais le catalogue de Morgand se borne à déclarer que la distribution est indiquée dans la note de la dame Calais. Nous savons maintenant que ce renseignement existe, nous connaissons le livre sur lequel il est consigné; c'est déjà beaucoup. Bien certainement, un jour ou l'autre, il sera communiqué au public (6).

(1) *Mémoires sur la vie de Jean Racine*. Edition Hachette, t. I. p. 260.

(2) *Histoire de l'Académie française*, p. 264, édition in-12 de 1743.

(3) *Histoire du Théâtre Français*, t. XI, p. 359, in-12, 1747.

(4) « On a peu de renseignements sur les acteurs qui ont joué d'origine dans cette pièce. » *Œuvres de Racine*, avec le commentaire de la Harpe. Additions sur *Iphigénie*, t. IV, p. 349.

(5) Voici la distribution donnée par Aimé Martin dans son édition des *Œuvres de Racine*: Agamemnon, La Fleur. — Achille, Baron. — Ulysse, Hauteroche. — Clytemnestre, M<sup>me</sup> Beauchâteau. — Iphigénie, M<sup>me</sup> Champmeslé. — Eriphile, M<sup>me</sup> d'Ennebaut.

(6) Depuis que ces lignes ont été écrites, le possesseur du volume de Saint-Réal, tout en refusant de se faire connaître, nous a fait tenir par l'intermédiaire du libraire, M. Morgand, la note suivante, relative à

Dans tous les cas, l'*Abrégé de l'histoire du Théâtre français*, par le Chevalier de Mouhy (nouvelle édition, tome III, Paris, 1780, chez Jorry et Mérigot), nous apprend (p. 254) que le comédien Champmeslé jouait le rôle d'Ulysse la veille de sa mort, le samedi 20 août 1708, et (p. 260) qu'à la retraite de la Champmeslé, en 1698, sa nièce Christine Antoinette Charlotte Desmarres, née en 1682, débuta « avec une réussite extraordinaire » dans le personnage d'Iphigénie.

Citons enfin un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 2509), et qui paraît être une sorte de programme à l'usage de la famille royale. C'est le « Répertoire des comédies françaises qui se peuvent jouer en 1685 ». *Iphigénie* y figure avec la distribution suivante : « Clytemnestre ; Beauval ; — Eriphile ; le Comte ; — Iphigénie ; Champmeslé ou Raisin ; — Ægine ; Guiot ; — Doris ; Poisson ; — Agamemnon ; Champmeslé ou la Tuillerie ; — Achille ; Baron ; — Ulysse ; La Tuillerie ou Guérin ; — Arcas ; de Villiers ou Hubert ; — Eurybate ; Raisin ou Guérin. »



Le véritable intérêt des souvenirs notés par M<sup>me</sup> Calais sur le volume de Saint-Réal que lui a donné son mari, c'est qu'ils nous ouvrent un coin de la salle de l'Hôtel de Bourgogne, berceau de notre Théâtre-Français, de sorte que notre imagination, complétant le tableau, nous représente la chambrée telle qu'elle dut être le soir du 31 décembre 1674, réunissant tout ce que la ville et la cour comptaient d'auteurs

l'interprétation primitive d'Iphigénie : « Le jeune Baron ; Achille ; — de La Fleur ; Agamemnon ; — M<sup>me</sup> Champmeslé ; Iphigénie ; — de Beauchâteau ; Clytemnestre. » Ainsi donc les suppositions d'Aimé Martin se trouvent avoir été parfaitement fondées.

en réputation, de beaux esprits et de femmes distinguées. Les amis du poète, décidés à le défendre, les spectateurs qui se réservent, prêts à l'accabler si la fortune lui est contraire, les partisans et les détracteurs, les admirateurs et les envieux sont là, tous à leur poste.

La digne provinciale qu'est M<sup>me</sup> Jacques Calais, dont l'attention s'est portée d'emblée sur les personnages les plus en vue, nous montre, dans une même loge, les deux Corneille, M<sup>me</sup> de Sévigné et La Rochefoucauld ; — sans doute, M<sup>me</sup> de Lafayette n'était pas loin ; — elle nous signale aussi « M. Despréaux, applaudissant à tout rompre », Despréaux, le guide fidèle, l'ami sûr qui, plus tard, dans son *Épître à Racine*, rappellera en ces termes le succès de larmes du 31 décembre 1674 :

Jamais Iphigénie, en Aulide immoléé,  
N'a coûté tant de pleurs à la Grèce assemblée,  
Que dans l'heureux spectacle à nos yeux étalé  
En a fait sous son nom verser la Champmeslé.

Dans l'*et cætera* suggestif qui suit les cinq noms cités par M<sup>me</sup> Calais, il ne nous est pas défendu de voir Chapelle et Bâchaumont, favorables à l'auteur, qui aimait à provoquer leurs critiques avisées et qui a dû les convier à sa « première » ; La Fare et Chaulieu ; Furetière, qu'on dit pour quelque chose dans la comédie des *Plaideurs* (1) ; les gazetiers du temps : Loret, Robinet, qui, dans sa *Lettre en vers*, du 1<sup>er</sup> septembre 1674, sur la représentation de Versailles, mani-

(1) Il y a des rapports assez frappants entre quelques uns des traits satiriques des *Plaideurs* (1668), le *Roman bourgeois* de Furetière (Paris, Claude Barbin, 1666, in-12), et deux satires du même auteur, le *Déjeuner d'un procureur*, et le *Jeu de boules des procureurs*, publiées toutes deux dans les *Poésies diverses du sieur Furetière* (Paris, Guillaume de Luyne, 1664, in-12).

festé le désir de revoir bientôt la pièce à Paris (1), Donneau de Visé, fondateur du *Mercure galant* (2), le critique dramatique d'alors, pas plus infallible que ses confrères d'aujourd'hui, puisque à propos de *Phèdre*, il prendra passionnément parti pour Pradon ; Pradon lui-même, qui, pour ses débuts à la scène, dans cette même salle, a remporté un assez joli succès (3) ; son protecteur le duc de Nevers, le bel esprit de l'Hôtel de Rambouillet ; François-Joseph de Clermont, comte de Tonnerre, bien moins attentif aux beautés de la tragédie qu'aux charmes troublants de la Champmeslé, auprès de laquelle il supplantera un jour le poète (4) ; La Fontaine peut-être, s'il n'a pas oublié le rendez-vous, comme cela lui arrive souvent, La Fontaine, grand admirateur, lui aussi, de la touchante interprète, mais rival bien peu redoutable, en dépit des galanteries semées dans ses lettres (5) et dans son conte de *Belphégor* :

(1) Ce divertissement du Roi  
Sera donné, comme je croi,  
Aux chers habitants de Lutèce,  
Qui le verront avec liesse  
Pendant le quartier hivernal ;  
Et moi, d'un si charmant régal,  
D'avoir ma part j'ai grande envie,  
Si jusqu'alors je suis en vie.

(2) Fondé en 1672, le *Mercure galant*, après trois années d'existence, a été interrompu, et a recommencé à paraître en 1677, sous le nom de *Mercure de France*.

(3) La tragédie de *Pyrame et Thisbé*, a été créée à l'Hôtel de Bourgogne vers le 18 juin 1674.

(4) On connaît le quatrain par lequel on a chansonné la victoire du comte de Tonnerre sur Racine :

A la plus tendre amour elle fut destinée,  
Qui prit longtemps Racine dans son cœur ;  
Mais, par un insigne malheur,  
Le Tonnerre est venu, qui l'a déracinée.

(5) Voir deux lettres de La Fontaine à la Champmeslé : *Les grands écrivains de la France* : La Fontaine (Paris, Hachette, 1892), t. IX, p. 361 et suivantes.

Vous auriez eu mon âme toute entière,  
Si de mes vœux j'eusse plus présumé.  
Mais en aimant, qui ne veut être aimé ?  
Par des transports n'espérant pas vous plaire,  
Je me suis dit seulement votre ami,  
De ceux qui sont amants plus qu'à demi :  
Et plût au sort que j'eusse pu mieux faire !

M<sup>me</sup> Calais ne pouvait reconnaître tous les gens de lettres et de qualité, ni les bourgeois du Marais (le Tout-Paris d'alors) qui composaient le public d'élite des premières représentations d'un auteur en vogue. Et cependant, à la lueur vacillante des chandelles, il me semble bien apercevoir encore sur le banc « formidable », qu'on appelait ainsi « à cause des injustices qu'on y rendait » (1), Coras et Leclerc (2), qui projettent déjà d'opposer au chef-d'œuvre de Racine une pièce sur le même sujet, sorte de contrefaçon que les ennemis du poète se promettaient d'exploiter contre lui, comme plus tard ils s'efforceront d'organiser une cabale analogue en faveur de la *Phèdre* de Pradon ; — Barbier d'Aucour (3) qui raillera lourdement, quelque temps après, « le caquet doucereux de l'innocente Iphigénie » et « le récit patibulaire d'Ulysse » ; — Pierre Perrault, dont l'insipide *Critique*, tout à l'avantage des modernes contre les anciens, est conservée en manuscrit à la Bibliothèque nationale, etc. (4).

C'est sans doute au sortir de la soirée du 31 décembre que

(1) Voir la nouvelle de Boursault, intitulée : *Artémise et Poliante*, Paris, Guignard, 1670.

(2) L'*Iphigénie* de Coras et Leclerc a été représentée pour la première fois le vendredi 24 mai 1675, d'après le *Dictionnaire des théâtres de Paris*.

(3) Voir la parodie de Barbier d'Aucour intitulée : *Apollon vendeur de mithridate*.

(4) Critique des deux tragédies d'*Iphigénie*, d'Euripide et de M. Racine et la comparaison de l'une avec l'autre. Dialogue par M. Perrault, receveur général des finances de Paris.



Lully, excité par la magie des vers tragiques de Racine, et désireux de prouver qu'il ne devait pas uniquement ses succès aux vers de Quinault, mit en musique un des plus beaux passages du rôle de Clytemnestre et fit passer un frisson dans l'âme de ses auditeurs (1).

\*  
\*  
\*

Ce n'était certes pas la bienveillance pour l'auteur qui avait groupé dans la même loge les deux Corneille, La Rochefoucauld qui, le matin même, avait revu la quatrième édition de ses *Maximes* à la veille de paraître, et M<sup>me</sup> de Sévigné, fidèle aux admirations de sa jeunesse, et mal disposée pour Racine auquel elle n'a guère rendu justice que pour *Esther*. Elle ne fait pas la moindre allusion à *Iphigénie* dans sa correspondance, et, à propos de *Bajazet*, place Corneille bien au-dessus de son rival. « Rien qui enlève, écrit-elle le 16 mars 1672 ; point de ces tirades de Corneille qui font frissonner. Ma fille, gardons-nous bien de lui comparer Racine ; sentons-en la différence. Ses pièces ont des endroits froids et

(1) « Les ennemis de Lully, dit l'abbé de la Porte (*Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 456-457), l'accusaient de devoir le succès de sa musique à Quinault. Ce reproche lui fut fait un jour par ses amis mêmes, qui lui disaient en plaisantant qu'il n'avait pas de peine à mettre en chant des vers faibles, mais qu'il éprouverait bien plus de difficulté si on lui donnait des vers pleins d'énergie. Lully, animé par cette plaisanterie, et comme saisi d'enthousiasme, court à un clavecin, et après avoir cherché un moment les accords, chante ces quatre vers d'*Iphigénie*, qui sont des images, ce qui les rend plus difficiles pour la musique que des vers de sentiment.

Un prêtre environné d'une foule cruelle,  
Portera sur ma fille une main criminelle,  
Déchirera son sein et d'un œil curieux  
Dans son cœur palpitant consultera les Dieux.

Un des auditeurs a raconté à M. Racine fils qu'ils se crurent tous présents à cet affreux spectacle, et que les tons que Lully ajoutait aux paroles leur faisaient dresser les cheveux à la tête. »

faibles, et jamais il n'ira plus loin qu'*Andromaque*. Racine fait des comédies pour la Champmeslé : ce n'est pas pour les siècles à venir. Si jamais il n'est plus jeune, et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. Vive donc notre vieil ami Corneille (1) ! » On sent dans cette appréciation, si peu ratifiée par la postérité, le parti pris de tenir quand même pour le « vieil ami » jusqu'à la partialité et l'injustice envers le jeune poète dont la réputation naissante pouvait inquiéter la gloire de l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*.

Pendant que les spectateurs, émus et frémissants, battent des mains dans un bel élan d'enthousiasme, les frères Corneille, graves et pensifs, demeurent plongés dans d'amères réflexions. Thomas rêve à son *Ariane* (2), si vite abandonnée, qui, deux ans auparavant, avait, au dire de Voltaire (3), « balancé la réputation de *Bajazet* qu'on jouait en même temps (4) ». Quant à Pierre Corneille, qui n'avait pas réussi à détourner Racine de la poésie dramatique (5), il se sentait désormais éclipsé

(1) « M<sup>me</sup> de Sévigné, dit Voltaire, jugeait de Racine comme du café, dont elle dit qu'on se désabusera bientôt. » — « Tout cela est fort légèrement décidé, dit Gaillard, et prouve seulement qu'avec tout le goût possible, on peut quelquefois être fort mauvais juge en matière de goût. Il faut plaindre ceux qui sont assez difficiles, ou assez aveugles pour ne trouver dans Racine rien de parfaitement beau, rien qui enlève, rien qui fasse frissonner... Cette injustice de M<sup>me</sup> de Sévigné envers M. Racine est d'autant plus surprenante, que le caractère doux et tendre de cette dame se rapporterait fort à celui de cet illustre tragique. » (Parallèles des trois principaux poètes français : Corneille, Racine et Crébillon. — Paris, Saillant, 1765, in-12, p. 159).

(2) *Ariane* a été jouée pour la première fois le vendredi 4 mars 1672 sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

(3) Dans sa préface d'*Ariane*, Voltaire dit de Thomas Corneille : « C'était un homme d'un très grand mérite et d'une vaste littérature; et si vous exceptez Racine, auquel il ne faut comparer personne, il était le seul de son temps qui fût digne d'être le premier au-dessous de son frère. »

(4) La première représentation de *Bajazet*, à l'Hôtel de Bourgogne, remonte au 4 ou 5 janvier 1672.

(5) « Un autre fait que je tiens encore de Racine, dit Valincourt dans sa lettre à l'abbé d'Olivet, c'est qu'étant allé lire au grand Corneille la seconde de ses tragédies qui est *Alexandre*, Corneille lui donna beaucoup

définitivement par son jeune rival. Si conscient qu'il fût de son génie, l'avenir lui échappait au profit de Jean Racine. Les applaudissements significatifs de Boileau, les larmes de l'assistance, plus éloquentes encore, devaient atteindre en plein cœur le vieux lion tout meurtri de ses chutes récentes.

Pouvait-il oublier que, le vendredi 28 novembre 1670, il avait donné sur le théâtre de Molière, au Palais-Royal, *Tite et Bérénice*, huit jours après la *Bérénice* de Racine (1) et que, dans cette joute périlleuse, la palme avait été décernée unanimement à la pièce de son concurrent? N'avait-il pas subi, à peine quinze jours avant, sur cette même scène de l'Hôtel de Bourgogne, une nouvelle blessure mal cicatrisée encore, lorsqu'il avait donné sa dernière tragédie, *Suréna, général des Parthes* (2), qui avait reçu un accueil glacial? Après *l'Agésilas*, Boileau s'écriait : Hélas ! Après *l'Attila*, holà ! Mais on fit sur *Suréna* un silence morne, plus cruel cent fois que la plus sanglante épigramme. On ne retint même pas le titre de la pièce, comme on le voit par une lettre que Bayle écrivait le 15 décembre 1674 à Minutoli, de Rouen : « On joue à l'Hôtel de Bourgogne une nouvelle pièce de M. Corneille l'aîné, dont j'ai oublié le nom... (3) »

Témoin silencieux et attristé d'ovations qu'il avait connues jadis, il songeait que l'heure était proche peut-être où le triomphateur de ce soir éprouverait, lui aussi, les cruels retours de la fortune. Il n'était pas indulgent pour son heureux émule, à qui il reprochait de faire parler ses héros « à la

de louanges, mais en même temps lui conseilla de s'appliquer à tout autre genre de poème que le dramatique, l'assurant qu'il n'y était pas propre. » (Olivet, Histoire de l'Académie française, p. 335).

(1) *La Bérénice* de Racine a été créée le vendredi 21 novembre 1670 à l'Hôtel de Bourgogne.

(2) Voltaire et les frères Parfait disent que *Suréna* fut jouée dans les derniers jours de 1674. Le *Journal du Théâtre français*, t. III, feuillet 1329, recto, fixe la première représentation au mardi 11 décembre.

(3) Lettres de M. Bayle, publiées sur les originaux par des Maizeaux. Amsterdam, 1729, t. I, p. 61 et 62.

française (1) » et de les « refondre à notre mode (2) ». Et pourtant, son œil fier s'éclairait d'une flamme soudaine quand il retrouvait dans les vers si nobles, si purs, si tendres, de Jean Racine, soit des réminiscences d'*Andromède* (3), d'autant plus fréquentes et formelles que le sujet des deux pièces présente d'évidentes analogies : une jeune fille sacrifiée par ses parents pour obéir à un oracle ; soit des imitations plus ou moins frappantes (4) d'*Horace*, de *Cinna*, etc. Voici quelques exemples :

En entendant, à la scène V de l'acte I, Ulysse s'écrier

Mon cœur se met sans peine en la place du vôtre,  
Et frémissant du coup qui vous fait soupirer,  
Loin de blâmer vos pleurs, je suis prêt de pleurer,

l'auteur d'*Horace* devait se souvenir de la scène V de l'acte III :

Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre,  
Je crois faire beaucoup de pouvoir m'en défendre.

(1) « Etant une fois près de Corneille sur le théâtre à une représentation de *Bajazet*, il me dit : « Je me garderais bien de le dire à d'autres que vous, parce qu'on dirait que j'en parlerais par jalousie ; mais prenez-y garde, il n'y a pas un seul personnage dans le *Bajazet* qui ait les sentiments qu'il doit avoir et que l'on a à Constantinople ; ils ont tous, sous un habit turc, le sentiment qu'on a au milieu de la France. » (*Segraisiana*, p. 58 )

(2) « Corneille appelait l'Achille, l'Agamemnon, le Mithridate de Racine, des héros refondus à notre mode. » (Abbé de la Porte, *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 562).

(3) Il n'y a pas qu'entre *Andromède* (1650) et *Iphigénie* que l'on peut trouver certaines similitudes de situations dramatiques. L'intrigue d'*Andromaque* est tirée de *Pertharite, roi des Lombards* (1652), et certaines scènes de *Bajazet* rappellent *Othon* (1664).

(4) On rencontre assez fréquemment dans le théâtre de Racine des vers imités de Corneille, ce qui prouve, en somme, combien le jeune homme était imprégné des œuvres de son devancier le plus illustre. Parfois même, par exemple dans les *Plaideurs*, les imitations, tirées du *Cid*, prennent un sens parodique très plaisant, mais que goûtait fort peu le grand Corneille. Comparer à cet égard les vers 368 et 601 des

Dans cette hautaine réponse d'Agamemnon à Achille  
(acte IV, scène VI) :

Et qui vous a chargé du soin de ma famille ?  
Ne pourrai-je sans vous disposer de ma fille ?

Corneille ne retrouvait-il pas un écho de l'acte V, scène II  
d'*Horace* :

Qui le fait se charger du soin de ma famille ?  
Qui le fait malgré moi se charger de ma fille ?

Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense,

dit Racine (acte IV, scène VI).

Et avant lui, Corneille avait dit (*Cinna*, acte I, scène II) :

Les bienfaits ne sont pas toujours ce que tu penses ;  
D'une main odieuse ils tiennent lieu d'offenses,

tandis que, dans *Suréna*, il répétera, mais cette fois après  
son rival (acte III, scène I) :

Un service au-dessus de toute récompense  
A force d'obliger tient presque lieu d'offense (1).

\*  
\* \*

Dans la lettre que nous avons citée tout à l'heure, Bayle  
rapporte un propos du duc de Montausier à Pierre Corneille,

*Plaideurs* avec les vers 266 et 227 du *Cid*, et encore le fameux vers :

Sees rides sur son front ont gravé ses exploits,

que, par une innocente malice, l'Intimé (vers 154) applique à son père,  
un porteur d'exploits retors et âpre au gain. « J'ai vu, dit le *Mena-*  
*giana* (t. III, p. 306 et 307), feu M. Corneille fort en colère contre  
M. Racine pour cette bagatelle... « Quoi, disait-il (Corneille), ne tient-il  
qu'à un jeune homme de venir tourner en ridicule les plus beaux vers  
des gens ? »

(1) On pourrait citer encore d'autres ressemblances entre Pierre Cor-

qui montre avec quelle désinvolture les personnages de qualité se permettaient parfois de traiter les gens de lettres. « Monsieur Corneille, lui dit le duc en raillant (toujours à propos de *Suréna*), j'ai vu le temps que je faisais d'assez bons vers ; mais, ma foi ! depuis que je suis vieux, je ne fais rien qui vaille. Il faut laisser cela pour les jeunes gens. »

Comme l'enfant, dont elle est l'éternelle image, la foule est sans pitié ! Ne saurait-elle rendre justice à l'homme de génie qui s'élève, sans sacrifier lâchement le glorieux aîné qui lui a ouvert la voie ? La nature humaine est-elle donc si peu généreuse, qu'elle ait besoin de dénigrer pour se dédommager de ses admirations, comme si la souffrance était l'inévitable rançon de la gloire ! Pourquoi opposer l'un à l'autre deux poètes faits pour se comprendre, s'estimer et se grandir l'un par l'autre ? (1) Mais la génération qui monte est toujours injuste, toujours ingrate à l'égard des hommes qui lui ont frayé le chemin, et qu'elle a hâte de remplacer !

Heureusement, la postérité ne connaît plus ni les querelles d'école, ni les cabales de l'envie ; elle remet chacun à sa

neille et Jean Racine dans *Iphigénie*. Par exemple, dans l'acte IV, scène IV, Clytemnestre dit à Iphigénie ;

Et vous, rentrez, ma fille, et du moins à mes lois,  
Obéissez-encor pour la dernière fois.

Mêmes rimes et même idée à la scène III de l'acte II de la *Place royale*, une comédie oubliée de la jeunesse de Corneille (1635) :

Et bien que je renonce à vivre sous vos lois,  
Je vais vous obéir pour la dernière fois.

(1) Dans le *Nécrologe de Port Royal* (Amsterdam, 1723, in-4°, chez Nicolas Potgeiter) en face la p. 166, sous un beau portrait de Racine, admirablement gravé par Desrochers, toutes les comparaisons que l'on peut faire entre nos deux grands poètes tragiques du XVII<sup>e</sup> siècle se trouvent très équitablement résumées dans les vers suivants :

Racine en nous touchant et l'esprit et le cœur,  
Du Théâtre français devint l'autre merveille ;  
Par ses vers pleins de force autant que de douceur,  
Il succéda seul à Corneille,  
Et n'a point eu de successeur.

vraie place, et aujourd'hui Corneille et Racine, égaux dans la gloire, quoique différents par leurs moyens d'expression — ce qui fournit un thème inépuisable à d'innocents parallèles *ad usum discipulorum* — sont universellement admirés et à jamais réconciliés dans une apothéose commune.

MAURICE HENRIET.









## LOUIS PILLE

---

On n'a pas oublié la profonde sensation qu'a causée, il y a six mois, la mort du jeune architecte Louis Pille, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, enlevé en quelques jours par une fièvre typhoïde contractée au cours d'un voyage d'étude. Par ses origines, Louis Pille est notre compatriote. Il nous appartient donc comme tous ceux qui font honneur à notre pays. C'est pourquoi nous avons à cœur de dire, dans nos modestes annales, ce que fut, ce que promettait cet artiste frappé au seuil d'une carrière qui s'annonçait facile et brillante, car il avait tout pour lui : la jeunesse qui ose, le talent qui conçoit, et la fortune qui permet d'exécuter.

Louis-Charles-Henri Pille naquit à Paris dans l'immeuble paternel de la rue de Maubeuge, n° 65, le 17 octobre 1868 (1). Les aptitudes qu'il montra dès l'enfance pour le dessin inquiétaient son père, homme pratique à qui le métier de peintre ne disait rien qui vaille. Il se rappelait l'adage qu'aimaient à répéter nos ancêtres, sans doute pour éloigner leur progéniture de cette profession décevante : « Vieux peintre, vieux gueux », et l'exemple de son frère Henri, malgré tout son talent, n'était pas pour dissiper ses préventions. L'architecture, au contraire, aurait, selon lui, l'avantage de pourvoir son fils d'une profession utile, solide, tout en faisant large part à ses goûts

(1) Le portrait ci-contre que nous devons à l'obligeance de M<sup>me</sup> veuve Pille, est l'œuvre de M. Mayeur, lauréat du prix de gravure de la même promotion que son camarade Pille.

d'artiste. A supposer même, pensait-il, que les connaissances diverses qu'il acquerrait pour devenir architecte diplômé, ne dussent lui servir qu'à bien gérer, administrer, entretenir en bon état de réparation les maisons et les fermes qu'il lui laisserait un jour, Louis n'aurait pas perdu son temps.

L'enfant doué tout à la fois d'une imagination vive et d'un esprit positif, entra facilement dans ces vues. « Je veux bien être architecte, conclut-il, mais à condition de bâtir autre chose que des boîtes à locataires... »

Quand il eut terminé ses études classiques à la pension de la rue de Rocroy et à Rollin, en qualité d'externe, son oncle Henri le mit en rapport avec M. Frantz Jourdain qui dirigea de ses conseils les premiers pas du jeune homme. Au bout de six mois de cette complaisante initiation, en 1887, il entra dans l'atelier de M. J.-Louis Pascal, membre de l'Institut (ancien atelier Questel, rue Mazarine). Des sympathies réciproques attachèrent bien vite l'un à l'autre le maître et l'élève. Celui-ci fut admis l'année suivante (14 avril 1888) à suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts. Il était le cinquième de la promotion.

Il va sans dire que ce fut un élève laborieux, modeste, régulier, voire un peu timide qui n'imita point les façons d'esthète de beaucoup de ses camarades et ne se mêla jamais à leurs cortèges grotesques, quoi qu'il s'en égayât volontiers à l'occasion. Il vivait de la vie de famille sous l'aile d'une mère qui s'occupa du collégien, de l'étudiant avec une sollicitude tendre et éclairée, s'initiant, s'intéressant à ses travaux. Ce fut une excellente éducatrice comme sont les mères qui savent rester chez elles et sacrifier au besoin les futilités mondaines à des devoirs plus sérieux. Loin de sourire de cette douce tutelle, ses camarades éprouvaient pour lui une amitié sincère doublée d'une sorte de respect.

Après s'être mis en règle avec la loi militaire (1890), Louis reprit avec ardeur ses études interrompues et passa dans la première classe de l'Ecole. Il y obtint neuf médailles en 1891, et remporta en 1893 la médaille d'émulation, d'une valeur de

1,800 francs, sorte de prime d'encouragement accordée à l'élève pour l'aider à produire son premier travail.

Cette récompense exceptionnelle, astreignait autrefois les lauréats à exécuter un relevé de monument. Quoi qu'ils ne soient plus obligés à cette épreuve, Louis ne voulut pourtant pas s'en affranchir. Il releva donc dans cette intention la Galerie dorée de la Banque de France, la plus belle de Paris après la galerie d'Apollon au Louvre. M. Pascal, architecte de la Banque de France, lui facilita l'accès de ce monument qui ne s'ouvre pas au premier venu. Pille trouvait donc en plein cœur de Paris de l'inconnu, de l'inédit, excellente condition pour réussir. Son talent fit le reste.

L'Hôtel qu'occupe la Banque de France fut bâti en 1620 pour le secrétaire d'Etat Phelippeaux de la Vrillière. Il passa en 1713 au Comte de Toulouse qui lui donna son nom et lui fit faire des changements considérables par l'architecte Robert de Cotte. Celui-ci compléta, embellit la galerie dont les dessins primitifs sont de François Mansard, les sculptures de Vassé et les peintures de François Perrier. Ce magnifique spécimen d'art décoratif échappa heureusement aux remaniements qu'opéra la Banque de France quand elle prit possession en 1811 de cette somptueuse demeure.

Pille, qui maniait l'aquarelle avec une grande liberté et un sens rare de l'harmonie, a très fidèlement reproduit les ors éteints, les tons apaisés de cette salle de haute allure aux pilastres cannelés, aux riches chapiteaux corinthiens, aux voussures ornées de figures d'un relief puissant. Louis exposa ces remarquables lavis au Salon de 1894. Ce coup d'essai était un coup de maître. Les peintres se récrièrent sur les qualités de largeur, de souplesse de ce travail d'architecte qui semblait l'œuvre d'un peintre. Ils applaudirent de meilleur cœur encore quand ils surent que le débutant était le neveu de leur confrère Henri Pille. Le jury lui décerna à l'unanimité une médaille de troisième classe. Louis envoya au Salon suivant un Projet pour l'Exposition universelle de 1900, œuvre de jeunesse qui dénotait beaucoup d'ima-

gination, mais quelque inexpérience. Certaines incorrections dans l'établissement du plan empêchèrent que ce projet fût mis au nombre des dix huit primés.

L'année 1896 le dédommagea amplement de cette légère déconvenue. Il concourut pour le prix de Rome. Le sujet imposé aux logistes consistait en un projet d'un Hôtel de la Marine. Pille fut l'heureux vainqueur de ce tournoi. Il obtint le premier prix si envié qui ouvre toute grande la voie triomphale des travaux officiels, des honneurs, de l'Institut. C'est à Fontainebleau, où il faisait de l'aquarelle pour tromper les énervements de l'attente, que son maître et ses amis, joyeux de sa réussite, lui télégraphièrent la nouvelle.

Ce fut une grande joie mêlée pourtant de quelque tristesse, car c'était la séparation prochaine, les intimités du foyer dérangées pour quatre longues années ; mais c'étaient le destin, le devoir, l'avenir qui le voulaient ainsi. On se quitta avec force promesses de se réunir le plus tôt possible. M. et M<sup>me</sup> Pille ne tardèrent pas à rejoindre leur fils à Rome. Ils y passèrent quelques mois dont la quiétude fut fâcheusement troublée par la mort inattendue du pauvre Henri survenue le 4 mars 1897.

Avide de voir, d'étudier, d'accumuler des documents, doué avec cela d'une prodigieuse facilité de travail, Louis aimait passionnément les voyages. Déjà, plusieurs fois, il avait accompagné en Hollande, en Suisse, en Italie, son oncle Henri que la Société des Artistes français déléguait habituellement aux Congrès pour la défense de la propriété artistique et littéraire qui se tenaient tantôt à Berne, tantôt à Munich ou à Milan.

Ce fut donc avec joie qu'il accomplit en 1898 le voyage réglementaire de Grèce. Il reçut l'accueil le plus cordial à l'Ecole d'Athènes dont il fut quelque temps le commensal. Il rapporta, de la péninsule hellénique, des études, des souvenirs qui ont fait pour la plupart l'objet de ses envois de seconde année et ont figuré au Salon de 1900.

La Sicile le tentait. Cette île charmeuse sur laquelle plane un souvenir de la Grèce antique, dont le nom seul rappelle tant de légendes et de fictions poétiques, dont le sol est jonché de tant de ruines, exaltait son imagination. Il y alla pendant l'automne dernier. Pourquoi cette terre vantée pour son climat salubre, pour son air pur et léger fût-elle fatale au pauvre artiste ? Toujours est-il qu'il y puisa le germe de la maladie qui devait l'emporter.

Au lieu de regagner bien vite la villa Médicis, comme le conseillait la prudence, il poursuivit le cours de son voyage jusqu'à Palerme. Quand il revint à Rome, le mal avait pris un caractère dont le malheureux jeune homme ne soupçonnait pas la gravité. Il racontait avec une ardeur fébrile ses impressions et ses projets au directeur de l'Ecole, à ses camarades déjà inquiets et alarmés. On prévint la pauvre mère qui partit en toute hâte. Elle arriva le 23 décembre au chevet de son cher malade, à la fois heureux de la voir et tourmenté de ne pouvoir s'occuper d'elle comme il l'aurait voulu. Il mourut le lendemain 24 décembre, gardant jusqu'à la fin sa pleine connaissance. La mère de douleur et le malheureux fils avaient pu confondre leurs larmes, échanger leurs dernières tendresses.

Ai-je besoin de dire que M. Guillaume et tous les camarades du pauvre Louis se montrèrent plein d'attentions pour M<sup>me</sup> Pille en ces heures cruelles. Ils se mirent à sa disposition avec le plus entier dévouement, lui épargnant toutes les funèbres démarches.

Les obsèques ont été célébrées à l'église Saint-Louis-des-Français, le jeudi 28 décembre. M. Guillaume, membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France, conduisait le deuil. Les ambassadeurs de France au Quirinal et au Vatican, MM. Barrère et Nisard, Mgr le cardinal Mathieu, M. l'abbé Duchesne, directeur de l'Ecole d'archéologie au palais Farnèse, les pensionnaires de France, confrères du défunt, et toute la colonie française assistaient à cette émouvante cérémonie dans un recueillement profond.

La partie musicale avait été organisée par M. Max d'Olonne, un camarade du défunt. A l'issue du service, M. Guillaume se fit l'interprète ému des sentiments qui étreignaient tous les cœurs. Les camarades de Louis déléguèrent un des leurs pour accompagner M<sup>me</sup> Pille pendant le funèbre retour. L'ambassade délivra toutes les autorisations nécessaires et le corps fut ramené à Nogent-l'Artaud (Aisne), où eurent lieu, le 3 janvier 1900, un service suivi de l'inhumation, au cimetière du pays, dans la chapelle que Louis faisait construire pour son père décédé un an auparavant. Cet édifice qui est sa première œuvre exécutée, devenait ainsi son propre tombeau avant même qu'il l'eût achevé.

M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, dans une de ces improvisations dont il a le secret, a vivement touché la nombreuse affluence venue de Nogent et des villages voisins pour témoigner de leur profonde sympathie à l'enfant du pays et à son inconsolable mère. Puis M. Pascal parla avec tout son cœur de son jeune élève affectionné, victime de son ardeur au travail. Il souligne avec amertume la cruelle interposition des rôles qui l'appelle, lui « le vieux patron, à faire l'éloge funèbre de son élève et qui oblige la mère à enterrer le fils qui aurait dû lui fermer les yeux ». Un des camarades du défunt prononça aussi quelques paroles émues au nom de l'atelier Pascal.

Le cimetière de Nogent n'est pas la dernière station de la voie douloureuse que nous avons à parcourir. Il nous faut maintenant nous associer à l'hommage posthume que le Salon de 1900 et l'Exposition décennale du palais des Beaux-Arts ont rendu à la mémoire de l'artiste.

Au Salon de l'avenue de Breteuil, des nœuds de crêpe et des fleurs renouvelées par les soins d'une mère qui ne vit plus que pour se souvenir, signalent les œuvres de l'artiste qui n'est plus. Ce sont : 1° ses études du temple du Soleil à Rome et une tête de Minerve, mosaïque antique trouvée à Tusculum. Ces travaux constituaient les envois du pensionnaire de Rome pour l'année 1897 ;

2° La porte de la cathédrale de Côme ; le temple de la Victoire aptère à Athènes ; les couvents grecs du Mont-Athos ; envois de l'année 1898 qui vinrent confirmer les promesses de la campagne précédente.

Ce sont encore : l'église byzantine de Samari, près Mécène (Grèce) : façades principale, postérieure, latérale ; coupes et détails ; des souvenirs de voyages pris à Constantinople, à Salonique ; l'église Saint-Luce, près de Livadie, vives aquarelles où la souplesse du ton le dispute à la précision du dessin.

Quant à l'Exposition décennale, elle remet simplement sous nos yeux, dans un rapprochement d'une poignante éloquence, la première œuvre de Louis Pille et sa dernière : l'œuvre du début « Galerie dorée de la Banque de France » et le « Tombeau des Médicis » qui est la plus parfaite de ses productions. M. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, disait dans son rapport sur les envois de Rome de 1899 : « L'Académie loue sans réserve l'envoi de M. Pille, le « Tombeau des Médicis », et l'éloge vaut son prix, car l'Académie — et c'est son rôle d'ailleurs — conseille plus volontiers qu'elle ne loue.

Qui serait mieux autorisé que M. Pascal pour caractériser avec justesse le talent de Louis Pille ? Nous emprunterons donc à son allocution de Nogent l'Artaud les lignes qui serviront de conclusion à cette notice. Après avoir énuméré les dons que Louis Pille avait reçus de la nature : « ses compositions souples et variées, sa verve spontanée, la veine intarissable qui promettait pour l'avenir la production la plus féconde et la plus originale », il ajoute :

« Dès ses premiers essais, on se trouve en présence de résultats qui déconcertent : il sait avant d'avoir appris ; il est documenté d'instinct ; il a autant d'acquis, pour ainsi dire, que d'imagination. Quand on lui demandait une étude, il suffisait d'une indication, et c'étaient des interprétations, des œuvres nouvelles qu'il présentait dans le même temps que ses concurrents tournaient péniblement, piétinant la même sente battue. »



Nous comblaie à redire avec M. Pascal la valeur de l'artiste si brillamment doué que nous avons perdu, c'est sans doute aviver nos regrets ; mais ce nous est une consolation de penser qu'il laisse des œuvres qui lui survivent, et que la tombe ne l'emporte pas tout entier.

FRÉDÉRIC HENRIET.

CONFÉRENCE DE M. BRUNETIÈRE  
SUR  
L'ŒUVRE DE BOSSUET  
A SOISSONS, LE 11 JUILLET 1900

---

Il est tout à la fois trop tard et trop tôt pour vous parler de la conférence de M. Brunetière sur l'œuvre de Bossuet. Il est trop tard, parce que déjà cette conférence a perdu de son actualité ; il est trop tôt, parce qu'elle n'a pas encore été publiée, et qu'il n'est pas possible sur de simples souvenirs d'analyser une conférence comme celle de M. Brunetière, ni de rendre le charme sous lequel il a tenu pendant plus d'une heure son auditoire, par la facilité de l'élocution, l'enchaînement des mots et des pensées, l'élégance de la forme, l'harmonie du langage, la finesse des images. Aussi ai-je hésité à vous entretenir de ce sujet, et si j'ai la témérité de le faire, c'est surtout pour engager ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre cette remarquable conférence, à la lire et à la savourer avec toute l'attention qu'elle comporte.

Après une importune remise, le 11 juillet dernier un auditoire d'élite remplissait le vaste préau couvert du séminaire Saint-Léger, à Soissons. A trois heures précises, M. Brunetière entouré de Mgr Deramecourt, évêque de Soissons ; de M. Henry Houssaye, de l'Académie française ; de M. Séblin, sénateur, et d'autres personnages, fait son entrée et prend place à la table qui lui est réservée sur un côté de l'estrade dressée au fond de la Salle. Il est petit, fluet, nerveux ; son

teint pâle dénote le travailleur qui n'a pas ménagé ses veilles, et l'ensemble de la personne évoque le type du *normalien* tel que nous nous le figurons. C'est un régal délicat de l'entendre, c'est une curiosité de savoir comment il traitera une fois de plus un sujet qui semble épuisé et qui a fait déjà de sa part l'objet de plusieurs conférences en France et même au Vatican en présence du Saint-Père, et qu'il se réserve de reprendre encore plusieurs fois pour poursuivre l'œuvre qu'il a entreprise.

Il est présenté par M. Séblin dans un discours qui forme une véritable préface de la conférence et qui mérite d'être reproduit en entier. Il s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

Mgr Deramecourt m'a confié la flatteuse mission d'ouvrir cette conférence.

C'est fort improprement que le programme de cette réunion porte que je suis chargé de vous présenter l'éminent conférencier.

Dans un temps où les parlementaires sont si peu en faveur et où les académiciens en ont une si grande, charger un membre du Parlement de présenter un membre de l'Académie française pouvait paraître une ironie.

Au surplus, dans un milieu littéraire comme celui-ci, M. Brunetière n'a pas besoin de présentation. Tout le monde le connaît. Que pourrais-je vous dire de lui que vous ne sachiez déjà et mieux que moi sans doute. Personne ici n'ignore que depuis un quart de siècle, M. Brunetière a renouvelé en France la critique littéraire.

Il l'a renouvelée en remontant aux sources, c'est-à-dire aux œuvres mêmes de nos grands écrivains, qu'il a replacées dans leur milieu historique, éclairées d'un jour nouveau, expliquées par des aperçus originaux.

La littérature, qui à d'autres époques a eu le don de passionner l'opinion, a de nos jours cédé ce triste privilège à la politique, et l'œuvre magistrale de l'éminent critique eût sans doute

échappé aux ardentes polémiques de notre époque, s'il n'avait un jour effleuré plutôt qu'abordé la question religieuse. Il était, en effet, réservé à notre époque de réveiller les passions confessionnelles depuis longtemps assoupies, et que nous croyions, que nous espérions définitivement éteintes.

Dans une conférence qui remonte à quelques années à peine, M. Brunetière avait parlé de la faillite de la science. Avait-il écrit ce mot ? Je ne me le rappelle pas très bien. En tout cas, il lui fut durement reproché.

Parler de la faillite de la science à la fin de ce siècle, qui est et demeurera le siècle des découvertes scientifiques et de leur application à l'industrie, cela parut une sorte de sacrilège.

A quoi pensait donc M. Brunetière ? Ignorait-il la merveilleuse théorie de la gravitation et ses applications à la mécanique céleste, qui ont donné à l'homme étonné et ébloui l'explication des phénomènes célestes ?

Ignorait-il les découvertes de la physique expérimentale qui, par la vapeur et l'électricité, a transformé l'industrie et mis à la disposition de l'homme des forces jusqu'alors inconnues ?

Ignorait-il les progrès de la chimie, cette science née d'hier, et ses multiples et fécondes applications ?

Non, il n'ignorait rien de tout cela, lui qui vit au sein du mouvement littéraire et scientifique le plus intense qu'il y ait dans le monde.

S'il a parlé de la faillite de la science, il a simplement voulu dire qu'en dépit de son merveilleux essor, de ses prodigieuses découvertes et de ses multiples applications, elle s'est montrée impuissante à doter l'humanité d'une nouvelle loi morale.

A cet égard, je suis très porté à croire que M. Brunetière avait raison et que la science n'a rien ajouté à la loi morale, tombée, il y a quelque trois mille six cents ans, de la montagne du Sinaï, adoucie dix-sept siècles plus tard par le discours sur la montagne qui a apporté au monde cette vertu inconnue des civilisations antiques : la charité.

Tout récemment encore M. Brunetière, observateur attentif des phénomènes sociaux, polémiste incisif et véhément, s'est de

nouveau jeté dans la mêlée et son nom a retenti dans la bataille où nous sommes tous plus ou moins engagés.

N'a-t-il pas intitulé : *discours de combat*, le dernier volume où il a réuni quelques-unes de ses conférences ? Car M. Brunetière dispose de deux instruments et les manie avec une égale maîtrise : la plume et la parole. Je ne serais pas étonné qu'il préférât le second au premier comme plus personnel et plus direct.

Au surplus, lorsqu'on le lit, on croit l'entendre et on éprouve cette surprise heureuse, dont parle Pascal, qui fait que là où on croyait avoir affaire à un auteur on rencontre un homme.

A la lumière des événements, M. Brunetière, et il n'est pas le seul à en avoir reçu cette impression, M. Brunetière, dis-je, a de mieux en mieux compris que les instincts permanents de notre pays se rattachaient au maintien de toutes ses traditions, sans en excepter la plus haute de toutes, la tradition religieuse ; son admiration, et je dirai plus, son amour pour nos grands écrivains, hommes d'action eux aussi, dans leur temps et leur manière, en ont été encore augmentés.

Parmi eux, celui qui paraît l'avoir le plus vivement attiré et le plus étroitement retenu est Bossuet. Il en a déjà parlé à maintes reprises et il a toujours quelque chose de nouveau à en dire. Il en a parlé à la Sorbonne. Il en a parlé sous les voûtes du Vatican, un peu étonnées de l'entendre. Il va encore en parler devant vous — s'il possède si bien son sujet, c'est qu'il en est lui-même possédé.

Je le soupçonne d'aimer encore moins en Bossuet, l'écrivain, l'orateur, le polémiste, si merveilleux qu'ils aient été, que l'homme, pour le ferme bon sens également ennemi de toutes les exagérations, qui s'est le mieux tenu dans le voisinage de la vérité éternelle et ne l'a jamais séparée de ses applications pratiques.

Mais il vous le dira beaucoup mieux que moi.

Si la France a projeté depuis plusieurs siècles et projette encore, aujourd'hui, sur le monde un rayonnement intellectuel si intense et si éblouissant, elle en est surtout redevable à ses grands écrivains, qui ont fait du français la langue du monde

civilisé. Parmi ces grands écrivains, Bossuet occupe sans conteste le premier rang.

Aussi longtemps que la langue française sera parlée sur la terre, Bossuet en demeurera l'incomparable, l'inimitable modèle.

Monseigneur, Mesdames, Messieurs, je m'aperçois que j'ai trop longtemps retenu votre attention. Je m'en excuse. J'aurais dû me borner à souhaiter la bienvenue à M. Brunetière.

Le grand Bossuet commenté par le maître de la critique contemporaine, c'est un régal littéraire dont j'ai hâte de vous laisser goûter toute la saveur.

M. Brunetière prend ensuite la parole en ces termes :

Je suis toujours embarrassé de répondre comme il conviendrait à des paroles aussi obligeantes que celles que vient de prononcer M. Séblin.

Ma vanité en est agréablement caressée, mais ma modestie en est tout de même effarouchée, et je craindrais surtout dans cette conférence d'être un peu inférieur à la trop haute idée qu'il a bien voulu vous donner de moi. Heureusement que, comme il l'a lui-même indiqué dans la fin de son allocution, lui et moi nous parlons sous la présidence effective, sous la présidence d'honneur de Bossuet.

Il est des sujets qui soutiennent l'orateur et, certes, je ne l'oserais pas dire s'il s'agissait aujourd'hui d'un sujet qui fut entièrement de mon choix mais, voulant vous parler de Bossuet, voulant vous donner une idée de son œuvre et de son caractère, si bien que je m'y prenne, je serai toujours au-dessous de mon original, et c'est cette constatation qui me rassure.

J'espère que de ce que je vous dirai, vous voudrez bien oublier l'orateur et le conférencier qui vous parle et, tout ce qu'il pourra dire le reporter uniquement à l'honneur du grand homme, du grand évêque qu'il se propose de célébrer d'un commun accord avec vous.

Tout de suite, M. Brunetière entre dans le vif de son sujet — et ce sujet est un des plus considérables qui aient été trai-

tés et pour lequel il faut une puissance d'analyse très grande, un don d'assimilation très vif, une méthode supérieure de classification afin de ne pas s'y montrer confus ou inférieur.

Comme l'a dit fort judicieusement M. Séblin, ce n'est pas M. Brunetière qui possède son sujet, c'est son sujet qui le possède, et il résume tout à la fois l'homme, son caractère et son œuvre : on sent qu'il réserve toujours quelque aperçu nouveau sous lequel il peut le présenter sans avoir rien à emprunter à ses précédentes conférences.

« Ce qui caractérise d'abord, dit-il, l'œuvre de Bossuet, c'est qu'elle est pratique et agissante ; elle offre cet exemple à peu près unique, que pendant toute sa vie Bossuet n'a laissé ni tomber une ligne, ni échapper une parole qui ne tendit à l'action : dans les quarante-trois volumes qui forment la collection de ses œuvres complètes, on ne trouverait rien qui ait été accordé à la vanité littéraire ou au divertissement personnel,

« Certes l'œuvre de Pascal, celle de Fénelon, sont des œuvres admirables. Mais lorsque Pascal écrit ses fameuses lettres, ou lorsqu'il se préoccupe des plus hauts problèmes scientifiques, on sent par moment qu'il se détourne de l'action pour songer un peu plus à lui-même et à ses contemporains. Et de même avec Fénelon. Dans son langage, qui est tout à la fois une fine satire d'un régime et une superbe utopie sociale, on surprend l'auteur se complaisant lui-même et se délassant à l'imitation d'Homère d'Euripide, et à la peinture des antiques civilisations. Rien de pareil dans Bossuet : il s'oublie toujours lui-même. S'il parle, s'il écrit, ce n'est qu'en vue de l'action, et nous trouvons là le premier caractère de son œuvre ce qui lui donne une valeur unique.

« Quel est le volume et l'étendue de cette œuvre.

« A part Voltaire, personne n'a plus parlé et n'a plus écrit que Bossuet ; personne n'a écrit ou parlé sur des sujets plus variés et avec plus de diversité. Bourdaloue et Massillon ont été des prédicateurs éminents, mais ils n'ont été que cela. Bossuet, lui, est à la fois le plus illustre des prédicateurs, des historiens et des philosophes. Il eût le mérite unique d'être

l'homme qui, parmi ses contemporains, a réellement « fait le tour de l'idée de son temps ». Rien ne lui est demeuré ni étranger, ni indifférent ; et c'est par cela qu'il est devenu le véritable « maître des esprits ». — Maître des esprits non seulement pour la France, mais pour l'Europe entière.

« Ce mérite unique, nul ne lui a plus complètement accordé que ses adversaires. Quand Voltaire entama sa polémique contre le catholicisme, il comprit qu'il n'aurait rien fait tant qu'il ne se serait pas directement attaqué à Bossuet. Quand les disciples de Voltaire accentuent après lui la campagne de déchristianisation, c'est encore à Bossuet qu'il s'en prennent. Ils ne s'attardent nullement à discuter ni Massillon, ni Bourdaloue. Pourquoi ? Parce que leur œuvre a passé, tandis que celle de Bossuet reste en perpétuel contact avec l'actualité ; c'est que partout et toujours Bossuet est pour eux l'adversaire vivant, parlant, agissant.

« Ce serait, entre beaucoup d'autres, une raison de le vouloir célébrer et de le défendre énergiquement. »

Cet aperçu de l'œuvre du caractère de Bossuet nous paraît absolument exact : Bossuet poursuivait un but qu'il s'était proposé, et auquel il tendait de toutes ses forces, sans se préoccuper ni des obstacles qu'il brisait, ni des sentiments qui n'avaient pas de prise sur lui ; son style le caractérise, comme celui de Pascal et celui de Fénelon les caractérise.

M. Brunetière devait être amené à rappeler cet aphorisme de Buffon : le style c'est l'homme. « Il y a, dit-il, du vrai et du faux. C'est vrai quelquefois ; mais c'est tout à fait faux pour Bossuet, dont le style impéieux et dominateur ne saurait donner l'idée de ce que l'homme avait de doux, d'aimable et d'accueillant. En veut-on d'irréfutables exemples.

« Lorsqu'il fut nommé précepteur du Dauphin, Madame de Lafayette écrivait à Huet, évêque d'Avranches : « M. de Condom est l'homme le plus droit, le plus franc et le plus doux. Son secrétaire, l'abbé Ledieu, nous a rapporté sa préférence marquée pour Virgile dont la douceur s'harmonisait



avec le caractère du prélat. » Le Père de la Rue prononçant, en 1704, l'oraison funèbre de Bossuet, s'écriait : « On eût dit qu'il eût toujours devant les yeux son nom de *Bénigne* pour n'en point démentir le caractère et la douceur. »

A ces appréciations qu'on jugerait peut-être entachées de quelque partialité, M. Brunetière ajoute celles du Marquis de Tréville qui ne sera pas suspecte, et l'anecdote, si finement détaillée par lui, est amusante.

« Ce n'était pas un homme facile que ce marquis de Tréville, ni très conciliant. Il avait été capitaine des Mousquetaires ; et c'est celui-là même sans doute qu'Alexandre Dumas a mis en scène dans son immortel roman. Il avait eu affaire à Bossuet au moment des querelles du Port-Royal ; et le soldat ne s'était pas trouvé d'accord avec l'évêque. Comme on demandait à Bossuet ce qu'il pensait de cet adversaire : « Oh ! » répondit-il, c'est le meilleur des chrétiens et le plus aimable des hommes ; mais il manque un peu de *jointure* » — de moëlleux, dirions nous aujourd'hui. — Le mot fut rapporté à M. de Tréville qui répondit : « Vous lui direz que moi je trouve qu'il manque d'os », pour dire d'orgueil et de hauteur. Voilà la caractéristique de Bossuet ; le prétendu dominateur des consciences a été par excellence un modéré et dans toutes les questions où il est intervenu il s'est toujours montré le plus doux, le plus modéré des hommes. »

Sur ce point, nous avons le regret de nous séparer complètement de l'opinion du conférencier. S'il y a un *style qui soit l'homme*, c'est celui de Bossuet ; il n'y laisse rien au hasard, tout tient à l'action. On dit que l'écriture de ses sermons et de ses œuvres était tellement hachée, raturée, surchargée, qu'elle était à peu près illisible ; tout au contraire de celle de Fénelon, qui était nette et sans ratures, et qui révélait une douceur et une *bonté* sans égales : c'était en quelque sorte comme une eau coulante, douce et limpide ; c'était aussi le reflet de l'homme.

M. Brunetière continue en avançant que la douceur, la modération du caractère de Bossuet et son esprit de concilia-

tion se sont surtout précisés et affirmés sur trois questions particulièrement délicates, le jansénisme, le gallicanisme et le protestantisme.

Ici encore, nous nous écartons des appréciations du conférencier, et sans sa merveilleuse habileté, nous doutons qu'il ait pu convaincre un auditoire aussi lettré que le sien.

J'avoue que ces trois questions excèdent de beaucoup de ma compétence : ce n'est ni avec ma simple mémoire, ni sur des reproductions plus ou moins exactes que je pourrais reconstituer les arguments habiles et déliés de M. Brunetière, et par conséquent, je ne voudrais pas me lancer dans une critique approfondie sans avoir au moins sous les yeux les termes mêmes du discours, j'allais dire du plaidoyer ou du sermon de M. Brunetière, car il a la foi, et il veut encore plus imposer sa conviction à son auditoire que le persuader.

Que dirai-je du jansénisme, à peine de risquer de tomber dans une hérésie, qui d'ailleurs m'échappe, *intedo per ignes* ; le conférencier lui-même ne peut dissimuler son embarras quand il dit : « Si on le veut, Bossuet a été janséniste, en ce qui concerne une plus grande autorité morale, mais nul ne l'a été moins, si on considère le jansénisme comme une hérésie. » D'où il résulte que Bossuet aurait été janséniste, sans l'être cependant.

La question du gallicanisme est à peine effleurée par M. Brunetière, qui s'en tire en disant que le gallicanisme n'existe plus depuis la déclaration de l'infaillibilité du Pape, et qu'il ne traite que de la modernité de Bossuet. Je le veux bien, mais il n'en est pas moins certain que le Gallicanisme existait bien sous Louis XIV, et que ni le roi, ni l'évêque, ni d'Aguesseau, n'étaient d'humeur à laisser empiéter sur les droits de l'Etat, ni entamer ceux du clergé français.

Puisque M. Brunetière a jugé à propos d'éluder cette grosse question, je me garderai bien de la soulever. Dans tous les cas, je ne trouve là aucun argument en faveur de la démonstration affirmée par M. Brunetière.

Enfin, vers la fin de leur vie, Louis XIV et Bossuet songè-

rent à la réunion des églises protestantes avec les églises catholiques. Bossuet fut c' argé de cette négociation du côté des Français, Miladus du côté des Allemands.

Je vois mal une négociation entamée par Bossuet avec les protestants, je le vois bien lutter pour atteindre le but où tendait son œuvre; mais je ne le vois pas négociant avec les hérétiques et par conséquent disposé à leur faire des concessions telles, que l'on estimait que son *Exposition de l'Eglise catholique sur les matières de controverses* devrait être condamnée par la cour de Rome. Si je l'osais, je serais tenté de dire que Bossuet a frisé l'hérésie en côtoyant le jansénisme et en se rapprochant du protestantisme, ses deux ennemis irréductibles ; aussi, je ne puis m'associer à cette conclusion de M. Brunetière :

« Vous voyez ce principe qui a dirigé cet esprit de conciliation contre le jansénisme, contre le protestantisme, contre le gallicanisme, mais son œuvre a été une œuvre de concorde et d'amour, et dans la polémique il serait difficile aujourd'hui et en aucun temps de mettre plus d'amour de ses semblables que ce grand homme en a mis ».

Loin de là, Bossuet, suivant l'expression de Saint Simon, n'exerçait-il pas la dictature de la doctrine et de l'épiscopat ? M. Brunetière lui-même n'a-t-il pas écrit quelque part, au sujet de la fameuse controverse soulevée par Bossuet contre Fénelon, à l'occasion de son *Explication des Maximes des Saints* publiée par ce dernier, pour la plus grande gloire de l'art du persiflage : « Il n'y a rien de plus savamment, de plus galamment lancé que les impertinences du grand seigneur par où Fénelon répond aux violences de Bossuet : quoique vous ayez l'esprit plus éclairé que tout autre, je prie Dieu qu'il vous ôte tout votre esprit pour ne vous laisser que le sien ».

La violence de Bossuet n'était pas, alors, ignorée même de M. Brunetière, et celui-ci nous aurait tout à fait édifiés sur le fond du caractère de Bossuet, s'il n'avait absolument passé sous silence cette grande controverse qui passionna la Cour et la Ville, et dégénéra en lutte acharnée entre les deux grands

prélats, ce duel déplorable où Bossuet se laissa aller à des paroles acerbes, à des attaques violentes, à des attaques trop vives et trop passionnées auxquelles Fénelon ripostait avec une grande autorité, une grande possession de soi-même, non parfois sans quelque pointe maligne.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur cette querelle mémorable qui finit par le triomphe de Bossuet et la condamnation et la disgrâce de Fénelon ; nous avons seulement voulu indiquer ce qu'il y a d'exagéré dans la réputation de bonté légendaire que M. Brunetière et après lui Mgr de Soissons ont cru pouvoir attribuer à Bossuet.

Au contraire, je m'associe absolument et j'applaudis sans réserve à la partie de la conférence qui traite de la maîtrise de Bossuet :

« Sauf peut-être Pascal, aucun de nos grands écrivains ou de nos grands orateurs n'a manié la langue française avec la maîtrise de Bossuet. Nul mieux que lui n'a analysé le sens des mots en ce qu'ils ont de plus intime et de plus profond. Nul plus que lui n'a eu le sentiment de cette grande phrase française qui ressemble à une robe de Cour. Nul n'a eu de plus belles images que lui. Nul n'a eu plus de simplicité, de familiarité quelquefois.

« La perfection de sa langue est unique. On compare à la recherche de son vocabulaire le romantisme lui-même ; Victor Hugo et Lamartine n'y ont rien ajouté.

« Un grand homme a dit quelque part dans un ouvrage célèbre et souvent cité, après avoir étudié l'œuvre de Voltaire, que Voltaire était décidément le symbole ou l'expression du plus grand écrivain, tel qu'on le peut concevoir dans les données de l'esprit français.

« Je n'essaierai pas de réfuter Voltaire.

« Si Voltaire nous a porté des coups dont nous nous sentons encore, il importe que ces coups ne nous aient pas été portés par un médiocre ou par un imbécile.

« Quand Goethe dit que Voltaire est le plus grand écrivain

français, Goethe se moque de nous, ou fait preuve d'une étrange ignorance de notre littérature. Il oublie que nous avons Calvin, que nous avons Racine, que nous avons Corneille, que nous avons Pascal, enfin que nous avons Bossuet.

« Ils se sont trompés peut-être, mais au rebours de Voltaire, en cherchant toujours à être utiles à leur pays et à l'humanité.

« Ils n'ont pas cru comme Voltaire que la vie ne leur avait seulement été donnée que pour en jouir.

« Et toutes les fois que, comme aujourd'hui, nous nous rassemblons pour célébrer l'un d'eux, il me semble et je voudrais qu'il vous semble aussi, que comme ce géant antique qui retrouvait des forces toutes les fois qu'il touchait la Terre, sa Mère, nous nous élevions toutes les fois que nous nous approchons d'eux. Je voudrais que nous eussions aussi les mêmes forces, et que notre découragement se dissipât au contact de la grandeur, de l'éloquence et de la probité d'un Bossuet. »

Des applaudissements unanimes éclatent devant ce beau talent, devant ce magnifique langage, qui n'a pas laissé aux auditeurs le temps de se reprendre, ni le loisir d'élever une critique : Nous le répétons, nous attendons avec impatience la publication complète de cette admirable conférence pour juger comme il convient ce morceau de haut goût.

J. HENRIET.

## RACINE A BEAUVAIS

---

Dans une communication publiée par les *Annales* de notre Société en 1888, *Racine écolier*, j'ai dit qu'avant d'entrer aux petites écoles de Port-Royal, Jean Racine avait passé plusieurs années au Collège de la ville de Beauvais. J'ai ajouté en note : « Nous devons mettre le lecteur en garde contre une confusion qui pourrait se produire dans son esprit, et dont M. l'abbé Pécheur s'est fait tout récemment l'écho dans les *Annales du diocèse de Soissons*, tome VI, p. 591 (Soissons, imprimerie de l'*Argus Soissonnais*, 1886). Il s'agit bien ici du collège construit dans la ville de Beauvais, et non pas de l'établissement connu à Paris sous le nom de collège de Beauvais, parce qu'il avait été fondé par un évêque de cette ville, Jean de Dormans ».

Je n'avais pas pensé alors qu'il fût nécessaire d'établir par un faisceau de preuves et à grand renfort de citations un fait qui semblait désormais hors de conteste. Tous les biographes de Racine étaient d'accord avec la tradition locale, et je retrouve encore aujourd'hui dans mes notes des renseignements qui m'ont été fournis dans ce sens par le collège (actuellement lycée) et par l'administration diocésaine de Beauvais.

Il paraît néanmoins que je n'ai pas réussi à convaincre M. l'abbé Pécheur. Dans le compte-rendu d'un volume publié depuis plus de trente années par M. l'abbé Adrien de la Roque, intitulé : *Lettres inédites de Jean Racine et de Louis Racine* (1), M. l'abbé Pécheur revient sur ce sujet qui lui

(1) Paris, Hachette, 1862.

tenait au cœur. Il maintient son assertion des *Annales du diocèse de Soissons*, s'étonne que j'aie « élevé une contestation bien inattendue sur ce point historique si connu » et déclare qu'il m'épargne d'ouvrir une controverse à ce propos.

C'est seulement au mois de septembre dernier que la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons nous a adressé son *Bulletin* de 1895 dans lequel est publiée la notice que M. l'abbé Pécheur a lue à la séance du 3 février. Je regrette d'autant plus vivement de n'avoir pas eu plus tôt connaissance de ce petit dissentiment entre M. l'abbé Pécheur et moi, que le très digne prêtre et le très savant archéologue n'est plus. De son vivant, je me serais fait un devoir de lui exposer respectueusement les autorités sur lesquelles je me fonde, et peut-être aurais je pu, quoique cela fût, dit-on, difficile, le ramener à mon avis, tant les témoignages que j'ai à produire sont précis et décisifs. Actuellement, je crois devoir me borner à compléter mon travail de 1888, en indiquant simplement mes références.

\*  
\*  
\*

La confusion de M. l'abbé Pécheur vient de ce que Louis Racine a fait ses études, sous la direction de Rollin, au collège parisien de Dormans-Beauvais. De là à conclure que le père et le fils ont été élevés dans le même établissement, il n'y a qu'un pas, et ce pas, M. l'abbé Pécheur l'a franchi, bien que le volume de M. l'abbé de la Roque, qu'il avait sous les yeux et qu'il avait dû lire puisqu'il l'analysait, ait pris soin de l'éclairer sur ce point et de l'avertir de sa méprise (p. 18). Malheureusement, ce passage lui a échappé. Or, l'affirmation de l'abbé de la Roque était d'autant plus pertinente, qu'il est un descendant direct de Jean et de Louis Racine, et qu'en écrivant la biographie de ses aïeux, il ne faisait que rendre publique une tradition de famille.

Et l'abbé de la Roque n'est pas le seul à propager cette tra-

dition, car il ne fait que répéter un fait que nous tenons de Louis Racine lui-même. Dans ses *Mémoires* sur la vie de son père, publiés pour la première fois en 1747, nous lisons : « Il fut d'abord envoyé pour apprendre le latin dans la ville de Beauvais, dont le collège était sous la direction de quelques ecclésiastiques de mérite et de savoir; il y apprit les premiers principes du latin. Ce fut alors que la guerre civile s'alluma à Paris et se répandit dans toutes les provinces. Les écoliers s'en mêlèrent aussi et prirent parti chacun suivant son inclination. Mon père fut obligé de se battre comme les autres, et reçut au front un coup de pierre dont il a toujours porté la cicatrice au-dessus de l'œil gauche. Il disait que le principal de ce collège le montrait à tout le monde comme un brave, ce qu'il racontait en plaisantant. »

Ces détails caractéristiques, la personnalité de celui qui les donne et qui a pris soin, il nous en avertit, d'écrire ses *Mémoires* « sur le rapport de son frère aîné et des anciens amis de son père », rendraient au besoin inutile toute autre recherche. Et cependant je renverrai tous ceux qui pourraient douter encore aux auteurs ci-après :

*Parallèles des trois principaux poètes tragiques français : Corneille, Racine et Crébillon.* — Paris, Saillant, 1765, in-12, page 41.

*Œuvres dramatiques de J. Racine, précédées d'un essai sur la vie et le théâtre de l'auteur, par C. M. J.* — Paris, Huet, 1796, page 1.

*Œuvres complètes de Jean Racine, avec le commentaire de M. de la Harpe, tome I, page 11.* — Paris, Agasse, 1807, in-8.

*Œuvres de Jean Racine avec des commentaires par M. Luneau de Boisjermain, tome I, page XXVI.* — Paris, imprimerie Louis Cellot, 1769.

*Petite Bibliothèque des Théâtres, tome X, page 2.* — Paris, 1786, in-12.

Sainte-Beuve. — *Port-Royal, tome V, page 441, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Hachette, 1860, in-8.* — et *Portraits littéraires, nouvelle édition, Paris, Garnier, tome I, page 72; — Œuvres choisies de M. le Marquis de La Rochefoucauld-Liancourt, tome VI, p. 308; — Œuvres de J. Racine, Paris, Nyon fils, 1755.*

Paul Mesnard : *Les grands Ecrivains de la France, J. Racine, 2<sup>me</sup> édition, Tome I, page 13, et tome VI, page 325; — G. Larroumet : Racine, Paris, Hachette, 1898, page 12.* — Bernardin : *Théâtre complet de Jean Racine, tome I, page 6, Paris, Delagrave, 1882; — Anatole France : Les Œuvres de Racine, tome I, page 3, Paris, Alphonse Lemerre; —*



Gustave Merlet : *Etudes littéraires sur les chefs-d'œuvre des classiques français*, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, page 98, Paris, Hachette, 1876; — A. Gazier : *Racine et Port-Royal*, page 2, Brochure extraite de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 janvier 1900, Paris, Armand Colin.

*Dictionnaire historique de la France*, par Ludovic Lalanne, 2<sup>e</sup> édition, 1877, Paris, Hachette; — Feller : *Dictionnaire historique*; — Weiss : *Biographie universelle*; — *Dictionnaire de la conversation*.

Abbé Follioley : *Histoire de la littérature française au dix-septième siècle*; — Edouard Mennechet : *Cours de littérature moderne*, tome III, etc., et parmi les ouvrages spéciaux à Beauvais : Adolphe Joanne : *Géographie de l'Oise*, page 24; — Malte-Brun : *la France illustrée*, département de l'Oise, page 13; — L'abbé Pihan : *Beauvais, sa Cathédrale, ses principaux Monuments*, 1885; — Charvet : *l'Instruction publique à Beauvais* (paru dans les *Annales de la Société Académique de Beauvais*).

J'ai invoqué la tradition locale. C'est d'abord le nom de Racine donné à l'une des rues de la ville, c'est le buste du poète placé dans le parloir de l'établissement universitaire, et un passage du discours prononcé par M. Piétrisson-Saint-Aubin, professeur de seconde, à la distribution des prix du 2 août 1887 : « Je suis bien sûr, dit l'orateur, que, dans l'ancien collège, ancêtre du vôtre, Racine a connu ses premières rêveries de poète, a entendu les premières voix de sa muse à l'ombre des arbres de la cour, au parfum caressant des giroflées de son enfance... »

C'est une étude de M. Gaston Varenne, professeur de rhétorique au lycée de Beauvais, parue dans la *Revue idéaliste* du 15 juin 1899, dans laquelle la ville de Beauvais est assez vivement prise à parti pour n'avoir pas participé aux fêtes organisées à La Ferté-Milon, à Port-Royal et à Paris en l'honneur du deuxième centenaire de Jean Racine, « ce pur souvenir littéraire qui plane si délicieusement sur la colline d'où a surgi le lycée. »

C'est enfin la publication par le même M. Varenne dans la *Revue idéaliste* de août, septembre et octobre 1900, de notes manuscrites rédigées en 1804 par un professeur de l'époque, notes dans lesquelles Racine est cité parmi les plus glorieux élèves de la maison.

‡ J'ai indiqué dans *Racine écolier* les raisons qui avaient pu

déterminer Marie Desmoulins à confier son petit-fils Jean Racine aux professeurs distingués qui dirigeaient alors le collège de Beauvais et qui se trouvaient en rapports d'amitié avec les Solitaires. Aux noms de Nicolas Choart de Buzenval, de Godefroy Hermant, de Vualon de Beauvais, M. Varègne a bien voulu m'apprendre qu'il faut ajouter celui d'un certain Coustel, excellent latiniste, qui, après avoir enseigné la grammaire à Beauvais jusqu'en 1646-1647, fut appelé à cette date à la maison des Granges et travailla à la *Grammaire de Port-Royal*.

\* \* \*

Dans le sens de M. l'abbé Pécheur, je trouve uniquement un article biographique de M. P. F. Tissot dans l'*Encyclopédie de Famille*, tome XI, page 242, Paris, Firmin-Didot, 1869.  
A nos collègues de conclure.

MAURICE HENRIET.



## AUTOUR D'UNE PHOTOGRAPHIE

---

Je voudrais vous dire quelques mots sur une photographie gracieusement offerte à notre Musée par notre distingué collègue, M. Etienne Moreau-Nélaton. Une photographie, c'est bien peu de chose, pensez-vous peut-être ?

— Oui, certainement, s'il ne s'agit que de la valeur intrinsèque de l'objet ; non, si l'on considère l'intérêt particulier qu'elle a pour nous. C'est précisément parce que M. Moreau a pensé que cette simple image au collodion, représentant une vue de Château-Thierry d'après Corot, ne serait nulle part mieux à sa place que dans notre Musée, qu'il a eu l'aimable attention de s'en dessaisir en notre faveur.

Le cadeau est modeste ; M. Moreau est le premier à le reconnaître ; mais venant à la suite de dons plus importants, il prouve la sympathie que lui inspire notre fondation récente,

— sympathie dont il vient de nous donner encore un témoignage bien touchant en nous envoyant une œuvre de sa vénérée mère qui fut une artiste de beaucoup de goût et de talent.

Je vous entends : une photographie c'est bien gentil ; mais pourquoi pas l'original ?

— Prenez garde, vous devenez indiscret, car vous demandez-là, sans vous en douter, une bagatelle de 50.000 francs.

Tel est le prix que Durand-Ruel a vendu récemment le tableau à un richissime amateur américain, M. H. S. Henry, de Philadelphie. Il l'avait acheté lui-même, il y a deux ans, 30.000 francs à M. Michel-Lévy. Pour une toile de 33 centimètres de haut sur 45 de large, c'est cher le millimètre carré.

Je cite ces chiffres fantastiques pour la curiosité du fait ; mais je ne suis pas de ceux qu'éblouissent ces prix insensés dont le bon Corot eût rit tout le premier. Ce sont là jeux de milliardaires, coups de spéculateurs, surenchères de la vanité ; pas autre chose. Ne perdons jamais de vue que le quotient d'art d'une belle œuvre est chose absolument distincte et indépendante de sa valeur commerciale. On pourrait dire également que ceux qui en sentent les premiers le charme sont rarement ceux qui l'achètent. Ils la révèlent, l'expliquent, en élargissent la portée, et quand ils ont suffisamment préparé les voies, les amateurs de Panurge emboîtent le pas et se la disputent à prix d'or, croyant naïvement avoir découvert l'artiste, inconnu hier, dont on leur a soufflé le nom.

Alors le jeu s'en mêle, les marchands accaparent et raréfient l'article ; la hausse prend des proportions folles ; la lutte s'engage entre les mécènes du Vieux-Continent et ceux du Nouveau-Monde. L'amour-propre national se met de la partie, et l'on voit alors *L'Angelus* de Millet qui n'est pas, il s'en faut, la meilleure production du maître, atteindre jusqu'au million.

« L'art, c'est plus simple que cela », disait un jour Corot à un jeune artiste qui lui soumettait une étude où l'on sentait l'effort et une inquiète préoccupation du procédé. Nous dirons à notre tour : L'art c'est moins cher que cela. Il peut y avoir

de l'essence d'art dans un objet de cent sous comme dans un objet de dix mille francs ; et c'est en cela que l'art est divin, c'est qu'il verse ses joies et ses consolations à tous ceux qui le sentent et le comprennent, aux plus pauvres comme aux plus riches.

\*  
\*  
\*

Il y a aussi, pour ceux qui doivent se contenter de jouir approximativement des choses, le musée de la rue, la vitrine du marchand de tableaux. La rue Lafitte est une des mieux pourvues en étalages de ce genre, et c'est là précisément, à l'humble boutique du père Aubry chez qui Corot déposait de temps en temps quelques toiles pour le faire bénéficier, en cas de vente, de la commission d'usage ; c'est là, dis-je, que je vis pour la première fois, il y a trente-cinq ans, notre tableau de 50.000 francs, qui était alors un tableau de 300 francs. Au milieu des paysages trop savamment cuisinés et recuits d'entour, ses clartés blondes rayonnaient, appelant, retenant, reposant le regard, et quelle surprise, quelle joie émue quand je reconnus la tour de Saint-Crépin issant des toits pressés des maisons de la ville et les murs, les tours du vieux château, les acacias du chemin de ronde où frissonnaient les bourgeois d'avril, et tout au fond les molles rondeurs de la colline de Courteau. Bien des fois je repassai devant cette peinture, qui m'apportait comme une bouffée d'air du pays natal. Un beau soir, elle avait disparu. Serait-elle vendue ? Je m'informai ; Corot l'avait reprise pour éviter la défaveur qui résulterait d'une exhibition trop prolongée. J'avais donc chance de la revoir.

Souvent Daubigny et Corot me prêtèrent de leurs études que je copiais avec une fervente attention. C'est à cela et aux leçons parlées que me faisaient à l'occasion ces excellents amis, que se borne à peu près mon apprentissage d'artiste. J'étais donc suffisamment autorisé pour prier le maître de me confier pour quelques jours la vue de Château Thierry.

— Ce serait avec plaisir ; mais je ne sais plus ce que j'en ai fait...

Puis, après quelques efforts de mémoire, il ajouta : elle est peut-être chez Grobon, qui m'a emprunté plusieurs études il y a quelques mois. Allez la lui demander de ma part.

Grobon, qui enseignait le dessin au Collège de Vaugirard, était de la catégorie des artistes qui s'intitulent « peintre et professeur ». C'était un Lyonnais d'humeur militante et un homme à idées. Il avait imaginé de réunir une collection d'esquisses de nos meilleurs artistes pour les louer, de compte à demi avec les auteurs, aux élèves ès-arts et gens du monde qui, selon lui, apprendraient plus à étudier ces esquisses suggestives qu'à copier les toiles fatiguées qui composaient le fond de magasin des Giroux et des Deforge. L'idée était bonne ; elle n'eût aucun succès. Les beaux temps de la location étaient passés. Peut-être ces pages spontanées et savoureuses où l'artiste met le meilleur de lui-même ne pouvaient-elles être comprises du public qui paye.

Il va sans dire que je n'avais pas perdu un instant pour courir chez Grobon. Le clocher de Saint-Crépin n'y était pas. Quand je fis part à Corot du résultat négatif de ma mission, « alors, conclut-il, elle est perdue... »

— Pas pour tout le monde, lui dis-je. Les belles choses se retrouvent toujours...

\* \* \*

On voit par ce que nous venons de raconter, que Corot ne prenait guère la peine de tenir note des peintures qui sortaient de son atelier. Peu de peintres se laissèrent plus bénévolement exploiter.

Certain auvergnat, âpre, madré, patelin, qui le fournissait de couleurs à domicile, remportait chaque fois de l'atelier des tas d'études à rentoiler, sans contrôle, au petit bonheur. Corot ne les revoyait jamais toutes ; tant et si bien qu'après la mort du maître, l'auvergnat exhiba une série de petits Corot

inconnus et merveilleux dont on parla et avec lesquels il se fit des rentes. Combien d'autres abusèrent comme celui-là de la facilité du bon Corot ! Les peintres de la génération présente prennent autrement soin de leurs intérêts.

Des années se passèrent sans que j'entendisse reparler du tableau. Un jour, Corot me dit tout triomphant :

— Eh ! bien, il est retrouvé le petit clocher de Château-Thierry !

— Une drôle d'histoire ! Un matin, je reçois le billet de part de la mort de X. . . , un vieil ami d'enfance que je rencontrais, ici ou là, au Salon, ou ailleurs, mais chez qui j'allais rarement, faute de temps. Je m'habille bien vite, je me rends à la maison mortuaire, et dans la pièce où l'on attend en silence l'appel du maître des cérémonies, qu'est ce que je vois ? Ma vue de Château-Thierry en place d'honneur et richement encadrée. Mon ami avait bien fait les choses. Que faire ? Ma foi ! je n'hésitai pas, et prenant à part le fils du défunt : « Excuse-moi de te dire cela dans un pareil moment ; mais ce tableau là n'appartient pas à ton père ; il est à moi ; je te le dis tout de suite afin que tu n'en disposes pas. » — Le lendemain, j'avais mon tableau.

— Que j'aurai de plaisir à le revoir !

— Ah ! mais, il est déjà loin. Les marchands savent maintenant le chemin de mon usine ; Tedesco l'a enlevé tout de suite.

\*  
\*  
\*

Le tableau dont nous essayons de raconter l'histoire n'est pas le seul, ni le premier que Corot peignit dans notre pays. Une première fois, en 1856, il était venu passer quelques jours à Essômes chez un ami de sa famille, M. Hebert, ancien fabricant de châles, gendre de M. Pougin, qui habitait la maison où nous avons connu nos collègues de Laubrière et Ch. Dépost. Il y prit une vue du chevet de l'église émergeant des verdure du jardin, signée et datée : Juin 1856. Mais

c'est en 1863 que Corot se créa de bonnes et cordiales relations à Château Thierry, par suite du mariage de son neveu, Jules Chamouillet, avec une jeune fille d'une ancienne et honorable famille de la ville (18 avril 1863). Il fut à cette occasion l'hôte de Madame Salleron-Carpentier.

L'hôtesse et le pensionnaire furent si enchantés l'un de l'autre que Corot revint tous les ans à date fixe goûter le



charme d'une hospitalité qui lui laissait l'entière liberté de ses allures. Il fit plusieurs vues de la ville prises du Château-Frileux, de la Croix de la Blanchirie, du bout des Filoirs, et des études aux Evaux, au Rû fondu, au Bois Pierre, à la Vignotte. Nous en avons catalogué dix dans « Les campagnes d'un paysagiste » (1). Nous avons reproduit plusieurs d'entre elles d'après les dessins de notre ami Alfred Robaut, l'homme

(1) Les Campagnes d'un Paysagiste (Paris, Laurens, 1891).



le plus documenté qui soit sur la vie et les œuvres du maître. La tour de Saint-Crépin est du nombre. Nous avons depuis découvert une onzième étude qui n'est peut-être pas la dernière de la série. C'est une vue de la Marne prise, en aval de Château-Thierry, au tournant d'Essômes. A gauche, les lignes rigides des arbres de « la Levée » ; à droite, les maisons du quartier des Capucins que surmonte la cheminée de la fabrique d'instruments de musique, et — brochant sur le tout, la croupe arrondie du coteau de Brasles. Elle appartient à notre ami Léon Lhermitte, qui aime les belles choses et ne se mire pas exclusivement dans ses œuvres, comme tels de ses confrères.

Puisque j'ai nommé Lhermitte, c'est le cas de rappeler que pendant que Corot peignait, sur le terre plein du chemin de ronde, au-dessus de la place du Marché, le tableau dont j'écris en ce moment la monographie, le fils de Madame Salleron-Charpentier présenta au célèbre paysagiste le jeune élève de Mont-Saint-Père qui donnait déjà de grandes espérances et qui a tenu, comme chacun sait, au delà de ce qu'il promettait. Léon Lhermitte, fervent admirateur du maître, l'aborda avec une déférence respectueuse. Celui-ci l'accueillit avec sa rondeur coutumière et l'invita à l'aller voir à l'atelier de la rue de Paradis-Poissounière ouvert les lundis à tous « les petits amis », atelier qui a sa page dans l'histoire de l'art et où défila toute la génération de l'époque ; car Corot est, de tous les peintres contemporains, celui qui eut le plus d'influence sur son temps, et cette influence va toujours grandissant comme sa gloire.

\*  
\* \*

• L'endroit où il avait planté son chevalet et où il revint exactement pendant toute une semaine, fut encore le théâtre d'une autre scène qui sera la note comique de notre article.

Ici, quelques explications préalables me paraissent nécessaires. Le motif que Corot avait trouvé et que nul autre que

lui n'eût su voir, était ingrat en apparence et peu équilibré. S'il réussit à en tirer une de ces toiles d'une donnée originale et neuve dont son œuvre abonde et qui en font l'infinie variété, c'est qu'il y mit cette volonté patiente qui était la moitié de son génie. Le profane qui l'eût vu procéder ainsi eût pris pour lâtonnements et maladresse de débutant cette façon d'opérer.

Ce profane se rencontra sous les traits du légendaire père de Boussois. Nous n'avons pas oublié — nous les aînés — ce fantoche d'opérette, « ancien notaire royal » comme il aimait à dire avec une risible emphase, qui jouait à l'artiste et portait partout un impurtable contentement de soi.

Ce barbouilleur en chambre avait empli sa maison d'innombrables plats d'épinards dont les vignettes du *Magasin pittoresque* lui fournissaient le thème. Il vint à passer d'aventure sur le chemin de ronde pendant que Corot s'escrimait à son étude. Un confrère ! Le père de Boussois s'approche, s'arrête un instant à le regarder travailler, et jugeant bien vite à qui il a affaire :

— Vous êtes sans doute peintre amateur ? fit-il d'un ton dédaigneux.

— Pardon, monsieur, répondit Corot amusé, j'en fais mon état...

Le malheureux !! pensa en s'éloignant notre bourgeois pris de pitié, — il ne doit pas dîner tous les jours, celui-là ?

Je tiens l'anecdote du père de Boussois lui-même. Quand il me la raconta, il savait le nom du peintre sur qui il s'était si lourdement mépris ; mais, gaffeur impénitent, il ajouta :

— Ce Corot, à qui l'on fait une si grande réputation... mais il peint très difficilement...

Le père de Boussois avait, en effet, le pinceau plus facile, lui qui abattait couramment ses deux ou trois tableaux dans la journée.

\*  
\* \*

En quelles mains passa la tour Saint-Crépin le jour où elle sortit de chez Tedesco ? Nous perdons sa trace pendant un certain laps de temps. Corot mourut en 1875. Notre toile ne figure pas à l'exposition posthume de ses œuvres organisée à l'École des Beaux-Arts. Elle reparait à l'Exposition dite « des cent chefs-d'œuvres » dont la galerie de la rue de Sèze régula les connaisseurs en 1883. M. Georges Petit en publia un splendide catalogue en deux volumes illustrés de remarquables phototypies dont une reproduit la vue de Château Thierry.

Quels chemins a-t-elle pris pour arriver ensuite chez M. Michel Lévy ? Nous ne saurions le dire. On la vit l'espace de deux ans, rue Laffite, dans les galeries si hospitalières et si richement pourvues du plus aimable des marchands, M. Durand-Ruel. De là, elle traversa l'Atlantique enlevée par un de ces milliardaires d'Amérique qui viennent faire en Europe la traite des chefs-d'œuvre ; mais, bien sûr ! tu l'ennuies là-bas, pauvre petite toile dépaysée au milieu des Yankees qui ne te présentent qu'au poids du singot que tu représentes et ne sauraient goûter ton charme tendre et discret. C'est en France seulement que sont tes amants de cœur. Un jour ou l'autre, tu viendras les y retrouver.

FRÉDÉRIC HENRIET.



UNE  
EXCURSION AU MONT BEUVRAY

---

Château-Chinon, 21 Août.

Cinq heures du matin. . . . Bigre ! c'est joliment tôt pour des gens en vacances et l'on y voit à peine. Mais le sage l'a dit : *Nihil sine opera*, et le sage a bien dit. . . . Car voilà, nous partons de ce pas au Mont Beuvray qui élève sa masse à vingt-quatre kilomètres d'ici. Nous y allons en voiture, c'est très vrai, mais il n'en faut pas moins quatre à cinq heures avec ces diables de chemins, telles des montagnes russes ; puis, le temps de faire l'ascension et de visiter et de revenir ! Vous voyez bien qu'une journée ne sera pas de trop pour cette excursion.

D'abord, avant le départ un déjeuner de raison ; — de raison, parce que l'on n'a guère faim et il faut la perspective de ne dîner qu'à midi pour que l'estomac encore endormi accepte quelque chose.

L'omnibus, une grande palaché à impériale, — vous ai-je dit que nous étions dix ! — arrive avec fracas ; vite en voiture. Les plus jeunes surveillent d'un œil glouton et intéressé le chargement d'un grand panier de victuailles ; — je confesse que de plus vieux n'étaient pas indifférents à l'opération.

La portière se ferme, le fouet claque, les deux chevaux tirent sur les traits. . . . en avant !

Brrr ! dans ces bougres de montagnes souffle un petit vent glacial qui vous picote jusque la moelle, et moi qui me suis

perché sur l'impériale pour mieux voir, je respire, je vous le jure ! Il est vrai que c'est sain, que c'est tonifiant ; ici pas besoin de petits vents du Nord à deux sous, que non !....

Et cependant que la bise nous pénètre, l'omnibus dégringole sur une route en colimaçon avec des tournants qui ne me laissent pas en sécurité. Dame, vous savez, un virage trop court.... je suis très bien ici pour faire une magnifique pirouette !....

Château Chinon accroché au flanc d'une gigantesque butte disparaît à nos yeux ; tout autour de nous, encore enveloppés de la fraîche mousseline du matin, surgissent d'innombrables mamelons, des montagnes si vous voulez, mais d'une forme spéciale, arrondies au sommet et pressées les unes contre les autres ; ici, ce sont d'immenses champs de genêts — des chintres, — où les baies de sorbiers mettent des taches rouge-vif ; là, des bois, et encore des bois.... plus loin, de misérables pâturages que tondent vaches, cochons, chèvres, moutons, chevaux. Par ci, par là, des champs de pomme de terre, anémiques, des pièces où l'avoine pousse clairsemée, haute comme rien du tout. Pas de villages, de temps à autre, un hameau désert ; à peine sur le bord du chemin, quelque petit gars en sabots pointus qui regarde les mains dans ses poches, les yeux écarquillés l'omnibus qui passe ; — pauvre gosse qui n'a jamais rien vu — ou bien une bergère qui mène ses moutons paître l'herbe le long des talus, en tricotant des bas.

Le soleil, un magnifique soleil d'or pâle, tout resplendissant, vient de se lever et illumine les montagnes ; peu à peu, le léger brouillard disparaît et avec lui, le petit vent glacial qui nous rougit à tous le bout du nez ; et l'on se sent vivre, l'on se retrempe dans ce frais bain de lumière, d'air pur des montagnes.

Nos infatigables petits chevaux vont toujours, à fond de train dans les descentes, suant et enveloppés d'une buée chaude dans les montées. Tantôt nous serpentons dans une gorge, resserrés entre deux immenses murailles ; tantôt nous

longeons des ravins épouvantables au fond desquels coule une eau rapide et claire dans laquelle se mirent les châtaigniers et les ormes. . . . .

Etendu sur la toiture de l'omnibus, un jeune potache autochtone nous chante dans le patois du pays « Les embêtements d'un Morvandiau de Franvache », un bon vivant à ce que je puis comprendre par ces vers que j'ai retenus :

Ols m'peurnont poor ain imbaicile  
Ols s'fichons d'moi tous las coûtés  
Y n'seu pourtant pas mau haibile  
Quant'y m'tins dret chu mas deux piés.

Vous ne sauriez croire comme c'est amusant ce langage, assez harmonieux, en somme, parlé avec volubilité, — amusant surtout pour celui qui n'y comprend rien.

Le temps passe. . . . ., nous approchons. . . . . et bientôt, en effet, après bien des détours, le Beuvray nous apparaît, découpant sur le fond du ciel un immense dôme d'un vert noirâtre ; n'allez pas le comparer à tel ou tel sommet des Pyrénées, vous en auriez une idée absolument fausse. C'est une énorme boursouffure du sol, terminée, non pas par un pic, mais par un très grand plateau, précisément l'emplacement de Bibracte, le tout couvert de bois.

Une fois au pied du Beuvray, il ne faut pas compter aller plus loin en voiture, — du moins en omnibus ; — mais les dames font atteler une charrette à vaches qui les montera au sommet du Beuvray. Très curieuse cette charrette : deux grosses roues supportant une carcasse ; pas de plancher ! Pour éviter le désagrément de passer au travers, on place quelques bottes de paille dans les intervalles ; sur les côtés, trois ou quatre montants rudimentaires auxquels on se cramponne, et voilà !

Le laid sexe, lui, grimpe péniblement *pedibus cum jambis* ! C'est plus simple, j'en conviens, mais aussi combien plus fatigant ! Pendant près d'une heure, il faut se hisser, souffler, suer et encore se hisser. . . . . et sauter les ruisseaux qui dé-

gringolent sur les cailloux, et se ranger — le chemin, l'ancienne voie romaine, n'est pas toujours très large — des charrettes chargées de bois que conduisent des paysans trapus, la barbe taillée en collier.

Enfin, au bout d'une heure, on parvient au plateau. Nous le traversons tout entier et arrivons à l'autre extrémité. De là, à 860 mètres d'altitude, nous avons une vue splendide ; on découvre des montagnes et encore des montagnes pressées les unes contre les autres, et tout au loin, dans la buée blanche, Autun, la vieille ville épiscopale. N'était ce satané brouillard qui rend le panorama un peu flou, ce serait tout simplement admirable.

Autour de nous, des hêtres vieux comme Mathusalem étendent leurs branches puissantes, toutes chargées de faines, se partageant le terrain avec les genêts et les pierres. . . . et Bibracte ? dites vous ; nous y voilà, écou'ons le récit d'un historien morvandiau (1) :

« Le Beuvray (*Biffractum*, *mons Biffractus*), est sans contredit de tous les points du sol éduen, celui qui a plus généralement attiré l'attention.

« Situé aux confins du Nivernais et de la Bourgogne (2), comme une limite de séparation, ou plu'ôt comme un terrain neutre où ces deux provinces se tendent la main, il a des deux côtés de son horizon, fait souvent lever la tête aux antiquaires et aux érudits.

« L'Histoire, l'Archéologie, la Linguistique lui ont consacré leurs loisirs et leurs études. Elles ont interrogé ses terrassements gigantesques, ses substructions romaines, ses voies brisées, ses étymologies inconnues. . . . on semble s'être attaché à ce monument mystérieux en raison même des ténèbres qui l'enveloppent. »

(1) Abbé Baudiau (Histoire du Morvan).

(2) Le Beuvray, à cheval sur deux départements, dépend également de deux communes : Glux, village de la Nièvre, canton et arrondissement de Château-Chinon, et Saint-Léger-sous-Beuvray, chef-lieu de canton et arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire).

Voici maintenant la relation qu'en fait M. le Docteur Bogros, dans son ouvrage : « A travers le Morvan » :

« Aussi bien, l'antique Montagne sainte, l'acropole éduenne est là qui dresse sous le ciel son front sombre et qui nous attire. Son charme est puissant sur nous fils des Celtes, car ses larges plateaux savamment fouillés déroulent à nos regards les annales d'un passé qui fut celui de nos pères, et nulle autre part peut-être il ne nous sera donné de surprendre ainsi quelques-uns des secrets de leur existence.

« Qui sait même si leur histoire n'est pas écrite ici toute entière, depuis le jour où tatoués et peints en bleu, armés du couteau de pierre et de l'épieu durci au feu, ils quittèrent les plateaux de la Haute-Asie et vinrent élever sur cette cime l'enceinte sacrée que les peuples primitifs plaçaient toujours sur la plus haute montagne du pays.

« Le vieil Atlas morvandeau porte sans doute sur ses robustes épaules, tout un monde encore inconnu de vestiges et de souvenirs. »

Le même auteur ajoute encore, dans une note séparée : « On voit que nous tenons pour démontrée l'existence de Bibracte sur le Beuvray, préjugant ainsi le grand procès toujours pendant entre Autun et cette Montagne. »

Cet avis est certainement partagé par la plus grande partie des archéologues. C'est aussi mon opinion et celle des touristes qui m'accompagnent.

Notre visite continue ; elle me suggère quelques réflexions.

Jusqu'ici, les fouilles pratiquées sur ce vaste oppidum ont été comblées et le terrain nivelé aussitôt, cela, dit-on, par ordre du propriétaire.

Cette façon de procéder me paraît être une énormité en matière archéologique. Si j'avais le bonheur de posséder ce trésor historique et archéologique, je voudrais que les rues, les trottoirs, les maisons, dont les substructions sont mises à jour, fussent soigneusement décombrés. Je voudrais encore sur ce plateau célèbre, édifier une « Pompeïa » gallo-romaine



qui attirerait tous les savants et ferait voir, par un musée qui grossirait tous les jours, ce qu'était l'ancienne Bibracte.

Que de richesses dispersées déjà ; que de choses curieuses. que d'objets intéressants disséminés un peu partout au hasard des trouvailles !

Il serait temps encore de crier : Holà ! Le Beuvray n'a pas dit son dernier mot.

Laissons de côté pour un instant l'Histoire et l'Archéologie et passons au côté « culinaire » de notre excursion, côté intéressant pour des estomacs qui crient famine.

Une nappe étendue sur le gazon reçoit un excellent déjeuner froid auquel tout le monde fait honneur. La conversation « gauloise », — le mot est de circonstance sur le Beuvray — ne tarit pas. Notre déjeuner champêtre est égayé par la bonne humeur des convives ; leurs joyeuses réparties, les gais propos qui circulent, l'accoutrement bizarre de la jeunesse qui nous accompagne, les déguisements en druides, tout enfin jette une note gaie dans le tableau. Mais la pluie se met de la partie ; elle tombe un moment assez fort pour effrayer les excursionnistes ; heureusement, elle ne dure pas.

Nous reprenons alors la visite interrompue de la « montagne sainte ». Près de l'endroit où nous venons de prendre notre rustique repas, coule une fontaine fournissant une eau d'une grande limpidité : c'est la *Fontaine Saint-Pierre*. Une autre source très abondante aussi est située non loin de là, c'est la *Fontaine Saint-Martin*. Ces fontaines n'ont pas, géologiquement, d'origine commune. Toutes deux étaient anciennement vénérées ; elles ont continué de l'être encore de nos jours.

Les nourrices du voisinage venaient encore, après s'être lavé le sein dans la fontaine, se prosterner au pied d'un gigantesque calvaire élevé en l'honneur de Saint-Martin, sur l'emplacement d'un ancien oratoire. Elles attachaient en outre à l'antique croix, une jarrettière ou un ruban rouge comme offrande pour obtenir une sécrétion laiteuse plus abondante. Les malades y déposaient aussi quelques pièces

de monnaie et un bâton de coudrier pour demander la guérison d'une fièvre intermittente.

Ce modeste monument avait cédé aux intempéries et gisait à terre, lorsque le Congrès de la Société d'Archéologie, dans sa 18<sup>e</sup> séance, tenue à Nevers en 1851, décida que pour perpétuer les souvenirs du Beuvray, une autre croix en pierre serait érigée à sa place. Cette croix porte au-dessus de sa base, sculptée en relief, l'image de Saint-Martin entrant à Amiens et coupant son manteau pour en couvrir un pauvre. Plus bas, on lit :

*A Saint-Martin, Apôtre des Gaules, Souvenir de son passage au Beuvray en c. ç. c. L. xxvi. (376.)*

Un certain nombre de hauteurs fortifiées possèdent encore aujourd'hui des chapelles entourées de la vénération des fidèles, qui, à époque fixe, y font des pèlerinages. Ces chapelles paraissent avoir succédé à des temples païens. Le fait est prouvé, nous dit M. Alexandre Bertrand, par les oppidums du *Mont Beuvray*, *Mont-Marté*, près Avallon (Yonne), *Essarois* (Côte-d'Or), *Mont-Sène*, près Santenay (Côte-d'Or).

Non seulement les fouilles exécutées dans ces différents lieux ont mis à nu les soubassements des temples ou *sacella* primitifs, mais la date de la destruction de ces édifices païens a pu être établie par M. Bulliot (1) d'une manière certaine, à l'aide du classement des monnaies romaines qui y ont été recueillies et qui ne dépassent pour aucun de ces temples, l'an 400. Pour le Beuvray, elles s'arrêtent à 375. On peut en conclure qu'entre 375 et 400, exista dans les 3 départements indiqués, une sorte de Croisade chrétienne dont le résultat fut le renversement des édifices païens. Il est remarquable que ces faits coïncident parfaitement avec la mission attribuée à Saint-Martin dans le pays éduen.

Notre cicérone, notaire à Château Chinon, archéologue à

(1) Mémoires de la Société Eduenne.

ses heures et grand amateur d'histoire, nous fait un cours d'une érudition incontestable. Écoutons le un instant : Voyez, nous dit-il, cette gorge profonde de plus de 400 mètres qui sépare le Beuvray de la « Roche du Pas de l'Âne », située là, en face : c'est le ravin de *Malvaux (Mala-Vallis)*. Saint-Martin, en 376, était venu sur le sommet du Mont Beuvray pour y détruire les autels des fausses divinités ; il y parvint, dit-on, sans autre secours que la prière ; mais ce ne fut pas sans courir les plus grands dangers pour sa vie. Le peuple, fidèle conservateur des légendes, raconte que l'apôtre de la Touraine, poursuivi par les païens amentés, franchit d'un bond, avec sa monture, le large et profond ravin qui nous sépare de la montagne voisine et alla tomber sur ce rocher, là en face, à 3 kilomètres. Ce mamelon est connu encore actuellement sous le nom de *Roche du Pas de l'Âne*. Les villageois croient naïvement y reconnaître les vestiges du pied de l'âne de Saint-Martin. Ce souvenir, cette vénération persistante des habitants de la contrée, consacrent, à défaut de l'histoire, la conversion des anciens indigènes par le Thaumaturge des Gaules.

Il me faudrait une compétence que je décline pour vous parler de trouvailles archéologiques faites dans le sol du Beuvray. Qu'il me soit permis de citer seulement la découverte d'un grand nombre de monnaies gauloises, faites sur cet oppidum, toutes antérieures à l'époque de l'occupation romaine. Ces pièces sont l'objet d'une étude fort savante dans une brochure publiée par M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut. Elles prouvent que l'ancienne Bibracte était en relations d'échanges bien avant la conquête romaine, avec tous les peuples de la Gaule, chaque peuplade ayant sa monnaie autonome et indépendante des tribus voisines.

Je n'ai pu rencontrer sur le plateau qu'un vase antique, en pierre dure, un *dolium* romain, trouvé dans les substructions. Ce vase, de forme circulaire, mesure 0<sup>m</sup> 70 de hauteur et 0<sup>m</sup> 60 de diamètre. La photographie de cet ustensile rudimentaire me dispensera de vous en faire une description

plus détaillée. Je m'estime heureux que son poids n'ait pas permis à l'heureux fouilleur qui l'a exhumé, de l'emporter avec lui.

On a découvert un *horreum* ou magasin de vivres pour les hommes et de fourrages pour les chevaux, et à côté une somptueuse villa. L'endroit du plateau où se trouvaient ces antiques constructions est encore connu sous le nom de « Parc-aux-Chevaux ».

Vous signalerai-je encore sur le flanc septentrional du Beuvray, dans la dépendance de la commune de Glux, les traces d'un ancien couvent de Cordeliers connu jadis sous le nom de Maison du Beuvray ou de Couvent de Bitracte (*monasterium Bibractense*).

Ce monastère fut fondé, suivant une opinion probable, par les hauts barons de la Roche-Milay, commune voisine du Beuvray.

Une ceinture de fossés l'entourait de toutes parts. Cette précaution était nécessaire dans des temps où le pays était exposé sans cesse aux excursions de troupes de pillards, surtout dans un lieu si désert. Il n'en reste rien aujourd'hui.

Nous redescendons enfin du célèbre plateau, à regret, je vous assure, car le coup d'œil est inoubliable et les souvenirs qu'il rappelle, du plus haut intérêt.

Notre cicérone est infatigable. Avant de quitter le Beuvray, il tient à nous montrer ce qu'il appelle le « clou » de l'excursion.

A l'extrémité d'une plate-forme située au second plan de la montagne, au bout d'une immense « chintre », sur une éminence qui domine les alentours, nous apercevons en effet une énorme pierre, de la couleur des genêts qui l'entourent, couverte de mousse et de lichens séculaires. C'est la pierre de la *Wivre*, monument mégalithique fort bien conservé qui fait renaître les mystères du culte druidique et peut-être ses sanglants sacrifices.

On accède au sommet du menhir qui n'a pas moins de 5 mètres de haut, par un chemin latéral, demi-circulaire, taillé dans la roche. Au faite, creusée dans la pierre effritée,

est une cuvette remplie d'eau de pluie dont l'usage est problématique mais qu'on suppose avoir servi naguère aux sacrifices humains.

Nous descendons du Beuvray beaucoup plus facilement qu'à l'aller.

En bas, nos petits chevaux reposés et gorgés d'avoine sont tout prêts ainsi que leur conducteur, joyeux de s'être « enfilé », comme il dit, un nombre considérables de « grapiaux » (1).

Nous prenons un autre chemin que celui de ce matin ; certes, les sites changent, mais ce sont encore des montagnes, et toujours, que commence à voiler le crépuscule ; cela fait songer aux si doux et si poétiques vers de Virgile :

*Et jam summa procul villarum fumunt  
Majoresque cadunt altis de montibus umbrae !*

Bientôt, nous passons près des sources de l'Yonne qui naissent sous les bois et folâtent en mille ruisselets dans les prairies, dégringolent au fond des ravins en cascades limpides et vives, puis aboutissent à un vaste étang : l'étang d'Yonne. C'est à ce réservoir que les géographes, dans leur cabinet, placent l'origine de l'Yonne, ce en quoi ils se trompent, car en réalité la rivière naît à 3 kilomètres de là !....

Tout le monde dans et sur l'omnibus somnole un tant soit peu après cette journée si fatigante, et l'admiration que provoque le paysage estompé par la brume qui s'étend de plus en plus, dont les contours se font plus doux, plus fondus, devient paresseuse à s'exprimer : c'est joli, très joli !....

Et quand les pavés de Château-Chinon nous réveillent par leurs sensations cahoteuses, tout le monde, au point de vue jambes et e-tomac, pousse un soupir de soulagement.

.... Aussi bien pouvons-nous arrêter ici le récit de cette excursion, le reste n'ayant rien que de très matériel, trop heureux si le lecteur indulgent a pu nous suivre jusqu'au bout !

A. MINOUFLET.

(1) Régat des Morvandeaux ; assez analogues à nos « crêpes ».

# ÉPIGRAPHIE CAMPANAIRE

DE L'AISNE

---

## LES CLOCHES DU CANTON DE FÈRE-EN-TARDENOIS

PAR

L.-B. RIOMET

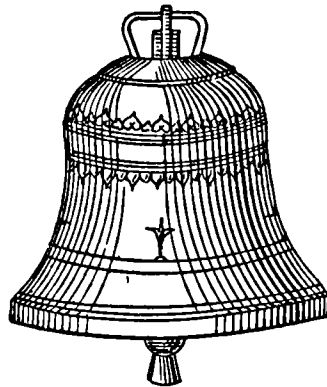
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

INSTITUTEUR ET MEMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES

---

L'airain retentissant dans sa haute demeure  
Sous le marteau sacré tour à tour chante et pleure  
Pour célébrer l'hymen, la naissance et la mort.

*(Le Poète mourant.)* — LAMARTINE.



## AVANT-PROPOS

---

Jusqu'à ces derniers temps, dans le département de l'Aisne, deux archéologues seulement s'étaient occupés des cloches *ex-professo* et avaient publié des séries d'inscriptions et de documents campanaires : M. de la Prairie(1) et M. Dutailly (2). Parallèlement à eux, quelques érudits (MM. L. Papillon, Lalouette, Bouchel, Poquet, abbé Ach. Palant, etc.), s'étaient intéressés aux cloches *par occasion*.

Depuis une dizaine d'années, notre collègue M. Jos. Berthelé, archiviste de l'Hérault, réunit pour le Ministère de l'Instruction publique, les matériaux d'une histoire générale de l'art campanaire en France du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Les départements de l'Aisne et de la Marne sont au nombre de ceux qu'il a explorés avec le plus d'attention. Mais quelques-unes seulement des cloches étudiées par lui dans l'arrondissement de Château-Thierry, ont été publiées (3). Il nous a encouragés à continuer dans le Tardenois (que nous habitons depuis trois ans) les recherches campanaires que nous avons commencées dans les arrondissements de Vervins et Laon (4),

(1) *Notice sur les anciennes cloches du département de l'Aisne.* — Bulletin de la Société Archéologique de Soissons.

(2) 1<sup>o</sup> *Notice sur les Cloches de l'ancien doyenné de Blérancourt*; — 2<sup>o</sup> *Notice historique sur les Cloches de Chauny et des dix-neuf communes de son canton*; — 3<sup>o</sup> *Notice historique sur les Cloches de Coucy et des 31 communes de son canton.*

(3) 1<sup>o</sup> *Les anciennes Cloches de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry*; — 2<sup>o</sup> *Cloches diverses de l'arrondissement de Château-Thierry.*

(4) Dans *La Thiérache* (bulletin de la Soc. archéol. de Vervins), années 1889, 1890-91 et 1895-96; — dans le *Libéral de l'Aisne*, n<sup>o</sup> des 24 et 28 avril 1901; — dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, décembre 1900.

et nous offrons aujourd'hui à la Société Archéologique de Château-Thierry une étude d'ensemble sur les cloches du canton de Fère.

L.-B. RIOMET.

\*  
\* \*

Le canton de Fère se compose de 23 communes. Les cloches, encore existantes aujourd'hui ou disparues depuis plus ou moins longtemps, dont nous avons relevé les inscriptions ou sur lesquelles nous avons pu recueillir des renseignements dans les archives et dans les traditions locales, sont au nombre de 92, parmi lesquelles 11, dont nous n'avons trouvé les noms dans aucun document.

En voici le catalogue par ordre chronologique :

1° CLOCHES ENCORE EXISTANTES

XVI <sup>e</sup> siècle	1538	Villers-Agron-Aiguisy	1
XVIII <sup>e</sup>	1779	Seringes	1
XVIII <sup>e</sup> (?)	?	Vézilly (1)	1
XIX <sup>e</sup>	1804	Villeneuve-sur-Fère	1
—	1805	Nesles	1
—	1806	Coincy	2
—	1809	Cohan	3
—	1813	Saponay	1
—	1814	Goussancourt (2)	1
—	1816	Bruyères-sur-Fère	1
—	1818	Coulonges	1
—	1821	Bruyères-sur-Fère	1
—	1822	Brécý	1
—	1822	Fère	1
			<hr/>
			<i>A reporter...</i> 17

(1) Cette cloche ne porte ni date ni signature du fondeur.

(2) Aujourd'hui à Epernay.



		<i>Report...</i>	17
—	1823	Vézilly	2
—	1823	Villers-Agron	1
—	1825	Bruyères-sur-Fère	1
—	1826	Beuvarde	2
—	1826	Sergy	3
—	1827	Goussancourt	1
—	1827	Beuvarde	1
—	1827	Villeneuve-sur-Fère	1
—	1827	Brécý	1
—	1837	Saponay	2
—	1837	Fère	2
—	1839	Mareuil-en-Dôle	1
—	1844	Dravegny	1
—	1846	Courmont	2
—	1849	Fresnes	3
—	1853	Courmont	1
—	1860	Villers-sur-Fère	3
—	1861	Le Charmel	1
—	1864	Ronchères	1
—	1864	Brécý	1
—	1866	Cierges	3
—	1866	Coincy	1
—	1875	Goussancourt	1
—	1877	Villeneuve-sur-Fère	1
—	1882	Coulonges	2
—	1885	Nanteuil-Notre-Dame	1
—	1895	Goussancourt	1
		TOTAL...	58

## 2° CLOCHES DISPARUES

Les cloches disparues, dont les traces ont été retrouvées dans les archives communales ou paroissiales, sont les suivantes :

1718. *Villeneuve-sur-Fère* : trois cloches dénommées : 1° Anne-Jeanne-Marie-Nicole ; 2° Elisabeth-Catherine ; 3° Mémie-Georgette.

1788. *Villeneuve-sur-Fère* : trois cloches dont nous n'avons pu trouver les noms et dont deux ont été enlevées à la Révolution.

1768. *Beuvardes* : une ancienne cloche provenant, de Valsecret (1), passée à Verdilly et ayant servi de clochette pour l'école des garçons de Beuvardes.

1804. *Villeneuve-sur-Fère* : Jeanne.

1808. *Fresnes* : trois cloches dont nous n'avons pu retrouver les noms.

1810. *Mareuil-en-Dôle* : Joséphine-Emélie.

1812. *Villers-sur-Fère* : une cloche dite *Saint-Jean*, ayant (d'après une tradition locale) (2), servi en 1812 à en faire trois, qui firent place à trois autres en 1837. Leurs noms nous sont inconnus.

1814. *Cierges* : Marie-Louise.

1817. *Le Charmel* : Charlotte-Amélie.

1818. *Coulonges* : 1° Louise-Norbertine ; 2° Marie-Marguerite.

1818. *Cierges* : 1° Marie ; 2° Caroline ; 3° Julie-Virginie.

1824. *Goussancourt* : 1° Jeanne-Charlotte ; 2° Marie ; 3° Catherine.

1827. *Nanteuil-Notre-Dame* : Angélique (tradition).

1832. *Le Charmel* : Magdeleine-Louise-Martine.

1833. *Villeneuve sur-Fère* : Marie-Élisabeth.

1833. *Cierges* : Onésime-Caroline.

1834. *Coincy* : Marie-Cécile.

1837. *Dravegny* : Marie-Stéphanie.

1837. *Villers-sur-Fère* : Antoinette-Virginie ; les noms des deux autres ont été omis dans les actes de bénédiction.

### 3° CLOCHES ENLEVÉES ET BRISÉES PENDANT LA RÉVOLUTION

Nous devons à M. J. Souchon, le savant archiviste du département de l'Aisne, les communications suivantes :

(1) D'après Piette.

(2) Dixit M. Constant Logros, né en 1812 à Villers.

Etat de frimaire an II (1) (21 nov. au 21 déc. 1793) :

COMMUNES	NOMBRE DE CLOCHES	POIDS
Aiguisy	1	1085 livres
Beuvarde	2	1653 —
Brécly	2	1552 —
Bruyères	3	1197 —
Charmel (Le)	2	1331 —
Cierges	2	1312 —
Cohan	?	1511 —
Coincy	2	3440 —
Coulonges	2	1259 —
Courmont	1	512 —
Dravegny	2	2540 —
Fère-en-Tardenois	4	4186 —
Fresnes	2	1492 —
Goussancourt	2	1112 —
Mareuil-en-Dôle	2	518 —
Nanteuil-Notre-Dame	1	303 —
Ronchères	1	433 —
Saponay	2	1803 —
Sergy	2	1406 —
Seringes	2	687 —
Vézilly	2	2104 —
Villeneuve-sur-Fère	2	958 —
Villers-Agron	1	527 —
Villers-sur-Fère	2	876 —

Un second état (2) de germinal an II (21 mars-20 avril 1794) qui contient le poids et nombre de cloches, fer, cuivre, plomb

(1) Archives départementales de l'Aisne, L. 805.

(2) Ces états indiquent les quantités de métal fournies à la Nation et non la totalité de ce que possédaient les communes.

D'après la loi, chaque commune devait conserver une cloche (pour les assemblées décadaires et pour les incendies); on n'expédiait au district que le *surplus*. Les communes qui n'avaient qu'une cloche n'étaient pas tenues de l'envoyer.

et étain provenant des églises du canton, complète celui ci-dessus :

COMMUNES	CLOCHES	POIDS	FER	PLOMB	CUIVRE	ÉTAIN
—	—	—	—	—	—	—
		livres	livres	livres	livres	livres
Aiguizy	»	»	106	»	»	»
Beuwardes	»	»	880	111	125	»
Brécy	3	3174	351	»	125	»
Bruyères	4	1819	150	»	81	»
Charmel (Le)	»	»	»	(Les renseignements manquent.		
Cierges	3	2431	179	»	54	»
Cohan	1	1511	»	9	68	»
Coincy	3	6864	1437	56	218	»
Coulonges	3	2384	550	3	94	»
Courmont	»	»	»	»	46	6
Dravegny	3	4284	506	6	79	»
Fère	6	7609	340	»	165	14
Fresnes	»	»	400	4	150	»
Goussancourt	3	2022	329	»	64	»
Mareuil-en-Dôle	3	934	208	»	45	5
Nanteuil-Notre-Dame	2	686	100	134	104	»
Ronchères	»	»	297	»	»	»
Saponay	3	3324	306	»	48	12
Sergy	»	»	218	»	62	»
Seringes	»	»	»	»	»	»
Vézilly	3	4060	330	7	56	»
Villeneuve-sur-Fère	»	»	158	»	131	»
Villers-Agron	2	956	137	»	44	»
Villers-sur-Fère	»	»	125	1	99	»

En 1791, il existait dans l'abbaye de Coincy trois cloches du poids de 8200 livres et trois aussi à l'abbaye de Valchrétien du poids de 875 livres; nous ignorons si elles se trouvent comprises dans les états d'enlèvement, les premières avec celles de Coincy et les secondes avec celles de Bruyères.

4° CLOCHES ET CLOCHERS EN 1783, d'après l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, par l'abbé Houllier

Nous donnons à titre de renseignement l'état des cloches et clochers en 1783 :

*Aiguisy* : Clocher sur le chœur ; 2 cloches.

*Beuwardes* : Clocher sur le portail, à la charge des habitants depuis 1761 ; 3 cloches.

*Brécy* : Clocher sur le chœur ; 3 cloches.

*Bruyères* : Clocher sur le chœur ; 3 cloches.

*Le Charmel* : Clocher à l'entrée de la nef, formant le portique de l'église ; 3 cloches.

*Cierges* : Clocher sur le chœur ; 3 belles cloches.

*Cohan* : Clocher sur le chœur ; 3 belles cloches.

*Coincy* : Clocher sur le chœur ; 3 belles cloches.

*Coulonges* : Le clocher est une tour posée sur la nef ; 3 belles cloches.

*Courmont* : Clocher sur la nef ; 2 cloches.

*Dravegny* : Clocher sur le chœur, à la charge des gros décinateurs et non du curé ; 3 cloches.

*Fère* : Le clocher de l'église est une belle tour, surmontée d'une flèche : l'entretien regarde les habitants ; il renferme 6 cloches, 3 grosses et 3 petites.

*Fresnes* : Clocher sur le chœur, à la charge de l'archevêque et de Valsecret ; 3 cloches.

*Goussancourt* : Clocher sur le chœur ; 3 cloches.

*Marcuil-en-Dôle* : Clocher sur le chœur ; 2 cloches.

*Nanteuil-Notre-Dame* : Clocher sur le chœur ; 2 petites cloches.

*Ronchères* : Clocher au portail de la nef ; 2 cloches.

*Saponay* : Clocher sur le chœur ; 3 cloches.

*Sergy* : Clocher sur le chœur ; 3 cloches.

*Seringes* : Clocher sur le chœur ; 3 cloches.

*Vézilly* : Clocher sur la nef ; 3 cloches.

*Villeneuve-sur-Fère* : Clocher à l'entrée de la nef ; 3 petites cloches :

*Villers-Agron* : Clocher sur le chœur ; 2 cloches.

*Villers-sur-Fère* : Clocher sur la nef ; 3 cloches.

\* \* \*

Les Fondeurs de Cloches dont nous trouvons les œuvres dans le canton de Fère, sont (1) :

- Jean-Baptiste Antoine et son fils, de Neuilly-Saint-Front;
- Jean-Baptiste Barrard, de La Chapelle-Monthodon;
- Cavillier, Amédée, de Carrépuits;
- Simon-Jean et Louis-Magdelaine Chéron, père et fils, de Meaux ;
- Jean-Simon Chéron, de Fresnes-en-Tardenois, et Chamberlin, son gendre et collaborateur ;
- Les Cochois, père et fils, de Champigneulles (Haute-Marne);
- Cochois-Bartel, de Champigneulles ;
- <sup>A</sup> Dubuisson-Gallois, de Paris, et Dubuisson fils, son fils ;
- Gallois, de Paris ;
- P. Linotte, fondeur de la cloche de Taux en 1643 et d'une clochette qui se trouve à Favières (ferme de Sergy) en 1639 ;
- Osmond Dubois, de Paris ;
- Paintandre, de Vitry-le-François ;
- <sup>-</sup> Pierre-Henri Parme, de Paris, associé de Gallois pour la fonte d'une cloche à Courmont ;
- Réveilhac-Bertrand, frères, de Paris.

Une pièce des Archives de l'Aisne, série E 424, nous a aussi donné les noms de Bénin Petit (2), fondeur de cloches à Crouy-sur-Ourcq, et Dominique Lenoir, fondeur et chaudronnier à Charly, qui, en 1645, s'étaient associés pour fabriquer une cloche pour l'église de Fère-en-Tardenois; les marguilliers de Fère refusèrent ladite cloche.

Nous devons remercier tout particulièrement notre savant collègue et ami, M. Jos. Berthelé, archiviste de l'Hérault, qui nous a encouragé dans notre travail. Il nous a obligeamment

(1) Voir à la fin de l'ouvrage, quelques notes biographiques sur les Fondeurs.

(2) M. de la Prairie (Bul. Soc. arch. de Soissons, t. 20<sup>e</sup> 1866, 1<sup>re</sup> série p. 226-227) donne l'inscription d'une cloche de Soucy (canton de Villers-Cotterêts), fondue en 1647 par Bénin Petit.

communiqué les notes qu'il avait personnellement recueillies sur les cloches du canton de Fère.

## I. — AIGUISY

Aiguisy et Berthenay formaient autrefois une commune ; aujourd'hui ce ne sont plus que deux fermes, réunies, par ordonnance royale de juin 1819, à la commune de Villers-Agron, qui depuis cette époque porte le nom de Villers-Agron-Aiguisy.

Aiguisy était autrefois un fort village, d'après la carte de Cassini, et possédait une église ; cette église, en mauvais état et devenue inutile, fut détruite vers 1856 ; tout proche de son emplacement se trouvent les ruines du château d'Aiguisy.

L'unique cloche d'Aiguisy fut transportée, quelques années avant la démolition de l'église, dans celle de Villers-Agron.

Cette belle cloche qui offre une inscription gothique assez curieuse, pèse 1800 livres environ.

Notre ami M. Jos. Berthelé, l'érudit archiviste de Montpellier, avec qui nous avons visité le clocher de Villers-Agron, le 13 août 1899, nous a aidé à déchiffrer la légende de cette cloche de 1538, doyenne des cloches du canton.

l'an mil de xxxviii se fut fait pour leglise de saint iehan dagusy  
messire andre vaguze chevalier e<sup>(1)</sup> jean de bussy seigneur dognx<sup>(2)</sup> et iehaine  
de mirmont sa femme i bocquet. <sup>(3)</sup>

(1) e pour et. — Après le mot *chevallier*, il y a un petit écusson qui a été mutilé au burin.

(2) *Ognx* pour *Ogny*. Sur la cloche, au lieu d'un *y*, il y a un *x*. — Aouigny est un village du canton de Ville-en-Tardenois (Marne), près d'Aiguisy, comptant 110 habitants.

(3) Au nom *Bocquet*, l'*u* manque. — Sur cette cloche, M. Jos. Berthelé a recueilli la tradition suivante, à Braisne, le 12 septembre 1896 : la cloche d'Aiguisy contient de l'argent ; un fondeur (du côté de Vitry-le-François) aurait offert de la refondre et d'en donner 3 autres à la place.

## II. — BEUVARDES

La commune de Beuvardes possède 3 cloches (1); mais elle eut bien de la peine d'arriver à ses fins, la Préfecture ne voulant lui permettre que de n'en avoir que deux.

Voici les délibérations prises par la Municipalité à cette occasion :

Dans la séance du 14 mai 1825 (2) :

« Le Conseil municipal (3) et propriétaires adjoints soussignés, réunis en cession (*sic*) ordinaire, ont exposé à M. le Maire que leur désir et celui du public seroit qu'il voulût bien aviser aux moyens convenables auprès des autorités supérieures, afin de parvenir à l'acquisition de deux cloches d'accords (*sic*) et au-dessous de celle, pesant environ 1500 livres, que possède la commune.

« Cette dite commune, par l'intermédiaire de M. le Maire auprès des susdites autorités et les sacrifices qu'elle a faits, a parvenu à acquérir un presbytère, afin d'avoir chez elle un desservant y résident (*sic*).

« Y étant parvenu, elle n'a maintenant rien de plus à cœur que d'avoir deux cloches, pour joindre à la sienne, afin d'augmenter l'harmonie des cérémonies religieuses et d'exciter les

(1) La grosse et la petite cloche furent coulées à Beuvardes même, sur l'emplacement actuel du jeu d'arc.

(2) Les conseillers présents à la séance étaient : MM. Plateau Antoine, Delahaye Nicolas, Descarrier Antoine-Louis, Drivière Jean-Baptiste, Hourdry Antoine, Lourdet Philippe, Tartarin Jean-Baptiste, Chéron Pierre-Nicolas.

Les plus hauts contribuables étaient : Fleuret Louis, Levistre Louis-Joseph, Roland Pierre-Louis, Beaune Pierre-Nicolas, Levistre Antoine, chef de bataillon en retraite, Lourdet Xavier, Turlure Clément, Méra Louis-François.

(3) Copie textuelle avec l'orthographe respectée.



habitans (*sic*) a se rapprocher (*sic*) entièrement du lieu consacré aux offices du culte catholique, qui est le lieu de la réunion de toutes les personnes dévouées à la religion et au roi.

« En conséquence, ledit conseil et propriétaires adjoints exposent que, d'après l'autorisation de M. le Sous-Préfet, il sera fait, par M. le Maire et M. le desservant, une souscription individuelle et volontaire chez tous les habitans (*sic*) aisés de cette dite commune, dont il sera donné connaissance des sommes recouvrées à M. le Sous-Préfet, pour être icelle employée à une partie de l'acquisition des dites cloches, une autre partie sera prise sur l'excédent du reliquat de 1824, sur lequel il sera, d'après l'autorisation de M. le Préfet, pris une somme de 800 francs et le reste sur le prix de la vente de 100 chênes dépérissants, qui seront pris savoir : 80 dans le pourtour des bois communaux et 20 seront pris dans les coupes ordinaire (*sic*) 1824 et 1825.

« Ils supplient instamment M. le Préfet de vouloir bien prendre en considération leur demande et leur faire obtenir le permis de vente des chênes qu'ils sollicitent auprès de M. le Conservateur, qui désignera l'agent forestier qui lui conviendra, pour en faire le martelage et la délivrance; après quoi la vente sera faite par M. le Sous-Préfet et le produit d'icelle être employé à parachever l'acquisition dont s'agit. »

Le dix août 1825 :

« Le Conseil municipal de la commune de Beuvarde, convoqué extraordinairement par M. le Maire et sous sa présidence, en vertu de la copie de la lettre de Monsieur le Préfet à nous transmise par M. le Sous-Préfet sous la date du six août présent mois, par laquelle M. le Préfet refuse l'autorisation de l'achat d'une 3<sup>me</sup> cloche dans cette commune, sous le rapport que ce seroit une cloche de luxe et d'un évident superflu;

« Ledit Conseil, dans sa délibération du 14 mai dernier, dont une copie est jointe à la présente, offroit à Monsieur le

Préfet le désir qu'avoit la commune d'avoir deux cloches au-dessous de celle qu'elle possède ; elle offre en même temps les ressources pour subvenir à l'achat d'icelles, en demandant le permis d'abattre et de vendre 100 chênes déperissants à prendre dans le pourtour de ses bois, ainsi que dans les coupes ordinaires de 1824 et 1825, dont les dits 100 chênes ne font qu'une bien faible partie de ceux qui existent, et que ce ne seroit nullement dégrader ni même altérer la propriété communale, puisque la quantité de chênes qui existe maintenant dans les dits bois ne peut qu'être nuisible au tailly (*sic*) de tout âge.

« Les habitans de cette dite commune étant informé (*sic*) que M. le Préfet s'opposoit à l'acquisition de deux cloches; ils nous ont fortement sollicités à faire de nouvelles demandes auprès de lui, en l'informant de nouveau de leur ardent désir d'avoir deux cloches au-dessous de la leur, attendu que cette dite commune ne se mettroit qu'en uniforme avec celles qui l'environnent, notamment (*sic*) celles de Villeneuve-sur-Fère, Bruyères, Coincy, Brécy, Cramaille, Gland, Mont-Saint-Père, Fresnes, Villers-sur-Fère, Goussancourt, Cierge (*sic*), Coulonges, Seringes (1), etc.

« Ces susdites communes, beaucoup moins populeuses que celles de Beuvarde (sinon celle de Coincy), n'ont pu produire des moyens plus avantageux que celle-ci pour se procurer trois cloches.

« Les habitans de cette commune, lorsqu'en 1821 leur clocher a été recouvert en ardoises, par la seule invitation du Maire, ont payé par eux-mêmes une somme de 300 fr. pour parachever la dépense.

« En 1822, lors de l'acquisition d'un Presbytère, il a été vendu 2 coupes d'affouages pour en faciliter le payement ; ils ont payé 2 années de contributions des biens communaux de même de leurs mains, lesquelles pouroient s'élever à environ 1350 francs.

(1) Seringes n'a qu'une cloche.

« Ils se proposent encore que, dans le cas où les ressources proposées pour l'acquisition des dites deux cloches devien-  
droient insuffisantes, de suppléer à ce qui pourroit y manquer.

« Tout cela marque le désir que ces habitans ont eu d'avoir chez eux un desservant et celui qu'ils ont maintenant d'avoir trois cloches, puisqu'ils s'offrent encore de faire de nouveaux sacrifices pour y parvenir.

« En conséquence, le Conseil municipal supplie instamment M. le Préfet de vouloir bien succomber à ses nouvelles sollicitations, faites au nom de toute la commune.

« Il le prie de même de vouloir bien faire le renvoi des pièces nécessaires revêtues de son approbation, afin que les travaux préparatifs pour la fonte des dites cloches puissent être commencées de suite, pour icelles être fondues avec celles de Mont-Saint-Père, dont les travaux sont déjà en permanence.

« Ledit Conseil expose aussi à M. le Préfet que le clocher et (sic) en très bon état, ainsi que la charpente et (sic) très en état de s'appuyer (sic) trois cloches et dans les mêmes places que celles qui y étoient (sic) cy-devant. »

Le 13 août 1825 :

« Le Conseil municipal de la commune de Beuvarde, convoqué extraordinairement par M. le Maire et sous sa présidence, en vertu de la lettre de M. le Préfet, dont copie nous a été transmise par M. le Sous-Préfet à la date du six août présent mois, par laquelle M. le Préfet suppose (sic) à l'acquisition d'une 3<sup>e</sup> cloche dans cette commune, sous le rapport que cette 3<sup>e</sup>me ce seroit une cloche de luxe ;

« Pour nous conformer à la lettre sus mentionnée, laquelle nous autorise à refondre la cloche déjà existante maintenant, après avoir été examiné par le sieur Cochois marchand et fondeur de cloches, ainsi qu'il est dit au marché ci-joint, l'a reconnu (sic) peser de 14 à 1450 livres.

« Le Conseil demande à ce qu'elle soit augmentée de 300,

afin qu'elle puisse être entendu des dernières extrémités de la commune, et d'en acheter une au-dessous et d'accord, laquelle pourra peser de 14 à 1450.

« Ledit conseil supplie instamment Monsieur le Préfet, au nom de toute la commune, de vouloir bien donner son approbation à la présente puisqu'elle (sic) est entièrement renfermée dans ses intentions. »

Malgré tout Beuvarde parvint à avoir 3 cloches, dont voici les inscriptions :

### 1° Grosse Cloche

LAN 1826 JAI ETE PROCUREE AVEC MES DEUX SŒURS AU DESIR DES HABITANTS PAR LES SOINS DE MARIE ANTOINETTE FRANÇOIS DELIGNY MAIRE DE LA COMMUNE DE BEUVARDES JAI ETE BENITE PAR M LHOTELLIER DOYEN DE FERRE DE LAGREMENT DE M VILLAIN CURE JAI ETE NOMMEE CAROLINE AMBROISE LOUISE MARGUERITE PAR M. JEAN LOUIS ARMAND BARON DE WOLBOCK INSPECTEUR G<sup>AL</sup> OFF<sup>ER</sup> DE PREMIERE CLASSE DES DIVERS SERVICES DE LA MAISON DU ROI COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ET TRES DISTINGUE DE CHARLES 3 DESPAGNE CHEV<sup>ER</sup> DES ORES ROYAUX DE LA LEGION DHONNEUR DE S<sup>T</sup> HENRI DE SAXE ET DE S<sup>T</sup> JEAN DE JERUSALEM DECORE DU LYS ET DE LETOILE DE LA FIDELITE ET PAR DAME MARIE MARGUERITE ANTOINETTE PRIEUX EPOUSE DE M ANTOINE LEVISTRE CHEF DE B<sup>ON</sup> OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LEGION DHONNEUR.

Au bas :

LES COCHOIS PERE ET FILS ET LES BARRARD FONDEURS.

*Figures* : — Crucifixion. — Vierge mère et reine, avec l'enfant Jésus sur le bras gauche et le sceptre dans la main droite. — Évêque crossé et mitré, la main droite levée pour bénir. — Quatre figures d'anges au-dessus.

Deux écussons, avec couronne de perles surmontée d'une croix et accolés l'un à l'autre ; — blasons : de gueules à la fasce d'or (1).

Poids : 1473 livres, diamètre : 1<sup>m</sup> 10 ; hauteur : 0<sup>m</sup> 95 (2).

## 2<sup>o</sup> **Moyenne Cloche**

1827 SANTAS MARIA ORA PRO NOBIS. M DELIGNY  
MAIRE ET M TARTARIN ADJOINT...

Gravé en creux au burin :

ANTOINETTE MARIE LOUISE. BENITE LE 27 9<sup>BRE</sup>  
1828. LE PARAIN M ANTOINE LEVISTRE CHEF DE  
B<sup>ON</sup> LA MARAINE MARIE LOUISE LECOCQ.

*Figures* : — Crucifixion. — Une Vierge avec sceptre et enfant Jésus. — Un évêque crossé et mitré (toutes grossièrement faites) (3).

Elle pèse 1124 livres ; son diamètre est de 0<sup>m</sup>95 et sa hauteur 0<sup>m</sup>80.

La moyenne cloche, bien que portant la date de 1827, n'a été bénite que le 27 novembre 1828 ; c'est la seule des trois dont la bénédiction soit inscrite au registre des baptêmes de la cure. En voici le texte :

« N<sup>o</sup> 34. Baptême de Antoinette-Marie-Louise, le 27 novem-

(1) Armes des de Wolbock.

(2) Le poids des 3 cloches se trouve dans une note marginale du registre des délibérations.

(3) Cette cloche non signée paraît être du travail des fondeurs Cochois et Barrard.

bre. — L'an mil huit cent vingt-huit, le vingt-sept novembre, a été bénite par moi doyen soussigné, une cloche, nommée Antoinette-Marie-Louise. Le parrain a été M. Antoine Levistre, Chef de Bataillon et Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; la marraine, Marie-Louise Lecocq; les témoins de cette bénédiction ont été Pierre-Nicolas Beaune et Louis-Nicolas Rolland, lesquels ont signé avec nous.

*Signé :*

« Rolland, — Beaune (1), — Lhotellier, doyen de Fère. »

### 3° Petite Cloche

LAN 1826 JAI ETE NOMMEE AUGUSTINE EUGENIE  
PAR M CHARLES AUGUSTE LECOCQ ET DAME  
MARIE MARGUERITE BLANCHARD JAULGONNE ET  
PAR DEMOISELLE CAROLINE VIRGINIE FILLE DE  
M ANTOINE FRANÇOIS DELIGNY ET DE DAME  
ADELAIDE COUVREUR DEMURANT (2) A ARTOIS (3).

*Figures :* Christ en croix sur piédestal; 3 têtes d'anges au-dessus, ailes éployées. — A droite de la croix : évêque crossé et mitré avec un livre ouvert, sur piédestal supporté par deux anges aux ailes étendues. — A gauche de la croix : un personnage (St Paul ?) avec livre ouvert appuyé contre sa poitrine, tenant de la main droite une palme et de la main gauche un glaive; le personnage est nu-tête; il est aussi sur piédestal supporté par 2 anges aux ailes étendues. A gauche de ce personnage une espèce de chapelle avec clocheton.

Poids : 796 livres; diamètre : 0<sup>m</sup> 85; hauteur : 0<sup>m</sup> 75.

(1) Beaune était instituteur à Beuvarde.

(2) l'e manque.

(3) Non signée.

M. de Vertus rapporte que, lorsque l'église de la Poterie fut démolie après 1745, les habitants de Coincy allèrent en procession solennelle chercher les cloches, avec les moines du prieuré et le clergé de la paroisse; ils escortaient le chariot de M. Bouquet qui ramenait les cloches. Tout à coup, les moines prétendent que les cloches sont à eux et qu'il faut les conduire au prieuré; les habitants de la Poterie, unis à ceux de Coincy, répondent que les cloches leur appartiennent et qu'elles doivent être placées dans l'église de la paroisse. De là, une discussion presque scandaleuse entre les moines, le clergé et les habitants. Le procureur fiscal et les gens les plus raisonnables firent un arrangement : les deux petites furent pour Coincy et la grosse (1) pour les religieux, qui la donnèrent, dit-on, à Beuvarde, où ils étaient décimateurs pour deux tiers (2).

#### 4° Cloche de Verdilly

*Achat de l'ancienne cloche de Verdilly pour servir de clochette à l'École des garçons, en 1863.*

Le 5 juillet 1863, le Conseil municipal de Beuvarde autorise le Maire à acheter la cloche de Verdilly, moyennant 80 francs, pour servir à l'école des garçons.

Dans une délibération du 14 août, on décide l'achat « persuadé qu'il ne serait pas possible d'en avoir une neuve de même force pour le même prix et ayant surtout une si belle sonorité. »

Le 6 septembre, l'acquisition en fut faite.

On prétend que cette cloche venait de Valsecret. Elle portait sur la paase un sceau de style gothique flamboyant (xv<sup>e</sup> siècle).

(1) C'est sans doute cette cloche qui fut refondue en 1826.

(2) De Vertus, *Histoire de Coincy, Fère, etc.*, p. 95.

Son inscription était ainsi conçue (1) :

LEFEVRE A MANTE EN 1768

Elle avait 0<sup>m</sup>30 de hauteur et 0<sup>m</sup>30 de diamètre.

Cette cloche cassée, en 1896, par l'instituteur Trichet qui la sonnait, fut remplacée en octobre 1896 par les frères Pain-tendre, fondeurs à Vitry-le-François, qui reprirent l'ancienne.

### III. — BRÉCY

Les registres de la Municipalité contiennent des documents sur l'enlèvement des cloches à la Révolution ; nous les donnons tels que nous les avons relevés.

#### 1<sup>o</sup> DESCENTE DE DEUX CLOCHES

« Cejourd'hui 20 octobre 1793, du 8<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République française,

« Le citoyen Robin, charpentier et meunier de la commune de Brécy, a descendu les cloches de ladite commune, par autorisation des administrateurs du directoire du district de Château-Thierry et les a rendus en bon état à MM. les officiers municipaux de la commune, le jour et an ci-dessus, et avons signé (2). »

(1) Nous restituons le texte de cette inscription : 1<sup>o</sup> d'après une copie retrouvée par nous dans les cartons de la collection Piette, conservés à Laon ; 2<sup>o</sup> d'après les souvenirs de M. Jos. Berthelé qui a vu cette cloche avant sa refonte.

D'après les papiers Piette, le sceau reproduit sur cette cloche aurait été celui de l'abbaye de Valsecret.

D'après M. Berthelé, la légende du sceau était trop fruste pour pouvoir être déchiffrée. M. Berthelé serait porté à considérer cette cloche comme ayant été achetée d'occasion à quelque fondeur et comme ne provenant pas de notre région.

(2) Ces cloches furent brisées dans le cimetière. Plusieurs enfants en dérobèrent des morceaux qu'ils cachèrent chez eux. (A. De Vertus, *Histoire de Coigny, Fère, etc.*, p. 173).



2<sup>o</sup> PROCÈS-VERBAL D'ENLÈVEMENT DE LA 3<sup>m</sup>e ET DERNIÈRE CLOCHE  
LE 9 FRIMAIRE AN II (29 NOVEMBRE 1793)

« Nous Ferrand, tailleurs d'habits, et Nicole Charpentier, commissaires nommés par le district d'Égalité-sur-Marne, nous sommes transportés en la commune de Brécy, où étant en présence du maire et des officiers municipaux et conseil de ladite commune, nous avons appelé les citoyens Nicolas et Joseph Robin, charpentiers, chargés de descendre la scule cloche restante dans l'église. »

Le 21 nivôse an II (10 janvier 1794) le citoyen Toupet, agent national (ex-procureur de la commune) à la séance permanente du conseil de Brécy, prononce un discours pour demander une cloche au district d'Égalité-sur-Marne.

M. A. De Vertus donne ce discours du citoyen Toupet :

« Citoyens, dit-il, les opérations des commissaires envoyés par l'administration du district, peuvent devenir très désastreuses pour cette commune et paraissent même contraires aux intérêts de la République.

« La Convention, en décrétant l'enlèvement des cloches, avait, dans sa sagesse, décrété en même temps que chaque commune conserverait une cloche qui devait servir à sonner l'alarme en cas d'incendie.

« Autrefois, au son de la cloche, les citoyens dispersés par leurs travaux dans les campagnes et dans les bois, volaient au secours de leurs frères incendiés. Les communes environnantes, averties en peu de temps des malheurs de leurs voisins, se rendaient avec empressement sur le lieu de l'incendie, contribuaient souvent par leurs efforts à arracher aux flammes quelques lambeaux de la fortune des malheureux, ou au moins parvenaient à préserver les maisons voisines du même désastre. Mais aujourd'hui, citoyens, cette précieuse ressource nous manque, et si le nouvel ordre de choses existe, les com-

munes auront la douleur de voir périr la fortune des citoyens sans pouvoir leur être utile.

« Ce n'est pas là, citoyens, le seul inconvénient qui résulte des opérations des commissaires ; l'enlèvement de la dernière cloche présente encore une mesure qui me paraît contraire aux vrais intérêts de la République : c'est l'observation des lois qui affermit les républiques ; pour observer les lois il faut les connaître ; comment avec le nouvel ordre de choses, les citoyens peuvent-ils connaître les lois dans cette commune partagée en deux parties ? Comment appeler le peuple ? Comment l'assembler pour lui faire la lecture des lois ? Nous n'avons point d'instruments assez sonores pour remplacer les cloches.

« D'ailleurs, pourquoi cette commune n'aurait-elle pas le même avantage que possèdent la majeure partie des communes de la République, qui ont conservé une cloche en vertu du décret de la Convention ?

« Notre commune serait elle donc étrangère à la République ? N'a-t-elle pas fait et ne fait-elle pas tous les jours, aussi bien que les communes privilégiées, des sacrifices à la Patrie ? Son dévouement à la chose publique peut-il être révoqué en doute, et sous le règne de l'égalité si chère aux Français, une telle bigarrure peut-elle exister ? C'est donc à nous, citoyens honorés de la confiance du peuple, à éclairer l'administration et à lui faire connaître les dangers qui menacent, surtout dans cette saison, cette commune dont les habitations sont presque toutes couvertes en chaume et très voisines les unes des autres.

« Aussi, pour mettre à couvert notre responsabilité à l'égard de la République et de cette commune, je requiers que dans le plus bref délai il soit demandé à l'administration du district une cloche pour servir en cas d'incendie, pour l'appel du peuple à la lecture des lois et décrets de la Convention, pour sonner le tocsin en cas de besoin, suivant la proclamation du citoyen Lequinio, représentant du peuple français dans ce département. »

Il fut arrêté que le procureur serait immédiatement envoyé à Château-Thierry (1).

M. de Vertus rapporte que le curé de Brécy, Fouillet, écrit en 1794 dans le registre de la Municipalité la mention suivante :

« Payé au citoyen Jean-Marie Jésus, neuf livres pour la conduite des cloches ; plus au citoyen Cellier Charles, une livre quinze sols pour avoir refait le trou comme on enleva la dernière cloche. »

En 1821, Antoine, fondeur à Neuilly-Saint-Front, livre à la commune une cloche. Voici le document la concernant :

« Cejourd'hui 1<sup>er</sup> mars 1821, nous Maire, adjoint et membres du conseil de la commune de Brécy, sommes convenus de ce qui suit avec M. Antoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front. Il se charge et s'oblige de fondre les deux cloches cassées et de les convertir en une du poids de 250 livres au poids, marchand sous les conditions que le sieur Antoine fournira le battant, la corde, le brayer, en un mot de la rendre sonnante avec l'aide des habitants, moyennant la somme de 230 fr. savoir 100 fr. aussitôt que ladite cloche sera montée et le reste au moment de la pose de la cloche qui sera un an après. Que lesdites cloches cassées seront pesées en présence du Conseil et que la cloche neuve sera également pesée aussitôt son arrivée, aussi en présence du Conseil, avec la garantie du sieur Antoine qui sera d'un an et en même temps qui sera obligé de la refondre si elle venait à casser pendant ce laps de temps. Ladite cloche sera montée sur l'ancien mouton de la plus forte des deux anciennes. »

(1) L'auteur de ce discours sur les cloches, dit M. A. de Vertus, était un nommé Picard Antoine, ancien procureur du Parlement de Paris, retiré à Brécy et juge de paix du canton de Coincy.

Ce document est signé d'Antoine, ainsi que de sept conseillers municipaux (1).

On lit au-dessous : « La cloche dont il est question ci-dessus a été livrée par le sieur Antoine le 11 juin suivant. Cette cloche, qui devait peser 250 livres suivant l'état de marché ci-dessus, ne pèse que 240 livres, dont il a été payé audit sieur Antoine la somme de cent francs comptant sur la somme portée en tête dudit marché. »

« Le 12 juin 1821. — Signé : Métivier. »

L'année suivante, en 1822, la Municipalité de Brécy voulait se procurer deux cloches, ainsi que le prouve une délibération du Conseil municipal, en date du 15 octobre 1822, où il fut émis une proposition d'employer des fonds déposés à la caisse d'amortissement pour se procurer deux cloches « tant pour la célébration de culte divins (*sic*) que pour prévenir les habitants de quels que (*sic*) incendies qui pourraient survenir. »

La somme déposée s'élevait à 1781 fr. 25.

Les cloches devaient peser 450 kilogr. les deux et coûter 4 fr. le kilogramme.

La Préfecture n'approuva pas la délibération ; malgré cela la moyenne cloche est de 1822 ; aujourd'hui Brécy a trois cloches.

### Moyenne Cloche

REVEILHAC BERTRAND FRERES A PARIS (2)  
LAN 1822. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. AN-  
TOINE ROMAIN MAIRE. (3)

(1) Moussu, Cellié, Lefèvre, Cellié, Normet, Jésus et Romain.

(2) D'après M. F. Farnier aîné, fondeur de cloches à Robécourt, Réveilhac-Bertrand freres n'étaient pas fondeurs de cloches mais des marchands de métaux, il y a une soixantaine d'années.

(3) Antoine Romain fut maire de 1813 à 1832.

En creux au burin : I. BARBE MOI/I (1) PARRAI/I L. E  
METIVIER MA MARRAI/IE. L. LEGRAI/ID.

*Figures* : Crucifixion sans vierge au pied de la croix. —  
Saint Michel écrasant le dragon. — Vierge assise avec enfant  
Jésus sur le bras droit. — Plusieurs étoiles.

### Petite Cloche

18..7 (2). STAS (3) MARIA ORA PRE (sic) NOBIS, M  
ROMAIN MAIRE. M METIVIER ADJOINT A BRECY.

*Figures* : Crucifixion avec vierge embrassant la croix ; — à  
gauche de cette crucifixion une vierge debout avec enfant  
Jésus sur le bras gauche, sceptre de la main droite ; — à droite  
un évêque crossé et mitré.

Non signée du fondeur (4).

Le baptême de cette cloche est inscrit dans le registre des  
délibérations du Conseil municipal ; en voici la teneur :

« L'an mil huit cent vingt-sept le jeudi vingt-neuf du mois  
de novembre, heure de midi, en l'église S<sup>t</sup> Michel de Brécy, a  
été baptisé (sic) par M. François Charles Bayot, curé du bourg  
de Coincy, desservant de Brécy, une petite cloche fondu (sic) à  
Crézancy (sic) le vingt-neuf du mois de juin par M. Cochois,  
fondeur de cloche (sic), à laquelle cloche il a été imposée (sic)

(1) Les N de cette inscription gravée sont *inverses*, c'est-à-dire que la  
barre transversale, au lieu de partir du haut de la haste de gauche pour  
aboutir au bas de la haste de droite, part du bas de la haste de gauche  
pour aboutir au bas de la haste de droite : I/I

(2) Le 2 manque.

(3) STAS pour SANCTA.

(4) Fondue à Crézancy par Cochois, de Champigneulles. — Voir Ber-  
thelé : « Les anciennes Cloches de l'Eglise de Crézancy ». (*Bulletin de  
la Société Historique de Château-Thierry*).

les noms de Marie Thérèse. Le parrain a été M. Antoine Romain, maire et propriétaire, et la marraine dame Thérèse Charlotte Pille, son épouse; en foi de quoi nous avons dressé le présent acte, le jour et an cy (sic) dessus. » (1)

### Grosse Cloche

En 1864, la grosse cloche (2) se trouvant cassée, le Président du Conseil de Fabrique demande au Conseil municipal une somme de 275 francs pour la remplacer. Dans sa séance du 14 août 1864, le Conseil municipal vote la somme demandée.

Voici son inscription :

BENITE LAN 1864 PAR M TEVENART DOYEN DE  
FER ASSISTE DE M MOUFLARD CURE DE BRECY  
NOMMEE MARIE SOPHIE PAR M JOS, GABRIEL  
PETIT PARRAIN ET MAR. ORSALINE LA TOUR,  
MARRAINE. DE LEGLISE DE ST MICHEL DE BRECY. M  
A. DE VERTUS ETANT MAIRE.

Sceau du fondeur, dans un écusson avec cloche et sa signature : CAVILLIER A CARREPUIS.

*Figures* : Crucifixion sans vierge au pied de la croix. — S<sup>t</sup> Michel écrasant le dragon. — Vierge assise, avec enfant Jésus sur le bras droit. — 4 vases garnis de fleurs (3).

(1) Cet acte n'est pas signé.

(2) Nous n'avons trouvé l'inscription de la précédente dans aucun document.

(3) Cette cloche pèse 540 livres (Renseignement fourni par M. Xavier Cavillier, fondeur à Carrépuits, près Royes (Somme).

#### IV. — BRUYÈRES-SUR-FÈRE

. Le clocher de Bruyères-sur-Fère renferme 3 cloches. Les archives ne donnent aucun renseignement sur elles.

D'après une tradition locale, des cloches furent fondues dans le cimetière de Bruyères ; la cloche actuelle de 1816 provient probablement de cette fonte.

Voici leurs inscriptions :

##### 1° Petite Cloche

LAN 1816 JAI ETE BENITE AVEC MA SŒUR SOUS  
LE REGNE DE LOUIS LE DESIRE PAR M HERBE-  
LIN CURE DE BRUYERES ET NOMMEE ELEONORE  
PAR M J<sup>H</sup> AUGUSTIN DUVAL (1) PERE, PR<sup>ES</sup> DE  
VALCHRETIEN ET PAR DAME B AUGÉ FILLE DU  
PARRAIN M PILLE M A TREUGNY (2).

LES COCHOIS FONDEURS.

Au milieu d'un cercle une cloche et autour : PIERRE  
FRANÇOIS COCHOIS LE JEUNE.— Crucifixion avec Vierge  
au pied de la croix. — Évêque crossé et mitré. — Vierge  
mère avec sceptre. — 3 fleurs de lis posées 2 et 1 au-dessus  
d'une espèce de siège fleuré.

##### 2° Moyenne Cloche

LAN 1821.

Cette cloche ne porte aucune autre inscription (3).

(1) M. Duval fut juge de paix à Fère ; il acquit la ferme du Val-Chré-  
tien à la Révolution.

(2) Lire : Trugny.

(3) Elle pourrait bien avoir été fondue comme celle de 1816 par les  
Cochois ou peut-être par Antoine.

*Figures* : Crucifixion sur piédestal avec vierge au pied de la croix. — Vierge mère avec sceptre, évêque crossé et mitré avec palme ou large épée de la main droite, tous deux debout sur un piédestal et de chaque côté de la croix.

### 3° Grosse Cloche

LAN DE GRACE 1825 SOUS LES AUSPISCES DE M VERON PROPRIETAIRE A VALCHRETIEN ET DE M PILLE MAIRE DE BRUYERES JAI ETE BAPTISEE ET NOMMEE EUGENIE PAR M HERBELIN CURE DE VILLENEUVE. MON PARRAIN A ETE M THOMAS FREDERIC MOREAU (1) ET MA MARRAINE M<sup>ELLE</sup> EUGENIE VERON.

Dans un filet au bas de la cloche, on lit : JAI ETE FAITE PAR OSMOND DUBOIS MAITRE FONDEUR A PARIS (2).

*Figures* : 4 fleurs de lys séparant les figures en relief de la cloche.

Crucifixion avec vierge au pied de la croix. — Évêque crossé et mitré. — Vierge mère. — Saint André ayant un livre ouvert appuyé contre sa poitrine et sa croix derrière lui.

(1) M. Frédéric Moreau, chevalier de la légion d'honneur, savant archéologue, auteur de l'*Album Caranda*, est décédé dans sa 101<sup>e</sup> année, le 21 octobre 1898, en son hôtel, 98, rue de la Victoire, à Paris.

(2) Cette cloche, qui est fêlée, a été visitée le 16 novembre 1900 par M. J. Bertrand, voyageur de la maison Ferdinand Farnier, fondateur de cloches à Robécourt (Vosges).



## V. — LE CHARMEL

Le registre des délibérations de la municipalité du Charmel commençant à l'année 1788, ne contient aucun renseignement sur l'enlèvement des cloches pendant la Révolution.

Le 23 brumaire an XI (14 novembre 1802) on loue la cloche restante pour trois années au plus offrant moyennant 18 livres 5 sols par an, payables chaque année le 20 brumaire (11 novembre, Saint-Martin d'hiver). Deux candidats, Jean-Baptiste Levant et Etienne Dubois, sont les plus offrants, on leur adjuge la cloche. Ils sont chargés de la bien graisser, de resserrer les écrous pour empêcher le vacillement dans les ferrements, afin qu'ils ne coupent pas les « hognes » (1). Les deux sonneurs sont déclarés solidaires l'un pour l'autre.

Le 10 frimaire an XIV (1<sup>er</sup> décembre 1805), dans une délibération relative à des dépenses à faire au logement de l'instituteur et à l'église, le Conseil municipal dit que la cloche est cassée depuis longtemps et qu'il est nécessaire de la faire refondre.

Nous avons aussi trouvé le procès-verbal suivant, sur le métal provenant d'une cloche cassée :

« Ce jourd'hui 21 décembre 1812, il a été constaté, en présence de M. le Maire et de trois membres du Conseil municipal, le poids de la mette (2) rendue par la V<sup>e</sup> Houel, provenant de la cloche de l'église, laquelle Dame en redoit encore une quantité qui lui a été redemandée aujourd'hui ; celle qui existe en ce moment au greffe de la Mairie se monte à trente-trois livres et demie en trois morceaux, sur quarante cinq livres qu'elle a empruntées au feu maire, provenant de la cloche cassée. »

(1) Anses de la cloche.

(2) *Mette pour métal.*

Le 6 avril 1817, un marché est passé entre la municipalité et Jean-Baptiste Antoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front. En voici le libellé :

« Cejourd'huy six avril mil huit cent dix-sept, nous, Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal de la commune du Charmel, réunis à l'issue de la messe paroissiale du dit lieu ;

« Sur la proposition à nous faite par le s. Antoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, de refondre la cloche de l'Église, cassée depuis nombre d'années et de faciliter la Commune par le paiement qui en résultera ; avons arrêté qu'il allait être fait marché double des conditions respectives des parties, pour être ladite cloche descendue du clocher, pesée et transportée de suite à Neuilly-Saint-Front, en l'atelier (sic) du s. Antoine pour être fondue et remplacée avant le jour de la Pentecôte prochain. »

Suit la teneur du marché fait double :

« Cejourd'huy six avril mil huit cent dix-sept, nous Maire, adjoint et membres du Conseil municipal soussignés, d'une part,

« Et Jean-Baptiste Antoine, fondeur de cloches, demeurant à Neuilly-Saint-Front, d'autre part,

« Convenons de ce qui suit, savoir que moi Antoine aux dits noms, m'oblige de faire la refonte de la cloche de l'église dudit lieu aux conditions qui vont être exprimées cy de suite :

« 1° De rendre poids pour poids la fonte de la cloche actuelle, sauf la déduction de cent vingt livres de fonte, pour main-d'œuvre de la cloche à refondre, plus cinquante livres de dite melthe (sic) ou fonte aussi en déduction, pour raison du déchet résultant de la refonte ;

« 2° De faire descendre du beffroy ladite vieille cloche, pour être cassée et chargée sur la voiture que fournira la commune pour les ports de Neuilly-Saint-Front au Charmel ;

« 3° D'accompagner en retour la cloche neuve, et de la

faire mettre en place et de sonner, et bien conditionnée à dire d'experts ;

« 4° Enfin que si le poids de la nouvelle dite cloche excède celui qui m'aura été livrée, la quantité qui en résultera me sera payée par la commune à raison de un franc cinquante centimes la livre, m'obligeant à recevoir le prix du montant de cet excédant en un bon sur le trésorier de la fabrique de l'église, payable à six mois de terme, à dater du jour de la pose et livraison de la cloche, que j'effecturai (sic) avant le jour de la Pentecôte prochain.

« Et nous Maire, adjoint et membres du Conseil, acceptant les conditions stipulées au présent marché, nous obligeons de faire droit au profit du s. Antoine pour ce qui nous concerne audit marché.

« Fait double entre nous, au Charmel, ce 6 avril mil huit cent-dix-sept. »

Le 13 mai 1817, la vieille cloche fut descendue et pesée ainsi que le prouve le procès-verbal suivant :

« Cejourd'huy treize may (sic) mil huit cent dix-sept, M. le Maire du Charmel, accompagné de l'adjoint et des membres du Conseil municipal de la commune et autres habitants (sic) présents (sic), a fait descendre la cloche de l'église qui a été cassée, et en a fait faire la pesée par le s. Antoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, chargé par un marché double en date du six avril dernier, de la refonte de ladite cloche, et aussi en présence de M. le Curé.

« Il est résulté un poids effectif de neuf cent soixante-dix-neuf livres, ancien poids, sur la quantité desquelles il sera fait déduction, au terme du marché, de cinq pour cent, ce qui réduira le poids à rendre à neuf cent trente livres, sauf le plus ou moins à se faire compte, ainsi qu'il est mentionné au marché. »

La cloche fut fondue à Neuilly-Saint-Front, dans l'atelier d'Antoine, ainsi que le témoigne la pièce suivante :

*Fonte, coulure et pesée de la Cloche de Neuilly-Saint-Front :*

« Cejourd'huy quinze may (sic) mil huit cent dix-sept, nous adjoint de la commune du Charmel et membres du Conseil soussignés, certifions nous être transportés en la demeure de M. Antoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, dans l'atelier (sic) duquel nous avons déposé une quantité de neuf cent soixante-dix-neuf livres de fonte en morceaux provenant de la cloche de l'Église du Charmel, pesée en présence de M. le Maire, de M. le Curé et des membres du Conseil, le treize courant.

« Nous avons le même jour 15 may présidé à la fonte, coulure et confection de la nouvelle cloche, qui de suite a été transportée en la demeure de M. Guerbette, pour être pesée aux poids du Roy en la forme ordinaire, et qui s'est élevée à la quantité de onze cent deux livres, ancien poid (sic), de seize onces à la livre.

« Et avons arrêté notre opération de ce jour pour assister le transport de ladite cloche et valoir aux droits dudit s. Antoine, en conformité du marché double pour son entreprise du 6 avril dernier (1). »

Cette cloche a son acte de baptême dans le registre du Conseil municipal et dans le registre des baptêmes de la cure; comme ils diffèrent, nous les donnons tous les deux :

*1<sup>o</sup> Extrait du baptême, tiré du registre de délibérations du Conseil municipal :*

- « Ce seize may mil huit cent dix-sept;
- « Il a été présentée à l'entrée de l'église Saint-Martin du

(1) Ce document n'est pas signé. On a inscrit en marge ce qui suit :

« 1102 <sup>l</sup>  
930  
fourni 172 <sup>l</sup>  
accordé 120  
à payer 292 <sup>l</sup> — à 1 f. 50 la livre, fait 438 f. »

Charmel, une cloche nouvellement fondue (*sic*), destinée à l'usage de cette Paroisse (*sic*).

« M. Nicolas Pagel, prêtre desservant ladite église, lui a administré les cérémonies d'usage pour le baptême.

« Le parrein (*sic*) a été Messire Pierre-Charles de Bonnefoy, baron Du Charmel.

« La marreine (*sic*) Madame Amélie-Philippine-Joseph Evelart, épouse de M. le chevalier Louis-Antoine de Bonnefoy du Charmel, maire de la commune.

« La cérémonie a eu lieu en présence de l'adjoint et du corps municipal, à la tête duquel était M. le Maire et les membres composant le Conseil de Fabrique.

Signé : « Bourniche, — Dussaussoy, — Bochet, — Ch<sup>er</sup> Baron du Charmel, maire, — Antoine, adjoint, — Evoloy, — Telliez, — Jean-Pierre Pannier. »

*2° Bénédiction de la Cloche, rédigée par Nicolas Pagel, curé, dans le registre de la cure :*

« L'an mil huit cent dix-sept, le seize de may ; a été bénite (*sic*) et consacrée une cloche dans l'église paroissiale de Saint-Martin du Charmel, par moi prêtre de ladite paroisse, première section du canton de Fère-en-Tardenois, soussigné, nommée par Messire Pierre-Charles (*sic*) de Bonnefois (*sic*), baron dudit Charmel, et demoiselle Émelie-Joséphine-Philippine Evelar (*sic*), épouse de Messire Louis-Antoine de Bonnefois (*sic*), chevalier de France et maire dudit lieu, Charlotte-Amélie, parain (*sic*) et maraine (*sic*). Témoins de la sainte cérémonie que nous avons fait (*sic*) à l'honneur de la S<sup>te</sup> Trinité, la S<sup>te</sup> Vierge et S<sup>t</sup> Martin, dont laditte (*sic*) église est dédiée, dont Monsieur le Parain (*sic*) et Madame la Maraine (*sic*) on (*sic*) signé avec nous, ainsi que Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint de ladite commune.

Signé : « Pierre-Charles de Bonnefoy, baron du Charmel, — Amélie Evelart, épouse de Louis-Antoine du Charmel, maire, — Antoine, — Ch<sup>er</sup> Baron du Charmel, maire. »

Cette cloche ne fut pas payée sans difficultés et donna lieu à une supplique du Conseil de Fabrique au Conseil municipal, qui prit à ce sujet la délibération suivante :

« Le 1<sup>er</sup> décembre mil huit cent dix-sept, les membres du Conseil de Fabrique se sont rendus à l'assemblée du Conseil municipal, à l'effet d'aviser aux moyens de payer la refonte et augmentation de la cloche, montant à 438 fr., d'après marché fait avec l'entrepreneur, le 6 avril dernier.

« Le Conseil de Fabrique a présenté pour ressources les rentes dues à l'église par des particuliers, lesdites rentes s'élevant à 165 fr., n'étant pas payées depuis 20 ans.

« M. Bochet, trésorier, présente son compte.

« Le s. Louis Cannart et la V<sup>e</sup> Dussol refusent de payer, arguant la prescription.

« Le Maire, le Conseil et les Marguilliers demandent à M. le Préfet de poursuivre les récalcitrants. » (1)

Une lettre fut adressée à M. le Préfet le même jour.

La réponse n'est pas au registre.

Des réclamations s'élevaient au sujet du poids réel de la cloche qu'on disait inférieur à celui qu'elle devait avoir; elles amenèrent le Conseil à s'assurer de la chose. La nouvelle cloche, fut donc descendue du beffroi et pesée; cela donna lieu à la longue délibération suivante :

« Cejourd'huy dix-huit juillet mil huit cent dix-neuf, à onze heures du matin.

« Nous Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal

(1) Le 15 mai 1818, le Conseil de Fabrique fait une nouvelle demande au Préfet pour poursuivre les débiteurs qui doivent à la Fabrique.

La Préfecture avait donné les instructions le 9 février pour procurer les titres des rentes dues.

M. Dénizart, avoué à Château-Thierry, chargé de faire recouvrer les arrérages dus depuis 1790, a répondu qu'à cause des difficultés la question ne pouvait être résolue que par le tribunal civil.

de la commune du Charmel, et autres habitans (*sic*) soussi-  
gnés ;

« Sur les réclamations réitérées des sieurs Cannart, boure-  
lier (*sic*), et Jean-Baptiste Levant, sonneur de la paroisse  
dudit Le Charme', dont l'objet est de parvenir, par une nou-  
velle vérification, à reconnaître le poids réel de la cloche,  
fondue (*sic*) par M. Antoine, de Neuilly Saint-Front : lequel  
poids avait été annoncé être à onze cent deux livres, par  
procès-verbal du quinze may mil huit cent dix-sept;— avons  
procédé comme il suit pour arriver à connaître la vérité.

« M. le Maire ayant rendu compte à M. le Sous-Préfet qu'il  
résultait d'une vérification faite par quelques habitans de la  
commune, que le poids paraissait être de neuf cent quarante  
livres, au lieu de 1102<sup>1</sup> annoncé précédemment et payé depuis  
à raison d'un franc cinquante centimes la livre, sur l'invita-  
tion de M. le Sous-Préfet, M. Antoine, fondeur de ladite  
cloche à Neuilly-Saint-Front, s'étant rendu ledit jour au Char-  
mel pour procéder en sa présence à une nouvelle et définitive  
vérification. Il en est résulté ce qui suit :

« La cloche ayant été de nouveau descendue par le s.  
David Charpentier, et placée convenablement pour être pesée  
avec la plus grande justesse à la satisfaction dudit s. Antoine.

La première pesée s'est trouvée monter à .	123 <sup>1</sup> 3/4
La 2 <sup>e</sup> .....	126
La 3 <sup>e</sup> .....	136 1/4
La 4 <sup>e</sup> .....	133
La 5 <sup>e</sup> .....	129
La 6 <sup>e</sup> .....	93 1/2
La 7 <sup>e</sup> .....	81
La 8 <sup>e</sup> .....	100
La 9 <sup>e</sup> .....	30 1/4
La 10 <sup>e</sup> .....	19 1/4
	<hr/>
TOTAL.....	972 <sup>1</sup>
Déduction du poids des cordages.....	4 <sup>1</sup> 1/2
	<hr/>
	967 <sup>1</sup> 1/2

« Lesquels neuf cent soixante sept livres et demie de matières à raison d'un franc cinquante centimes la livre, prix fixé par le marché du six avril 1818 au lieu de 1102 l. Ce qui opère une différence de 134 livres et demi (*sic*) au susdit prix fait la somme de 202 fr., dont M. Bourniche se trouvant débiteur envers la Fabrique de l'Église, par suite d'une cession qui le subroge en tous les droits du s. Antoine, suivant l'écrit fait entre eux (*sic*) le 28 juil'et 1818, a fait sa reconnaissance de ladite somme de 202 fr. qui sera comptée ès main du trésorier de la Fabrique, pour être employée à l'acquit de ses dettes.

« A cette somme de 202 fr. il convient d'ajouter les frais nécessités pour l'opération de la pesée de la cloche, qui ont été évalués et arrêtés par M. Antoine à la somme de 23 fr. 50 et qui sont joints à la reconnaissance de M. Bourniche, attendu que les parties étaient d'accord que ces frais tomberaient à la charge de qui il appartiendrait. »

C'est seulement l'année suivante que l'affaire fut réglée définitivement ; elle est justifiée par le document suivant :

« Le 20 May (*sic*) 1820, il est donné décharge par les Maire et adjoint au sieur Bourniche, subrogé en ses droits, comme ayant versé au nom du sieur Antoine, de la somme de 202 fr.

« Ladite somme payée et employée comme suit :

« 1° La remise au sieur Bourniche d'un mandat sur le receveur des deniers communaux en date du 8 may 1819 montant à ..... 75 fr.

« Laquelle somme avait pour objet de solder celle de 438 francs qui paraissait être due (*sic*) pour la fonte de la cloche et augmentation de matière.

« 2° Un bon de 50 francs donné à Philipon maçon à valoir sur les travaux de l'Église, du Presbytère et du Cimetièrè : cy ..... 50 fr.

*A reporter...* 125 fr.



	Report...	125 fr.
« 3° Un bon de 77 francs au même maçon, pour même cause que dessus.....		<u>77 fr.</u>
	« Somme égale (1)...	202 fr. »

La cloche de 1817 fut cassée, dit-on, en sonnant le trépas de M. Deschamps Antoine, adjoint, décédé en mars 1832 Le 17 juin de la même année, on traita avec Jean-Baptiste Barrard, de Champigneulles (2), pour la refondre.

Voici le traité passé entre ce dernier et la Municipalité :

*Dix-sept Juin 1832*

« Entre les soussignés Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal, auxquels s'adjoignent les plus forts contribuables de la commune du Charmel, d'une part; et Jean-Baptiste Barrard, fondeur de cloches, domicilié à Champigneulles, arrondissement de Chaumont, département de la Haute-Marne, d'autre part ; sommes convenus de ce qui suit :

« Le sieur Barrard s'engage à fondre la cloche actuellement cassée et existante dans le clocher du Charmel. Cette cloche sera pesée avant d'être remise au fondeur ; celui-ci la rendra poids pour poids, sauf le déchet duquel la commune lui tiendra compte à raison de quatre livres pour cent.

« S'il arrivait que la cloche soit en plus ou en moins de vingt-cinq killogrammes, les parties s'en feront compte à raison de trois francs soixante centimes le killogramme.

« Le son de la cloche sera clair et harmonieux ; elle devra être sans défauts, tant au dedans qu'au dehors ; exempte de toute soufflure, d'un métal fondu trop froid ou mal épuré.

« Ledit fondeur s'engage à garantir la cloche de tous défauts d'art, pendant l'espace de trois ans.

(1) On lit en marge : « Recette et emploi des 202 francs restitués par le fondeur de cloches ».

(2) Champigneulles, arrondissement de Chaumont, département de la Haute-Marne.

« La visite s'en fera par des experts nommés à cet effet et aux dépens de qui il appartiendra dans le cas où il s'élèverait des difficultés.

« Si la cloche venait à manquer par quelques défauts provenant de la faute du fondeur, non seulement il s'engage à la refondre dans l'espace de trois mois, mais encore à la rendre de même poids et qualité ; le tout à ses frais.

« Le battant, avec son braillier, le mouton ainsi que trois autres qui se trouvent dans le clocher, et la roue de la vieille cloche, appartiendront au fondeur, qui fournira tous les accessoires neufs y compris la corde, le tout posé et mis en place et de bonne qualité.

« Cette cloche qui sera fondue avec celle de Barzy (1) devra être sonnante pour le quinze juillet prochain.

« Il sera payé audit fondeur, pour prix de la fonte de tous ses accessoires, et de la pose, la somme de deux cent soixante francs, en trois paiements égaux savoir : le premier paiement à Pâques prochain ; et les deux autres d'année en année à pareil jour.

« Fait double entre nous soussignés au Charmel, le dix-sept juin mil huit cent trente-deux et avons signés (2). »

La Municipalité, pour s'assurer qu'elle n'avait pas été trompée sur le poids de la cloche nouvelle comme elle l'avait été sur celui de la précédente, en fit la pesée avant de la monter au beffroi ; cela donna lieu au procès-verbal de réception suivant :

(1) D'après des traditions recueillies par M. Jos. Berthelé, à Barzy-sur-Marne et à Marcilly, cette cloche a été fondue sur la place publique du hameau de Marcilly, commune de Barzy.

(2) Ont signé comme conseillers le traité avec Barrard :— Crochard,— Dusol, — Cannart, — Pannier, — Cannart, — Demoncey, — Deschamps, — Pannier, — Bochet, adjoint, — et B<sup>re</sup> du Charmel, maire. — Plus haut contribuables : Dussausoy, — Pierry, — Bouchy, — J.-L. Pannier, — Blin, — Pannier, — Tellier, — Bellier, — Jean-Pierre Pannier et Santus.

31 Juillet 1832

« Cejourd'huy trente et un juillet mil huit cent trente-deux, à dix heures du matin. Nous soussignés, adjoint et membres du Conseil municipal de la commune du Charmel ; nous sommes transportés sur la place publique de ladite commune, d'après l'invitation de monsieur le Maire, pour être présents à la réception de notre Cloche, que vient de déposer sur ladite place le sieur Barrard fondeur, après l'avoir fondue avec celle de Baizy, suivant le marché fait entre nous et lui, le dix-sept juin dernier ; ou étant réunis en présence de monsieur le Maire nous avons trouvé ladite Cloche qu'accompagneait ledit Barrard, fondeur.

« Examen fait de ladite Cloche, nous avons remarqués qu'elle était sans défauts apparents, tant en dedans qu'au dehors, rien ne s'opposait à sa réception, en conséquence, comme elle pesait avant d'être remise au fondeur quatre cent soixante-onze (1/2) killogrammes, elle allait être pesée de nouveau en notre présence, pour constater le plus ou moins de métal, entré ou sorti dans la refonte et ensuite faire le déchet de deux killogrammes ou quatre livres, dont nous sommes convenus avec ledit fondeur.

« Ayant été de suite suspendue à un fléau avec une série de poids de l'autre côté, nous nous sommes assurés que le poids total de ladite Cloche, était de quatre cent soixante-treize killogrammes, cinq hectogrammes.

« De tout quoi avons établi notre compte ainsi qu'il suit :

Poid avant la fonte . . . . .	471 k°05 h°	» » »
Déchet . . . . .	19 »	» » »
Reste donc à la commune . . . . .	» » »	452k°05 h°
Poids après la refonte . . . . .	473 05	» » »
Reste à payer au fondeur en sus de l'ancien poid . . . . .	» » »	21 »

« La somme de deux cent soixante francs doit être payée au fondeur, pour le poids réduit de la vieille cloche, mais comme

il s'y trouve vingt-un killogrammes, cela forme une somme totale de trois cent trente-cinq francs 60 cent<sup>m</sup>es à lui payer en trois paiements égaux, ainsi qu'il est expliqué au marché dudit jour dix-sept juin dernier.

« En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal dont une copie sera remise au fondeur pour lui servir et valoir à ce que de raison, au Charmel les jours mois et an que dessus.

*Signé* : « Deschamps ; — Démoncy ; — Pannier ; — Cannart ; — B<sup>m</sup> du Charmel, maire ; — Cannart ; — Bochet, adjoint. »

« Approuvé par le Préfet le 12 septembre 1836. »

Cette cloche fut bénite le 5 août suivant.

Nous avons relevé son acte de bénédiction dans les archives de la cure et nous le donnons à nos lecteurs :

« L'an mil huit cent trente-deux ; le cinq août a été bénite par moi desserv<sup>t</sup> soussigné, la cloche de l'église Saint-Martin du Charmel ; elle a eue (*sic*) pour Parrain, Monsieur Jean-Louis Cannart, propriétaire en cette commune, et pour Mairaine, Magdelaine Coursenon, épouse de Monsieur Nicolas Bochet, aussi propriétaire au Charmel, qui lui ont donné les noms de Magdelaine-Louise-Martine. Le Parrain a signé avec nous et la Mairaine ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellée.

*Signé* : « Sergent, dess<sup>t</sup>, — Cannart. »

Pour payer la fonte de cette cloche, la Municipalité, dans une délibération du 15 novembre 1832, décida de vendre des arbres réservés dans le bois communal lieudit *les Plantations*.

On retira de cette vente la somme de 115 francs.

Voici la délibération qui pourvoit au paiement de la fonte de la Cloche :

Du 15 Novembre 1832

« L'an mil huit cent trente-deux, le quinze novembre. Le Conseil municipal de la commune du Charmel, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, pour aviser au paiement de la fonte de la cloche consenti par le dit Conseil et les principaux habitants de la dite commune le dix-sept juin, mil huit cent trente-deux ; avons arrêté et délibéré ce qui suit :

« Est nommé une commission composée de cinq membres y compris l'adjoint, savoir : 1° Pierre-Claude, Pannier ; 2° Crochart (Joseph-Honoré) ; 3° Jean-Louis Cannart, tous trois membres du Conseil municipal ensuite ; en dehors du Conseil : Pierre-Louis Tellier ; qui se rendront au jour convenu, dans le Bois de la Commune lieudit *les Plantations*, afin de marquer et baliver les dits arbres qui ont été réservés lors de l'adjudication qui en fut faite à Monsieur Nicaise, marchand de bois à Jaulgonne, après toutefois que le récolement en aura été fait conjointement avec ledit M<sup>r</sup> Nicaise ; et ensuite du martelage et balivage des dits arbres, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix en provenant être employé exclusivement au paiement de la fonte de la cloche, de manière que les paiements de l'adjudication des dits arbres, coïncident avec les époques prises avec le fondeur de la dite cloche dont le premier paiement doit avoir lieu à Pâques prochain. (1)

« Fait et délibéré et arrêté au Charmel, les jour, mois et an que devant, et avons signé sur le registre. Ainsi signé : Crochart — Cannart — Deschamps — Cannart — Pannier —

(1) Deux reçus de Barrard se trouvent aux archives :

1° L'un de 115 francs d'acompte reçu de M. Bochet, adjoint, daté de Marcilly, commune de Barzy, 17 juillet 1833.

2° Un de 97 fr. 75, provenant du Baron du Charmel, de Bochet, Crochart, Cannart père, Dusol, Deschamps, Cannart Auguste, Pannier Pierre, Pannier Pierre-Ernest, Dusausoy Nicolas, Pannier-Labé, Telliez Pierre-Louis, Blin Jean-Louis, Pannier Pierre-Louis, Perry Jean-Marie. Daté de Condé du 4 décembre 1834.

Pannier-Demoncy — Bochet, adjoint — et B<sup>m</sup> du Charmel, maire ; — ensuite Tellier — Blin — Pannier — Fagnon — J.-L. Pannier — Louis Bouchy, fils — Tasse — Bouchy — et Jean Pierre Pannier.

« Pour copie conforme à la minute,

« Le Maire,

« B<sup>m</sup> DU CHARMEL. »

D'après une lettre adressée à M. le Sous Préfet, le 1<sup>er</sup> juillet 1834, par le Maire Baron du Charmel en réponse à la lettre de M. le Sous-Préfet, il résulte que :

« La dépense occasionnée par la refonte de la cloche du Charmel, reste à la charge des membres du Conseil signataires de la délibération *ad hoc* puisque, non seulement M. le Préfet ne juge pas opportun d'en autoriser le payement, mais encore qu'il prescrit au receveur municipal d'opérer, sans délai, le recouvrement du 1<sup>er</sup> payement de 115 francs fait au fondeur de cloche sur les fonds provenant de l'adjudication des arbres de la commune.

« En conséquence de la décision de M. le Préfet, j'ai invité les membres du conseil municipal encore présents ou existants, à verser de suite le 7<sup>me</sup> de la somme de 115 francs manquant au prix de l'adjudication des arbres, pour éviter les poursuites individuelles que le receveur municipal m'annonçait avoir l'ordre d'exercer sous 24 heures.

« Ces Messieurs ont refusé de payer et par suite de délibérer sur les autres dispositions de la lettre de M. le Préfet, à l'exception de M. Bochet, adjoint, Antoine Cannart, Claude Pannier et moi soussigné. Les opposants sont les sieurs Crochart et Sébastien Remy, Pannier dit Labbé. — Quant aux quatre autres membres du Conseil nommés Cannart père, Deschamps, Demoncy et Dusol, j'ai déjà eu l'honneur de vous informer que les deux premiers sont démissionnaires, que le 3<sup>e</sup> a quitté le Charmel, et que le 4<sup>e</sup> est mort.

« Ainsi le Conseil se trouve réduit à quatre membres y compris le Maire.

« Le Maire termine en priant M. le Sous-Préfet de vouloir bien faire le choix d'un autre habitant pour être Maire, attendu que depuis 20 ans qu'il remplit ces fonctions, il a éprouvé beaucoup de difficultés, ajoutant en outre que l'autorité supérieure est d'une extrême rigueur, ainsi qu'il arrive aujourd'hui relativement à la fonte de la cloche. »

*Séance du 5 Juin 1836*

« L'an mil huit cent trente six, le 5 juin, le conseil municipal de la commune de Le Charmel, réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, en vertu de l'autorisation de Monsieur le Sous-Préfet, en date du 29 mai dernier.

« Présents : MM. Cannart (Jean-Louis), Deschamps, Telliez, Santus, Blin, Bochet, adjoint, et M<sup>r</sup> le Baron du Charmel, maire, membres du Conseil municipal.

« Monsieur le Maire a donné lecture d'une lettre dudit jour 29, d'où il résulte entre autres choses ce qui suit :

« Je joins le traité, le procès-verbal de réception et une délibération du 15 novembre 1832, le tout relatif à la refonte de la cloche ; il convient maintenant de donner suite à cette affaire restée en souffrance jusqu'à la réception des travaux de chaussées. Le Conseil municipal sera appelé à faire ses propositions, j'autorise à cet effet sa réunion extraordinaire. Je vous serai obligé de m'adresser la délibération à intervenir en triple expédition avec les pièces de l'affaire.

« Monsieur le Maire a ensuite remis sous nos yeux : 1<sup>o</sup> le traité fait avec le fondeur Barrard, le 17 juin 1832, d'où il résulte qu'il lui sera payé pour la refonte de ladite cloche, la somme de deux cent soixante francs, plus l'excédent de *mette*, s'il s'en trouve lors de la réception de la cloche, à raison de trois francs soixante centimes le kilogramme ; 2<sup>o</sup> le procès-verbal de réception de la cloche, en date du 31 juillet 1832, signé : Deschamps, Cannart, Demoncy, Pannier, Cannart, Bochet, adjoint, et Baron du Charmel, maire, d'où il résulte

que le poids de la cloche était avant la fonte de	491 kgr. 5 hect.
« Que le déchet ayant été de.....	19 kgr.
« La vieille cloche n'avait donc fourni de poids réel pour la fonte, que .....	452 kgr 5 hect.
« Que le poids de la cloche étant de.....	473 kgr. 5 hect.
« Il restait à payer au fondeur.....	21 kgr.
« Qu'en conséquence il est dû audit fondeur : 1° pour le prix de la fonte .....	260 fr.
2° pour les 21 kilogrammes à raison de 3 fr. 60	75 fr. 60 c.

« Ensemble..... 335 fr. 60 c.

« De laquelle somme de trois cent trente cinq francs soixante centimes, les membres du Conseil municipal soussignés prient Monsieur le Préfet, de bien vouloir autoriser le paiement sur les fonds libres de la caisse municipale en un mandat qui serait délivré au nom du sieur Bochet, adjoint de la commune, qui solderait ce compte par la remise qu'il ferait d'une partie des deniers à ceux qui les ont avancés et ce qui reste dû au sieur Barrard, fondeur, à lui ou à son porteur de procuration.

« Fait et délibéré au Charmel en séance les jour, mois et an que devant, et ont, comme membres du Conseil municipal, signé au registre : MM. Cannart, Deschamps, Tellier, Santus, Blin, Bochet, adjoint, et M<sup>r</sup> le Baron du Charmel, maire.

« Pour expédition conforme :

« *Le Maire,*

« Signé : B<sup>o</sup> DU CHARMEL.

2° BUREAU

« Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Château-Thierry ; Vu la délibération qui précède, celle du 15 novembre 1832, le traité passé avec le s<sup>r</sup> Barrard le 17 juin même année, pour la refonte d'une cloche, et le procès verbal de réception de ladite cloche ;



« Estime qu'il y a lieu d'autoriser M. le Maire du Charmel à faire payer aux ayant droits la somme de trois cent trente-cinq francs soixante centimes, montant de la dépense énoncée en ladite délibération, et d'allouer cette dépense supplémentaire au budget supplémentaire de 1836.

« Château-Thierry, le 20 août 1836.

2° BUREAU

« Vu et approuvé conformément à l'avis de M. le Sous-Préfet.

« A Laon, le 12 septembre 1836.

« Pour le Préfet empêché, le *Conseiller de Préfecture,*  
*Secrétaire général, délégué.* »

*Lettre du 17 Juillet 1837 à M. Barrard, fondateur de cloche à Marcilly, par le maire du Charmel.*

Le Maire annonce en réponse à une lettre du 11 du même mois de M. Barrard, réclamant le second terme du paiement de la cloche échu depuis quelque temps :

« 1° La position embarrassée de la commune relativement à cette cloche par suite d'une décision de M. le Préfet en date du 5 juillet ;

« 2° Qu'il avait proposé aux signataires du marché passé avec lui de leur proposer d'avancer la 20° partie des 115 francs dûs ;

« 3° Que le sieur Cannart père, celui qui a particulièrement fait les démarches pour obtenir de ses concitoyens la refonte de la cloche, qui a assisté à l'opération, au pesage, est précisément celui qui a détourné une partie des autres signataires de la sage résolution qu'ils avaient prise de se cotiser pour avancer la somme nécessaire au deuxième paiement.

4° Qu'en ce qui le concerne comme signataire il est prêt à se libérer de son 20° et il croit que les signataires suivants sont disposés à en faire autant :

« Bochet, Antoine Cannart fils, Dussaussois, C aude Pannier, Jean-Louis Pannier, Pannier dit Labbé, et quelques autres. »

C'est en suivant cette lettre à M. Barrard qu'on trouve inscrite dans le registre ce qui suit intitulé : *Réponse au calomnies du « père Cannart »* :

« Le sieur Cannart père, fi fêle à son système (sic) de calomnie, ayant osé articuler comme moyen de détourner les 20 signataires du marché de la refonte de la cloche de 1832 de l'intention où ils étaient de se cotiser pour payer les 115 fr. dûs au s<sup>r</sup> Barrard que M. le Maire avait reçu du s<sup>r</sup> Bourniche mandataire du s<sup>r</sup> Autoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, qui avait été chargé d'une semblable opération en 1818, une somme de 202 francs qui était restée sans emploi ;

« On rappelle la délibération de la refonte de la cloche de 1818 et l'emploi des 202 francs.

« Le sieur Cannart fut poursuivi devant le Juge de Paix qui se déclara incompétent.

« Pour éviter la correctionnelle le sieur Cannart a retiré ses paroles et a dit devant témoins que M. le Maire « était le père de la commune. »

La cloche fondue en 1832 se trouvant fêlée fut refondue par J<sup>m</sup>-B<sup>m</sup> Barrard.

Cette fonte donna lieu au traité que voici :

« Entre les soussignés Joseph-Adolphe Dupuis, maire de la commune du Charmel, agissant au nom de cette dernière, d'une part ;

« Et M. Barrard (Jean-Baptiste), fondeur, demeurant à La Chapelle-Monthodon, d'autre part ;

« Ont été faites les conventions suivantes :

« M<sup>r</sup> Barrard s'engage à fondre la cloche du Charmel dans un délai de trois semaines à partir de ce jour et à lui conserver son poids actuel, qui est de 467 kilog. moins le déchet

produit par la fonte et évalué à 18 kilogr. 650 grammes (4 kilogrammes par cent kilogrammes, ce qui en réduit le poids à 418 kilogr. 32.


« S'il arrivait cependant que le poids fût moindre que cette dernière quantité ou qu'il lui fût supérieur, les parties se tiendraient compte du plus ou moins de matière employée à raison de quatre francs le kilogramme

« La cloche, dont le son sera clair et harmonieux, devra être sans défauts, tant au dedans qu'au dehors et exempte de toute soufflure, la matière sera parfaitement fondue et bien épurée. Du reste M<sup>r</sup> Barrard la garantit de tous défauts d'art pendant l'espace de trois ans. Si elle venait à manquer par suite de ces défauts il prend l'engagement de la refondre et de la rendre du même poids et de bonne qualité, le tout à ses frais.

« La réception en sera faite par MM. le Maire, le Curé et les Conseillers municipaux qui dresseront procès-verbal de leur opération.

« Il sera payé à M<sup>r</sup> Barrard tant pour la fonte de la cloche et la réparation du mouton et du battant, que pour la fourniture des ferrements et le transport et la pose de la dite cloche, une somme de quatre cents francs qui lui sera versée aussitôt l'approbation du procès-verbal de réception.

« Fait double au Charmel, le 8 mai 1867.

« Signé : J. Dupuis ;  B. Barrard. »

Dans le registre de délibérations du Conseil, on lit le procès-verbal de fonte de la cloche que voici :

#### *Le Charmel*

« L'an mil huit cent soixante et un, le douze du mois de mai (1), le Conseil municipal de la commune du Charmel

(1) En marge : Fonte de la cloche. — Approuvé par M. le Préfet, le 16 juillet 1861. — Crédit de 400 fr. 80.

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session de mai.

« Présents : MM. Crochart, Cannart, Vincent, Bouchy (Henri), Delafosse, Bouchy (Denis), Dussol et Dupuis, Maire.

« M. le Maire appelle l'attention du Conseil sur la nécessité de faire refondre la cloche de l'Eglise de cette commune, cassée le 25 mars dernier, et l'engage à voter la somme nécessaire pour le paiement de cette refonte.

« Le Conseil,

« Considérant qu'il importe tant pour les besoins du culte que pour l'utilité des habitants du Charmel de faire refondre au plus tôt la cloche de cette commune, vu le marché passé entre M. le Maire et le sieur Barrard, fondeur de cloches, demeurant à la Chapelle-Monthodon, lequel marché élève la dépense à 400 francs, compris la fourniture de tous les ferrements la réparation du moulon et le transport et la pose de la dite cloche ; vu l'état de la situation clos le 31 mars dernier, d'où il résulte que les fonds com<sup>x</sup> disponibles s'élèvent à la somme de 400 fr. 80 c. ;

« Approuve le marché passé le huit de ce mois entre M. le Maire et le fondeur Barrard, et décide que la somme de 400 francs, nécessaire pour la refonte de la cloche, sera prélevée sur les ressources précitées.

« La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet.

« Fait et délibéré au Charmel, lesdits jour et an que dessus.

Signé : « A. Dussol, — Cannart, — Vincent, — Crochart,  
— Bouchy, — Bouchy, — J. Dupuis. »

Comme la précédente, cette cloche fut à son tour reçue par le curé et la municipalité et donna lieu au procès-verbal ci-dessous :

« Le onze août mil huit cent soixante-et un (1), les soussi-

(1) En marge : Réception de la Cloche. — Approuvé par M. le Préfet le 31 août 1861.

gnés Desservant et Conseillers municipaux de la commune du Charmel, ces derniers réunis en session d'août, lesquels invités par M. le Maire à procéder à la réception de la cloche de cette commune, se sont rendus à cet effet sous le porche de l'église, où étant ils ont, en présence du fondeur Barrard, attentivement examiné ladite cloche.

« Après avoir reconnu qu'elle se trouve exempte de défauts apparents, et que toutes les conditions y relatives stipulées dans le traité du huit mai dernier ont été fidèlement observées par le fondeur, ils estiment qu'il y a lieu de procéder à sa réception.

« Ils ont ensuite constaté que le poids actuel de cette cloche qui est de quatre cent soixante dix kilogrammes (*sic*), excède de vingt et un kilogrammes (*sic*) 680 grammes le poids déterminé par le traité précité ; que cet excédant produit, à raison de quatre francs le kilogramme, un surcroît de dépenses de quatre-vingt six francs, soixante-douze centimes, dont les sus-nommés prient Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser le prélèvement sur l'excédant du Budget primitif du présent exercice.

« Fait au Charmel, en la Mairie, les jours et an que dessus.

Signé : « A. Dussol, — Cannart, — J. Dupuis, —  
Bouchy D., — Bellier, — Bouchy, — F. Mayot,  
dess<sup>t</sup>. »

Inscription de l'unique Cloche du Charmel :

LAN 1861 JAI ETE BENITE PAR M TEVENART  
CURE DOYEN DE FERE EN TARDENOIS ASSISTE DE  
M MAYOT CURE DU CHARMEL JAI ETE NOMMEE  
JEANNE EMERANCE MADELEINE PAR M JEAN  
BONABE DE ROUGE (1) MON PARRAIN ET MADEMOI-  
SELLE MADELEINE EMERANCE MARIE DE ROUGE  
MA MARRAINE M DUPUIS MAIRE

(1) Lire Rougé.

Dans un écusson : BARRARD FONDEUR A LA CHAPPELLE MONTHODON. (1)

Crucifixion. — Aigle aux ailes éployées, comme sur les monnaies de bronze de l'empire. — Vierge.

## VI. — CIERGES

Le premier document campanaire concernant Cierges date de 1814 ; c'est la bénédiction d'une cloche relevée dans les registres de baptême. En voici la teneur :

« L'an mil huit cent quatorze le dix-huit de septembre, a été béni par moi curé de Goussancourt soussigné desservant de cette P<sup>\*\*\*</sup> et délégué par M<sup>r</sup> Santus curé et Doyen de Fère pour la dite bénédiction, laquelle cloche a été nommée Marie-Antoinette. Le Parrain a été Hubert Blin et la marraine Julie Honorine Glavier, tous deux de cette P<sup>\*\*\*</sup> qui ont signé.

*Signé* : « Aubert, curé, — Blin — Julie Glavier. »

En 1818, la commune de Cierges dota son église d'une sonnerie harmonieuse de trois cloches ; elles furent fondues à Cierges même, par Jean-Simon Chéron, fondeur à Fresnes-en-Tardenois.

Voici leur bénédiction :

« L'an mil huit cent dix-huit, le vingt-six juillet, conformément au cérémonial prescrit par l'Eglise Romaine et les statuts diocésains, nous Doyen de Fère soussigné avons procédé à la Bénédiction de trois cloches destinées pour l'Eglise de Cierges, en présence de Gervais Legros et Marie Magdeleine Leclère qui ont imposé le nom de Marie à la première

(1) Le bois gravé qui a servi à mouler la marque du fondeur sur la cloche du Charmel fait aujourd'hui partie de la collection campanaire de M. Jos. Berthelé.

cloche ; de Charles Potin et Marie-Anne Charpentier qui ont imposé le nom de Caroline à la seconde cloche, et de Jean-Louis Huyart et de Marie-Julie Prioux, qui ont imposé le nom de Julie-Virginie à la troisième cloche. En foi de quoi ont signé avec nous les personnes susdites.

*Signé* : « Le Gros, — Lhotellier, doyen de Fère, — Dufrenne, desservant de Cierges, — Potin, — J. Huyart. »

Les Registres de baptême nous apprennent que l'une des cloches de 1818, la moyenne sans doute, cassée fut remplacée en 1833, ainsi que le prouve l'acte de bénédiction ci-dessous :

*1833. — Bénédiction d'une Cloche*

« L'an mil huit cent trente-trois, le sept juillet a été bénite par moi desservant soussigné dans l'église de Cierges une cloche en présence de J. Marie-Auguste Forzy et de Onésime-Caroline Renould qui lui ont imposé le nom de Onésime-Caroline. Ils ont signé avec nous, ainsi que M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> l'Adjoint de la commune de Cierges.

*Signé* : « Forzy Aug. — Le Gros, maire, — Caroline Renould, — Picard, adjoint, — Sergent, dess<sup>t</sup>. »

En 1865, la grosse cloche étant fêlée et la petite cloche se trouvant trop en désaccord avec les autres, le Conseil municipal, dans une délibération du 1<sup>er</sup> novembre 1865, autorise M. Gandon, maire, à passer un marché avec « tout fondeur qu'il jugera capable à son choix » pour refondre la grosse et la petite cloche, la moyenne devant être conservée.

Voici l'état de marché en date du 1<sup>er</sup> novembre 1865, passé entre le Maire et Jean-Baptiste Barrard :

*Marché pour la Fonte des Cloches*

« Entre les soussignés Gandon, Nicolas-Marie, Maire de la commune de Cierges, y demeurant, autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil municipal en date de ce jour, d'une part ;

« Il a été convenu ce qui suit :

« M. Barrard s'engage :

« 1° A refondre la grosse cloche et la petite estimées approximativement être d'un poids de sept cents kilogr. à raison de 0 fr. 80 l'un, ce qui fait ..... 560 fr.

« 2° A remplacer le déchet occasionné par la fonte estimé cinq kilogr. par cent, soit trente cinq kilogr., ci ..... 35 k

« 3° De fournir le métal nécessaire pour élever les deux cloches au poids maximum de 750 kilogr., dont 500 kg. pour la grosse et 250 kg. pour la petite, ci ..... 50 k.

« TOTAL..... 85 k.

« Quatre-vingt-cinq kilogr. de métal à fournir à raison de 3 fr. 60 le kilogr., ce qui fait ..... 306 fr.

« 4° A reprendre la moyenne cloche telle qu'elle consiste et se comporte et à en livrer une autre du même poids environ, faite sur le modèle des deux autres, sans qu'il y ait indemnité de la part de la commune, sauf pour le surplus du poids, estimé à 50 kg., qui à 3 fr. 60 l'un valent ..... 180 fr.

« 5° De fournir aux trois cloches les objets accessoires tels que moutons, battants, ferments, etc, moyennant la somme de cent vingt francs, ci ..... 120 fr.

« TOTAL..... 1166 fr.

« Ce qui fait la somme de onze cent soixante-six francs que M. le Maire s'engage à faire payer au sieur Barrard savoir, moitié aussitôt la réception des trois cloches et le reste un an après sans intérêts.

« Le sieur Barrard s'engage à faire à ses frais les transports des trois vieilles cloches et des trois nouvelles.

« Il s'engage en outre à descendre et à remonter les trois cloches sans indemnité.

« De plus il garantit les trois cloches pendant une année sauf le cas de force majeure.



« Il est bien convenu que les trois anciennes cloches seront pesées avant d'être enlevées pour la fonte et que les trois nouvelles le seront après la fonte.

« Le présent marché n'aura d'exécution qu'après avoir été approuvé par M. le Préfet.

« Fait double entre les parties, à Cierges, le 1<sup>er</sup> novembre 1865 (1). »

Dans la séance du même jour, le Conseil municipal approuve l'état de marché en entier et vote la somme de 1.200 fr. pour faire face à la dépense en question ; il décide de prélever, savoir : 600 fr. sur les fonds libres de la commune, 400 fr. sur le montant du rôle d'affouage de 1865 et 1866 et 200 fr. sur une vente d'arbres (2).

#### *Bénédiction des trois Cloches*

« L'An mil huit cent soixante-six, le dimanche vingt-huit janvier ont été bénites par moi, Tévenart, curé-doyen de Fère-en-Tardenois, soussigné, les trois cloches de cette paroisse : Antoinette, Joséphine et Marie Louise. Antoinette a eu pour parrain M. Carbonneaux, Pompee-Antoine, et pour marraine M<sup>me</sup> Dromain, née Ancien, Marguerite-Joséphine ; Joséphine a eu pour parrain M. Charpentier, Maxime-Théodore, et pour marraine M<sup>de</sup> Bouchoux, née Legendre, Marie-Joséphine ; Marie-Louise a eu pour parrain M. Charpentier, Jules-Athanase, et pour marraine M<sup>de</sup> Gandon, née Choisy, Marie-Anne-Louise. Tous sont habitants de cette commune, et ils ont signé avec nous.

*Signé* : « Carbonneaux, — Tévenart, curé-doyen de Fère, — Charpentier, — J. Ancien, — Charpentier, — L. Choisy, — J. Legendre, — Bouchoux, — Dromain, — L. H. A. Char-

(1) Ce traité a été approuvé par M. le Préfet le 20 novembre 1865.

(2) Le Préfet approuva cette seconde délibération et l'ouverture d'un crédit additionnel de 1.200 francs, le 20 novembre de la même année.

pontier, — Blin, — Herblin, — Carré, — Gandon, — Marchand, curé de Fresnes, — Ducrocq, curé de Villers, — Bardin, curé des<sup>4</sup>. — 1 signature illisible. » . . .

Sur ces cloches on lit les inscriptions suivantes :

### 1° Grosse Cloche

BENITE EN 1866 PAR M BARDIN CURE DE CIERGES  
NOMMEE ANTOINETTE PAR M CARBONNEAUX  
POMPEE ANTOINE ET M<sup>DE</sup> DROMAIN NEE LANCIEN  
MARIE LOUISE JOSEPHINE M GANDON MAIRE M  
DROMAIN ADJOINT

MM CHARPENTIER M T<sup>H</sup> BLIN H HERBLIN  
CHARPENTIER JA T<sup>H</sup> CARBONNEAUX BOUCHOUX  
MERCIER ET CHARPENTIER

HUB<sup>B</sup> ALX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (1) M  
BELLIER INSTITUTEUR

*Figures* : Crucifixion avec Vierge embrassant la croix. —  
Vierge mère tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

Ecusson avec cloche et inscription :

BARRARD FONDEUR A LA CHAPELLE MONTHODON  
PRES DORMANS MARNE

Diamètre, 0 m. 96 ; hauteur, 0 m. 80.

### 2° Moyenne Cloche

BENITE EN 1866 PAR M BARDIN CURE DE CIERGES  
NOMMEE JOSEPHINE PAR M CHARPENTIER MAXIME  
THEODORE ET M<sup>DE</sup> BOUCHOUX NEE LEGENDRE  
MARIE MARGUERITE JOSEPHINE.

(1) D'après le registre des délibérations, les conseillers étaient MM.  
Dromain, Charpentier Max., Blin, Herblin, Charpentier, Jules Athanase  
Carbonneaux, Bouchoux, Charpentier Hubert, Mercier et Gandon, maire.

Suivent comme sur la grosse cloche les noms des conseillers municipaux, de l'instituteur, mêmes ornements et signature du fondeur.

Diamètre, 0,87 ; hauteur, 0,70.

### 3° Petite Cloche

BENITE EN 1866 PAR M BARDIN CURE DE CIERGES  
NOMMEE MARIE LOUISE PAR M CHARPENTIER JULES  
ATHANASE ET M<sup>DR</sup> GANDON NEE CHOISY MARIE  
ANNE LOUISE

Le reste comme sur les précédentes.



Diamètre, 0 m. 90 ; hauteur, 0 m. 60.

## VII. — COHAN

Les archives de cette localité ne contiennent aucun renseignement sur les cloches.

Le clocher renferme trois cloches dont voici les inscriptions :

### 1° Grosse Cloche

† LAN 1809 JAI ETE BENITE SOU (1) LINVOCATION  
DE MARIE ANTOINETTE MON PARRAIN   
M<sup>R</sup> ANTOINE JSAAC (2) GRAZALŒUIL (3)  
PROPRIETAIRE ET MAIRE MA MARRAINE (4) MARIE  
ANNE   
GRAZALŒUIL EPOUSE DE M<sup>R</sup> BOCQUET.

(1) Lire *sous* ; la faute existe sur les 3 cloches.

(2) *J*, mis pour *I*.

(3) Il avait été nommé commissaire par le district de Château-Thierry pour l'enlèvement des cloches dans le canton de Coulonges en 1793.


(4) Le mot *marraine* n'a qu'un *r* sur chacune des cloches.

Cette cloche est fêlée ; elle est signée : J B ANTOINE  
FONDEUR A NEUILLY S<sup>T</sup> FRONT.

*Figures* : Crucifixion, évêque crossé et mitré, vierge mère  
avec sceptre de la main droite et enfant Jésus sur le bras  
gauche.

Diamètre, 0,73 ; hauteur 0 m. 61.

### 2<sup>o</sup> Moyenne Cloche


LAN 1809 JAI ETE BENITE SOU LAINVOCATION (1)  
DE MARIE MON PARRIN (2) PIERRE   
GREVIN PROPRIETAIRE MA MARAINE M<sup>DE</sup>  
CHATERINE (3) VUITRY

Pas de croix initiale avant l'inscription.

Mêmes figures que sur la grosse. Le nom du fondateur Antoine  
n'y figure pas. Généralement quand J.-B. Antoine fondait  
des cloches, il ne signait que la grosse.

Diamètre, 0 m. 67 ; hauteur, 0 m. 50.

### 3<sup>o</sup> Petite Cloche

† LAN 1809 JAI ETE BENITE SOU LINVOCATION  
DE LOUISE ANTOINETTE   
MON PARRAIN M ANTOINE POUSSANTS  
PROPRIETAIRE ET ADJOINT MA MARAINE M<sup>DE</sup> MARIE  
LOUISE DENISART.

Cette cloche porte les mêmes figures que ses deux sœurs ;  
elle n'est pas signée. Elle est fêlée de cette année (1901).

Diamètre, 0 m. 60 ; hauteur, 0 m. 48.

(1 - 2) Fautes d'orthographe existant sur la cloche.

(3) Lire Catherine.

## VIII. — COINCY-L'ABBAYE

En 1806, trois cloches furent fondues pour l'église de Coincy (1); deux seulement remontent à cette époque, la moyenne et la petite, la grosse, fêlée en 1834, fut remplacée la même année; en 1865, elle subit le même sort et l'année suivante on installa celle que l'on voit encore aujourd'hui.

Nous commençons par donner les inscriptions des anciennes cloches :

### 1<sup>o</sup> Moyenne Cloche

† LAN 1806 JAI ETE BENITE SOUS LE PONTIFICAT  
DE M<sup>GR</sup> JEAN CLAUDE LEBLANC DE BEAULIEU  
EVEQUE DE

SOISSONS ET LAON PAR M (CHARLES ··· (2)  
F ··· BAYOT) CURE DE (COINCY) MON PARRAIN

M LOUIS (LEMOINE) PROPRIETAIRE ET  
CULTIVATEUR DE CETTE PAROISSE ET MA

(1) Elles furent fondues par l'association Antoine et Chéron.


(2) Tout ce qui est entre parenthèses a été gravé à la pointe sur des lettres enlevées au burin.

Après CURE DE, espace de 27 centimètres de lettres enlevées; nous avons reconnu que les premières formaient les mots DOYEN DE et celui de MA...AN ?

Entre le mot COINCY et MON PARRAIN, espace d'environ 10 centimètres de lettres enlevées.

Dans les archives communales de Coincy se trouvent les notes suivantes : 1<sup>o</sup> Quittance d'Antoine, fondateur à Neuilly-St-Front, du 7 janvier 1807, s'élevant à 400 francs; 2<sup>o</sup> Quittance de 800 francs du même, du 23 novembre 1807.

La fabrique a payé 41 francs à Joseph Robin, charpentier, « pour planches fournies dans le clocher et ouvrages de son état » en 1866. (Ni le jour ni le mois ne sont indiqués).

MARRAINE M<sup>DE</sup> PELAGIE CHAILLEUX   
(F<sup>E</sup> CRAPART) MONT NOMMEE LOUISE (PELAGIE  
LES SIEURS CESAR DELIZY + BOUQUET + ROYER)  
ADMINISTR

 ATEURS DE LA FABRIQUE

Au bas : J. B ANTOINE FONDEUR

*Figures* : Crucifixion avec la Vierge agenouillée et tenant la croix entre ses bras. — Evêque crossé et mitré sur piédestal fleuré comme la croix. — Vierge mère et reine nimbée avec sceptre dans la main droite ayant sous les pieds une tête d'ange aux ailes éployées.

Hauteur de la cloche : 0 m. 70.

Diamètre, 0 m. 90.

### 2° Petite Cloche

† LAN 1806 JAI ETE BENITE SOU (1) LEINVOCATION (2)  
DE LA S<sup>TE</sup> VIERGE (PAR M<sup>R</sup> CHARLES F. BAYOT  
CURE DE COINCY MON PARRAIN M<sup>R</sup> J<sup>N</sup> B<sup>TE</sup> DELIZY  
PROPT<sup>RE</sup> (3) MA MARRAINE MARGUERITE F L FURET  
EPOUSE DE M LEGRAND ADJOINT),

Sur le filet du bas de la cloche on lit :

LES S<sup>RS</sup> CHERON FLEURET (4) FONDEURS A MEAUX.

*Figures* : Crucifixion avec Ste Vierge agenouillée, tenant la croix dans ses bras. — Evêque crossé et mitré. — Vierge mère reine et nimbée, avec sceptre de la main droite.

(1-2) Fautes faites par les fondeurs.

(3) Faute du graveur à la pointe.

(4) D'après M. Jos. Berthelé, Fleuret n'était pas un fondeur de cloches, mais plutôt un ouvrier de Chéron ou un habitant de Coincy qui l'aurait hébergé.

Diamètre, 0 m. 80 ; hauteur, 0 m. 70. — Comme sur la moyenne cloche, toute l'inscription entre parenthèses au lieu d'être en relief comme la première partie est gravée en creux à la pointe. Mais sur cette dernière il n'y a pas eu de lettres enlevées.

Ces deux cloches nous paraissent être des cloches qui n'ont pas été fondues spécialement pour Coincy.

Sur le mouton de cette cloche, ce qui suit est gravé en creux au ciseau :

1806	IPPE	VOST	EST
		ROI	
E	RE	SAVOY	

La grosse cloche, brisée en 1834 et dont il va être question, avait été fournie par les mêmes fondeurs ou par l'un des deux.

Voici les documents qui concernent la grosse cloche de 1806, fêlée et refondue en 1834 :

Dans une délibération du 7 mai 1834, où étaient présents : MM. Delizy, Maire ; Bruncamp, Adjoint ; Goy, Déhu, Louis, Bouquet, Féry, Taté, Delarue, Plonquet, Courtaux et Delizy Remy, Conseillers municipaux, le Maire a exposé au Conseil que la plus forte des trois cloches est cassée depuis longtemps, qu'il serait urgent de la faire refondre d'autant plus que cette cloche est nécessaire pour le son des heures qui sans cela ne pourrait se propager dans les champs. Le Conseil autorise unanimement la dépense d'une somme de 300 francs à laquelle est évaluée la dépense qui sera occasionnée tant pour la refonte de cette cloche que pour le transport d'icelle et autres frais accessoires ; cette somme serait prise à titre de crédit additionnel sur les fonds de l'exercice 1834.

Sur la nouvelle cloche, on fit graver l'inscription suivante :

« L'an 1834, j'ai été bénite par M. Charles-F<sup>ois</sup> Bayot, curé de Coincy, mon parrain M. J<sup>n</sup> - B<sup>te</sup> - Marie - Madeleine

Tannevot-Derbault (1), p<sup>tair</sup> à Coincy, ma marraine M<sup>me</sup> Marie-Henriette-Cécile Pasquier, V<sup>ve</sup> de M<sup>r</sup> Jacques-Antoine Vaillant, aussi p<sup>tair</sup> à Coincy, qui m'ont nommée Marie-Cécile ; MM. Pierre-Augustin Delizy, maire, Félix-Eléonore Bruncamp, adjoint de la commune.

« Les Barrard et Cochois, fondeurs. » (2)

Dans la séance du 4 Août 1865, le Maire expose au Conseil « que la plus forte cloche se trouve cassée depuis quelque temps et qu'il serait urgent de la faire refondre ; qu'à cet effet il a fait avec M. le Curé une quête à domicile qui a produit 330 francs et que cette somme se trouve insuffisante pour faire face à la dépense qui pourrait s'élever à 500 francs.

« Par ce motif il propose au Conseil de voter une somme de 200 francs pour faire face à la dépense.

« Le Conseil, considérant qu'il est urgent de faire refondre ladite cloche le plus tôt possible, vote la somme de 200 francs qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune par addition au budget supplémentaire de 1865. »

Voici l'acte de bénédiction tiré des registres de son baptême :

#### *Bénédiction de la Cloche de 1866*

« L'an mil huit cent soixante-six, le douze août, il se fit dans l'église de Notre-Dame de Coincy une cérémonie religieuse qui fut une véritable fête de famille. M. le Doyen de Fère, assisté de M<sup>r</sup> le Curé de la Paroisse, fit la bénédiction

(1) Lire d'Herbault.

(2) Cette cloche pesait 490 kilogrammes.

Son diamètre était de 0 m. 96, sa hauteur de 0 m. 78 sans les anses qui mesuraient 0 m. 22. Elle fut descendue du beffroi le 8 janvier 1866. (Notes de M. Jules Cesson, trésorier de la Fabrique, fabricant de tuiles et de poteries à Coincy).



solennelle de la première cloche. Tous les habitants du bourg assistaient à cette cérémonie, de plus le Conseil Municipal, la Compagnie des Pompiers et la Musique de la localité qui par ses concerts religieux donna un nouvel éclat à cette solennité.

« Le parrain fut M. Louis Boulanger, propriétaire, Adjoint à M. le Maire, et la marraine fut M<sup>me</sup> Taté, Marie-Louise Déhu, épouse de M. le Maire. Tous deux firent à l'Eglise une offrande qui témoigne de leur générosité et leur assure la reconnaissance de Messieurs les membres de la Fabrique et des habitants de la Paroisse. Ils donnèrent pour noms à leur filleule : Marie Louise Estelle.

Signé : « L. Boulanger. — D. F. Taté. — Delaby, Curé de la Paroisse. »

Inscription de la grosse cloche actuelle :

L'AN (1) 1866 J AI ÉTÉ BÉNITE PAR M TEVENART  
CURÉ DOYEN DE FÈRE EN TARDENOIS ASSISTÉ DE M<sup>R</sup>  
☞ LOUIS JOSEPH DELABY CH<sup>NE</sup> HONORÉ CURÉ  
DE COINCY, MON PARRAIN A ÉTÉ M<sup>R</sup> LOUIS  
BOULANGER, ADJOINT,

☞ MA MARRAINE M<sup>ME</sup> MARIE LOUISE HONORINE  
DEHU FEMME TATÉ TOUS DEUX PROPRES A COINCY  
QUI M'ONT

☞ NOMMEE MARIE LOUISE ESTELLE ☒ M  
FRANCOIS FLORIMOND TATÉ MAIRE DE LA  
COMMUNE ☒

Au bas : CAVILLIER AMEEDÉ FON<sup>R</sup> A CARREPUIS

Figures : Crucifixion avec pied de croix fleurée coupant en deux l'inscription relative au fondeur entre AMEEDÉ et FON<sup>R</sup>.

Trois médaillons : le 1<sup>er</sup> représentant S<sup>t</sup> Nicolas et la cuve

(1) La ponctuation figurant existe sur la cloche.

avec les trois petits enfants. Le 2<sup>e</sup> représente une femme la tête entourée de rayons, ayant une palme de la main gauche, une épée de la droite, et près du pied droit une tête tranchée d'homme barbu auréolé, et dans le fond une chapelle à droite et un arbre à fruits à gauche. Le 3<sup>e</sup> représente une vierge mère assise tenant l'enfant Jésus debout, la regardant ; un doigt de la main droite maintient un livre entr'ouvert ; dans le fond, figure aussi une chapelle.

Des vases avec fleurs au nombre de cinq sont placés entre la croix et les médaillons.

Cette cloche pèse 482 kilogr. (Renseignements fournis par M. X. Cavillier, fondeur à Carrépuits (Somme).

Diamètre, 0 m. 95 ; hauteur, 0 m. 82.

*Nota.* — La clochette qui se trouve dans le campanille de la Mairie et servant de timbre à l'horloge communale datant de 1847 vint à se fêler en 1897 ; en 1898 on la refondit et on y ajouta un morceau de métal de cloche du poids de 30 kilogr. trouvé dans le clocher ; il provenait, dit-on, d'une des cloches brisées et enlevées à la Révolution ; il consistait en un bord de cloche.

La délibération décidant cette refonte est du 24 février 1898.

Nous ne pouvons terminer sans dire un mot des

### **Cloches de La Poterie**

La Poterie, aujourd'hui hameau de Coincy, était au xvi<sup>e</sup> siècle une localité importante qui avait une église sous le vocable de S<sup>t</sup> Martin. Cette église, dit M. A. de Vertus, fut interdite à cause de sa vétusté en 1745, par M<sup>sr</sup> de Fitz-James.

Les cloches furent enlevées en procession solennelle par les habitants de Coincy, accompagnés des moines de l'abbaye.

A leur arrivée à Coincy, un conflit s'éleva au sujet de la propriété des dites cloches : les moines voulaient les avoir et les habitants de Coincy entendaient qu'elles seraient placées dans l'église de leur paroisse. Après arrangement, les habi-

tants eurent les deux petites cloches et les moines la grosse ; ces derniers la donnèrent, dit-on, à l'église de Beuwardes où ils étaient décimateurs pour deux tiers.

#### IX. — COULONGES-EN-TARDENOIS

Le premier document qui concerne les cloches de Coulonges remonte à la Révolution ; c'est la relation du brisement de deux cloches que voici :

« Cejourd'hui 27 7<sup>bre</sup> mil sept cent quatre-vingt-treize, 2<sup>e</sup> de la République Française une et indivisible, le Conseil général en permanence.

« Le citoyen Isaac Grazalœuil, cultivateur en la commune de Cohan, s'est présenté aud. Conseil et lui a annoncé qu'il était chargé de Commission de la part du District de Château-Thierry et qu'il venait en requérir l'exécution, il déposa de suite sa commission sur le bureau, le citoyen Maire en ordonna la lecture qui fut faite par le secrétaire greffier, ayant reconnu que la Commission portait l'exécution du Décret du 23 Juillet et de l'arrêté des Représentants du peuple aux armées du Nord en date du 29 août dernier qui ordonne le brisement des cloches, à l'exception d'une seule qui doit rester dans chaque commune et ce dans le plus bref délai, la d<sup>e</sup> Commission portant que le susdit commissaire commencera par les églises principales du chef lieu de canton, ladite commission datée du 26 7<sup>bre</sup> aussi dernier, signé Leseur, Mangin, Gandard, Brismontier, Bréfort, ad<sup>rs</sup> du District de Ch<sup>eau</sup> Thy, Le Maître procureur syndic. Le Conseil général désirant toujours l'exécution des lois de la Convention a de suite accompagné le commissaire ci-dessus nommé pour faire exécuter le *brisement de deux cloches* attendu qu'il n'y en a que 3 en cette commune.

« Fait et délibéré en la Maison commune de Coulonges, ce 27 7<sup>bre</sup> 1793.

Signé : « Paredde, Maire, Grazalœuil, com<sup>te</sup>, Denisart, off<sup>r</sup>, Charton, Boudeville, Tronquoy, Igneux, S. (1) greffier. »

La troisième cloche subit le sort de ses deux sœurs, ainsi que le prouve le document suivant :

« Le 8 Frimaire an II (28 Novembre 1793) les commissaires Pierrot et Patureau, nommés par le District de Château-Thierry, enlèvent la dernière *cloche*, l'argenterie, le cuivre, etc. »

Voici le procès-verbal d'enlèvement des objets indiqués ci-dessus, relevé dans le registre des délibérations de la Municipalité :

« Par procès-verbal des commissaires nommés par le District de Château-Thierry, afin d'ôter le reste des cloches, argenterie, cuivre, fer, Etain des maisons des cultes. Le dit procès-verbal daté de ce jourd'hui huit frimaire de l'an 2<sup>ième</sup> de la République une et indivisible, il résulte qu'ils ont fait ôter les pièces désignées ci-après de l'Eglise de cette commune en présence des citoyens composant le Conseil général et d'autres citoyens de la commune.

« Premièrement la *cloche* qui restait en la dite église (2) . . .  
. . . . .  
. . . plus un morceau de métal provenant des premières cloches brisées, pesant 16 livres, et trouvé dans la poussière par des enfants.

« Et tous lesquels objets nous avons confiés au citoyens (sic) François Préverez le jeune, l'un des notables, pour le faire conduire au district après avoir apposé sur le cordon qui sert à lier le sac qui contient l'argenterie, le sceau de la justice

(1) S pour secrétaire.

(2) Énumérations des objets enlevés, voir *Monographie de Coulonges-en-Tardenois*, par Adonia VALISSANT, Instituteur, p. p. 95-96. (Paris. — Imprimerie Pairault et C<sup>ie</sup>, 1901.

de paix du canton de Coulonges, et avoir signé avec les citoyens François Prévèze

Signé : « Pierrot, Patureau, commissaires. »

*Nota.* — D'après la tradition il paraît que la dernière cloche conduite au District fut refusée et qu'on la ramena au pays.

En 1809, la délibération suivante fut prise relativement à l'acquisition de deux cloches :

« L'an 1809, le 26 Mars, M. le Maire de Coulonges présente au Conseil municipal de cette commune, l'aperçu (*sic*) de la dépense à faire pour l'acquisition de deux cloches qui devront peser 972 kilogrammes à raison de 48 fr. 12 centimes chacun forme une somme totale de 4.004 fr. 64. . . .

« Fait et arrêté à Coulonges lesdits jour et an.

Signé : « Jacques Ronsaux, Denisart, Denisart, maire. »

En 1818, la commune de Coulonges dota son église d'une nouvelle sonnerie de trois cloches. C'est le 5 décembre 1817 que le Conseil municipal réuni au complet prit cette décision.

Le Registre des délibérations raconte la réunion en ces termes :

« Par Monsieur le Maire, il a été dit : Messieurs, dans toutes les délibérations que vous avez prises depuis le trois du courant, vous n'avez pas encore délibéré sur la nécessité et les moyens d'avoir une cloche. .

« Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire connaître que la commune de Coulonges a plusieurs hameaux écartés qui sont Villomé, Chammary (*sic*), Courteaux, Reddy et Party, ainsi que plusieurs fermes et moulins qui sont éloignés à plus d'une lieue de distance de la commune.

« Que la commune a bien deux petites cloches qui se font entendre dans l'intérieur de la commune seulement et qui ne peuvent se faire entendre des habitants du hameau le plus près du village et qu'il serait de nécessité absolue d'avoir une cloche du poids de mille kilogrammes, afin de pouvoir

être entendue des hameaux et des écarts ci-devant cités pour prévenir de l'heure du service divin, et pour prévenir les incendies en cas d'accidents.

« Le Conseil municipal après avoir pris en considération l'exposé de M<sup>r</sup> le Maire, a arrêté qu'il était de nécessité indispensable pour la commune d'avoir une cloche de mille kilogrammes afin de pouvoir être entendue des hameaux et écarts cités par M<sup>r</sup> le Maire pour prévenir de l'heure du service divin et prévenir les incendies en cas d'accidents et que la somme nécessaire pour le paiement de cette cloche sera prise dans la caisse du dépôt qui appartient à cette commune provenant de la vente du quart en réserve des bois communaux de cette commune (1). »

Le Conseil « se ravisa » ; il fit refondre deux petites cloches que la commune avait rachetées après la Révolution et en acheta une troisième assez forte. On eût ainsi trois cloches s'harmonisant bien (2). »

Ces trois cloches furent fondues à Cierges en 1818, probablement au même emplacement que celles de cette dernière commune fondues aussi la même année. Ce fut Jean-Simon Chéron, le fondeur de Fresnes-en-Tardenois, qui les coula sous la surveillance de M. Henri Guyot, marchand à Mont-Saint-Père.

Voici l'acte de bénédiction des trois cloches, tiré du Registre des baptêmes et mariages de la cure :

#### *Bénédiction de Trois Cloches (3)*

« L'an mil huit cent dix-huit, le quatre du mois d'octobre,

(1) Cette délibération est signée : Hincelin, Dumont, Boutteville, Denisart, et Denisart, Maire.

(2) A. VALISSANT, *Monographie de Coulonges*, p. 128.


(3) Cette bénédiction, écrit M. VALISSANT, donna lieu à une fête magnifique. Une grande foule, venue des villages voisins, assista à la cérémonie et l'église se trouva trop petite pour contenir les nombreux fidèles.

nous soussignés, Doyen de Fère-en-Tardenois, conformément au cérémonial prescrit par le Rituel Diocésain, avons en l'Eglise de Coulonges, procédé et fait la bénédiction de trois cloches, destinées pour cette paroisse, en présence de : Pierre-Antoine Grazalœuil, de Marie-Marguerite-Louise Denisart, qui ont imposé à la plus grosse les noms de Marie-Marguerite-Antoinette Ruffine ; de Simon-Louis-François Denisart et de Louise-Agnès-Norbertine Hélot, qui ont imposé à la seconde cloche les noms de Louise-Agnès-Norbertine, et de Laurent-Henri Ronseaux et de Marie-Madeleine-Scholastique Boivin, qui ont imposé à la troisième cloche les noms de Laurence-Scholastique : en foi de quoi ont signé avec nous les personnes susdites.



Signé : « Lhotellier, doyen de Fère, — Servoise, desservant. »

Une seule des trois cloches de 1818 existe encore ; c'est la plus petite. Voici l'inscription qu'elle porte :

### 1<sup>o</sup> Petite Cloche

 1818 JAY ETE NOMMEE LAURANCE SCHOLASTIQUE PAR M<sup>R</sup> LAURENT LOUIS RONSEaux P<sup>RE</sup> ET CULTIVATEUR

 A COULONGES ET PAR D<sup>ME</sup> MARIE MADELENE (1) SCHOLASTIQUE BOIVN (2) EPOUSE DE M<sup>R</sup> LOUIS CHARLES THOMAS

 LESQUILLER (3) P<sup>RE</sup> CULTIVATEUR A VILLOME COM<sup>NE</sup> DE COULONGES JAY (4) ETE FONDUE SOUS LA SURVEILLANCE DE M<sup>R</sup> HENRY GUYOT M<sup>D</sup> A MONT S<sup>T</sup> PERE 

Au bas . CHERON FONDEUR A FRESNE

(1) Faute du fondeur : lire Madeleine. — (2) lire Boivin, l'I manque.  
(3) Lesguillier. — (4) Le J est renversé.

Diamètre, 0 m. 87 ; hauteur, 0 m. 70.

*Figures* : Quatre médaillons renfermant une grosse figure vue de face, avec abondante chevelure encadrant le visage.

Les deux autres cloches refondues en 1882 portaient les inscriptions suivantes :

### 1° **Moyenne Cloche** (1)

« J'ay été nommée *Louise Norbertine* par M. Louis Denisart, Maire de la commune de Coulonges, et par dame Agnès Norbertine Hélot, épouse de M. Guyot, marchand à Mont-Saint-Père. »

### 2° **Grosse Cloche** (2)

« J'ay été nommée *Marie Marguerite Antoinette* (3) par M. Pierre-Antoine Grazalœuil, propriétaire et cultivateur à Coulonges et par Madame Marie-Marguerite-Louise Denisart, épouse de M. François Rufin-Baudier, propriétaire à Coulonges.

« MM. Ronseaux, adjoint ; Pierre Bouché, Braux-Caurier, Trézé, Legros, Tronquoy, Féry, Crépin, Sauvage, membres du Conseil municipal ; Simon Servoise, curé et Antoine-Rufin Igneux, instituteur. »

En 1880, la grosse cloche se fêla ; le 16 février 1882, le Conseil décida sa refonte à l'unanimité et autorisa le Maire à faire les traités nécessaires.

Le 23 du même mois, M. Delettre présenta au Conseil un

(1 et 2) D'après Alex. MICHAUX : *Notice historique sur Coulonges* (Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*, année 1874, 2<sup>e</sup> série t. V., page 57-58).

(3) D'après l'acte de bénédiction, elle portait aussi le nom de *Ruffine*.



devis approximatif de la dépense à faire pour la refonte de la grosse cloche, ledit devis établi par M. Dubuisson-Gallois, fondeur de cloches à Paris, 24, avenue Laumière, s'élevait à la somme de 966 fr. 80.

Le Conseil l'approuva à l'unanimité et vota 1,000 francs à prendre sur les fonds libres pour couvrir cette dépense.

La cloche, refondue en avril, fut livrée le 20 du même mois à la commune. Sa bénédiction eût lieu le 30 avril, en voici l'acte :

*Bénédiction d'une Cloche le 30 Avril 1882*

« L'an mil huit cent quatre-vingt-deux et le trente du mois d'avril, a été baptisé par nous soussigné, Ducrocq, Chanoine honoraire, Curé-Doyen de Fère-en-Tardenois, une cloche du poids de 797 kilogr. à laquelle ont été donnés les noms de Marie-Anna-Emilie.

« Le parrain a été : Emile Delette, Maire de Coulonges, Notaire ; et la marraine : Marie-Anna Ronseaux, épouse de M<sup>r</sup> Gounot, cultivateur, Adjoint au Maire de Coulonges.

« Cette cérémonie a été faite en présence de Messieurs les Membres du Conseil municipal, de MM. Hortala, Jules, Curé de Coulonges ; Borgoltz, Alfred, Curé de Barzy ; Rivière, Julien, Curé de Fresnes ; Saint-Léger, Curé de Goussancourt ; Legros, Théodule, Curé du Charmel ; Merlu, Paul, Vicaire de Fère-en-Tardenois, et Duchastel de Montrouge, élève du Séminaire de Saint-Sulpice.

« En foi de quoi ont signé avec nous tous les personnes susdites.

*Signé* : « Ducrocq, ch. h. Curé-doyen, — Hortala J. Curé. —

*Inscription de la Grosse Cloche*

Sur une face :

EN L'AN 1882 J'AI ETE BAPTISEE A COULONGES  
PAR M<sup>r</sup> DUCROCQ CURE ET DOYEN DE FERÉ EN  
TARDENOIS CHANOINE HONORAIRE ET NOMMEE

MARIE ANNE EMILIE PAR MON PARRAIN EMILE  
THEOPHILE DELETTRE NOTAIRE MAIRE DE  
COULONGES ET PAR MA MARRAINE MARIE ANNE  
RONSEAUX EPOUSE DE M<sup>R</sup> LOUIS GOUSSOT ADJOINT  
CULTIVATEUR A COURTEAUX M<sup>R</sup> HORTALA JULES  
CHEVALIER DE LA LEGION DHONNEUR CURE DE  
COULONGES

Autre face :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL : MM DELETTRE  
MAIRE, PASQUIER J. B TURQUIN H. ISMAEL,  
DAMERY, GOUSSOT, DANIEL HEUCQ, FLECHEUX D.  
SAUVAGE A. SONNET, DENISART FILS  
DUBUISSON-GALLOIS FONDEUR A PARIS

*Figures* : Crucifixion ; St Valère avec palme, main droite,  
St Ruffin avec livre sous le bras gauche.

Saints Valère et Ruffin sont les patrons de la Paroisse.

Diamètre, 1 m. 10 ; hauteur, 0 m. 90.

Lorsque cette cloche fut montée au beffroi, on s'aperçut  
qu'elle ne s'accordait pas avec la moyenne. M. Dubuisson-  
Gallois préféra refondre celle-ci que la grosse. Il fit le travail  
gratuitement et livra 18 kilogr. de métal.

Voici l'acte de bénédiction de cette cloche :

*Bénédition d'une Cloche le 22 Octobre 1882*

« L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, et le vingt-deux  
Octobre, a été baptisée par nous, Ducrocq, chanoine hono-  
raire, curé-doyen de Fère-en-Tardenois, une cloche du poids  
de 540 kilogr., à laquelle ont été donnés les noms de Marie-  
Louise-Valentine-Renée.

« Le parrain a été : M<sup>r</sup> le Comte Louis-René de La Vault ;  
et la marraine : M<sup>me</sup> la Comtesse Marie Louise-Valentine de  
La Vault, née Fuchs.

« Etaient présents à la Cérémonie : Messieurs les Membres  
du Conseil municipal et du Conseil de Fabrique ; MM. Hor-

tala, Jules, Curé de Coulonges ; Saint-Léger, Curé de Gous-sancourt ; Coulanges, Curé de Courville (Marne), et Laloue, Curé de Villers-sur-Fère.

« En foi de quoi ont signé avec nous toutes les personnes susdites.

Signé : Ducrocq, ch. h. Curé-doyen de Fère ; Hortala, Jules, Curé. »

*Inscription de la Moyenne Cloche*

Sur une face :

L'AN 1882 J'AI ÉTÉ BAPTISÉE PAR M<sup>r</sup> DUCROCQ  
CHANOINE HONORAIRE CURÉ DOYEN DE FÈRE EN  
TARDENOIS ET NOMMÉE MARIE LOUISE VALENTINE  
RENÉE PAR MON PARRAIN M LE COMTE RENÉ  
LOUIS DE LAVALX ET PAR MA MARRAINE M<sup>me</sup>  
MARIE LOUISE VALENTINE FUCHS COMTESSE DE  
LA VAULX M HORTALA JULES CHEVALIER DE LA  
LÉGION D'HONNEUR CURÉ DE COULONGES  
DUBUISSON-GALLOIS FONDEUR A PARIS

Sur l'autre face de la cloche, les noms de tous les membres du Conseil municipal, comme sur la grosse.

*Figures* : Deux fois Saint-Valère et crucifixion.

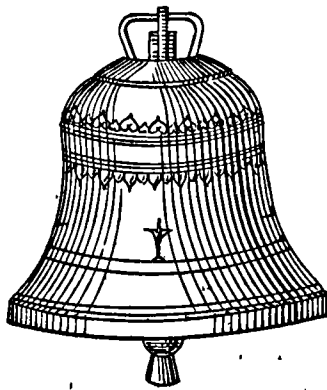
Diamètre, 0 m. 95 ; hauteur, 0 m. 80.

*Nota.* — Le 16 novembre 1882, la municipalité se réunit pour demander l'ouverture d'un nouveau crédit, attendu que celui de 1,000 francs voté le 23 février n'est pas suffisant, attendu qu'il s'élève à 1192 fr. 60, dont suit le détail ;

Pour la refonte de la vieille cloche pesant 707 kg à 0 fr. 80 l'un.....	565 fr. 60
Fourni 90 kilog. métal 1 <sup>re</sup> qualité à 3 fr. l'un.....	270 fr. »»
Fourni un battant de fer forgé et tourné pesant 38 kilogr. 50 décigr. à 2 francs l'un.....	77 fr. »»
Fourni sa monture complète.....	280 fr. »»
TOTAL.....	1192 fr. 60

Le Mémoire suivant présenté par M. Dubuisson est aussi adopté :

1 cloche d'école pesant 15 kgr 30 décagr. à 3 fr. l'un....	45 fr. 90
Sa monture.....	9 fr. 50
2 Potences en fer pesant 8 kilogr. à 1 fr. 10 le kilg. ....	8 fr. 80
18 kilogr. métal pour échange d'une cloche à 3 fr. l'un (1)	54 fr. »»
1 battant fer forgé et tourné pesant 28 kilogr. à 2 fr. l'un (2)	56 fr. »»
Port de la cloche neuve et de l'outillage (3).....	35 fr. »»
Port de la vieille cloche (4).....	25 fr. »»
----- TOTAL.....	<u>234 fr. 20</u>



(1-2-3-4) Il s'agit ici de la moyenne cloche: refondue gratuitement  
comme il a été dit précédemment.

# LE CARDINAL DE BOUILLON <sup>(1)</sup>

1643-1715

---

Tout ce qui touche à la Maison de Bouillon nous offre un intérêt considérable à divers titres : au point de vue national, parce qu'elle se confond avec les noms glorieux des La Tour d'Auvergne, des Turenne, des Condé ; au point de vue local, parce que c'est en faveur des ducs de Bouillon que le Duché Pairie de Château-Thierry a été créé par Louis XIV, et que Château-Thierry a été la résidence favorite de plusieurs membres de la famille de Bouillon ; enfin, au point de vue spécial de notre Société qui siège dans la maison où est né, où a vécu Jean de La Fontaine, parce que notre poète a constamment trouvé chez la famille de Bouillon un appui, des amitiés, des protections dont plus que tout autre il avait besoin, et qui ne lui ont jamais fait défaut.

Parmi les portraits de plusieurs membres de la famille de La Tour d'Auvergne, qui ornent notre salle de séances et que nous devons à la libéralité éclairée de notre distingué collègue M. Maciet, se trouve celui du cardinal de Bouillon : c'est de ce prélat que je me propose de vous entretenir, et si, pour moins nous appartenir que d'autres membres de sa maison à

(1) Si cette Notice présente quelque intérêt à nos collègues et à nos compatriotes, le principal mérite en revient à M. Reyssié qui a écrit sur la Famille de Bouillon un ouvrage très remarquable couronné par l'Académie Française ; c'est là que j'ai puisé la plupart des renseignements qui m'ont paru intéresser plus particulièrement Château-Thierry.

raison des obligations de la carrière religieuse qu'il avait embrassée, et des devoirs et charges des divers emplois dont il a été honoré, il n'en a pas porté moins d'intérêt à notre pays ni témoigné moins de sollicitude à notre fabuliste.

I

Emmanuel Théodore de la Tour, cardinal de Bouillon, est né le 24 août 1643 dans le vieux château de Turenne, qui constituait au Moyen-Age un des boulevards de l'Aquitaine et restait encore au temps de la Fronde une forteresse redoutable. En Italie, il passait pour être né à Rome au temps où son père Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, était généralissime des troupes du Pape Urbain VIII, et peut-être n'était-il pas fâché de laisser accréditer ce bruit où l'intérêt de son ambition trouvait son compte.

Il appartenait à la Maison de La Tour d'Auvergne, qui, avec la Maison de Lorraine, de Rohan et de Monaco, composait la classe privilégiée des princes étrangers, à la cour de Louis XIV. Ces familles, bien que françaises ou établies en France, tranchaient du souverain et prétendaient exercer certaines prérogatives qui leur donnaient un rang de préséance sur les Ducs, ce qui était dur à l'orgueil de ces derniers et en particulier à Saint-Simon qui menait leur cause.

Ces prérogatives consistaient en ce qu'ils avaient le droit de se couvrir devant le Roi aux audiences des ambassadeurs, ainsi que les ambassadeurs eux-mêmes, que leurs filles avaient le tabouret, c'est-à-dire le droit de s'asseoir chez la Reine, la Dauphine et Madame, et que, dans les voyages à la suite de la Cour, les maréchaux des logis en arrêtant leurs logements y ajoutaient les mots « Pour M. le Prince X... », ce qui ne se pratiquait pas pour les autres seigneurs, même pour les Ducs et Pairs.

La Maison de la Tour d'Auvergne avait avec la Maison de

Lorraine cet autre point de ressemblance, qu'elle avait eu l'avantage de s'être alliée quinze fois avec la Maison Royale de France.

## II

Il nous faut faire un peu de généalogie pour établir les origines et rappeler les alliances des ducs de Bouillon.

Le trisaïeul du Cardinal, François de la Tour II, vicomte de Turenne, marié en 1516 à Catherine d'Amboise, est nommé en 1524 lieutenant général de l'armée d'Italie ; dans le brevet qui le nomme, le Roi l'appelle « notre amé et féal cousin ».

Devenu veuf, il se remarie avec Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne, cousine du Roi, qui lui donne « 25 louis en faveur de ses bons, agréables et recommandables services. »

En 1526, il est envoyé en Angleterre pour négocier le mariage de François I<sup>er</sup> avec la princesse Marie, fille d'Henri VIII, et en 1529, il est chargé d'une mission en Espagne pour ramener les enfants de France, restés en otage pour la rançon du Roi après la bataille de Pavie, et pour épouser, au nom de son souverain, la reine Eléonore, sœur de Charles Quint.

Son fils, François de la Tour III, vicomte de Turenne, est fait chevalier par le comte d'Enghien sur le champ de bataille de Cerisolles (1544) ; l'année suivante, il épouse Eléonore de Montmorency, fille du connétable Anne de Montmorency, grand-père de Charlotte de Montmorency, mère du grand Condé ; en 1554, Henri II le nomme capitaine des cent gentilshommes de sa maison « considérant, dit-il, la grande proximité de lignage dont nous atouche notre très cher et amé cousin, ses grands sens, vertus et vaillance. »

Henri de la Tour, son fils, né en 1555, est élevé dans la maison d'Anne de Montmorency, son aïeul maternel, et après la mort de ce dernier, arrivée en 1567, il s'attache à la fortune du Roi de Navarre ; il est envoyé successivement en ambas-

sade auprès des cours d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne pour solliciter des secours des princes protestants. Il se couvre de gloire à Coutras, et en 1591, Henri IV, acquittant les obligations du Roi de Navarre, négocie son mariage avec Charlotte, fille unique de Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, et de Françoise de Bourbon Montpensier. Le jour même de ses noces, il surprend et réduit la ville de Stenay, ce qui lui vaut le bâton de maréchal et la charge de lieutenant général pour commander l'armée des Pays-Bas Espagnols.

Devenu veuf sans postérité en 1594, il entre en lutte et en procès avec les héritiers de sa femme ; Charles Robert de la Marck, oncle de cette dernière, réclame la succession et le duc de Montpensier réclame les seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan et Raucourt ; mais le maréchal excipe d'un testament qui l'institue légataire universel. L'appui du Roi, et des transactions successives avec le duc de Montpensier et le duc de la Marck consacrent ses prétentions, puis il contracte un second mariage avec Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, fille de Louis de Bourbon II, trisaïeul de celle qui devait être plus tard la grande Mademoiselle.

Tantôt en disgrâce, tantôt en faveur auprès d'Henri IV, puis de la Reine Mère, il meurt en 1623, laissant huit enfants, Frédéric Maurice, duc de Bouillon, le grand Turenne, et six filles.

Frédéric-Maurice, né en 1605, est élevé dans la religion réformée ; il épouse en 1634 Eléonore-Fébronie de Bergh, et il entre au service de la France, mais bientôt, mécontent du pouvoir absolu du Cardinal de Richelieu, il s'unit en 1641 avec d'autres seigneurs à l'armée espagnole et contribue puissamment à la victoire de la Marfée. Abandonné des Espagnols, qui s'attribuent tout le mérite et le profit de la victoire, il se retire et se renferme à Sedan, d'où il a l'audace — ou l'habileté — d'imposer ses conditions à la Cour. La paix est faite avec Louis XIII, qui le nomme l'année suivante lieutenant général de l'armée d'Italie.



Accusé d'avoir favorisé la conspiration de Cinq Mars, il est arrêté à la tête de son armée, conduit à Lyon et incarcéré. La duchesse de Bouillon, femme d'énergie et de décision, qui plus tard devait prendre une part active à la Fronde, se jette dans Sedan et menace de livrer cette place aux Espagnols.

Richelieu tenait plus encore à la possession de Sedan qu'il ne voulait punir le duc de Bouillon, aussi lui accorda-t-il la liberté à la condition de céder Sedan à la France avec promesse d'une compensation considérable ; le duc fut relégué dans son château de Turenne ; c'est à cette époque que se place la naissance du futur Cardinal de Bouillon (1643).

Après la mort de Richelieu, le duc reparut à la Cour, comptant sur le dédommagement qui lui avait été promis. Accueilli froidement, il noua des intelligences avec le Pape Urbain VIII qui le mit à la tête de son armée. A leur arrivée à Rome, le duc et la duchesse de Bouillon reçurent l'accueil le plus flatteur et le plus empressé aussi bien de la part de la noblesse que du haut clergé ; les cardinaux comblaient de prévenances et d'attentions la duchesse qui ne tarda pas à tenir une véritable cour ; ce fut au milieu d'un engouement général que le duc abjura le calvinisme et fut nommé généralissime.

Son séjour à Rome se prolongea jusqu'en 1647 ; à cette époque, jugeant ses services désormais inutiles, il se décida à quitter l'Italie. Le Pape le fit remercier et lui accorda plusieurs grâces pour lui et ses enfants, et notamment pour celui d'entre eux qui serait chevalier de Malte, le droit de posséder des commanderies en Allemagne, bien qu'il fût français, « à cause qu'il était fils d'un prince souverain du Saint-Empire. »

A leur retour, le duc et la duchesse reçurent cette fois encore un froid accueil ; il n'était plus question du dédommagement promis, et Sedan était occupé par les troupes du Roi. Le duc en éprouve un profond ressentiment ; Turenne était engagé dans le parti des Princes, il s'y jette avec lui, et ils deviennent ensemble l'âme du parti ; la duchesse de son côté entreprend le rôle ardent qu'elle devait jouer pendant la

Fronde, et qui lui valut d'être par deux fois enfermée à la Bastille.

Mais cette époque est fertile en surprises : la paix est faite en 1651 et il intervient entre le Roi Louis XIII et Maurice de la Tour d'Auvergne, *duc de Bouillon, prince de Sedan et de Raucourt*, un traité aux termes duquel en échange des souverainetés de Sedan et de Raucourt et du duché de Bouillon — sous la seule réserve au profit du duc, des portions du duché de Bouillon usurpées et détenues par les Espagnols et l'évêque de Liège — le Roi cédait au duc :

Le Duché Pairie d'Elbeuf ;

Le Duché Pairie de Château-Thierry, y compris Epernay et Châtillon-sur-Marne ;

Le Comté d'Auvergne, et autres domaines énoncés au contrat.

« Il changea, dit Saint-Simon, son juste échaffaud en un fondement solide de biens, d'honneur et de gloire; il eut ainsi les apanages de deux fils de France, et en échange il céda au Roi un repaire de bestes venimeuses, une souveraineté grande comme la main... ce pot à moineaux... qui n'avaient d'apuy ni de fonctions que les révoltes. »

Ce n'est pas tout, le duc se fit confirmer la concession, la plus douce pour lui, et la plus cuisante à l'orgueil de la noblesse, dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire la reconnaissance pour lui et sa famille du rang de princes étrangers en France. Cette reconnaissance, qui avait été accordée précédemment au Duc et à Turenne, son frère, par deux brevets en date des 20 mars 1647 et 2 avril 1649 peu après révoqués, fut définitivement confirmée par deux brevets en date des 20 mars 1651 et 16 février 1652. Cette dernière faveur excita au plus haut point la jalousie de la noblesse, aussi ces brevets furent-ils l'objet d'une vive opposition, portée devant le Conseil d'En-Haut qui, par arrêt du 25 mai 1652, décida que, « nonobstant cette opposition, le duc de Bouillon et le duc de Turenne, son frère, étant reconnus princes, leurs enfants et descendants auraient et retiendraient le rang et la

dignité de princes avec tous les honneurs, prérogatives, droits et proéminences qui en dépendaient, et dont jouissaient les autres princes. »

Le duc de Bouillon ne survécut pas longtemps à son triomphe ; il décéda subitement à Pontoise au mois d'août 1652, âgé seulement de 47 ans, laissant dix enfants dont cinq fils qui furent :

Godefroid Maurice, duc de Bouillon ;  
Frédéric Maurice, comte d'Auvergne ;  
Emmanuel Théodore, le futur Cardinal ;  
Constant Ignace, prince de Raucourt ;  
Et Henry Maurice, duc de Château-Thierry.

### III

On a vu que Emmanuel Théodore était né au château de Turenne, pendant la disgrâce de son père en 1643. Lorsque ce dernier se rendit à Rome auprès du Pape Urbain VIII, il avait confié son fils à la marquise de Duras, sa sœur de prédilection.

Lors du décès de son père, il n'était âgé que de neuf ans on le mit au Collège de Navarre où ses hautes qualités naturelles ne tardèrent pas à se révéler, et où il obtint de brillants et précoces succès. On le destinait déjà à être chevalier de Malte, malgré l'opposition de sa mère qui ne jugeait pas prudent de l'engager dans la vie religieuse alors qu'on ne pouvait pas encore pressentir ses goûts. A la mort de sa mère, survenue peu d'années plus tard, il se prononça définitivement pour l'état ecclésiastique : il avait 14 ans. Aussitôt qu'il eût affirmé sa vocation religieuse il prit le titre de chevalier de Bouillon, qu'il quitta plus tard pour celui de duc d'Albret. L'année suivante, il brigua et obtint à 15 ans d'être nommé chanoine de Liège.

Cependant, il poursuivait ses brillantes études avec la plus

grande ardeur, il passait sa première thèse de philosophie au collège de Navarre en 1651, et sa seconde l'année suivante au milieu de tout l'apparat en usage à cette époque et en présence de la nombreuse assistance d'élite qui donnait à ces examens une grande solennité.

Maître ès-arts de l'Université, il s'adonna avec la même ferveur aux études théologiques, et passa sa première thèse en Sorbonne en 1664 à 21 ans, sous la présidence de Mgr Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris; deux ans après, il passa sa première thèse de licence, l'année suivante la seconde, et le 20 septembre 1667, après avoir subi ses derniers examens en présence du plus illustre auditoire et aux applaudissements unanimes, il reçut du chancelier de l'Université le bonnet de docteur en théologie : il avait 24 ans.

Un des plus sincères admirateurs de jeune docteur était l'archevêque de Paris. Séduit par son esprit et son érudition, il l'attira et l'installa au cloître Notre-Dame pour entretenir avec lui des relations aussi amicales et aussi intimes que le comportait leur âge respectif.

L'amour des lettres et les intérêts religieux étaient-ils l'unique objet des longues *après-soirées* qu'ils passaient ensemble ? Les faits importants qui ne tardèrent pas à se produire peuvent jeter quelque lumière à ce sujet.

Le grand Turenne, oncle du jeune théologien, songeait à se convertir au catholicisme ; on le désirait à la Cour et le bruit courait que Louis XIV n'attendait que cet événement pour lui donner le bâton de maréchal de France. C'était le jeune docteur qui s'était chargé de signaler à son oncle ses erreurs et de lui enseigner les vérités de la religion catholique ; un an plus tard, le prince de Turenne abjurait le calvinisme entre les mains de l'archevêque de Paris.

La nouvelle de cet événement considérable fut accueillie comme elle le méritait. Turenne lui-même s'en rendit compte, et il estima que son neveu n'était pas indigne d'une insigne faveur, à raison de la part considérable qu'il avait prise à sa résolution. Les fonctions de co-adjuteur de l'archevêque de

Rajins étaient vacantes ; il lui sembla que son neveu pouvait s'en accommoder, aussi lorsqu'il apprit qu'elles avaient été dévolues à l'abbé Letellier, il en manifesta un certain dépit, plus grand peut-être que ne le ressentit son neveu dont l'ambition avait d'autres visées. L'archevêque de Paris était très âgé ; la haute estime en laquelle il tenait le duc d'Albret, dont les mérites, qu'une fréquentation assidue lui avait permis d'apprécier, étaient incontestables, lui suggéra-t-elle la pensée que nul autre ne pouvait mieux que son jeune ami, et à sa plus grande satisfaction, remplir auprès de lui les fonctions de co-adjuteur ? Cette pensée lui fût-elle au contraire inspirée par son jeune collaborateur ? Dans tous les cas, il est permis de supposer sans invraisemblance qu'ils ont pu échanger leurs idées sur un aussi intéressant sujet pendant leurs longs entretiens.

Quoi qu'il en soit, le Roi avait su gré à Turenne de sa conversion, et le moment parut favorable à ce dernier de faire profiter son neveu d'une nouvelle occasion qui se présentait. L'archevêque de Paris s'entremet auprès du Roi. Louis XIV ne se souciait pas de faire un nouveau cardinal de Retz, dont le souvenir lui était encore présent, mais il trouva une compensation en proposant sur l'heure la nomination au cardinalat du jeune protégé de Mgr de Péréfixe. Dès le 18 novembre 1668, il adressa au Pape une lettre de présentation des plus pressantes en même temps que des plus flatteuses en faveur de « son très cher et aimé cousin qui avait toujours donné « les preuves d'une piété solide et exemplaire, et s'était si laborieusement et avec autant de succès appliqué à l'étude de « toutes les sciences les plus élevées, qu'après des acclamations publiques données en plusieurs actes célèbres à la profondeur de son érudition et de sa doctrine, il avait mérité à « 24 ans le doctorat de la Faculté de Paris avec des éloges qui « avaient été au-delà de toute expression. »

Dès le lendemain, toutes les pièces étaient signées et expédiées sans aucune participation des ministres qui ne l'apprirent qu'après.

La nomination ne se fit pas attendre ; le Pape avait des raisons particulières pour plaire à Louis XIV, et d'ailleurs il était édifié sur le mérite du duc d'Albret, aussi le chapeau de cardinal lui fut-il conféré le 5 août 1669 : il n'avait pas 26 ans.

Le nouveau cardinal se rendit sans retard à Rome, mais les événements le rappelèrent bientôt à Paris.

L'archevêque de Paris, Mgr de Péréfixe, dont l'estime et l'amitié pour le duc d'Albret nous sont connus, meurt le 1<sup>er</sup> janvier 1671 ; la présence du cardinal à Paris est elle accidentelle ? Songe-t-il à succéder au prélat qui avait désiré l'attacher à sa personne comme co adjuteur ? Dans tous les cas, il dût en être question par cela même qu'il s'en défendit en disant qu'il avait déjà reçu du Roi une grâce et une dignité assez grandes pour son âge. C'est François de Harlay de Champvallon qui fut nommé.

Mais les événements se succèdent, et les occasions qui échappent au cardinal l'indiquent pour d'autres charges qui deviennent aussitôt vacantes. A la fin de la même année, la mort du cardinal Antoine Barberin, grand aumônier de France, rend vacante une des charges les plus hautes et les plus enviées du royaume. Louis XIV la confère sans hésitation au cardinal de Bouillon, disant « nous avons cru ne pouvoir faire un plus digne choix pour cet effet que la personne de notre très cher cousin, dont la piété, la capacité, bonnes mœurs, fidélité et affection à notre service nous sont connues, et pour la confiance que nous avons en sa prudence et autres recommandables qualités que nous avons en sa personne. » Le cardinal prêta serment au Roi, à genoux devant lui, les mains jointes dans les sieunes.

Des privilèges considérables et de hautes prérogatives étaient attachés à la charge de grand aumônier, comme de marcher à côté du Roi dans les processions, de lui donner la communion, d'assister aux festins royaux, de baptiser le Dauphin et les enfants de France, etc.

En outre de ces charges et dignités, le cardinal était pourvu

de nombreuses abbayes, et par dessus toutes, de celle de Cluny, vacante depuis le décès du dernier abbé, le prince de Conti, frère du grand Condé. Fondée en 910 par Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, elle était exempte de toute juridiction épiscopale et relevait directement et seulement du Saint-Siège.

Par ses ancêtres, par ses alliances, par sa gloire, par ses fonctions, la maison de Bouillon était à l'apogée de sa fortune : le cardinal était tout puissant à la cour.

#### IV

Nous devons le laisser momentanément dans tout l'éclat des dignités et des faveurs dont il était comblé pour faire un retour en arrière sur un côté de son passé que nous avons laissé dans l'ombre pour ne pas interrompre notre récit.

Son frère aîné, le duc de Bouillon, grand chambellan, gouverneur d'Auvergne, s'était marié en 1662, avec Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin, à peine âgée de 15 ans. Brave, mais d'intelligence médiocre, il se trouvait peu à l'aise à la Cour de Louis XIV, où tout alors était fraîcheur et jeunesse, plaisirs et galanterie. Il préférait de beaucoup la chasse et la guerre. L'occasion se présenta bientôt de guerroyer contre les Turcs, en Hongrie ; il partit se joindre à Montecuculli, peu préoccupé de laisser la jeune duchesse au milieu des séductions de la Cour, où depuis longtemps elle était adorée.

Marie-Anne était la plus jeune des cinq nièces de Mazarin. Elevée à la Cour, dont elle était l'enfant gâté, espiègle, d'un esprit précoce, elle était de toutes les fêtes, figurait dans les ballets royaux ; à 6 ans elle écrivait des vers, à 12 ans elle faisait sensation dans le ballet des saisons. On sait quelle liberté d'allures les *mancines* avaient introduite à la Cour de Louis XIV, qui d'ailleurs n'avait elle-même à cette époque rien de morose. Remarquablement belles et spirituelles, éle-

vées sous une surveillance relâchée, que Mazarin n'était pas homme à réprimer, elles avaient apporté d'Italie les mœurs artistiques et sensuelles des cours de Rome de Ferrare et de Florence, attirant et encourageant les poètes, se plaisant au récit des contes de Boccace, ne répugnant pas aux aventures galantes. On connaît les tendres sentiments que Marie Mancini inspira un moment au jeune Roi.

Marie-Anne observait une vie plus réglée ; la médisance et la calomnie n'avaient pas prise sur elle. Plus réservée, elle ne fuyait pas cependant les joyeux devis, elle aimait les arts, les lettres, les causeries élégantes, protégeait les poètes et les artistes. Au départ du duc pour la guerre, elle eut le tact de quitter la Cour et se retira à Château-Thierry, l'un des récents apanages accordés par Louis XIV à son beau-père. Pour fuir la Cour, elle ne renonçait pas au monde, et il ne tarda pas à se former autour d'elle une cour choisie. On se la représente dans sa princière demeure, sous les charmilles de son grand parc, entourée d'un essaim de jeunes, jolies et nobles dames, se complaisant au récit des poètes et des beaux esprits, sans bannir les gais propos ni la lecture des poésies parfois légères, suivant la mode italienne.

Elle n'a pas la beauté de ses sœurs ; ses traits n'ont rien de réguliers, elle a, dit Benserade, des cheveux admirables, les plus longs, les plus fins, les plus épais du monde. Elle a le nez trossé, dit Lafontaine :

Peut-on s'ennuyer en ces lieux  
Honorés par les pas, éclairés par les yeux  
D'une aimable et vive princesse  
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse ?  
Nez trossé, c'est encore un charme selon moi.

Mais ce qui séduit le plus en elle, c'est l'ensemble de la physionomie, le sourire, l'expression des yeux, le charme de la démarche.



Elle sait enchanter les esprits et les yeux.  
.....  
La mère des amours et la reine des grâces  
C'est Bouillon, et Vénus lui cède ses emplois.  
Tout ce peuple à l'envie se presse sur vos traces  
Plus nombreux qu'il n'était, et tout fier de vos lois

lui écrit Lafontaine.

Et plus tard :

Vous excellez en mille choses,  
Vous portez en tous lieux la joie et les plaisirs.  
Allez dans les climats inconnus aux zéphyr,  
Les champs se vêtiront de roses.

Saint-Evremont écrivait : « Madame de Bouillon se passerait bien de ma prose — je dirai pourtant qu'elle a des grâces qui se répandent sur tout ce qu'elle fait et sur tout ce qu'elle dit ; qu'elle n'a pas moins d'acquit que de nature, de savoir que d'agrément.

« En des contestations assez ordinaires, elle dispute avec esprit, souvent à ma honte avec raison, mais une raison animée, qui paraît de la passion aux connaisseurs médiocres, et que les délicats mêmes auraient de la peine à distinguer de la colère dans une personne moins aimable qu'elle. »

Ce mélange de la grâce et des goûts sérieux n'avait pas échappé à son jeune beau-frère, l'abbé de Bouillon, de trois années seulement plus âgé qu'elle ; il se sent attiré vers elle ; et aime à passer à Château-Thierry les loisirs que peuvent lui laisser ses sérieuses études philosophiques et théologiques ; elle se sent elle même un certain penchant pour lui, sous l'empire des mêmes goûts affinés et intellectuels.

Physiquement, le jeune abbé était-il fait pour plaire ? Si l'on en croit Saint-Simon, « son visage n'aurait eu rien de « marqué s'il avait eu les yeux comme un autre, mais outre « qu'ils étaient fort près du nez, ils le regardaient tous deux à « la fois jusqu'à faire croire qu'ils se voulaient joindre. Celle

« loucherie qui était continuelle faisait peur et lui donnait une physionomie hideuse. »

Mais nous savons que Saint-Simon est toujours suspect de partialité ironique ou malveillante lorsqu'il s'agit des Bouillon. Suivant l'abbé de Choisy, au contraire, il était « beau comme un ange ». En présence de ces appréciations si contraires, ne vaut-il pas mieux s'en rapporter aux nombreux portraits qui existent et qui le représentent au moment de sa nomination au cardinalat. Les cheveux sont bruns avec une teinte châtain doré, plantés drus et tombant en masse épaisse et crépée ; les sourcils moins fournis ; le nez droit ; les yeux noirs aussi, petits et riants, légèrement bridés aux coins ; les lèvres fleuries sensuelles, léger duvet sur la supérieure, l'inférieure tombant un peu ; en somme, une physionomie agréable, fine, pétillante d'esprit, non sans une pointe d'épicurisme.

Mais ce qui bien plus que ses avantages physiques était de nature à captiver en lui, c'était tout à la fois une instruction supérieure, un jugement sûr, l'éloquence du langage qui avaient charmé l'archevêque de Peréfixe, c'était le goût de la poésie et des belles lettres qui devait charmer une femme d'un esprit élégant et cultivé comme celui de la duchesse de Bouillon ; ils sont l'un et l'autre sous le charme ; elle a 18 ans, il en a 21 ; une certaine intimité s'établit entre eux : fit-elle plus tard place à un sentiment plus tendre ? On a pu l'insinuer, rien n'autorise à l'avancer.

A cette époque, vivait à Château-Thierry un homme ignoré de tous, s'ignorant lui-même, indolent, rêveur, indécis, sans volonté comme sans direction. Comme il ne manifestait ni penchant, ni vocation, son père s'était démis de sa charge de maître des eaux et forêts, et l'avait marié à une jeune fille des environs

Belle et bien faite. . . . .  
. . . . . mais d'un orgueil extrême  
Et d'autant plus que de quelque vertu  
Un tel orgueil paraissait revêtu,

a-t-il dit lui-même.

Il avait accepté les fonctions de maître des eaux et forêts comme il accepta la charge du mariage, remplissant médiocrement l'un et l'autre de ses devoirs.

Cependant, cette apathie apparente cachait un fin et vif esprit d'observation ; il était plutôt indolent que paresseux, et après avoir fait de faibles études et s'être fourvoyé pendant quelque temps chez les oratoriens, il s'était mis à s'instruire lui-même, et se livrait par passe temps à quelques essais poétiques : il avait même traduit l'Eunuque de Térence.

C'était Jean de Lafontaine.

Il fut présenté à la duchesse de Bouillon qui tout de suite distingua les qualités qui sommeillaient sous une enveloppe plutôt gauche ; elle l'interrogea sur ses goûts, ses penchants, ses habitudes, ses flâneries, ses rêveries ; elle découvrit les trésors cachés de cette imagination ; elle mit notre poète à son aise et lui manifesta toute sa bienveillance. Quant à Lafontaine, il subit le charme que la duchesse répandait autour d'elle, et son âme s'épanouit en quelque sorte sous les encouragements de celle qui devint sa protectrice attitrée.

Elle se hâta de le faire connaître au Cardinal, qui partagea l'affectueuse protection que la Duchesse témoignait à Lafontaine ; de son côté, ce dernier confondit ses deux protecteurs dans la même respectueuse déférence.

Dans une pièce adressée à la princesse de Bavière, sœur de l'abbé, il disait :

Le duc d'Albret donne à l'étude  
Sa principale inquiétude.  
Toujours il augmente en savoir.  
Je suis jeune assez pour le voir.  
Au-dessus des premières testes,  
Son bel esprit, ses mœurs honnêtes  
L'éleveront à tel degré  
Qu'enfin je m'en contenterai.

A l'occasion de sa nomination au cardinalat, il lui adresse ces vers :

Je n'ai pas attendu pour vous un moindre prix ;  
De votre dignité, je ne suis pas surpris.  
S'il m'en souvient, seigneur, je crois l'avoir prédite.  
Vous voilà deux fois prince ; et ce rang glorieux  
Est en vous désormais la marque de mérite  
Aussi bien qu'il l'était de la faveur des cieux.

Il lui dédia plus tard son poème sur la captivité de Saint-Malc. Il lui écrivait dans sa lettre d'envoi :

« C'est aux lumières nées avec vous que vous êtes redevable de ce progrès dont tout le monde est étonné... Ce qui consume la vie de plusieurs vieillards enchaînés aux liens de leur enfance, la jeunesse d'un prince l'a fait, et nous l'avons vu et la renommée l'a publié. Elle a joint au bruit de votre savoir celui de ces mœurs si pures, et d'une sagesse qui est la fille du temps chez les autres, et qui la devance chez vous. Un mérite si singulier a été universellement reconnu... »

En quittant Château-Thierry, la duchesse engagea Lafontaine à la suivre à Paris ; il ne se fit pas prier ; il résigna ses fonctions de maître des eaux et forêts, et devint l'un des hôtes les plus assidus de l'hôtel de Bouillon qui était le centre d'une société aimable, où se réunissaient les princes de Conti, de Turenne, le duc de Nevers, le cardinal de Bouillon, Mme de Sévigné, Mme de Grignan, Mme de la Fayette, les sœurs Mancini, Corneille, Molière, Benserade, Ménage, Mme Desmoutiers ; quant à Racine, il était un peu tenu à l'écart à raison de ses attaches avec Port-Royal. Le cardinal en fait les beaux jours ; Mme de Sévigné « raffolle de son petit cardinal » ; le vieux Turenne fait ses délices de cette compagnie. On a dit que c'était la Duchesse de Bouillon qui avait inspiré à Lafontaine ses contes ; ce fait ne paraît pas exact, à raison de l'époque de leur publication, mais certainement la lecture en était fort goûtée par elle et son entourage. Il est probable au contraire que la duchesse de Bouillon, tout en prenant grand plaisir aux contes, comprenant le parti que Lafontaine pouvait tirer de ses habitudes rustiques, de la contemplation à laquelle il aimait à se livrer des choses de la création, l'enga-

gea à faire parler tout ce qui respire, tout ce qui vit ; l'exemple d'Esopé et de Phèdre autorisait cette hardiesse, et Lafontaine dépassa ses devanciers. Si les fables succédèrent aux contes, il eût de la peine à se défaire de ce genre léger, qui d'ailleurs n'était pas pour déplaire à la duchesse de Bouillon à laquelle il écrivait : « j'ai toujours eu des correspondants à Cythère et à Paphos ».

Longtemps plus tard, après avoir promis d'être sage à l'occasion de sa nomination à l'Académie, il écrivait encore :

Oh ! combien l'homme est inconstant, divers,  
Faible, léger, tenant mal sa parole.  
J'avais juré, même en assez beaux vers,  
De renoncer à tout conte frivole.  
Et quand juré ? c'est ce qui me confond,  
Depuis deux jours, j'ai fait cette promesse.  
Puis fiez-vous au rimeur qui répond  
D'un seul moment ! Dieu ne fit la sagesse  
Pour les cerveaux qui hantent les neufs sœurs.

## V

Si le Cardinal avait un grand goût pour les réunions de l'hôtel de Bouillon, et se complaisait dans la société des poètes, des beaux esprits et des grandes dames qui composaient les réunions, il n'en était pas moins tout entier aux obligations et aux devoirs de ses hautes fonctions ; il vivait dans la plus brillante et la plus magnifique grandeur, honoré de l'amitié de Louis XIV, entretenue par la brouille de Louvois et du grand Turenne.

La mort foudroyante de ce dernier, enlevé le 25 juillet 1675, jeta la consternation dans toute la France ; le roi ressentit vivement cette perte ; quant au Cardinal, il en éprouva une douleur profonde. « Il était changé à en devenir presque pas méconnaissable », dit Mme de Sévigné lorsqu'elle le rencon-

tra après ce triste événement. Il chérissait son oncle, et le crédit de ce dernier aidait encore au sien. A partir de ce moment, la faveur dont il jouissait à la Cour parut commencer à décroître sans cependant donner lieu encore à aucun incident particulier. C'est ainsi que le 15 janvier 1680, le cardinal célébra dans la chapelle du château de Saint-Germain, le mariage de Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de Mademoiselle de Lavallière, avec le prince de Conti, neveu et filleul du grand Condé.

De même, comme grand aumônier de France, il ondoya le duc de Bourgogne en grande pompe, en présence du curé de Versailles, le 6 août 1682.

C'est aussi en cette qualité qu'il fut appelé en 1685 à célébrer le mariage de Louis, duc de Bourbon, avec Mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. A cette occasion, le cardinal doit assister au festin royal en vertu des prérogatives attachées à sa charge ; mais le Roi ne le veut pas ; il se contente de dire qu'il voulait donner à dîner à sa famille et que personne n'avait à y trouver à redire. Sur ce refus, le cardinal irrité refuse de procéder à la célébration du mariage et le Roi fait venir pour le remplacer l'évêque d'Orléans, premier aumônier de France.

Ce mécontentement manifesté publiquement par le souverain le plus soucieux de l'étiquette, à l'occasion de l'exercice d'une prérogative attachée à l'une des premières charges de la Cour, surprit au plus haut point, et fut considéré comme l'indice de la disgrâce prochaine du Cardinal qui passait cependant pour le personnage le plus en faveur auprès de Louis XIV.

Le fait n'était que trop réel, et peut-être faut-il en rechercher la cause dans le différend qui s'était produit entre la maison de Bouillon et la maison de Noailles, et qui passionnait toute la Cour ; Mme de Maintenon avait pris le parti des Noailles, et s'élevait ouvertement contre les prétentions des Bouillon et l'orgueil du Cardinal « qui veut être égal en tout aux princes du sang ». Les Noailles l'emportèrent et la

disgrâce du cardinal fut certaine, soit qu'il fut entraîné dans la défaveur de la maison de Bouillon, soit que, par son ambition et son indépendance, il eût froissé Louis XIV ; d'ailleurs à cette époque, le Cardinal encourait encore le déplaisir de son souverain.

En 1685, le prince de Turenne, fils aîné du duc de Bouillon et neveu du grand Turenne, demande à rejoindre le duc de Bavière, frère d'une de ses sœurs, qui combattait pour l'Empire contre les Turcs. L'autorisation est accordée. Il en est de même peu de temps après des La Roche Guyon, Liancourt, d'Alincourt. Le Roi alors se repent ; il craint que sa noblesse suive le même exemple et déserte la Cour. Le grand Condé, qui a vu avec déplaisir le départ de ses neveux, se rallie au Roi dont il devient le courtisan assidu, et lui insinue des sentiments de méfiance. Il en parle à Louvois, qui, n'oubliant pas ses anciennes querelles avec Turenne, intercepte la correspondance de Hongrie, et la remet à Louis XIV. Si les lettres ne révèlent aucun indice de trahison, elles contiennent une satire amère de la conduite du Roi, de son gouvernement, de sa personne et de son entourage, des plaisanteries sur le Roi affaibli et sa vieille maîtresse. Les princes sont rappelés, Louis XIV ne pardonne même pas à son gendre, le prince de Conti. Le régiment du prince de Turenne est cassé ; ce dernier revient à Château-Thierry, mais aussitôt l'ordre lui est donné de sortir au plus tôt du royaume et le duc et la duchesse sont relégués dans leur duché-pairie de Navarre. Quant au Cardinal, comme il passe pour l'instigateur des princes, c'est contre lui surtout que sévit la colère du Roi ; il est exilé dans son abbaye de Cluny, puis à Tournus ; on lui fait rendre la clef de son appartement à Versailles pour la donner au duc de Bourbon ; la marquise de Sévigné s'attendrit ; le duc de Saint-Simon est loin de le plaindre.

Sa disgrâce ne fit que s'accroître, et dans son exil il reçut l'ordre de se démettre, non seulement de son canonat de Liège, mais encore de sa dignité de grand-prévôt.

Il était encore dans son exil, lorsque survint la mort du

Pape Innocent XI, il s'agissait de désigner le cardinal qui se rendrait au conclave ; Louvois appuyait de tout son crédit le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble ; contrairement à toute attente, Louis XIV désigna le cardinal de Bouillon pour remplir les fonctions du plus ancien cardinal de la faction de France. Le bien du pays et le souvenir des mérites du cardinal de Bouillon l'emportèrent, en cette circonstance, sur les sentiments du Roi qui rendit un témoignage authentique « de sa fidélité et de son zèle, de l'utilité de ses services passés, dans les deux conclaves où il s'était trouvé », et le chargea de ses instructions les plus secrètes.

C'est dans la cellule du Cardinal que se fit l'élection, et le cardinal Offobeni fut proclamé Pape sous le nom d'Alexandre VIII.

Dès son arrivée à Rome, le cardinal de Bouillon reçut le même accueil que lors de son premier séjour : même engouement de la part de la noblesse et de la haute société ; le Pape lui manifesta les mêmes sentiments de haute bienveillance que son prédécesseur.

Quant à lui, il reprit le même train de luxe et de magnificence ; aucun ambassadeur ne recueillit la même marque de sympathie. De tous les salons qu'il aimait à fréquenter, c'était celui de sa compatriote Anne-Marie de la Trémoille, veuve du prince de Chalais, qu'il préférait. « Elle était jeune et belle, dit Saint-Simon, et ne l'ignorait pas. C'était en toutes ses manières la grâce même, une noblesse, une politesse, une mesure dans cette politesse, et un discernement qui charmait encore davantage, une singularité de langage, mais naturelle et coulant de source ; une éloquence involontaire qui touchait et surtout une insinuation dont on ne se pouvait défendre ; infiniment d'esprit et d'esprit assez supérieur pour en donner aux autres et ne jamais faire montre du sien, et un talent rare de se proportionner aux autres. Tout était fleurs et parfums chez elle. Tout attirait naturellement et avec plus de grâce encore dans l'esprit que dans le corps. »

Ce portrait, que devait plus tard tracer Saint-Simon, était



sans doute exact, et si l'on y ajoute quelque légèreté d'allure, il n'est pas surprenant que le cardinal de Bouillon ait été entraîné vers elle par un doux sentiment et une vive et sincère affection. Dans tous les cas, et laissons cette raison de côté, le cardinal de Bouillon et le cardinal d'Estrées se prirent du plus grand intérêt pour la princesse de Chalais, en faveur de son nom et de sa nationalité, lui trouvèrent pour époux le duc de Bracciano qui, à cette occasion, reçut le cordon de l'ordre qu'ils avaient sollicité du Roi pour lui.

Qui aurait pu soupçonner alors les sentiments tout autres, qui devaient exister plus tard entre la duchesse de Bracciano devenue duchesse des Ursins et le cardinal de Bouillon ?

Au milieu de cette existence fastueuse, relevée encore par les fêtes à la mode italienne, si goûtées à Rome, le cardinal reçoit son neveu, le prince de Turenne, qui s'était couvert de gloire au service de l'Empire et ensuite de la République de Venise, et dont la valeur faisait espérer un digne successeur de son grand-oncle ; présenté au pape Alexandre VIII, le jeune prince en reçoit un accueil aussi flatteur que celui que son aïeul le duc de Bouillon avait reçu du pape Urbain VIII. Après le prince de Turenne, arrivent successivement le jeune duc d'Albret, qui devait devenir plus tard le préféré de son oncle, le duc et la duchesse de Nevers, et la personne la plus chère entre toutes, sa belle-sœur, la duchesse de Bouillon.

Cependant leur exil est levé, et tous reviennent à Paris ; le duc de Bouillon arrive à la Cour le 17 juillet 1690, et est réintégré dans les fonctions de son ancienne charge ; à son tour le prince de Turenne est présenté par son père, et il fait au Roi toutes les soumissions qui pouvaient lui faire pardonner sa conduite passée. Le Cardinal arrive le dernier à la Cour ; il est reçu poliment, mais froidement, ce qui lui fait regretter son séjour à Rome, aussi éprouve-t-il la plus vive satisfaction lorsqu'il y est renvoyé quelques mois après à l'occasion de la mort du pape Alexandre VIII.

Mais le candidat de Louis XIV est le cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, et le cardinal de Bouillon n'a pas caché

ses préférences pour l'évêque de Padouc, Barbarigo, et le Roi lui fait écrire « que s'il arrivait, contre sa fidélité, et contrairement au bien de la religion, de donner son suffrage au cardinal Barbarigo ou à tel autre sujet qui lui sera nommé par le cardinal de Forbin, sous quelque prétexte que ce puisse être, il devait s'attendre à ne jamais remettre les pieds dans son royaume, et à recevoir, lui et sa famille, les plus rigoureux effets du mécontentement qu'il aurait de sa conduite. »

Le cardinal de Bouillon fut profondément surpris des termes de cette lettre, qui indiquait combien peu de fond il devait faire du retour apparent de la faveur royale.

Après l'élection de Pignatelli sous le nom de Innocent XII, le Cardinal, souffrant, quitta Rome à la fin de la même année (1691).

Le 17 février suivant, il fut appelé à célébrer comme grand aumônier de France, les fiançailles du duc de Chartres, le futur Régent, et de Françoise-Marie de Bourbon, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. La cérémonie eût lieu dans le salon de l'appartement du Roi, et le mariage fut célébré le lendemain dans la chapelle du château. Le soir, après le repas, le Cardinal fit la bénédiction du lit, et les époux furent conduits dans leur appartement ; ce fut le Roi d'Angleterre qui donna la chemise au Duc, et Madame qui donna celle de la mariée, puis lorsque les deux rois eurent vu les deux mariés dans le même lit, tout le monde se retira.

A la suite de ces cérémonies, le grand aumônier reprit un appartement à Versailles, mais par ce mariage il s'était attiré l'animosité de Madame, mère du duc de Chartres, qui ne le lui pardonna jamais.

Le 16 mars suivant eut lieu le mariage du duc du Maine avec Mlle de Charolais, fille de Monsieur le Prince, mais la célébration fut faite par l'évêque d'Orléans, chargé de suppléer le grand aumônier, appelé à visiter une de ses abbayes.

A la fin de cette même année, une douleur immense était réservée à la duchesse de Bouillon et au Cardinal : le jeune prince de Turenne était tué à la bataille de Steinkerque à

l'âge de 27 ans. Adoré de sa mère, chéri, de son oncle qui avait reporté sur lui toutes ses affections, il était l'espérance et la gloire de sa famille, qui voyait renaître en lui le grand Turenne. On sait combien il s'était illustré à Grau, à Neuhausel, au service de l'Empire, à Argos, aux Dardanelles, à Patras et à Lépante, au service de la République de Venise. Lorsqu'il rentra en grâce, il servit le Roi sous Calinat, puis sous Luxembourg, et partout continua à se couvrir de gloire.

Il était dans la destinée du Cardinal, tout en étant comblé des plus grandes faveurs et revêtu des plus hautes charges et dignités, de provoquer le mécontentement de son souverain et d'encourir sa disgrâce. C'est ainsi qu'en 1694 il eut le désir de joindre au comté d'Auvergne qui lui appartenait, le Dauphiné qui appartenait à Monsieur ; ce domaine avait une importance bien moindre que le comté, mais il jouissait de la prérogative de conférer le titre de prince dauphin.

Par le gros prix qu'il offrit, il obtint le consentement de Monsieur, mais il rencontra une opposition absolue de la part du Roi qui vit dans ce marché « une nouvelle extravagance du cardinal de Bouillon, qui veut faire appeler un de ses neveux prince dauphin ». Le Roi ne s'était pas trompé et le marché dut être rompu.

C'est que, suivant l'expression de Madame de Sévigné, « le Cardinal n'était pas universellement aimé et approuvé », et que s'il était habile à profiter des circonstances, ses ennemis de leur côté ne manquaient aucune occasion de se déchaîner contre lui, et ses amis eux-mêmes trouvaient quelquefois qu'il pouvait mettre un terme à ses entreprises.

Quoi qu'il en soit, et quelle que pût être la cause de sa décision, le Cardinal à cette époque fit du Prieuré de Saint-Martin, à Pontoise, sa résidence habituelle et favorite. Les jardins et les parcs, dessinés par Lenôtre, en faisaient un séjour délicieux ; on y menait une vie fastueuse, les hôtes étaient nombreux et choisis, et il s'entourait de ceux de ses proches parents qu'il affectionnait le plus, et particulièrement des trois

filles du duc son frère, qui étaient le charme et la grâce de cette splendide résidence :

L'aînée, Mlle de Bouillon, Marie-Elisabeth, malgré ses succès à la Cour, ne consentit jamais à se marier.

La seconde, Mlle d'Albret, élevée à Port-Royal, et plus séduisante encore que sa sœur, était la véritable favorite du Cardinal et faisait les honneurs de Saint-Martin et la joie de son oncle ; elle mourut prématurément en 1696.

La plus jeune, Mlle de Château-Thierry, Louise-Julie, a le port superbe et l'éclat des plus belles de ses tantes ; elle est encore à Port-Royal, et s'accommode mal de sa réclusion ; on la réclame à Saint-Martin :

Jeune et belle Château-Thierry,  
Vous tiendra-t-on toujours en cage ?  
Il n'est cœur qui n'en soit marri,  
Jeune et belle Château-Thierry.  
L'Oise en attendant un mari  
Vous demande sur son rivage,  
Jeune et belle Château-Thierry.  
Vous tiendra-t-on toujours en cage ?

Mais si elle quitte Port-Royal, c'est pour se rendre à la Cour d'Angleterre à la suite de la Reine, sa parente. Sa beauté y fait sensation, et elle ne tarde pas à épouser le duc de Montbazou.

Le Cardinal recevait également ses neveux, et parmi eux le duc d'Albret, sur lequel, après la mort cruelle de son frère le prince de Turenne, s'étaient reportées les plus vives affections et toute l'ambition du Cardinal. C'est pour lui qu'il avait imaginé la malencontreuse création du Dauphiné d'Auvergne, cause de sa dernière disgrâce ; c'est pour lui qu'il négocia un mariage avec Mme de la Trémoille, noble et riche héritière, mais moins bien pourvue, dit-on, du côté des qualités physiques, aussi leur fit-il une donation par contrat du domaine de Saint-Martin, sous réserve d'usufruit.

Le duc d'Albret méritait beaucoup moins la préférence du Cardinal que son frère le prince de Turenne ; rapace et toujours en querelle avec son père, il prétendait que les biens laissés par son bisaïeul, le maréchal de Bouillon, étaient grevés de substitution, et par conséquent inaliénables ; d'où il suivait que le duc de Bouillon, son père, ne pouvait ni vendre, ni engager ses biens, pour désintéresser ses créanciers, ce qui le mettait en fâcheuse posture envers eux, et les rendait plus exigeants dans leurs réclamations et leurs poursuites.

Vers cette époque, mourut l'archevêque de Paris, Mgr Harlay de Champvallon. M. de Noailles fut appelé à lui succéder, et le cardinal de Bouillon ne put dissimuler son désappointement. Cependant, cette fois encore, une compensation lui échut : il fut appelé par Louis XIV, au commencement de 1697, à remplacer à Rome, comme chargé d'affaires, le cardinal de Jeanson. Cette nomination avait à ses yeux la plus grande importance : il n'y avait plus que trois cardinaux plus anciens que lui, il pouvait devenir le doyen du Sacré-Collège. Or, le doyen jouissait de prérogatives et d'honneurs forts enviés ; c'était lui qui avait l'administration de l'église pendant les vacances du Saint-Siège et qui consacrait le Pape nouvellement élu ; aussi, bien que souffrant, n'hésita-t-il pas à s'embarquer à Marseille pour Rome, où il arriva le 3 juin 1697.

Indépendamment des responsabilités inhérentes à la haute mission dont il était investi, il était réservé au cardinal de Bouillon une difficulté grave et imprévue qui devait accélérer la disgrâce qui le guettait depuis longtemps : je veux parler de la lutte religieuse entre Fénelon et Bossuet, qui avait atteint les dernières limites de la violence et qui allait, à ce moment même, être portée devant la cour de Rome.

Fénelon était né en 1651, au château de Sainte-Modane, non loin du domaine de Turenne ; issu d'une famille illustre, il avait embrassé l'état ecclésiastique, et son zèle religieux, joint à une grande érudition, avait attiré l'attention et mérité

les faveurs de l'archevêque de Paris, Mgr Hardouin de Péréfixe ; il ne devait pas tarder à se lier intimement avec le cardinal de Bouillon.

D'un âge sensiblement rapproché, nés dans la même région, issus de familles égales, unis par le goût des belles lettres, doués d'un esprit également affiné, honorés tous les deux de la faveur de Mgr de Péréfixe, ils étaient faits pour s'entendre ; ils se rencontrèrent à la Cour et ne tardèrent pas à se vouer une profonde amitié.

La fortune de Fénelon à la Cour fut très rapide ; enthousiaste de charité, imbu des souvenirs des Grecs et des Romains, il rêvait d'arracher la Grèce au joug des infidèles et de partir en mission pour les pays lointains. L'archevêque de Paris, pour utiliser un si beau zèle sans l'éloigner, le nomma Supérieur de la communauté des nouvelles catholiques, favorisées par Louis XIV et soutenues par les plus grands personnages, parmi lesquels figurait le prince de Turenne, nouvellement converti au catholicisme. Le duc de Beauvilliers et le duc de Chevreuse, amis du Cardinal, font nommer Fénelon précepteur des enfants de France.

A cette époque, Mme de Maintenon dînait chaque semaine chez les Ducs. Un jour, elle s'y rencontra avec l'abbé Fénelon, dont l'âme tendre et mystique, et l'esprit fin et délicat la charmèrent. La veuve de Scarron, inclinait alors vers quelque sentiment mystique et religieux, et formait autour d'elle un *petit troupeau d'adeptes*. Mme Guyon y fut admise, et elle séduisit immédiatement Mme de Maintenon, qui l'installa à la tête de la maison de Saint-Cyr ; les faveurs furent largement dispensées : le cardinal de Bouillon, fut envoyé en mission à Rome, son neveu, l'abbé d'Auvergne, fut nommé co-adjuteur à Cluny, où son oncle l'installa en passant, et Fénelon fut nommé archevêque de Cambrai.

De si hautes faveurs devaient susciter des jalousies et des inimitiés. L'évêque de Chartres, Godet des Marets, directeur spirituel de Saint-Cyr, sut faire naître des scrupules dans l'esprit de son éminente paroissienne, il blâma la nouvelle

doctrine, qui parut dangereuse pour les jeunes âmes dont Mme de Maintenon avait assumé la responsabilité. Bossuet, consulté, n'hésita pas à condamner comme dangereuses les *nouvelles maximes*. Fénelon devint suspect, ses écrits furent supprimés : Mme Guyon, tombée en disgrâce, fut congédiée. Fénelon, sommé de se rétracter, ne comprenant rien à tant de bruit, fit paraître l'*Explication des Maximes des Saints*.

Loïn de calmer les esprits, ce nouvel écrit donna lieu à d'ardentes controverses qui soulevèrent une véritable tempête. La Cour, dirigée et excitée par Bossuet, prit parti contre Fénelon. Mais nous n'avons pas à nous appesantir sur la lutte acharnée qui s'établit entre les deux éminents prélats ; nous n'en devons retenir que ce qui a trait au cardinal de Bouillon.

Fénelon, ému de cette ardente controverse qui passionnait tout le monde, résolut de prendre conseil du Pape lui-même, et de se rendre à Rome, où il savait devoir trouver un appui sympathique et un conseil éclairé auprès du cardinal de Bouillon, qui venait d'arriver à Rome, le 3 juin 1697, ainsi qu'on l'a vu.

Mais le Roi, circonvenu par Bossuet et Mme de Maintenon, avait déjà pris parti et lui avait écrit dès le 27 mai :

« Mon Cousin,

« ... Je vous ai fait connaître avant votre départ, que vous devez bien prendre garde, lorsque vous serez à Rome, de donner lieu de croire que j'approuve le livre de l'archevêque de Cambrai ; mais ce que je vous ai marqué de nos intentions sur ce sujet, ne doit pas vous empêcher de dire votre sentiment particulier, selon votre conscience, lorsque le poste que vous occuperez vous obligera de vous expliquer sur ce sujet... »

Puis, le 26 octobre suivant :

« Mon cousin... Je suis persuadé que s'il est question de donner votre avis, la règle que vous suivrez sera celle que votre conscience vous prescrira, et qu'à l'égard de l'exécution

de nos ordres, aucune raison d'amitié ou de liaison personnelle ne sera jamais capable de vous faire manquer à la fidélité que vous me devez. Vous me donnerez une nouvelle marque en pressant sa Sainteté de prononcer et de terminer par sa décision des disputes aussi contraires au bien de la religion. »

Ainsi, le Roi exige que la Cour de Rome juge rapidement le différent, et bien entendu dans le sens qu'il lui plaît. Il s'en prend au Cardinal, il le suspecte ; celui-ci l'assure de tout zèle : « Il serait à désirer que votre Majesté, écrit-il au Roi, eût par d'autres une relation fidèle de tous les pas, de toutes les sollicitations, en un mot de tout ce que je dis, fais et propose tant au Pape et à ses ministres, qu'à tous les autres cardinaux de la congrégation du Saint-Office, pour presser la décision du livre de M. de Cambrai. »

C'est que le Cardinal n'est pas seulement desservi à la Cour. Bossuet a envoyé à Rome un de ses neveux, Jacques Bénigne Bossuet, abbé de Savigny, pour être l'agent de son oncle.

« Sa correspondance, dit l'abbé Vertagon, accuse à chaque page son caractère, ses sentiments et ses procédés, et il est impossible de ne pas attribuer à sa fatale influence, l'excès de véhémence et d'amertume qui est venue se mêler aux controverses des deux éminents évêques, et qui laisse encore tant de tristesse dans l'âme de leurs plus sincères admirateurs. »

Fénelon, fort de sa conscience, sollicite l'autorisation d'aller à Rome pour se défendre. Non seulement le Roi la lui refuse, mais il lui enlève le préceptorat du duc de Bourgogne et l'exile à Cambrai.

Cependant, le sacré collège hésite, et est partagé en deux parties égales, et le Pape incline pour Fénelon. L'abbé de Savigny redouble d'âpreté pour attribuer la situation aux manœuvres du cardinal de Bouillon. Le Roi est exaspéré, toute la famille de Bouillon est menacée, et Mme de Château-Thierry (duchesse de Montbazou), « conjure son oncle de dissiper la tempête et de ne pas mettre sa gloire à périr pour



sauver le livre de M. de Cambray. » Quant à l'abbé Bossuet, sa violence ne connaît plus de bornes : il écrit à son oncle en parlant de Fénelon, « c'est une bête féroce qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'Episcopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait terrassé et mis hors d'état de ne plus faire aucun mal. Je crois en conscience que les évêques, ni les Rois, ne peuvent laisser M. de Cambray en repos. »

Toutes ces violences ont pour résultat d'émouvoir le Pape, qui ne peut se résoudre à condamner un prélat sans même l'entendre, mais le Roi ne fait que s'en irriter davantage, il multiplie ses ordres formels au Cardinal, qui se voit réduit à demander à être relevé de ses fonctions de chargé d'affaires. Son remplacement était d'ailleurs arrêté d'avance, c'est M. de Monaco qui lui succède en qualité d'ambassadeur à Rome. Louis XIV ne se borne plus à presser la solution de l'affaire, il ose demander au Pape, non pas le jugement, mais « la condamnation de Fénelon pour le bien de l'Eglise, la tranquillité des fidèles et la gloire de sa Sainteté ». Les menaces contre la Cour de Rome ne sont même pas dissimulées.

La condamnation devenait imminente. Le Cardinal ne put s'empêcher, aussi bien par conviction que par intérêt pour l'archevêque, de prendre sa défense avec tant de vigueur, que le Pape, lorsqu'il en fut instruit, laissa échapper ces mots : « *E un porco ferito* », c'est un sanglier blessé.

La sentence de condamnation prononcée par le Pape, fut affichée le 13 mars 1699. Le Cardinal jugea de son devoir de l'expédier lui-même sans retard au Roi.

La résignation, la soumission et la patience de Fénelon furent si admirables, qu'elles touchèrent le Saint-Père qui, par des moyens de formes voulues, adoucit les conséquences de la condamnation. Le Roi obvia à la difficulté en adressant aux évêques, par lettre-circulaire, le bref du Pape, et le Parlement enregistra la condamnation, en conséquence de l'adhésion des évêques en forme de jugement. Le duc de Bourgogne vengea son précepteur en répondant à ceux qui lui

annoncèrent que sa doctrine venait d'être condamnée : « Celle qu'il m'a enseignée ne le sera jamais. »

Tous ces événements n'avaient pu que rendre définitive la disgrâce du Cardinal, mais à la Cour de Rome un dédommagement lui était réservé. On approchait de la fin de l'année 1699. On connaît l'usage de célébrer à Rome le renouvellement du siècle par un grand Jubilé inauguré par le souverain Pontife, au milieu des fêtes et réjouissances données en l'honneur des pèlerins, accourus en foule et de toutes parts, pour obtenir les indulgences plénières, dans la basilique de Saint-Pierre. Il est de règle de publier la bulle du Jubilé avant le dernier jour de l'année, et d'ouvrir la porte dorée ou porte Saint-Pierre, ainsi que celles de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie majeure, aux vêpres de Noël. Or, Innocent XII était mourant ; le cardinal Cybo, doyen du sacré collège, avait 90 ans et ses infirmités l'empêchaient de vaquer à toute occupation. Le cardinal de Bouillon était sous-doyen, et c'est lui qui, en cette qualité, devait suppléer le Pape et le Doyen, du consentement toutefois de ses collègues et du Saint-Père.

Dès le commencement du mois de décembre, le Pape avait fait venir le Cardinal pour l'informer de son intention de le charger de le suppléer. C'était le plus grand honneur qui pût arriver à un cardinal, et c'est un événement unique dans l'histoire, aussi le cardinal de Bouillon exulta-t-il d'autant plus qu'il voit un signe de bienveillance de la part de Louis XIV, dans le fait d'avoir reçu son traitement intégral, qu'il n'avait plus reçu depuis qu'il avait été remplacé dans ses fonctions de chargé d'affaires.

Le jour de Noël, le Cardinal de Bouillon procéda aux premières cérémonies ; le Pape envoya le marteau de vermeil destiné à abattre la porte de Saint Pierre, au cardinal Barberini, archiprêtre de la Basilique, qui, sur l'avis de ses collègues, le transmit au cardinal de Bouillon.

Le directeur de l'Académie de France à Rome fit parvenir la relation officielle de ces cérémonies à M. de Pontchartrain,

secrétaire d'Etat. Le renouvellement de cette solennité, qui s'est reproduite au commencement de cette année, présente un intérêt d'actualité qui nous engage à en rapporter quelques détails.

« M. le cardinal de Bouillon se plaça sur un fauteuil, du côté gauche de la porte sainte. Il y avait à la droite une grande estrade, un dais au-dessus, sous lequel était un grand fauteuil vide, qui marquait la place du Pape. Le cardinal de B..., après avoir lu quelques oraisons, approcha de la porte sainte ; il chanta quelques antiennes, qui furent répondues par une très belle musique. Il frappa cette porte murée de 3 coups de marteau. Ensuite elle tomba ; elle était coupée et préparée pour ce sujet. Les décombres furent emportés à l'instant par un grand charriot qui était placé derrière pour les recevoir. Il y avait un très grand nombre de médailles, qui y furent posées il y a 25 ans, lorsqu'elle fut fermée après le Jubilé. Les pénitenciers lavèrent le chambranle de cette porte avec des éponges trempées d'eau bénite. Mondit seigneur le Cardinal y entra à genoux, après avoir baisé le dit chambranle. Tout le clergé le suivit. Après quoi on chanta le *Te Deum* et les vêpres. Pendant cette cérémonie, on tira un grand nombre de coups de canons et de boîtes, du château Saint-Ange. La reine de Pologne et les ambassadeurs étaient placés dans les galeries que l'on avait élevées sous le portique de l'Eglise. Cette cérémonie était très auguste. La nation française tire un grand honneur de ce que Mgr le Cardinal de B... a fait cette fonction qui lui avait été fort contestée. Toutes les conjectures (*sic*) se sont trouvées heureuses pour lui. La chose est singulière ; elle n'était point encore arrivée depuis le règne de Saint-Pierre. Les Italiens en sont fort jaloux. »

Le Cardinal s'était trompé lorsqu'il avait cru à un retour de la faveur de Louis XIV ; les événements ne tardèrent pas à le détromper cruellement. Il avait encore des vues sur le siège de Strasbourg, qui lui avait échappé en 1697. Il était pourvu d'un canonicat, l'abbé d'Auvergne était grand Prévôt et le

prince Frédéric d'Auvergne, chanoine domicellaire. Mais l'évêché était convoité par Mme de Soubise pour son fils, né de ses amours avec Louis XIV ; on persuada au cardinal de Furstemberg qu'il avait besoin d'un co-adjuteur, et le cardinal de Bouillon fut chargé lui-même de solliciter du Pape une bulle de convocation pour le chapitre de Strasbourg, à l'effet d'élire un co-adjuteur et un bref d'éligibilité au profit de l'abbé de Soubise. Le Cardinal voulut en vain présenter de respectueuses considérations, il s'empressa en vain de se soumettre et d'offrir de venir se justifier à la Cour ; la réponse fut un ordre de se retirer dans une de ses abbayes, à Cluny ou à Tournus. La notification lui en fut faite par M. de Monaco, à Frascati, où il était alité. Outre qu'il était malade, il ne voulait pas s'éloigner de Rome, où l'état de santé du doyen du sacré collège rendait sa présence indispensable, pour recueillir le décanat et opter pour l'évêché d'Ostie.

Le Cardinal implore le Roi de surseoir à son départ, il s'engage à se renfermer dans le noviciat des Jésuites, jusqu'à ce qu'il puisse obtenir du Pape un bref pour lui assurer le décanat en son absence. Le Roi est inexorable et le Pape refuse le bref, l'ambassadeur harcèle le Cardinal, il faut partir. Mais il peut être malade, et il s'arrête à quelques milles de Caprarola, d'où il renouvelle ses suppliques. La réponse ne laisse aucun espoir, et cependant il touche à son but, il apprend le 21 juillet que le doyen ne passera pas la nuit, et, en effet, il décède le lendemain. Le Cardinal agit auprès du Pape pour presser la réunion du Consistoire, ses ennemis s'efforcent de l'entraver, la date en est cependant fixée au 2 août, mais ce jour même, le Pape est plus souffrant, et la réunion est ajournée.

Le prince de Monaco n'a pas manqué de mander au Roi la désobéissance du Cardinal ; il obtient l'autorisation de réclamer au Cardinal sa démission de la charge de grand aumônier avec défense de porter la croix ni le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, et de conserver sur sa maison les armes royales. Il s'empressé de se rendre à la demeure du Cardinal pour lui notifier les ordres de son souverain ; il pénètre

subrepticement par une porte laissée ouverte pour le service des ouvriers et rentre de force dans l'appartement du Cardinal. Le prince de Monaco triomphait, mais ses procédés envers un des plus hauts dignitaires de l'Eglise avaient ému le sacré collège. Les collègues du Cardinal lui offraient à l'envi le secours de leur bourse et de leur crédit, on discutait la validité des mesures prises par le Roi, on obtenait du Pape d'adresser au Roi, sous forme de bref, une prière d'oublier la prétendue désobéissance. Le bref, rédigé le 24 Septembre, ne put être signé par le Pape, qui mourut trois jours après.

Pendant ce temps, le Roi avait ordonné au Parlement de faire le procès au Cardinal, mais, en présence des obstacles qu'il rencontra, on se contenta d'un arrêt du Conseil rendu le 12 Septembre, qui ordonna la saisie de tous les biens laïques et ecclésiastiques du Cardinal. Le même jour, la charge de grand aumônier lui fut retirée et confiée au cardinal de Coislin. Le Cardinal avait été condamné sans avoir été entendu, ni même cité.

Après la mort du Pape, ce fut dans les appartements du cardinal de Bouillon que s'assembla la première congrégation pour régler les opérations du Conclave. Les suffrages se portèrent sur le cardinal Albani, recommandé par Louis XIV, et qui d'ailleurs avait les préférences et les sympathies du cardinal de Bouillon. Celui-ci eut l'honneur, comme doyen du sacré collège, de sacrer le nouveau Pape qui n'était pas évêque et qui venait à peine d'être ordonné prêtre : ce fut Clément XI.

Le Consistoire peut enfin se réunir le 15 Décembre, le Cardinal fait l'option pour l'évêché d'Ostie, et le décanat lui est assuré ; il fait alors toutes diligences pour obéir aux ordres du Roi, et il se rend à son exil. Il écrit encore au Roi pour tenter de se justifier, Clément XI intercède pour lui, mais le Roi reste inflexible ; ce n'est que plus tard, que son ressentiment s'émoussa et que les effets de sa colère furent pour un temps suspendues.

Le Cardinal, avant la séparation du Conclave, avait obtenu

du nouveau Pape le bref portant l'éligibilité de l'abbé de Soubise, pour la coadjutorerie de Strasbourg, et c'est à l'abbé d'Auvergne qu'incomba, en sa qualité de grand prévôt, la mission de réunir le chapitre pour la nomination de son rival. Le Cardinal, plus encore que lui, but le calice jusqu'à la lie. Désormais il n'est plus possible d'attendre davantage, il faut se résoudre à partir, et le Cardinal quitte Rome le 22 février 1701, à petites journées toutetois et de manière à recevoir les courriers de France, aussi n'arrive-t-il à Cluny que le 17 avril. Quelque mauvaise grâce qu'il eût mise à sa soumission tardive, Louis XIV lui fit rendre les revenus de tous ses biens, de tous ses bénéfices, jusqu'à sa pension du clergé. Malgré cela, la disgrâce était et resta définitive, soit que le vieux Roi oubliât les services passés, soit qu'il craignît quelque nouvelle révolte du remuant Cardinal.

Quant à ce dernier, après tant d'années de lutttes, d'amertumes et de dégoûts, il semble que parvenu à son âge, ayant obtenu la suprême satisfaction à laquelle il avait si ardemment aspiré, il dut bénir le repos qui lui était imposé au siège de ses trois riches abbayes de Cluny, de Tournus et de Paray-le-Monial, qui ressemblaient autant à des forts qu'à des abbayes. Mais, pour une nature aussi agissante que la sienne, le changement successif de ses belles résidences qu'il habitait suivant les saisons, les travaux auxquels il se livrait et les embellissements qu'il y apportait, n'offraient qu'un aliment insuffisant à son ardente activité qui ne demandait qu'à se faire jour.

C'est dans cette réclusion relative qu'il reçut la visite de son neveu, le prince d'Auvergne, qui se plaignait de n'avoir pas l'avancement auquel il se croyait des droits. Recevoir les plaintes d'un parent mécontent, s'entretenir avec amertume du favoritisme et des intrigues de la Cour, s'étendre sur la grandeur de la maison de Bouillon, rappeler ses services, relever l'ingratitude dont ils avaient été suivis, faire ressortir ses alliances avec les plus grandes maisons des Etats voisins, c'était un sujet sur lequel l'oncle et le neveu ne pouvaient

tarir. La Hollande, la Bavière n'étaient-elles pas disposées à recevoir à bras ouverts le prince d'Auvergne qui touchait de si près aux maisons régnantes ?

Le prince hésitait, mais ne pouvait-il pas faire une visite à sa tante Fébronie de Bavière ? Il quitte brusquement son régiment et franchit la frontière. A peine arrivé en Bavière, il est fait major général de la cavalerie, et lorsque l'Angleterre et les provinces unies déclarent la guerre à la France, il sert comme volontaire dans la campagne de Flandre, et se fait remarquer, dit-on, parmi les plus violents des ennemis.

Le Roi ne perd pas de temps ; il fait faire le procès au prince, qui est condamné à être pendu en effigie comme coupable de désertion et de félonie, et exécuté en place de grève et en plein jour, comme l'avait été, en 1697, son frère le bailli d'Auvergne.

Le mécontentement du Roi s'étend au Cardinal, tandis qu'il affecte de récompenser la servilité du duc de Bouillon en nommant son troisième fils, le comte d'Evreux, colonel général de la cavalerie, charge dont avait été revêtu Turenne.

En même temps, les moines de Cluny, voyant le Cardinal en disgrâce, jugent le moment favorable pour l'attaquer ; ils prétendent qu'on leur a arraché la co-adjutorerie pour son neveu et demandent la nullité de l'élection, comptant bien sur l'appui du Roi. Cependant, l'abbé de Bouillon gagne son procès. Malgré cela, tout n'est pas fini, car il paraît que le jugement n'avait pas été prononcé comme les juges l'avaient voulu rendre, on en fit un reproche au premier président, M. de Vesthamont. « La dispute fut forte, dit Saint-Simon, les Bouillon crièrent, menacèrent de se plaindre au Roi et au grand Conseil ; les juges s'émurent ; il fallut leur porter l'arrêt, et ils le réformèrent aux hauts cris de Vesthamont, à qui, pour l'honneur de la présidence, on laissa quelque chose de ce qui n'avait pas été prononcé. »

Dans sa disgrâce, le Cardinal se demande à son tour si l'on ne « sentait pas le faible d'une principauté dont sa maison n'a

joui qu'en vertu du testament d'une femme morte sans enfants, d'une principauté de souverains dont ils ne sont ni issus, ni parents » (Saint-Simon), due à la pression puissante du roi Henri IV et aux embarras d'une minorité. Dès longtemps, Frédéric Maurice de Bouillon lui-même s'en était ému et, pendant de longues années, les plus savants généalogistes furent chargés « de faire des recherches pour établir l'ancienneté et l'importance de la noblesse de la maison de La Tour d'Auvergne »; enfin, un rapport dont furent chargés Baluze, ancien bibliothécaire de Colbert, professeur de droit canon à l'Université de Paris, Mabillon et Ruinard, moines bénédictins de Saint-Maur, conclut à l'authenticité des titres établissant :

1° Que le roi Saint-Louis avait dit que la maison de La Tour d'Auvergne descendait des comtes d'Auvergne, ducs d'Aquitaine.

2° Que Gérard de la Tour I descendait en droite ligne d'Alfred I comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les longs et violents débats qui s'élevèrent au sujet de ce rapport, qui fut soutenu et combattu de part et d'autre avec une égale ardeur. L'établissement de cette généalogie n'était pas pour plaire à Louis XIV, qui, sans oser d'abord s'en prendre aux éminents savants qui l'avaient établie, finit par s'attaquer à de Bar, un pauvre vieillard de 72 ans, qui, après trois années d'instruction et d'interrogatoire, fut condamné par sentence de la Chambre de l'Arsenal, à la date du 11 juillet 1704, à faire amende honorable et à déclarer qu'il avait faussement fabriqué et falsifié les pièces sur lesquelles se fondait la généalogie.

Grand émoi chez les Bouillon ; le Duc, toujours prêt à toutes les bassesses, et bien qu'il eût fait le choix des trois savants de concert avec le Cardinal, supplie le Roi d'arrêter cette affaire par bonté pour ceux qui n'étaient « coupables que d'une crédulité trop confiante pour un frère ». Devant cette lâcheté, Louis XIV consent à sauver de la disgrâce le duc de Bouillon, son grand chambellan, et le comte d'Auvergne.



La condamnation du malheureux de Bar ne mit pas fin à la querelle qui reprit plus vive que jamais, et eût pour résultat de provoquer de la part de Baluze, l'un des experts, un ouvrage considérable, divisé en cinq livres, qui constitue un monument impérissable élevé aux La Tour d'Auvergne.

L'apparition de cette œuvre magistrale produisit un effet extraordinaire, et provoqua une vive réplique de la part d'un auteur anonyme, mais sans succès.

Le Cardinal avait en outre conçu le projet d'élever à sa famille un monument qui, par ses dimensions grandioses, laissât l'impression de la splendeur de ses origines. C'était un édifice funéraire, où tous les membres de sa famille devaient dormir d'un éternel repos. Il avait choisi Cluny, comme étant la création d'un des principaux et des plus illustres ancêtres, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine. Déjà il avait réuni les restes de plusieurs de ses parents, qui n'attendaient plus que l'édification de leur dernière demeure. Le Cardinal fit dresser un plan magnifique et fit venir d'Italie les sculpteurs et les artistes le plus en renom pour édifier ce somptueux monument. Ils se mirent en œuvre vers 1708. On verra plus loin ce qui est advenu de cette œuvre immense, au moment où elle était en pleine exécution.

S'il était dans la nature du cardinal de Bouillon d'avoir une humeur combative, il faut reconnaître que, lorsqu'il ne les provoquait pas, les difficultés et les luttes se présentaient d'elles-mêmes : c'est ainsi que lorsque dans sa dernière disgrâce, alors qu'il devait être tout à l'administration temporelle et spirituelle de ses importantes abbayes, il passa tout le loisir de son exil forcé dans une guerre monastique contre les moines de Cluny.

C'est que l'abbaye de Cluny constituait une véritable puissance. Grâce au testament de son fondateur Guillaume le Pieux, elle était « exempte de la juridiction épiscopale ainsi que des faisceaux de la grandeur royale et du joug de toute puissance terrestre », ne relevant que du Saint-Siège. Aussi, grâce à ces immunités, les dons affluèrent, le monastère s'ac-

crut, une foule de maisons monastiques se fondèrent et se groupèrent autour de la métropole, et l'abbé se trouva à la tête d'une immense congrégation de moines dont il était le maître, ainsi que le seigneur de leurs biens. L'exercice de cette souveraineté exigeait des prodiges d'activité et d'énergie, dont plusieurs abbés ne purent supporter le fardeau qu'ils partagèrent avec les chapitres. Ceux-ci, à leur tour, envahirent les fonctions des abbés, et usurpèrent leurs droits, aussi les divisions et les luttes finirent par jeter le trouble et la confusion dans la communauté.

Cette puissance était telle que Richelieu voulut un jour se mettre à sa tête. Il commença par se faire nommer coadjuteur, et il ne tarda pas à négocier la démission de l'abbé qui la donna, moyennant une pension de 50,000 livres.

Peu après sa mort, le titre d'abbé échut au prince de Conti, fils de Louis XIV et de Mademoiselle de La Vallière. Sous lui, les divisions intestines recommencèrent. Il quitta tout à coup la robe pour l'épée, devint gouverneur de la Guyenne et épousa une nièce de Mazarin.

Ce dernier n'était pas homme à négliger une bonne aubaine : il mit d'accord les compétiteurs en s'attribuant le titre d'abbé.

A sa mort, le cardinal Renaud d'Este, ambassadeur près du Saint-Siège, lui succède. Après lui, le désordre renaît, Bertrand de Beuvron est nommé, mais son élection est cassée par un arrêt du Conseil d'Etat du 21 octobre 1672, et pendant 11 ans l'abbaye reste vacante et est administrée par Pellessin. C'est alors que le cardinal de Bouillon est nommé abbé; toutefois, il n'obtient ses bulles qu'en 1690. La bonne harmonie est rétablie, et son neveu l'abbé d'Auvergne est élu son coadjuteur.

Plus tard, les moines, voulant profiter de la disgrâce du Cardinal en comptant sur l'appui du Roi pour reprendre leur ancienne autorité, demandèrent la nullité de l'élection de l'abbé d'Auvergne. Comme on l'a vu, ils ont échoué, et le Cardinal entend conserver intacts les droits des abbés et exercer toutes leurs prérogatives. Le chapitre s'insurge pour le maintien des droits assurés en 1676 ; le grand conseil est saisi, et consacre

en 1705 les mêmes droits. Le Cardinal se pourvoit en appel devant le Conseil d'Etat, qui maintient à son tour la décision. Plus tard, en 1708, le chapitre général nommé des *défniteurs*, le Cardinal rend une ordonnance d'interdiction contre les élus. Ceux-ci se présentent aux portes de l'abbaye : on les leur ferme, et cependant ils parviennent à s'installer dans le palais abbatial où ils délibèrent.

Le Cardinal, écœuré de ces discordes sans fin, a le désir de s'arracher à cet exil qui dure depuis si longtemps et il demande au Roi la permission d'aller visiter ses abbayes du nord. Il l'obtient, à la condition de ne pas s'approcher de Paris et de la Cour de plus de trente lieues. Il se rend à son abbaye de Rouen, puis il croit pouvoir aller rendre visite à son cousin le duc de Saint-Simon, à La Ferté-Vidame, pour le remercier de l'appui qu'il leur a prêté lors de son procès en 1703. On connaît les sentiments de Saint-Simon à son égard, aussi ce dernier, tout en le recevant, affecte de n'y mettre aucun empressement, et fait en sorte que le Roi trouve que le Cardinal *s'y attarde bien longtemps*. Ce dernier quitte La Ferté-Vidame et se rend aux environs d'Orléans, d'où il sollicite l'autorisation d'aller demeurer aux environs de Rouen. Elle lui est accordée, à la condition de suivre un itinéraire déterminé, sans pouvoir aller à sa maison de Pontoise qui lui rappelle de si heureux jours. Il pourra seulement s'arrêter à Aunay, pour conférer avec son architecte sur les travaux qu'il a entrepris dans son ancienne résidence de Saint-Martin. Sa santé l'a forcé de s'arrêter à Ormesson. C'est là qu'il apprend que les moines ont décliné la juridiction du grand Conseil et se sont adressés directement au Roi qui a fait droit à leur réclamation, et par arrêté du Conseil d'Etat a renvoyé l'affaire devant le Parlement de Paris, qui, après avoir beaucoup temporisé, s'est décidé à rendre un arrêt provisoire contraire au Cardinal.

Cette fois, la mesure est comble, le Cardinal se rend d'Ormesson à Arras d'où il écrit au Roi la lettre la plus digne, en lui adressant avec sa démission de la charge de grand aumô-

nier de France, le cordon et la croix de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pour reprendre « la liberté qu'il tient de sa naissance de prince étranger, fils de souverain, ne dépendant que de Dieu et de sa dignité de cardinal de la Sainte-Eglise Romaine et doyen du Sacré-Collège, évêque d'Ostie, premier suffragant de l'Eglise Romaine ».

Le Cardinal, ulcéré par les outrages du Roi, reprenait dignement son indépendance. Le Roi, furieux, écrivit dès le lendemain une longue lettre au cardinal de la Trémoille, son chargé d'affaires à Rome, pour dénoncer au Saint-Père la rébellion du cardinal de Bouillon, intimer aux Français résidant à Rome et aux Italiens attachés à ses intérêts la défense d'avoir aucune relation avec un sujet non seulement rebelle, mais se glorifiant de son crime. Le Roi craignait l'influence du Cardinal à Rome, et laissait voir qu'il redoutait sa candidature éventuelle au Saint-Siège. Il voulut faire rendre par le Parlement un arrêt de prise de corps contre lui, sans pouvoir y réussir. On dû se borner à saisir ses revenus par un arrêt rendu en Conseil d'Etat le 26 mai 1710.

La famille de Bouillon est consternée ; tous ses membres font assaut de lâcheté, et accourent à Versailles pour témoigner au Roi le désespoir que leur cause la conduite de leur parent ; l'abbé d'Auvergne, le duc d'Albret eux-mêmes n'y manquent pas ; c'est ensuite le tour de son frère, le duc de Bouillon, coutumier d'ailleurs de toutes les platitudes ; seule la duchesse de Bouillon ne paraît pas, « elle fait la malade à Paris » et elle se borne à écrire au Roi des « compliments pleins d'espoirs ». D'ailleurs on ne l'aime pas à la Cour, qu'elle évite de fréquenter.

La colère du Roi se tourne en outre contre le livre de Baluze, dont il voudrait détruire l'effet ; il croit y avoir réussi en obtenant du Conseil d'Etat un arrêté qui rapporte le privilège accordé par le Roi pour la publication de son livre et ordonne la recherche de tous les exemplaires pour être détruits. Bien plus, il n'hésite pas à frapper le pauvre savant, qui est chassé de sa chaire au Collège de France, exilé,

interné. On confisque tout ce qui reste des biens du Cardinal, toutes les collations de ses bénéfices sont attribuées aux évêques dans le diocèse desquels les bénéfices sont situés.

Le ressentiment du Roi était loin d'être satisfait ; il voulait obtenir une renonciation aux droits de souveraineté qui avaient été formellement reconnus à la famille de Bouillon ; il comptait qu'une fois de plus le duc de Bouillon lui témoignerait la plus basse soumission. D'abord surpris et indécis à l'allusion qui lui était faite par le Roi, le Duc retrouva en lui, pour une fois, le sang généreux de ses ancêtres, se révolta et refusa. Le Roi se vit forcé de faire assigner par le procureur général le Duc, ses enfants et ses neveux pour faire annuler la reconnaissance des droits souverains consacrés par tant de décisions — pour détruire l'œuvre de Baluze, établissant la généalogie de la famille de Bouillon. Mais le procureur général d'Aguesseau n'était pas de cet avis, et malgré les injonctions les plus pressantes, malgré la colère du chancelier, il atermoya, éluda, et l'affaire n'eût pas de suites. Le Roi ne craignait pas de descendre aux plus basses vengeances. Le prince d'Auvergne, sur lequel le Cardinal avait fondé ses dernières et plus chères espérances, vient à mourir. Le Roi défend à tous ses parents d'en porter le deuil, et il arrache à la faiblesse du Parlement un arrêt qui ordonne de rechercher, saisir et détruire les plans du mausolée, dont il a été question plus haut, ainsi que les statues, ornements et toute la structure de ce monument, jusqu'aux dessins et modèles, de supprimer toutes les inscriptions gravées sur les tombeaux, ainsi que tous actes concernant l'inhumation des membres de la famille dans les caveaux de l'abbaye, et enfin d'apporter au greffe de la Cour toutes les pièces relatives à la généalogie de la famille.

Cet arrêt, aussi monstrueux par sa forme que par l'esprit de basse vengeance qui l'avait provoqué, reçut sa pleine et entière exécution. Les statues, motifs et sculptures qui avaient été envoyés de Rome à Paris dans des caisses, pour être mis en place, furent brisés et dispersés, et les tombes profanées

dans leurs inscriptions ; quelques sujets isolés échappèrent aux recherches ; retrouvés plus tard, ils furent rapportés dans le vestibule de l'hospice de Cluny, où ils ont été recueillis comme de simples épaves, et témoignent du talent remarquable des artistes.

Les moines de Cluny crurent trouver une nouvelle occasion d'attaquer la co-adjutorerie de l'abbé d'Auvergne. Mais cette fois encore ils échouèrent dans leur entreprise.

Le Cardinal continuait à résider en Hollande ; en 1713, il se retire à Rome, où les Français reçoivent l'ordre de ne pas le visiter.

En 1714, un nouveau et profond chagrin vient le frapper, c'est la mort de sa belle-sœur, la duchesse de Bouillon. Nous connaissons la tendre amitié qui n'avait cessé de les unir depuis leur première jeunesse. La Duchesse conserva longtemps le charme et la séduction des premiers jours, et un air de grandeur et de supériorité sur tout le monde qu'elle savait néanmoins pousser ou mesurer, et assaisonner de beaucoup de politesse (Saint-Simon). Elle avait une liberté d'allure qui contrastait singulièrement avec la platitude de son mari, aussi le Roi ne l'aimait guère. Etant donnée la nullité du Duc, elle dominait la famille tout entière, tous étaient plus petits devant elle que l'herbe. Elle avait l'intelligence, la volonté, l'énergie et l'autorité. Ses réceptions étaient magnifiques, et elle recevait la plus grande, la plus illustre et la meilleure compagnie.

L'année suivante, la santé du Cardinal s'altéra : au poids des années se joignaient les coups de la fortune et l'implacable colère du Roi ; il succomba le 2 mars 1715.

Le Cardinal de Bouillon a été diversement jugé. Saint-Simon lui a toujours témoigné une haine acharnée. Madame ne manifestait pas de meilleurs sentiments à son égard : « ce n'est pas une grande perte, dit-elle, de sa mort, car il était faux comme le diable, foncièrement méchant et horriblement débauché, en un mot il ne valait rien et c'est la meilleure oraison funèbre qu'on puisse en faire. »

Il a été mieux et moins partialement apprécié par ses con-

temporains. « Ce prélat était né pour être plus heureux, ayant autant de mérite que de naissance. Il a brillé dans le monde par ses belles qualités et encore plus par ses disgrâces. Son dernier malheur fait sa gloire. Bon parent, il s'est sacrifié pour sa famille; excellent sujet, il a paru aussi insensible à la colère de son prince qu'il eût de zèle pour son service, et tout utile, tout important qu'il était à l'Italie, il a mieux aimé s'exiler que de désobéir à son Roi. Il s'est fait estimer des grands et s'est fait adorer des petits. Il doit une partie de son élévation à un oncle dont le nom et le mérite seront immortels, mais il ne doit qu'à lui-même sa réputation. Tous ceux qui le connaissent le plaignent, et il n'y a pas un honnête homme qui ne lui ait souhaité autant de bonheur qu'il y a de traverses et de barbarie dans son sort. »

Cette diversité d'appréciation du cardinal de Bouillon ne doit pas nous surprendre outre mesure. Il avait joué un trop grand rôle, il avait tenu une trop grande place, il avait pris une part trop importante à divers événements mémorables pour être jugé par ses contemporains sans parti-pris et sans passion. Saint-Simon avait toujours et en toutes circonstances poursuivi d'une haine implacable les membres de la maison de Bouillon et particulièrement le Cardinal, malgré les liens de parenté qui existaient entre eux. Quant à Madame, sans avoir jamais tenté de pénétrer au fond des choses, elle n'avait vu dans les grandes querelles où il avait été mêlé que de basses intrigues de Cour qu'elle blâmait sans les comprendre.

Ce qui est incontestable, c'est que le Cardinal représente une des grandes figures du grand siècle et que peu d'existences ont été aussi bien remplies que la sienne. Appartenant à l'une des plus glorieuses maisons de la France, d'un esprit supérieur, d'une érudition rare, d'un commerce agréable qui commandait la sympathie, il a rempli les plus hauts emplois avec autant d'autorité que d'éclat. Nul ne paraissait plus digne de les occuper. Lorsqu'à plusieurs reprises il représenta le Roi à Rome, il répandit un prestige qui n'a jamais été égalé. De mêmes goûts, un même esprit supérieur avaient établi entre

lui et sa belle-sœur, la duchesse de Bouillon, la plus solide amitié qui dura jusqu'à la mort de cette dernière. Ils protégeaient les mêmes hommes de lettres et les mêmes artistes. On peut dire notamment que se sont eux qui ont révélé Lafontaine.

Qu'il ait été ambitieux, ardent, combatif, plus sans doute qu'il ne convient à un homme d'église, il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on se reporte au temps où il a vécu, au lendemain de la Fronde, dans une Cour si fière de sa noblesse et de ses privilèges. Plus ambitieux encore pour sa maison que pour lui-même, il négociait d'illustres alliances, et cherchait à renchérir encore sur les glorieuses origines de sa famille. Il s'attira à plusieurs reprises par son indépendance, le mécontentement de Louis XIV. Sa fidélité à Fénelon, qu'il défendit seul avec autant d'énergie que de conviction au risque de son crédit à la Cour, fait le plus grand honneur de son caractère. Il supporta les disgrâces sans défaillance avec une dignité qui formait le contraste le plus complet avec la platitude des autres membres de sa famille, notamment de son frère aîné, le duc de Bouillon, et même de ceux de ses parents dont il avait le plus contribué à faire la fortune. Il fut peut-être plus grand dans ses disgrâces qu'il ne l'avait été au sommet des plus grandes faveurs. Le Roi au contraire perdit toute mesure par des mesquineries, des vengeances et des persécutions indignes d'un souverain.

Nous avons rapporté à grands traits, les principaux événements auxquels le cardinal de Bouillon a pris part, nous n'avons dissimulé ou atténué aucun de ses torts : c'est à l'histoire de dire son dernier mot et de prononcer son jugement en toute impartialité.

\* \* \*

Il subsiste une gravure d'Audran représentant le projet du mausolée du duc de Bouillon, reproduite dans l'ouvrage de Baluze. Le motif principal figure un portique voûté surmonté



d'un attique soutenu par deux colonnes monolithes avec chapiteaux corinthiens ; à l'intérieur il existe un sarcophage sur lequel sont assis le duc et la duchesse de Bouillon ; au-dessous du sarcophage se trouve un bas-relief représentant la bataille de la Marfée dans laquelle le Duc s'est couvert de gloire ; derrière les deux statues et dans le renfoncement on voit une tour crénelée d'où s'échappe le génie de la famille ; l'attique est surmonté au milieu par une statue du temps, et de chaque côté par les statues de la force et de la charité.

En dehors des colonnes, on remarque à gauche la statue de Guillaume le Pieux, et à droite celle de Godefroid de Bouillon.

Il ne reste de tout ce grandiose monument que le sarcophage avec les statues du duc et de la duchesse de Bouillon, et le remarquable bas-relief de la bataille de la Marfée. Ces précieux débris sont réunis, ainsi qu'on l'a dit, dans l'hospice de Cluny.

J. HENRIET

## APPENDICE

Note-Annexe à la communication de M. Maurice Henriet, reproduite plus haut, intitulée : **RACINE A BEAUVAIS** :

Aux preuves multiples que j'ai déjà données établissant que J. Racine a fait la première partie de ses études au collège de Beauvais (Oise) et non au collège de Dormans Beauvais à Paris, comme l'affirme l'abbé Pécheur, j'ajoute un mot qui tranche définitivement la question. Je le trouve dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (Fonds français, n° 17.725-17.729), écrit par Godefroi Hermant qui, en 1636, à l'âge de 19 ans, a été professeur de seconde, puis de rhétorique au collège de la ville de Beauvais, sa ville natale, collège où il est resté dix ans avant de devenir Recteur de l'Université de Paris.

Godefroi Hermant dit de Racine : « Il avait été élevé à Port-Royal où il avait nombre de parents et parentes, et depuis son retour à Beauvais, où il avait étudié les lettres humaines, il n'était sorti de ce désert (Port-Royal) que pour venir faire à Paris son cours de philosophie. » (Livre XX, ch. 5, n° 17.728, p. 696).

Ce témoignage est décisif, et l'abbé Pécheur lui-même, s'il était encore de ce monde, n'hésiterait plus à se déclarer vaincu.

M. H.



# TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1900

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

	Pages
Composition du Bureau. ....	I
Membres honoraires. ....	I
— titulaires. ....	I
— correspondants. ....	III
Associés libres. ....	VII
Sociétés correspondantes. ....	VIII

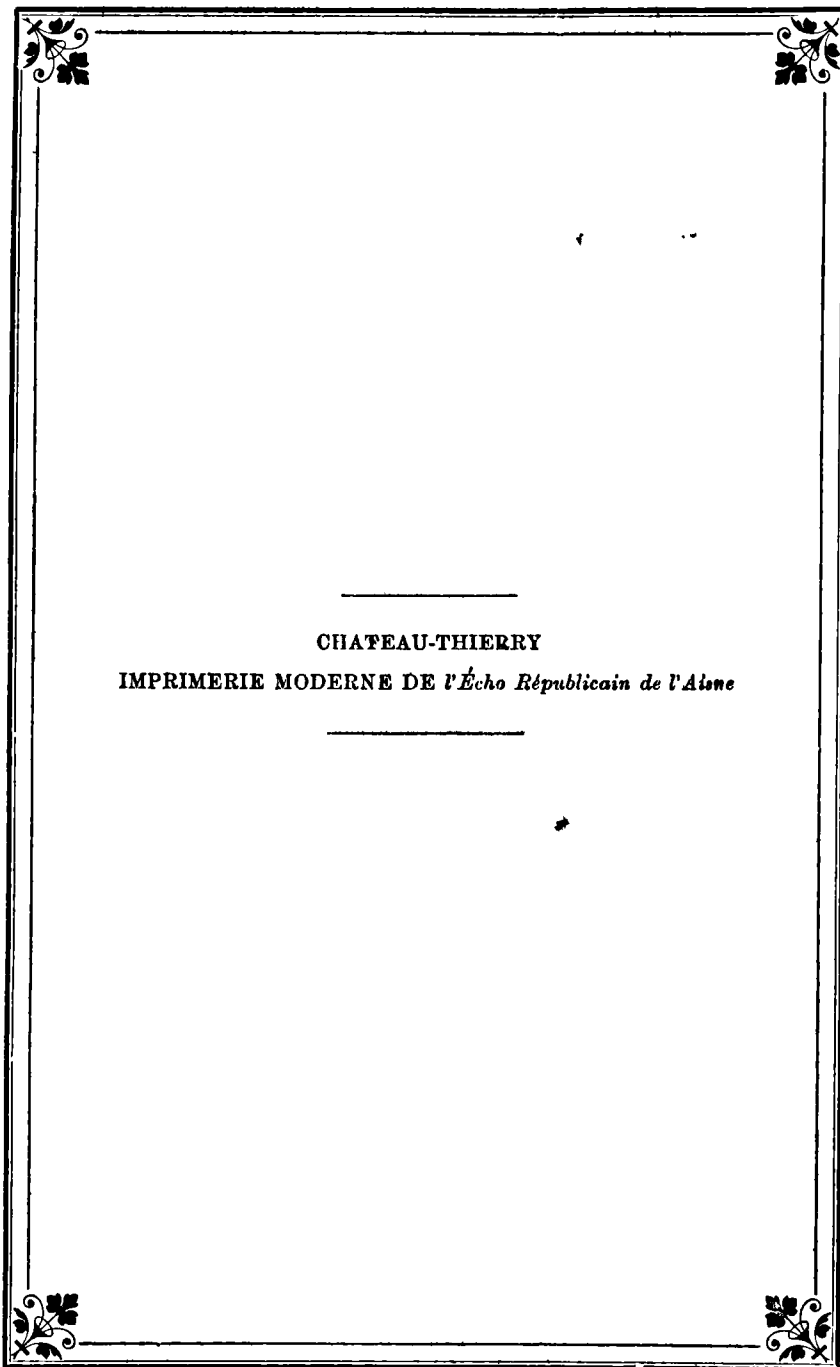
## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 11 Janvier 1900. ....	1
— du 8 Février 1900. ....	4
— du 8 Mars 1900. ....	7
— du 5 Avril 1900. ....	10
— du 3 Mai 1900. ....	12
— du 7 Juin 1900. ....	15
— du 12 Juillet 1900. ....	17
— du 9 Août 1900. ....	20
— du 6 Septembre 1900. ....	22
— du 11 Octobre 1900. ....	24
— du 8 Novembre 1900. ....	28
— du 6 Décembre 1900. ....	30

## TRAVAUX ET RAPPORTS

La Tombe de La Fontaine au Cimetière du Père-Lachaise, par M. le D <sup>r</sup> CORLIEU. ....	85
--	----

La Famille Balhan, par M. F. HENRIET.....	40
Le Musée de Reims, par M. F. HENRIET.....	43
Les Ambassadeurs de La Haye à Charly, par M. le Dr CORLIEU	49
La Première Représentation d'Iphigénie, par M. Maurice HENRIET.....	59
Louis Pille, par M. F. HENRIET.....	75
Conférence de M. Brunetière sur l'œuvre de Bossuet, à Soissons, le 11 Juillet 1900, par M. J. HENRIET.....	83
Racine à Beauvais, par M. Maurice HENRIET.....	95
Autour d'une Photographie, par M. F. HENRIET.....	100
Une Excursion au Mont Beuvray, par M. MINOUFLET.....	109
Les Cloches du canton de Fère-en-Tardenois, par M. L.-B. RIOMET.....	119
Le Cardinal de Bouillon, par M. J. HENRIET.....	190
Appendice : Racine à Beauvais, par M. Maurice HENRIET....	235



---

CHATEAU-THIERRY  
IMPRIMERIE MODERNE DE *l'Écho Républicain de l'Aisne*

---